JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

VOLUME LXVI

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DU 3 NOVEMBRE 1931 AU 19 FÉVRIER 1932

Dans la vingt-deuxième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

PREMIÈRE SESSION DE LA DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION 1931-32

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

ANNO DOMINI 1931-32

Volume LXVI

PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec.
[L. S.]

H.-G. CARROLL.

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, empereur des Indes:

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le TROIS NOVEMBRE prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente et un, et de Notre règne le vingt-deuxième.

Par ordre,
Le greffier de la couronne
en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

LISTE DES DÉPUTÉS

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Liste indiquant le nom des personnes qui, à l'élection générale, tenue conformément aux brefs du trente et un juillet, 1931, ont été déclarées élues députés à l'Assemblée législative de la province de Québec, ainsi que le nom des personnes à qui lesdits brefs avaient été adressés.

DISTRICTS ÉLECTORAUX	NOM DES DÉPUTÉS	NOM DES OFFICIERS-RAPPORTEURS
Abitibi	Hector Authier	J.-A. Mireault.
Argenteuil	Georges Dansereau	Gaëtan Valois.
Arthabaska	Joseph-Édouard Perrault	J.-E. Girouard.
Bagot	Joseph-Émery Phaneuf	Gaston Beaudoin.
Beauce	Joseph-Édouard Fortin	Philippe Angers.
Beauharnois	Gontran Saintonge	S.-A. Brodeur.
Bellechasse	Robert Taschereau	J.-O. Saint-Pierre.
Berthier	Cléophas Bastien	Siméon Lafrenière.
Bonaventure	Pierre-Émile Côté	E.-J.-S. Verge.
Brome	Ralph Frederick Stockwell	Ed. Caldwell.
Chambly	Hortensius Béïque	Louis Racicot.
Champlain	William-Pierre Grant	J.-A. Gravel.
Charlevoix-Saguenay	Edgar Rochette	Boris Maltais.
Châteauguay	Honoré Mercier	J.-Edmour McGowan.
Chicoutimi	Gustave Delisle	Ph. Harvey.
Compton	William James Duffy	J.-Émile Beaudoin.
Deux-Montagnes	Paul Sauvé	J.-H. Langlois.
Dorchester	Joseph-Philibert Giguère	Elzéar Vézina.
Drummond	Hector Laferté	Abel Biron.
Frontenac	Henri-Louis Gagnon	J.-A. Lacombe.
Gaspé-Nord	Joseph-Thomas Côté	Thomas Gasse.
Gaspé-Sud	Alexandre Chouinard	Charles Lamb.
Gatineau	Augustin-Armand Legault	George O'Leary.
Hull	Aimé Guertin	Louis de G. Raby.
Huntingdon	Martin Beattie Fisher	J.-C. Bruce.
Iberville	Lucien Lamoureux	J.-E. Boivin.
Iles-de-la-Madeleine	Amédée Caron	Antonio Painchaud.
Jacques-Cartier	Victor Marchand	Adolphe Robert.
Joliette	Lucien Dugas	J.-A. Chaput.
Kamouraska	Pierre Gagnon	Paul Dessaint.
Labelle	Pierre Lortie	Anthime Du Breuil.
Lac-Saint-Jean	Joseph-Ludger Fillion	Joseph Richard.
L'Assomption	Walter Reed	Victor Geoffrion.
Laval	Joseph Filion	P.-Adélard Longpré.
Laviolette	Joseph-Alphida Crête	J.-Almas Tremblay.
Lévis	Arthur Bélanger	J.-A. Carrier.
L'Islet	Adélard Godbout	J.-N. Bernier.
Lotbinière	Joseph-Napoléon Francœur	Joseph-A. Auger.
Maisonneuve	Charles-Joseph-Arcand	J.-Alex. Bourdon.
Maskinongé	Louis-Joseph Thisdel	Miville Lesage.
Matane	Joseph-Arthur Bergeron	C.-E. Bernier.
Matapédia	Joseph Dufour	Duncan-H. Dubé.
Mégantic	Lauréat Lapierre	P.-Allyre Roberge.
Missisquoi	Alexandre Saurette	Edwin-F. Currie.

LISTE DES DÉPUTÉS—(*Suite*)

DISTRICTS ÉLECTORAUX	NOM DES DÉPUTÉS	NOM DES OFFICIERS-RAPPORTEURS
Montcalm	Médéric Duval	J.-O.-E. Forest.
Montmagny	Charles-A. Paquet	J.-C. Lislois.
Montmorency	Louis-Alexandre Taschereau	Herménégilde Dick.
Montréal-Dorion	Joseph-Achille Francœur	Edmond Latourelle.
Montréal-Laurier	Ernest Poulin	Jules Prieur.
Montréal-Mercier	Anatole Plante	J.-A. Savard.
Montréal-Ste-Anne	Joseph Henry Dillon	John E. Gallery.
Montréal-Ste-Marie	Gaspard Fauteux	Adjutor Perron.
Montréal-Saint-Georges	Charles Ernest Gault	Joseph Murphy.
Montréal-St-Henri	J.-Maurice Gabias	Horace Francœur.
Montréal-St-Jacques	Irénée Vautrin	Nazaire Gauthier.
Montréal-St-Laurent	Joseph Cohen	Richard Quinn.
Montréal-St-Louis	Peter Bercovitch	Léon Crestohl.
Montréal-Verdun	Pierre-Auguste Lafleur	Philippe Demers.
Napierville-Laprairie	J.-Euclide Charbonneau, fils	Arthur Colette.
Nicolet	Joseph-Alcide Savoie	Maurice Blondin.
Papineau	Désiré Lahaie	P. de Varennes.
Pontiac	Wallace Reginald McDonald	Edgar Lafond.
Portneuf	Pierre Gauthier	Édouard Hamel.
Québec	Éphraïm Bédard	J.-F. Belleau.
Québec-Centre	Joseph Samson	G.-Eugène Paradis.
Québec-Est	Joseph-Oscar-Alfred Drouin	Emile Delâge.
Québec-Ouest	Joseph Ignatius Power	Roméo Gingras.
Richelieu	Joseph-Célestin-Avila Turcotte	Osias Cousineau.
Richmond	Stanislas-Edmond Desmarais	Wm John Ewing.
Rimouski	Louis-Joseph Moreault	Charles d'Anjou.
Rivière-du-Loup	Léon Casgrain	L.-J. Dugal.
Roberval	Émile Moreau	Georges Lévesque.
Rouville	Laurent Barré	Rémi Pelletier.
Saint-Hyacinthe	Télesphore-Damien Bouchard	Uldéric Hébert.
Saint-Jean	Alexis Bouthillier	J.-Aimé Lussier.
Saint-Maurice	Joseph-Auguste Frigon	Louis Bertrand.
Saint-Sauveur	Pierre Bertrand	J.-Philéas Cantin.
Sherfford	Robert-Raoul Bachand	Ls Tranchemontagne.
Sherbrooke	Émery-H. Fortier	Eugène Olivier.
Soulanges	Avila Farand	Adrien Rouleau.
Stanstead	Alfred-Joseph Bissonnet	F.-Édouard Laroche.
Témiscamingue	Joseph-Édouard Piché	Chs-Édouard Dorion.
Témiscouata	J.-Wilfrid Morel	C.-F. Beaulieu.
Terrebonne	Louis-Athanase David	Antony Lessard.
Trois-Rivières	Maurice-L. Duplessis	F. Fournier.
Vaudreuil	Elzéar Sabourin	Jos.-Nap. Legault.
Verchères	Félix Messier	Marius Laporte.
Westmount	Charles Allan Smart	Paul-J. Leduc.
Wolfe	Joseph-Pierre-Cyrinus Lemieux	Donat Manseau.
Yamaska	Antonio Élie	Louis Véronneau.

Je soussigné, greffier de la couronne en chancellerie de Québec, certifie que la liste ci-dessus a été dressée d'après les rapports d'élection qui se trouvent dans les archives de mon bureau.

Québec, le 3 novembre 1931.

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

22 GEORGE V, 1931

MARDI 3 NOVEMBRE 1931

Ce mardi, trois novembre mil neuf cent trente et un, dans la vingt-deuxième année du règne de Sa Majesté George V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la première session de la dix-huitième législature convoquée pour ce jour, par proclamation ci-annexée, pour l'expédition des affaires;

Le greffier de la Couronne en Chancellerie ayant remis au greffier de l'Assemblée législative et, celui-ci ayant déposé sur le bureau de la Chambre une liste certifiée des députés qui ont été élus à l'élection générale de 1931 (liste dont copie est ci-annexée);

M. Louis-Philippe Geoffrion, greffier de l'Assemblée législative, et M. Charles-Alphonse Fournier, greffier-adjoint de l'Assemblée législative, tous deux commissaires nommés, *per dedimus potestatem*, pour faire prêter le serment d'allégeance aux députés, ayant de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi assermenté au bureau de la Chambre les députés, qui se sont présentés; le serment prêté, et les députés ayant signé le registre qui le contient;

A trois heures la masse est placée sous le bureau, le greffier réclame l'ordre et les députés prennent leur siège.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

"MESSIEURS,

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif."

En conséquence, le greffier et les députés se rendent auprès de Son Honneur dans la salle des séances du Conseil.

L'honorable Orateur du Conseil législatif s'exprime comme suit:

Honorables Messieurs,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Son Honneur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un Orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi; mais quand ce choix sera fait, Son Honneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

Et, les députés étant de retour,

L'honorable M. Taschereau, député du collège électoral de Montmorency, s'adressant au greffier de l'Assemblée législative, propose, secondé par l'honorable M. Mercier, député du collège électoral de Châteauguay, que M. Télesphore-Damien Bouchard, député du collège électoral de Saint-Hyacinthe, soit élu Orateur de la Chambre et prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et la motion étant mise aux voix par le greffier, il est—

Résolu, nemine contradicente, que M. Télesphore-Damien Bouchard soit élu Orateur et qu'il prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et, le greffier ayant déclaré M. Télesphore-Damien Bouchard dûment élu, ce dernier est conduit au fauteuil par l'honorable M. Taschereau et par l'honorable M. Mercier, puis M. l'Orateur, arrivé au degré supérieur de l'estrade, exprime ses remerciements à la Chambre comme suit:

"*Messieurs,*

Je remercie sincèrement la Chambre du grand honneur qu'elle vient de me faire en me choisissant pour son orateur, et je la prie de croire que je m'efforcerai toujours de mériter sa confiance.

Je n'ignore pas combien je suis peu qualifié pour occuper le poste important qui m'est assigné; aussi je compte sur la bienveillance et le concours de tous les membres de cette Chambre, pour remplir avec fermeté et impartialité les devoirs qui vont m'incomber. J'aime à espérer

que la Chambre entière voudra bien, à l'occasion, m'aider à défendre nos droits et privilèges, à faire respecter notre règlement, et à maintenir la liberté de discussion que nos usages ont consacrée."

Puis M. l'Orateur prend place au fauteuil et la masse est posée sur le bureau.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte un nouveau message comme suit:

"M. L'Orateur,

"Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif."

En conséquence, l'Orateur, précédé de la masse et suivi des députés, se rend à la barre du Conseil législatif, et là parle comme suit:

"*Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,*

L'Assemblée législative m'a choisi pour son Orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays, je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés; spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que Votre Honneur veuille bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes."

Alors, l'Orateur du Conseil législatif répond en ces termes:

"Monsieur l'Orateur,

"J'ai ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre intelligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par la Chambre, et que Sa Majesté vous reconnaît et vous confirme comme Orateur de la Chambre de l'Assemblée législative.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée législative aura un prompt accès auprès de Son Honneur en toute occasion convenable, et qu'il interprètera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que ses paroles et ses actions."

Les députés étant de retour, M. l'Orateur s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de faire rapport que cette Chambre vient de se rendre dans la salle des séances du Conseil législatif; que là, j'ai informé Son Honneur le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative m'avait choisi pour son orateur; que j'ai aussi, au nom de cette Chambre, réclamé tous ses droits et privilèges et demandé qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Son Honneur, lorsque les circonstances l'exigeront, et qu'il veuille bien interpréter favorablement tous les actes et délibérations de cette chambre; que, sur ce, Son Honneur a bien voulu déclarer qu'il reconnaissait volontiers à notre Assemblée tous les privilèges que lui accorde la constitution, qu'elle aurait, en temps opportun, un accès facile auprès de lui, et qu'il interprèterait toujours favorablement nos délibérations, nos paroles et nos actes.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 1) intitulé: "Loi relative à la prestation des serments d'office".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu unè première fois.

Puis, M. l'Orateur s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de faire rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Mon gouvernement a cru devoir, cette année encore, vous convier à une date plus hâtive qu'à l'ordinaire, afin de vous inviter à pourvoir, si nécessaire, aux mesures à prendre pour faire face aux conditions économiques qui affectent le monde.

Loin de nous de vouloir prêcher le pessimisme; Québec est peut-être la moins affligée de ses provinces sœurs et, d'ailleurs, la rude leçon que les derniers événements ont donnée à tous a créé, je l'espère, un esprit de solidarité internationale et un retour à des principes d'économie politique et individuelle qui ne sauraient tarder de faire sentir leurs effets bienfaisants.

Je prie Dieu pour que ce vœu se réalise bientôt.

Vous me permettrez de m'arrêter un instant pour exprimer le chagrin que notre province a éprouvé de la mort de son Éminence le Cardinal Rouleau, arrivée depuis la prorogation de la dernière session.

La crise mondiale a créé de nouveaux problèmes auxquels les législateurs doivent trouver une solution.

Le chômage, que l'on a peut-être exagéré dans un pays comme le nôtre où un long hiver arrête nécessairement beaucoup de nos activités, va requérir encore votre attention.

On vous demandera de voter les crédits nécessaires pour permettre de coopérer avec les autorités fédérales et municipales.

Mon gouvernement croit que le retour à la terre est encore le meilleur remède au chômage, parce qu'il offre un caractère de permanence qui manque à trop des palliatifs temporaires auxquels on a eu recours et qui deviennent un fardeau trop lourd pour les gouvernements et les municipalités. De plus, les ressources publiques ne sont pas inépuisables et il faut que la charité des citoyens vienne se joindre à elles.

Nos municipalités, pendant les jours de prospérité, se sont lourdement endettées; les secours qu'elles ont accordés aux victimes du chômage ont ajouté à leur fardeau.

Pour assurer leur stabilité financière, mon gouvernement vous demandera d'approuver une loi pourvoyant à la création d'une commission d'experts appelée à se prononcer sur tous les emprunts que désireront faire les municipalités.

La loi électorale a besoin de plusieurs modifications dont la plus importante est la révision des listes électorales par une procédure expéditive et peu coûteuse, après l'émanation des brefs d'élection. Il importe que personne ne soit privé de son droit de suffrage.

Un projet de loi vous sera présenté à cet effet.

Mon gouvernement vous demandera également de créer des chefs-lieux pour les nouveaux comtés établis précédemment.

La commission instituée pour étudier les divers systèmes d'assurances sociales a fait un travail considérable et plusieurs de ses membres ont visité les pays étrangers pour s'enquérir de leur fonctionnement.

Le rapport de la commission n'est pas encore complet; le gouvernement s'empressera de vous le soumettre dès qu'il l'aura reçu et vous demandera d'en faire l'étude.

Un ministère du Travail, créé à la dernière session, vient de voir compléter son organisation par la nomination d'un ministre du Travail. Mon gouvernement forme l'espoir que les ouvriers de la province, qui voient un des leurs présider à ce ministère, seront satisfaits de la réalisation du désir qu'ils avaient formulé à cet effet.

Je puis ajouter que la nouvelle loi des accidents du travail est venue en vigueur le premier septembre dernier et donne satisfaction.

Le crédit agricole est nécessaire à nos cultivateurs. Le système fédéral ne semble pas donner satisfaction, quelque louables que soient les motifs qui l'ont inspiré. Si ce système ne peut être amélioré, mon gouvernement cherche un autre régime qu'il vous soumettra dès qu'il sera arrêté.

La dépression commerciale et industrielle a considérablement affecté les revenus de la province, comme ceux du reste de tous les pays, et les octrois aux chômeurs ainsi que les grands travaux de ponts, de voirie et de colonisation que le gouvernement a entrepris pour donner de l'emploi aux ouvriers rendent nécessaires un emprunt et la création de nouvelles sources de revenu. Les nouveaux impôts seront toutefois extrêmement légers.

D'autres mesures d'un intérêt général et particulier vous seront soumises.

Vous saurez leur donner toute votre attention.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin dernier vous seront soumis.

Vous constaterez avec plaisir que cet exercice s'est terminé par un excédent considérable des recettes sur les dépenses, ce qui est un indice de la prospérité de la province et un facteur puissant de son crédit et de sa stabilité financière. On vous demandera enfin de voter les crédits nécessaires à l'administration pour le prochain exercice.

Je prie la Divine Providence de bénir vos travaux et de les rendre fructueux.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

Résolu que les comités permanents suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la biliothèque de la législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin;

Résolu qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation;

Ordonné que les honorables MM. Taschereau, Mercier et Dillon, MM. Côté (Bonaventure), Delisle, Drouin, Duplessis, Gault, Marchand, Smart et Vautrin forment ledit comité spécial.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre:

Liste indiquant le nom des personnes qui, à l'élection générale, tenue conformément aux brefs du 31 juillet 1931, ont été déclarées élues députes à l'Assemblée législative de la province de Québec, le nom des personnes à qui ces brefs ont été adressés, et rapport sur les élections partielles tenues pendant la législature précédente (1927-1931).

(*Document de la session No* 6).

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du Ministre des Affaires Municipales de la province de Québec, 1930-31, quatorzième rapport.

(*Document de la session No* 3).

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Ministère de la voirie, rapport de 1931.

(*Document de la session No* 5).

L'honorable M. Laferté dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport général du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1931.

(*Document de la session No* 4).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 4 NOVEMBRE 1931

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Taschereau, du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi, comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre, les membres dont les noms suivent:

Comité des Règlements:

Les honorables MM. Dillon, Laferté, Lapierre; MM. Authier, Bédard, Bélanger, Côté (Bonaventure), Delisle, Drouin, Duplessis, Rochette, Samson, Sauvé, Stockwell.

Comité des Bills privés en général:

Les honorables MM. Taschereau, Arcand, David, Dillon, Francœur, Godbout, Laferté, Lapierre, Mercier, Moreau, Perrault; MM. Authier, Bachand, Barré, Bastien, Bédard, Béïque, Bélanger, Bercovitch, Bertrand, Bergeron, Bissonnet, Bouthillier, Caron, Casgrain, Charbonneau, Chouinard, Cohen, Côté (Bonaventure), Côté (Gaspé-Nord), Crête, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Duffy, Dufour, Dugas, Duval, Duplessis, Elie, Farand, Fauteux, Fillion (Lac-St-Jean), Filion (Laval),

Fisher, Fortier, Fortin, Francœur (Montréal-Dorion), Frigon, Gabias, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Frontenac), Gault, Gauthier, Giguère, Grant, Guertin, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Legault, Lemieux, Lortie, Marchand, McDonald, Messier, Moreault (Rimouski), Morel, Paquet, Phaneuf, Piché, Plante, Poulin, Power, Reed, Rochette, Sabourin, Saintonge, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Smart, Stockwell, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Turcotte, Vautrin.

Comité des Chemins de fer et autres moyens de communication:

Les honorables MM. Taschereau, Arcand, David, Dillon, Francœur, Godbout, Lapierre, Mercier, Moreau; MM. Authier, Bachand, Béïque, Bercovitch, Bergeron, Bissonnet, Caron, Charbonneau, Cohen, Delisle, Desmarais, Duffy, Dufour, Farand, Fisher, Fortier, Francœur (Montréal-Dorion), Frigon, Gabias, Gagnon (Kamouraska), Gault, Gauthier, Guertin, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Legault, Lortie, Marchand, Paquet, Phaneuf, Piché, Poulin, Reed, Sauvé, Savoie, Smart, Taschereau (Bellechasse), Turcotte.

Comité des Comptes publics:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Francœur, Godbout, Lapierre, Mercier, Moreau, Perrault; MM. Authier, Bastien, Bédard, Béïque, Bélanger, Bercovitch, Bertrand, Casgrain, Cohen, Côté (Bonaventure), Drouin, Dugas, Duplessis, Elie, Fisher, Gault, Grant, Guertin, Lafleur, Marchand, McDonald, Sauvé, Savoie, Smart, Stockwell, Taschereau (Bellechasse), Turcotte, Vautrin.

Comité des Bills publics en général:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Francœur, Laferté, Mercier, Perrault; MM. Authier, Bachand, Bastien, Bédard, Bélanger, Bercovitch, Bergeron, Caron, Casgrain, Chouinard, Cohen, Côté (Bonaventure), Drouin, Dugas, Duplessis, Fauteux, Fortin, Gault, Gauthier, Lafleur, Lemieux, Marchand, Moreault (Rimouski), Plante, Poulin, Rochette, Saintonge, Sauvé, Smart, Stockwell, Taschereau (Bellechasse), Vautrin.

Comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation:

Les honorables MM. Godbout, Laferté, Moreau, Perrault; MM. Authier, Barré, Bastien, Béïque, Bergeron, Bouthillier, Charbonneau, Chouinard, Côté (Bonaventeure), Côté (Gaspé-Nord), Crête, Dansereau, Delisle, Desmarais, Duffy, Dufour, Duplessis, Duval, Elie, Farand, Fillion (Lac-St-Jean), Filion (Laval), Fisher, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gauthier, Grant, Guertin, Lahaie, Lamoureux, Lemieux, Lortie, Messier, Morel, Phaneuf, Piché, Sabourin, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Thisdel.

Comité des Industries et du Commerce:

Les honorables MM. Lapierre, Moreau; MM. Bastien, Béïque, Bertrand, Bissonnet, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Duffy, Duplessis, Fillion (Lac-St-Jean), Filion (Laval), Fortier, Francœur (Montréal-Dorion), Frigon, Fagnon (Frontenac), Gault, Giguère, Grant, Guertin, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Lortie, Marchand, McDonald, Messier, Paquet, Piché, Power, Reed, Samson, Sauvé, Saurette, Savoie, Smart, Turcotte, Vautrin.

Comité des Privilèges et élections:
Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Laferté, Mercier, Perrault; MM. Bédard, Bercovitch, Caron, Casgrain, Cohen, Côté (Bonaventure), Delisle, Dugas, Duplessis, Gault, Guertin, Sauvé, Taschereau (Bellechasse).

Comité du Code Municipal:
Les honorables MM. Taschereau, David, Godbout, Laferté, Moreau, Perrault; MM. Bachand, Bédard, Béïque, Bélanger, Bergeron, Caron, Casgrain, Chouinard, Côté (Bonaventure), Delisle, Dugas, Duplessis, Elie, Farand, Fisher, Fortin, Frigon, Gabias, Gauthier, Lamoureux, Legault, Rochette, Saintonge, Samson, Sauvé, Thisdel, Turcotte.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. David transmet deux messages de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec que M. l'Orateur lit comme suit:

H. G. CARROLL.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, ce 3 novembre 1931. (*Document de la session No 7*).

H. G. CARROLL.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, ce 3 novembre 1931. (*Document de la session No 8.*)

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:

État des cautionnements fournis par des officiers publics du Gouvernement de la province de Québec, du 3 décembre 1930 au 2 novembre 1931, tel que requis par l'article 41 chapitre 9, S.R.Q., 1925.
(*Document de la session No 9*).

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1930-31. (*Document de la session No 10*).

L'honorable M. Francœur dépose sur le bureau de la Chambre:
Rapport général du Ministre des Travaux Publics et du Travail de la Province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1931.
(*Document de la session No 11.*)

L'honorable M. Godbout dépose sur le bureau de la Chambre:
Rapport du ministre de l'agriculture de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1931. (*Document de la session No 12*).

M. Fauteux propose, secondé par M. Stockwell, que l'Adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur
le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.
Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Lafleur, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 5 NOVEMBRE 1931

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Hyacinthe Côté, demandant l'adoption d'une loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres.—M. Bachand.

De Morris Yatvis, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller.—M. Bercovitch.

De la compagnie "Montreal Light, Heat & Power, Consolidated", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Cohen.

Des Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Étienne, Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite fabrique. —M. Francœur.

De William Andrew Irving et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions d'Alexander Lindsay et de son épouse.—M. Marchand.

De Frank J. Knox, demandant l'adoption d'une loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à lui consentie.—M. Marchand.

De la ville Lasalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Marchand.

De Robert Victor Colville Sinclair, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair.—M. Smart.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Delisle pour son président et il recommande de réduire le quorum à quatre."

Résolu que Cette Chambre adopte ledit rapport:

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Cohen pour son président et recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Francœur, du comité des Chemins de fer et autres moyens de communication, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Francœur pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Bercovitch, du comité des Comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Bercovitch pour son président et il recommande de réduire le quorum à dix."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'hohorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Godbout, du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Godbout pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Perrault, du comité des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Perrault pour son président et il recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Côté (Bonaventure), du comité du Code municipal, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Côté (Bonaventure) pour son président et il recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Reed, du comité des Industries, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Reed pour son président et il recommande de réduire le quorum à six."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, trésorier de la province, dépose le document suivant:

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10. CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
1.—COLONISATION, CHASSE ET PÊCHERIES:—			
Chemins de colonisation, etc. (O. C. No 1240, 8 mai 1931).	50,000.00	50,000.00	.....
2.—DIVERS SERVICES:—			
Travaux Publics et Travail:—			
Entretien de certains édifices publics	20,000.00	19,865.39	134.61
Nettoyage des bureaux, édifices de la Législature et des départements	12,000.00	11,997.17	2.83
Bureaux du gouvernement, Montréal; Entretien et réparations	5,500.00	5,482.57	17.43
Palais de justice et prison, Joliette: réparations	19,000.00	18,381.78	618.22
Palais de justice et prisons: Entretien et réparations	6,000.00	5,994.30	5.70
Services divers:—			
Divers en général (O. C. No 1306, 15 mai 1931).	10,000.00	10,000.00	.....
3.—COLONISATION, CHASSE ET PÊCHERIES:—			
Chemins de colonisation, etc. (O. C. No 1457, 5 juin 1931).	50,000.00	50,000.00	.....
4.—DIVERS SERVICES:—			
Législation:—			
Impression et reliure pour les deux chambres de la législature	50,000.00	50,000.00	.....
Administration de la justice	99,369.13	.....	99,369.13
Instruction publique:—			
École polytechnique, Montréal	3,650.00	3,650.00	.....
École technique, Québec	5,000.00	5,000.00	.....
École technique, Montréal	13,000.00	13,000.00	.....
École technique, Hull	2,000.00	2,000.00	.....
Écoles techniques en dehors des cités de Québec, Montréal et Hull et pour cours professionnels	20,000.00	20,000.00	.....
"Montreal Technical Institute"	5,000.00	5,000.00	.....
Écoles normales	10,000.00	10,000.00	.....

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10. CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.—(Suite).

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
Municipalités scolaires: construction et maintien de nouvelles académies pour garçons..	15,000.00	15,000.00	.....
Fonds des écoles élémentaires.....	46,429.25	46,354.25	75.00
Centralisation des écoles protestantes rurales.	5,375.00	5,375.00	.....
Littérature et beaux-arts:—			
Livres de prix..... 13,000.00			
Beaux-arts..... 8,000.00			
	21,000.00	21,000.00	.....
Publication d'un journal anglais et d'un journal français de l'instruction publique.....	578.43	578.43	.....
Écoles des beaux-arts, Québec et Montréal...	10,000.00	7,156.79	2,843.21
Asiles d'aliénés.....	50,000.00	.....	50,000.00
Travaux publics et travail:—			
Ponts-routes.....	200,000.00	199,975.05	24.95
Agriculture:—			
Écoles d'agriculture.....	15,000.00	15,000.00	.....
Service d'horticulture.....	15,000.00	14,747.88	252.12
Service d'agronomie.....	15,000.00	15,000.00	.....
Économie rurale.....	210,000.00	197,239.58	12,760.42
Terres et forêts:—			
Protection des forêts.....	45,000.00	45,000.00	.....
Arpentages.....	15,000.00	14,993.00	7.00
Service forestier.....	187,838.00	180,863.05	6,974.95
Colonisation, chasse et pêcheries:—			
Chemins de colonisation, etc.....	50,000.00	3,883.08	46,116.92
Pêcheries maritimes.....	40,000.00	40,000.00	.....
Charges sur le revenu:—			
Perception des licences, etc.....	4,398.71	.....	4,398.71
Services divers:—			
Divers en général..... (O. C. No 1709a, 25 juin 1931).	7,000.00	7,000.00	.....
5.—ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SMITH:—			
située angles des rues Grande-Allée et Place Georges V, pour les services de l'administration..... (O. C. No 1897, 17 juillet 1931).	21,250.00	21,250.00	.....
6.—COLONISATION, CHASSE ET PÊCHERIES:—			
Chemins de colonisation, etc..... (O. C. No 1898, 17 juillet 1931).	150,000.00	150,000.00	.....

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10. CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.—(Suite).

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL		Montant	Dépensé	Non dépensé
7.—COLONISATION, CHASSE ET PÊCHERIES:—				
Chemins de colonisation, etc:—				
Pour aider à l'établissement des colons sur des terres nouvelles..... (O. C. No 2103, 5 août 1931).		100,000.00	100,000.00	.....
8.—INSTRUCTION PUBLIQUE:—				
Fonds des écoles élémentaires..... (O. C. No 2106a, 5 août 1931).		25,000.00	25,000.00	.....
9.—DIVERS SERVICES:—				
Instruction publique:—				
Fonds des écoles élémentaires.....		50,000.00	2,991.72	47,008.28
Conférences pédagogiques.....		1,500.00	.....	1,500.00
Gratifications pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement.....		1,800.00	1,640.00	160.00
Loi du mérite scolaire (pour les protestants)..		915.00	.....	915.00
Colonisation, chasse et pêcheries:—				
Chemins de colonisation, etc.	294,000.00			
Établissement de chômeurs industriels sur les terres de colonisation.....	703,212.14			
		997,212.14	125,358.20	871,853.94
Services divers:—				
Loi pour prévenir la fraude dans les transactions de valeurs mobilières..... (O. C. No 2744, 22 oct. 1931).		2,000.00	.....	2,000.00
		$2,682,815.66	$1,535,777.24	$1,147,038.42

Département du Trésor,

Bureau de l'Auditeur.

E. VÉZINA,

Québec, le 5 novembre 1931. Auditeur de la Province.

(Document de la session No 13.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 4 novembre courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutennat-gouverneur de la province de Québec:

"*A Son Honneur*

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Barré, secondé par M. Élie, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 10 NOVEMBRE 1931

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Clément, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 2 Geo. V, c. 124, et la loi 4 Geo. V, c. 143 et pour d'autres objets connexes.—M. Fauteux.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte relativement au système de conduits souterrains.—M. Gabias.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Gabias.

De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation. —.M Gabias.

De Maurice Gauthier et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Chénier Emond.—M. Gabias.

De l'Hôpital Saint-Luc, demandant l'adoption d'une loi, modifiant la loi le constituant en corporation.—M. Gabias.

De la cité de Hull, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Guertin.

De Philippe Simard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le bureau des médecins et chirurgiens à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.—M. Moreault (Rimouski).

De J.-Arsène Morin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre à la pratique du droit, sans examen.—M. Rochette.

Des Syndics de la paroisse Sainte-Catherine, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi concernant l'église de ladite paroisse.—M. Vautrin.

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi pour l'obtention de certains amendements aux lois qui l'a régistre.—M. Vautrin.

De Dame Eva Morin, épouse de Lucien Martin, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Hubert Morin.—M. Bercovitch.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LÉGISLATIF

Le 4 novembre 1931.

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour assister l'Orateur dans l'administration de la biliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque et que cette commission soit composé des honorables MM. Chapais, Choquette, Daniel, Girouard, Kelly, Pérodeau, Power et Simard.

Ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que les honorables MM. Taschereau, Mercier, Perrault, Dillon et Francœur, MM. Bédard, Béïque, Côté (Bonaventure), Duffy, Fisher, Fortier, Gault, Gauthier, Guertin, Paquet, Rochette, Stockwell et Vautrin soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette chambre dans le comité mixte des deux chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Taschereau, Perrault et David, MM. Bergeron, Cohen, Duplessis, Gault, McDonald, Saurette, Savoie et Smart représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant les articles 59 et 143 de la Loi des compagnies de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 17) intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:

Vingt-deuxième rapport annuel de la Commission des Services Publics de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1931.
(*Document de la session No* 17.)

Liste des Municipalités Scolaires des Écoles et du Personnel enseignant, 1931. (*Document de la session No* 15.)

État financier des Corporations Scolaires pour l'année finissant le 30 juin 1930. (*Document de la session No* 14.)

Liste des Corporations Municipales 1931-32.
(*Document de la session No* 16.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 4 novembre courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 11 NOVEMBRE 1931

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De G.-Hector Pettigrew, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes à l'admettre à l'étude de la chirurgie-dentaire, à compter du mois de septembre, 1930.—M. Casgrain.

De la compagnie "Montreal Trust Company" et de Dame Jeanne-Élizabeth d'Alton, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à retirer du capital de la succession de Roland Wentworth Tupper Robb, une certaine somme annuelle.—M. Cohen.

De John Lapierre et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Association des Maréchaux-Ferrants de la province de Québec".—M. Drouin.

De la cité de Sorel, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Turcotte.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De M. Hyacinthe Côté, demandant l'adoption d'une loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres.

De William Andrew Irving et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions d'Alexander Lindsay et de son épouse.

De Robert-Victor-Colville Sinclair, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair.

De la ville Lasalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte relativement au système de conduits souterrains.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.

De Maurice Gauthier et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Chénier-Émond.

De l'Hôpital St-Luc, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.

De J.-Arsène Morin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre à la pratique du droit sans examen.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J.-Arsène Morin, L.S.C., à l'étude du droit sans examen."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gabias ait la permission de présenter un bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gabias ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal relativement au système de conduits souterrains".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gabias ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gabias ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi concernant la succession Chénier-Émond".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gabias ait la permission de présenter un bill (No 76) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital St-Luc".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bachand ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle".

En conséquence, il présente ce bill, qui ait lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi concernant les successions de Alexander Lindsay et de son épouse".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 14) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le Gouvernement de la province de Québec et Les Sœurs Servantes du Cœur-Immaculée-de-Marie concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les femmes".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 4 novembre courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et la motion étant mise aux voix est adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que M. Irénée Vautrin, député du collège électoral de Montréal-Saint-Jacques soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

L'honorable M. Perrault dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du ministre des Mines de la province de Québec pour l'année fiscale 1930-31. (*Document de la session No* 24).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 12 NOVEMBRE 1931

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "Morton Engineering & Dry Dock Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à ladite compagnie, pendant une période d'années.—M. Bélanger.

De Paul Bouthillier, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de l'admettre au nombre de ses membres, après examens.—M. Bouthillier.

De la cité de Grand'Mère, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Crête.

De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Phaneuf.

De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Saintonge.

De Flavius Lebel, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à lui accorder la licence requise pour la profession de médecin après examens.—M. Taschereau (Bellechasse).

De la Compagnie des Tramways de Lévis, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Taschereau (Bellechasse).

M. Delisle, du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Des Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Étienne, Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite fabrique.

De Frank J. Knox, demandant l'adoption d'une loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à lui consentie.

De Dame Eva Morin, épouse de Lucien Martin, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Hubert Morin.

De G.-Hector Pettigrew, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes à l'admettre à l'étude de la chirurgie dentaire, à compter du mois de septembre, 1930.

De la cité de Sorel, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Des Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Saint-Clément, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 2 Geo. V, chap. 124 et la loi 4 Geo. V, chap. 143 et pour d'autres objets connexes.

Ordonné que M. Fauteux ait la permission de présenter un bill (No 87) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse Saint-Clément".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 97) intitulé: "Loi concernant la succession de Hubert Morin".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Smart ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi autorisant Robert Victor Colville Sinclair à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi autorisant le Collège des Chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Georges Hector Pettigrew à l'étude de la chirurgie dentaire, à compter du mois de septembre 1930".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Turcotte ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Sorel".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 95) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à Frank J. Knox".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Francœur (Montréal-Dorion) ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi concernant la fabrique de Saint-Étienne de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

État des Comptes Publics de la Province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1931. (*Document de la session No* 2).

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 17) intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 9) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 78) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Arsène Morin, L.S.C., à l'étude du droit, sans examen".

Bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains".

Bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal".

Bill (No 76) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc".

Bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Lasalle".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 79) intitulé: "Loi concernant la succession Chénier-Émond".

Bill (No 86) intitulé: "Loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres".

Bill (No 84) intitulé: "Loi concernant les successions d'Alexander Lindsay et de son épouse".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 13 NOVEMBRE 1931

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil:

Prière.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Grant, il est—

Ordonné que l'article 510 du Règlement de la Chambre soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la "Viewmount Land Company, Ltd.", demandant l'adoption d'une loi déclarant que la compagnie a le droit de se prévaloir de certaines dispositions de la loi des compagnies de Québec.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Amédé Guy et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de Joseph Guy, et de Dame Malvina Robert.—M. Bastien.

De la compagnie "The St. Lawrence Furniture Company", demandant l'adoption d'une loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à consentir à ladite compagnie un certain prêt.—M. Casgrain.

De la municipalité du village de Plage Laval, demandant l'adoption d'une loi l'érigeant en municipalité de ville sous le nom de "Plage Laval" et pour autres fins.—M. Filion (Laval).

M. Delisle, du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De "Morton Engineering & Dry Dock Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à la dite compagnie, pendant une période d'années.

De Paul Bouthillier, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Médecincs et chirurgiens de l'admettre au nombre de ses membres après examens.

De Flavius Lebel, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à lui accorder la license requise pour la profession de médecin après examens.

De Morris Yatvis, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 98) intitulé: "Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille ,de Yatvis en celui de Heller".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bélanger ait la permission de présenter un bill (No 82) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à la "Morton Engineering & Dry Dock Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 81) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à accorder une licence pour la profession de médecin dans la province de Québec à Flavius Lebel, après examen devant le collège."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouthillier ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi autorisant le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres".

En conséquence, il présente se bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau, trésorier de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

État certifié des recettes et des déboursés de l'année fiscale terminée le 30 juin 1931. (*Document de la session No* 19).

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 87) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Saint-Clément. "

Bill (No 97) intitulé: "Loi concernant la succession de Hubert Morin."

Bill (No 95) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à Frank J. Knox."

Bill (No 88) intitulé: "Loi concernant la fabrique de Saint-Étienne de Montréal."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 80) intitulé: "Loi autorisant Robert Colville Sinclair a adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair."

Bill (No 83) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Georges-Hector Pettigrew à l'étude de la chirurgie dentaire, à compter du mois de septembre 1930."

Bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel."

L'honorable M. Francœur dépose sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Arrêtés ministériels concernant le chômage dont la ratification est demandée par le bill No 17, intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931". Déposé devant cette Chambre par ordre du lieutenant-gouverneur en Conseil. (*Document de la session No* 18).

Québec, novembre, 1931.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, à neuf heures et demie du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 17 NOVEMBRE 1931

Neuf heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la "Viewmount Land Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi déclarant que la compagnie a le droit de se prévaloir de certaines dispositions de la loi des compagnies de Québec.—M. Marchand.

De "The Shawinigan Falls General Hospital", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Frigon.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Savoie, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury en matière civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code de procédure civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 23) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes."

En conséquence, il présente se bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Laferté ait la permission de présenter un bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement à certaines infractions."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu que l'article 440 du règlement soit remplacé par le suivant:

"440. Les projets de résolutions qui doivent être examinés en comité plénier sont imprimés et distribués en français et en anglais avant d'être étudiés en comité."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale."

Bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté."

Bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas."

Bill (No 82) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la "Morton Engineering & Dry Dock Company, Limited", pendant une période d'années."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal."

Bill (No 98) intitulé: "Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller."

Bill (No 81) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à accorder une licence pour la profession de médecin dans la province de Québec à Flavius Lebel, après examens devant le Collège."

Bill (No 108) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres."

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

État financier du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, donnant un état des mandats reçus et des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1931.

(*Document de la session No* 20).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 18 NOVEMBRE 1931

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 86.—Loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présent le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 78.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Arsène Morin, L.S.C., à l'étude du droit, sans examen.

Et avec amendement, le bill suivant:

Bill 76.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Grand'Mère, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Hull, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Philippe Simard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le bureau des médecins et chirurgiens à l'admettre à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Des Syndics de la paroisse Sainte-Catherine, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi concernant l'église de ladite paroisse.

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi pour l'obtention de certains amendements aux lois qui la régissent.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse Sainte-Catherine de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Crête ait la permission de présenter un bill (No 92) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Grand'Mère."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 96) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Moreault (Rimouski) ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Philippe Simard à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Guertin ait la permission de présenter un bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Phaneuf ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de St-Hyacinthe."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 17, intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931."

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Attendu que le Parlement du Canada a adopté la "Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931";

Attendu que cette loi autorise la constitution d'un crédit imputable au fonds du revenu consolidé du Canada, devant être employé aux termes et conditions fixés par le gouverneur général en son conseil;

Attendu que, sous l'autorité de cette loi, le gouverneur général en son conseil, par un décret en date du 18 août 1931 (C. P. 2043), a décrété les termes et conditions de l'emploi de ce crédit;

Attendu qu'une convention, reproduite comme cédule A de la loi qui accompagne les présentes résolutions, a été conclue entre les autorités fédérales et le ministre des travaux publics et du travail de la province de Québec, pour mettre à exécution le décret du gouverneur général en son conseil, reproduit comme cédule B de la loi qui accompagne les présentes résolutions;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public que le gouvernement de cette province coopère avec celui du Canada pour venir en aide aux chômeurs de cette province;

Attendu que, dans ce but, il est à propos d'adopter une loi à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Résolu, 1.—Que la convention conclue entre les autorités fédérales et le ministre des travaux publics et du travail de la province de Québec, en date du 17 octobre 1931, reproduite comme cédule A de la loi qui accompagne les présentes résolutions, soit ratifiée et confirmée, et que le gouvernement de la province de Québec soit revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour mettre à effet cette convention en ce qui regarde les actes et les choses qui sont de son ressort.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à avancer et à payer à même le fonds consolidé du revenu de la province, sur les certificats du ministre des travaux publics, les montants que la province de Québec pourra être appelée à verser en vertu de la convention mentionnée à la première de ces résolutions.

Résolu, 3.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil, s'il le juge à propos, aux fins de payer tous ou partie de ces montants, pourra également autoriser le trésorier de la province à contracter un ou des emprunts, au moyen d'obligations ou de rentes inscrites émises sur le crédit de la province.

Résolu, 4.—Que ces obligations ou rentes inscrites seront émises au taux d'intérêt, pour le temps, dans la forme et pour le montant que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera, et seront payables, intérêts et principal, au temps et aux endroits qu'il indiquera.

Résolu, 5.—Qu'un fonds d'amortissement suffisant devra être créé pour le rachat des emprunts autorisés par la résolution 3, et que les versements annuels destinés à ce fonds, ainsi que les intérêts annuels qu'ils produisent, devront être placés ou déposés par le trésorier de la province, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 6.—Que les dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions s'appliqueront au gouvernement de cette province, relativement à tout montant additionnel qui pourra être mis à la disposition du gouvernement de cette province ou des corporations municipales ou des deux, aux fins de venir en aide aux chômeurs.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 17) intitulé: "Loi de l'aide au chômeurs, 1931."

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 19 NOVEMBRE 1931

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Gabias, secondé par M. Fauteux, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité des Trois-Rivières demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bélanger, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Sieurs Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame- de Québec et des Sieurs Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Québec demandant l'amendement d'une loi amendant les Statuts 49-50 Victoria intitulé: "Acte pour ériger la paroisse St-Jean-Baptiste de Québec" et que la dite pétition soit lue et reçue immédiatement.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 80.—Loi autorisant Robert Victor Colville Sinclair à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair.

Bill 83.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Georges-Hector Pettigrew à l'étude de la chirurgie-dentaire, à compter du mois de septembre, 1930.

Votre comité recommande de prolonger au 11 décembre prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 18 décembre prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte le dit rapport.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la Compagnie des Tramways de Lévis, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De "The Shawinigan Falls General Hospital", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Votre comité recommande de prolonger au 11 décembre prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 18 décembre prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Frigon ait la permission de présenter un bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Shawinigan Fall's General Hospital".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 18) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 19) intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 86) intitulé: "Loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 78) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Arsène Morin, L.S.C., à l'étude du droit, sans examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président au comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 89) intitulé:—"Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal".

Bill (No 96) intitulé:—"Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 92) intitulé:—"Loi amendant la charte de la cité de Grand' Mère".

Bill (No 77) intitulé:—"Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Philippe Simard à la pratique de la médecine".

Bill (No 99) intitulé:—"Loi modifiant la charte de la cité de Hull".
Bill (No 103) intitulé:—"Loi modifiant la charte de la cité de St-Hyacinthe".

L'honorable M. Francœur dépose, sur le bureau de la Chambre, les document suivants:

Rapports des Chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1930, conformément aux dispositions de l'article 4, chapitre 31, des Statuts refondus de la province de Québec de 1925.
(*Document de la session No* 21).

Rapports des Chemins de fer, états, rapports et statistiques pour l'année expirée le 31 décembre 1930, conformément aux dispositions de l'article 187, chapitre 230, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925. (*Document de la session No* 22).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 20 NOVEMBRE 1931

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:
Bill (No 3) intitulé:—"Loi modifiant les articles 59 et 143 de la Loi des compagnies de Québec".
Bill (No 16) intitulé:—"Loi modifiant l'article 121 du Code de procédure civile".
Bill (No 18) intitulé:—"Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 80) intitulé: "Loi autorisant Robert Victor Colville Sinclair à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair. "
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 83) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Georges-Hector Pettigrew à l'étude de la chirurgie dentaire, à compter du mois de septembre, 1930."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Shawinigan Fall's General Hospital".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie des Tramways de Lévis".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 24 NOVEMBRE 1931

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 15.—Loi modifiant le Code de procédure civil pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas.

Bill 97.—Loi concernant la succession de Hubert Morin.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 81.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à accorder une licence pour la profession de médecin dans la province de Québec à Flavius Lebel, après examens devant le Collège.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De la "Viewmount Land Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi déclarant que la compagnie a le droit de se prévaloir de certaines dispositions de la loi des compagnies de Québec.

De la compagnie "Montreal Light, Heat & Power Consolidated", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De la compagnie "Montreal Trust Company" et de Dame Jeanne-Élizabeth d'Alton, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à retirer du capital de la succession de Roland Wentworth Tupper Robb une certaine somme annuelle.

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi autorisant la "Montreal Trust Company" et dame Jeanne-Élizabeth D'Alton, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et de fiduciaires du testament de feu Roland Wentworth Tupper Robb, en son vivant de la ville de Mont-Royal, district de Montréal, à retirer certaines sommes d'argent du capital de la succession".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gabias ait la permission de présenter un bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant l'article 22*b* de la Loi de l'assistance publique de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LÉGISLATIF

Le 18 novembre 1931.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former une commission nommée pour surveiller les impressions législatives tel que demandé, et que la commission nommée pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session est composée des honorables MM. Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Martin, Miles, Ouellet, Pérodeau, Roberge et Roy soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ladite commission mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Savoie.—1. Le gouvernement a-t-il à l'étude un projet pour la construction d'un pont sur le St-Laurent, entre Ste-Angèle, comté de Nicolet, et la cité des Trois-Rivières?

2. Dans l'affirmative, est-ce l'intention de procéder à la construction de ce pont prochainement?
3. Quel serait le coût approximatif de ce pont?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. Non.
2. et 3. Répondu par 1.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du Secrétaire et Régistraire de la Province de Québec, 1930-1931. Quarante-cinquième rapport. (*Document de la session No* 23).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 25 NOVEMBRE 1931

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Poulin secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Dame Marie-Eugénie Morin et autres, demandant l'adoption d'une loi autorisant Dame Marie-Eugénie Morin en qualité de grevée de substitution de feu Hubert Morin à emprunter une somme de $5,000,00 et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.
Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Élie, il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Commission des Écoles Catholiques des Trois-Rivières demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.
Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter, sans amendements, le bill suivant:
Bill 16.—Loi modifiant l'article 121 du Code de procédure civile.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 101.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains.

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 77.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Philippe Simard à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du Ministre des Terres et Forêts de la Province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1931.

(*Document de la session No* 25).

L'honorable M. David propose, secondé par l'honorable M. Mercier:—

Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer, avec son argent, les ressources naturelles purement canadiennes.

Et la motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 97 intitulé: "Loi concernant la succession de Hubert Morin".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 81) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à accorder une licence pour la profession de médecin dans la province de Québec à Flavius Lebel, après examens devant le Collège".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Montreal Light Heat & Power Consolidated".

Bill (No 107) intitulé: "Loi autorisant la "Montreal Trust Company" et Dame Jeanne-Élizabeth D'Alton, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et de fiduciaires du testament de feu Roland Wentworth Tupper Robb, en son vivant de la ville de Mont-Royal, district de Montréal, à retirer certaines sommes d'argent du capital de la succession".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

Bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 26 NOVEMBRE 1931

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 87.—Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Saint-Clément.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 92.—Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.

Bill 105.—Loi modifiant la charte de "The Shawinigan Falls' General Hospital".

Bill 91.—Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.

Et sans amendement le bill suivant:

Bill 108.—Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Salaberry-de-Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la compagnie "The St. Lawrence Furniture Company", demandant l'adoption d'une loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à consentir à ladite compagnie un certain prêt.

De John Lapierre et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec".

Votre comité est d'opinion que la pétition des "Sieurs Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Québec et des Sieurs Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant le Statut 49-50 Victoria, intitulé: "Acte pour ériger la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Québec", est régulière et suffisante; que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et à l'avis qui en a été donné, que cette pétition n'a pas encore été suffisamment annoncée mais que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre le règlement à l'égard de cette insuffisance des annonces et de permettre au pétitionnaire de présenter immédiatement le bill qu'il a déposé.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Saintonge ait la permission de présenter un bill (No 94) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 110) intitulé: "Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à contracter un emprunt de $35,000.00 pour certaines fins".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 93) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 113) intitulé: "Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de St-Jean-Baptiste de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Dillon, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 29) intitulé: "Loi concernant certains officiers des municipalités de cité et ville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Poulin, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que M. Poulin ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi concernant les personnes employées à certains travaux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 152) intitulé: "Loi concernant certains modes de transport de liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Plante, secondé par M. Poulin, il est—

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 153) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certain amendement qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill 17, intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 17) intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur un message reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill 17.—Loi de l'aide aux chômeurs, 1931.

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill."

Au retour,

L'honorable M. Taschereau, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province:

H.-G. CARROLL,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1933, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, le 26 novembre 1931. (*Document de la session No* 1).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que ledit message, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 novembre courant:

Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer, avec son argent les ressources naturelles purement canadiennes.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Élie, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 27 NOVEMBRE 1931

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. David, il est—

Ordonné que l'honorable M. Laferté ait la permission de présenter un bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement à certaines infractions".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1927 inclusivement jusqu'à date, concernant soit la "Beauharnois Light, Heat & Power Co", soit la "Beauharnois Railway Co.", soit la "Beauharnois Construction Co.", et se rapportant au développement de cette partie de la force hydraulique du fleuve Saint-Laurent, entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis et qui a été concédée par le gouvernement de la province de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant l'article 22*b* de la Loi de l'assistance publique de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Philippe Simard à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Shawinigan Falls' General Hospital".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 94) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

Bill (No 113) intitulé: "Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de St-Jean-Baptiste de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 110) intitulé: "Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à contracter un emprunt de $35,000.00 pour certaines fins".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 1er DÉCEMBRE 1931

Prière.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Ville de Pointe-Claire demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Lortie, secondé par M. Drouin, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominingue, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 7 Édouard VII, chapitre 118, de manière à porter à $35,000.00 le pouvoir d'emprunt, et la cotisation à prélever, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Gabias, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition "Du très révérend Archimandrite Ioasaf (Skorodoumoff) et autres, demandant l'adoption d'une loi pour les incorporer sous le nom de "St. Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal" et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Fauteux, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition "Du très Révérend Maximillian Antonishin et autres, demandant l'adoption d'une loi pour les incorporer sous le nom de "St. John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine" et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 106.—Loi modifiant la charte de "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

Bill 107.—Loi autorisant "The Montreal Trust Company" et dame Jeanne Élizabeth D'Alton, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et fiduciaires du testament de feu Roland Wentworth Tupper Robb, en son vivant de la ville Mont-Royal, district de Montréal, à retirer certaines sommes d'argent du capital de la succession.

Et avec des amendements:

Bill 89.—Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Sainte-Catherine, de Montréal.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De la Commission des Écoles Catholiques des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles Catholiques des Trois-Rivières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 35) intitulé: "Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant l'article 2157*b* du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant l'article 546 de la Loi des cités et villes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 26 novembre courant: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 151) intitulé: "Loi concernant les personnes employées à certains travaux".

M. Poulin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 93) intitulé: "Loi constituant en corporation "L'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 2 DÉCEMBRE

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 79.—Loi concernant la succession Chénier Émond.

Bill 88.—Les promoteurs ont déclaré vouloir retirer ce bill:—Loi concernant la fabrique de Saint-Étienne, de Montréal.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que les pétitions de "Amédé Guy et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de Joseph Guy, et de Dame Malvina Robert" et de "Dame Marie-Eugènie Morin et autres, demandant l'adoption d'une loi autorisant Dame Marie-Eugénie Morin", en qualité de grevée de substitution de feu Hubert Morin à emprunter une somme de $5,000.00, sont régulières et suffisantes; que les bills qui ont été déposés par les pétitionnaires sont réguliers et conformes aux pétitions et aux avis qui en ont été donnés, que ces pétitions n'ont pas encore été suffisamment annoncées mais que ces irrégularités ne peuvent cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre le règlement à l'égard de cette insuffisance des annonces et de permettre aux pétitionnaires de présenter immédiatement les bills qu'ils ont déposés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 75.—Loi modifiant la charte de la cité de Sorel.

Ordonné que M. Poulin ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Marie-Eugénie Morin".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bastien ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph Guy".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec".

L'honorable M. Dillon propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion est mise en délibération.

M. Barré propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre condamne le bill proposé parce que les contestations d'élections qui tombent sous l'empire de la loi projetée sont actuellement soumises aux tribunaux de cette province et parce que ledit bill lèse des droits légalement acquis.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béique,
Duplessis,
Élie,
Fisher.
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Smart.—9.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Bastien,
Bédard,
Bélanger,
Bercovitch,
Bergeron,
Bissonnet,
Bouthillier,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (*Bonaventure*),
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Dansereau,
Delisle,

Desmarais,
Dillon,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Farand,
Faureux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
Marchand,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimouski),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Poulin,
Power,
Reed,
Sabourin,
Saintonge,
Saurette,
Savoie,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte.—66.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bastien,
Bédard,
Bélanger,
Bercovitch,
Bergeron,
Bissonnet,
Bouthillier,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Dansereau,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Farand,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),

Fortier,
Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
Marchand,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimouski),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Poulin,
Power,
Reed,
Sabourin,
Saintonge,
Saurette,
Savoie,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte.—69.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béique,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur.—8.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 87) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Saint-Clément".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi autorisant "The Montreal Trust Company" et dame Jeanne Elizabeth D'Alton, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et fiduciaires du testament de feu Roland Wentworth Tupper Robb, en son vivant de la ville Mont-Royal, district de Montréal, à retirer certaines sommes d'argent du capital de la succession".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Sainte-Catherine, de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur, ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury en matière civile".

M. Taschereau (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 26 novembre dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Stockwell, secondé par M. Sabourin, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 3 DÉCEMBRE 1931

Prière.

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci", demandant l'adoption d'une loi ratifiant la vente d'un certain immeuble, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 106.—Loi modifiant la charte de "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

Bill 110.—Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à contracter un emprunt de $35,000.00 pour certaines fins.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 82.—Loi ratifiant une résolution du Conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la "Morton Engineering & Dry Dock Company, Limited", pendant une période d'années."

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport ce de comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, le bill suivant:

Bill 113.—Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Sur la motion de M. Saurette, secondé par M. Marchand, il est—

Ordonné que M. Saurette ait la permission de présenter un bill (No 154) intitulé: "Loi détachant les lots numéros 40 et 41 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Armand-Ouest, et les annexant à la municipalité du village de Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, pour les fins municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 78, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Arsène Morin, L.S.C., à l'étude du droit, sans examen.

Bill 80, intitulé: "Loi autorisant Robert Victor Colville Sinclair à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair. "

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill 76, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc".

Bill 86, intitulé: "Loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 76) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 86) intitulé: "Loi régularisant l'état civil

de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sur un message reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

'76 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc.

78 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Arsène Morin, L.S.C., à l'étude du droit, sans examen.

80 Loi autorisant Robert Victor Colville Sinclair à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair.

86 Loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills."

Et, à leur retour,

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier, pour étude du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec", et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Le président du comité fait rapport que lors de l'étude de ce bill (No 32), sur l'article 2, l'honorable député de Hull a déclaré, en parlant de ce projet de loi, actuellement à l'étude, qu'il était "inique, le plus inique

qui n'a jamais été présenté dans cette Chambre"; que lui, le Président du comité, avait alors décidé que l'expression n'était pas parlementaire et que ledit député devait la retirer; que ce dernier, l'honorable député de Hull, en a appelé de la décision du président du comité.

Et la décision étant mise aux voix par M. l'Orateur comme suit: "La décision du Président du comité sera-t-elle maintenue", la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Bedard,
Bélanger,
Bergeron,
Bissonnet,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Bonaventure),
Crête,
Dansereau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Fauteux,
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion)
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimouski),
Paquet,
Perrault,
Piché,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Savoie,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte.—52.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé.—9.

La décision du Président du comité est ainsi maintenue.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants, sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph Guy".

Bill (No 112) intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Marie-Eugénie Morin".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1931

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la municipalité du village de Plage Laval, demandant l'adoption d'une loi l'érigeant en municipalité de ville sous le nom de "Plage Laval" et pour autres fins.

Votre comité est d'opinion que la pétition de "Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci", demandant l'adoption d'une loi ratifiant la vente d'un certain immeuble est régulière et suffisante; que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et à l'avis qui en a été donné, que cette pétition n'a pas encore été suffisamment annoncée mais que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre le règlement à l'égard de cette insuffisance des annonces et de permettre au pétitionnaire de présenter immédiatement le bill qu'il a déposé.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Filion (Laval) ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant l'article 144 de la loi des terres et forêts".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 39) intitulé: "Loi modifiant la loi des paroisses et des fabriques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance (télégrammes ou lettres) entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers et se rapportant à la canalisation du fleuve Saint-Laurent et à tout développement de la force hydraulique du fleuve Saint-Laurent, et cela depuis le 1er janvier 1921 inclusivement jusqu'au 23 novembre 1931 inclusivement.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie authentique de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement, se rapportant à la coupe du bois dans cette province.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie authentique de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement, se rapportant à la perception des droits de coupe en cette province.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 154) intitulé: "Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Armand-Ouest, et les annexant à la municipalité du village de Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, pour les fins municipales".

M. Saurette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé: "Loi concernant la succession Chénier Émond".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintennat lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Montreal Light, Heat and Power Consolidated".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 110) intitulé: "Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup, à contracter un emprunt de trente-cinq mille dollars, pour certaines fins".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 113) intitulé: "Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement à certaines infractions".

L'honorable M. Laferté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintennat lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement à certaines infractions."

L'honorable M. Laferté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant l'article 2157*b* du Code civil".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant l'article 546 de la Loi des cités et villes".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1931

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 18.—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.

Bill 28.—Loi modifiant la loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.

Bill 34.—Loi modifiant l'article 546 de la Loi des cités et villes.

Bill 154.—Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Armand-Ouest et les annexant à la municipalité du village de Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, pour les fins municipales.

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bouthillier, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à certains bureaux publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bouthillier, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 155) intitulé: "Loi modifiant les articles 648 et 728 du Code de procédure vivile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant l'article 5 de la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—De janvier 1930 à date, dans cette province: *a.* combien de ponts de péage ont été construits; *b.* combien de ponts de péage ont été établis?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

a. Aucun; *b.* Aucun.

Question par M. Duplessis.—Depuis le 1er janvier 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement, quels sont les revenus bruts provenant: *a.* du pont Galipeault; *b.* du pont Taschereau; *c.* du pont de la province à Saint-François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

a. Pont Galipeault: $88,498.30; *b.* Pont Taschereau: $80,850.97; *c.* Pont Batiscan: $65,188.90.

Question par M. Duplessis.—Depuis le 1er janvier 1931 inclusivement jusqu'au premier novembre 1931 exclusivement, quels sont les revenus nets provenant: *a.* du pont Galipeault; *b.* du pont Taschereau; *c.* du pont de la province à Saint-François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain?

Réponse par l'honorable M. Francœur.

a. Pont Galipeault: $80,033.74; *b.* Pont Taschereau: $73,299.78; *c.* Pont Batiscan: $59,182.23.

Question par M. Duplessis.—Combien a-t-il été payé à la province par les conseils municipaux ou les corporations municipales à l'occasion de tout acte qui doit être fait ou de tout document qui doit être émis, certifié ou approuvé par le ministre des affaires municipales ou par un officier de ce département, de même que par le lieutenant gouverneur en conseil ou par une personne quelconque, en rapport avec les affaires municipales, depuis le premier janvier 1931 inclusivement jusqu'au premier novembre 1931 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

$18,416.49.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 115) intitulé: "Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci."

Bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval."

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois "est mise aux voix et la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Bissonnet,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
David,
Delisle,
Dillon,
Duffy,
Dufour,
Duval,
Farand,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
Marchand,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Power,
Sabourin,

Saintonge,
Saurette,
Savoie,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—59.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Sauvé.—9.

La motion est ainsi adoptée.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 152) intitulé: "Loi concernant certains modes de transport de liqueurs alcooliques".

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill, est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 26 novembre dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

M. Élie propose par voie d'amendement, secondé par M. Lafleur:

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant tous les mots après "Que" et en y ajoutant les mots suivants:

Tout en étant prête à voter à Sa Majesté les subsides nécessaires, cette Chambre regrette que le gouvernement ait toujours négligé:

a. D'adopter les mesures appropriées pour assurer le développement méthodique de nos forces hydrauliques, au bénéfice de la province et de sa population, de façon à assurer aux campagnes et aux villes l'usage de l'électricité à des taux raisonnables, sans préjudice aux droits légitimement acquis et sans paralyser l'initiative privée;

b. De faire faire un inventaire complet et fidèle des ressources naturelles de cette province;

c. De faire faire une vérification complète et détaillée de la comptabilité et des finances de cette province;

d. D'adopter des mesures sociales de façon à répondre aux nouveaux besoins de notre population.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur.—9.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Crête,
Delisle,
Dillon,
Dugas,
Duval,
Farand,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Gabias,
Gagnon (Kamouraska),
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie
Lamoureux,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Poulin,
Power,
Sabourin,
Saint-Onge,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte.—50.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Authier, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 10 DÉCEMBRE 1931

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 109.—Loi concernant la succession de Joseph Guy.

Et avec amendements:

Bill 93.—Loi constituant en corporation "l'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec".

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 20 janvier 1932 prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 27 janvier 1932 prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que les pétitions de la "Ville de Pointe-Claire," demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte; "Du très Révérend Archimandrite Ioasaf (Skorodoumoff) et autres, demandant l'adoption d'une loi pour les incorporer sous le nom de "St. Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal" et du très Révérend Maximillian Antonishin et autres, demandant l'adoption d'une loi pour les incorporer sous le nom de "St. John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine," sont régulières et suffisantes; que les bills qui ont été déposés par les pétitionnaires sont réguliers et conformes aux pétitions et aux avis qui en ont été donnés, que ces pétitions n'ont pas encore été suffisamment annoncées mais que ces irrégularités ne peuvent cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre le règlement à l'égard de cette insuffisance des annonces et de permettre aux pétitionnaires de présenter immédiatement les bills qu'ils ont déposés.

Votre comité recommande de prolonger au 20 janvier 1932 prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 27 janvier 1932 prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant ledit rapport" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le rapport est, en conséquence, adopté.

Ordonné que M. Fauteux ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation la "St. Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal".

En conséquence, il presente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 154) intitulé: "Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Armand-ouest et les annexant à la municipalité du village de Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, pour les fins municipales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à certains bureaux publics".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le gouvernement ou tout ministre ou fonctionnaire et toute personne au sujet des argents de chômage demandés pour la municipalité de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, en vertu de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Desmarais, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous documents relatifs à la destitution de M. J.-Albert Dumas, comme cantonnier à Sainte-Angèle-de-Mérici, comté de Matane.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 18) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 25 novembre dernier:

Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer avec son argent, les ressources naturelles purement canadiennes.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 26 novembre dernier: Que M. l'Orateur quitte le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité de subsides).

Et le débat se continue.
Sur la motion de M. Authier, secondé par M. Lemieux, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1931

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Saintonge, il est—
Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Les Frères Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu", demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Les Frères Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu", et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.
Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la "St. John of Suchawa Bukowinian Greek-Orthodox Church of Lachine".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Églises protestantes autorisées à tenir des registres de l'état civil."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant l'article 546 de la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi concernant certains officiers des municipalités de cité et de ville".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant l'article 5 de la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph Guy".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois", est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation la "St. Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 15 DÉCEMBRE 1931

Prière.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Gérard Viau demandant l'adoption d'une loi pour permettre au Barreau de l'admettre à l'étude du droit sans examen, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 84.—Loi concernant les successions d'Alexander Lindsay et de son épouse.

Bill 95.—Loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à Frank J. Knox.

Bill 112.—Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Marie-Eugénie Morin.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 151.—Loi concernant les personnes employées à certains travaux.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 47) intitulé: "Loi concernant les licences de mariage."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Dillon, il est—

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant l'article 139 de la Loi des chemins de fer."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 16, intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code de procédure civile".

Bill No 21, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement à certaines infractions".

Bill No 24, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse relativement à certaines infractions".

Bill No 77, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Philippe Simard à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique."

Bill No 81, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à accorder une licence pour la profession de médecin dans la province de Québec à Flavius Lebel, après examens devant le Collège".

Bill No 92, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'-Mère".

Bill No 97, intitulé: "Loi concernant la succession de Hubert Morin".

Bill No 108, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 91, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un Etat indiquant:

Quel est le total, pour chacun des quatre premiers mois de l'exercice en cours, des déboursés de la province par départements comme suit: *a.* Dette publique; *b.* Législation; *c.* Gouvernement civil; *d.* Administration de la justice; *e.* Instruction publique; *f.* Asiles d'aliénés; *g.* Écoles de réforme et d'industrie; *h.* Hygiène; *i.* Travaux publics et travail; *j.* Agriculture; *k.* Voirie et mines; *l.* Terres et forêts; *m.* Colonisation, chasse et pêcheries; *n.* Institutions de bienfaisance; *o.* Charges sur le revenu (perception des licences, etc.); *p.* Services divers; *q.* Autres déboursés, capital, etc.; *r.* Fonds en fiducie, dépôts, etc.?

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un Etat indiquant:

Quel est le total pour chacun des quatre premiers mois de l'exercice en cours, des recettes de la province par départements comme suit: *a.* Ministère du trésor; *b.* Bureau du revenu; *c.* Bureau des assurances; *d.* Législation; *e.* Administration de la justice; *f.* Secrétaire Provincial;

g. Travaux publics et travail; *h.* Voirie et mines; *i.* Terres et forêts; *j.* Colonisation, chasse et pêcheries; *k.* Affaires municipales; *l.* Divers; *m.* Imprimeur du roi; *n.* Droits sur les successions; *o.* Loi des véhicules-automobiles; *p.* Taxes sur corporations; *q.* Licences d'hôtels, restaurants, colporteurs, etc.; *r.* Fonds de subventions aux chemins de fer; *s.* Timbres d'enregistrement; *t.* Timbres judiciaires; *u.* Fonds d'honoraires des officiers de justice; *v.* Fonds des bâtisses et des jurés; *w.* Autres recettes, capital, etc.; *x.* Fonds en fiducie, dépôts, etc.?

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 155) intitulé: "Loi modifiant les articles 648 et 728 du Code de procédure civile."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 93) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la "St. John of Suchawa Bukowinian Greek-Orthodox Church of Lachine".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi, 25 novembre dernier:

Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer, avec son argent, les ressources naturelles purement canadiennes.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bélanger, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 26 novembre dernier: Que M. l'Orateur quitte le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité de subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Gault, il est—

Résolu que la Chambre charge son leader d'adresser le télégramme suivant à Son Excellence l'Archevêque élu de Québec, Monseigneur J.-M. Rodrigue Villeneuve:

"L'Assemblée législative de Québec, en ce moment en séance, envoie à Votre Excellence l'expression de ses hommages respectueux et ses souhaits les plus sincères pour un règne long et heureux sur le siège archiépiscopal de Québec".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1931

Prière.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de St-Pierre, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Cohen, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "The Beauharnois Light,

Heat & Power Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que les pétitions de "Les Frères Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu", demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Les Frères Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu", et de "Gérard Viau", demandant l'adoption d'une loi pour permettre au Barreau de l'admettre à l'étude du droit sans examen, sont régulières et suffisantes: que les bills qui ont été déposés par les pétitionnaires sont réguliers et conformes aux pétitions et aux avis qui en ont été donnés, que ces pétitions n'ont pas encore été suffisamment annoncées, mais que ces irrégularités ne peuvent cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre le règlement à l'égard de cette insuffisance des annonces et de permettre aux pétitionnaires de présenter immédiatement les bills qu'ils ont déposés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 114.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce domité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 85.—Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 123) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gérard Viau, de la cité d'Outremont, à l'étude de la profession d'avocat sans examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Dieu".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 46) intitulé: "Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont la Chambre a été saisie, le jeudi 26 novembre dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitement de l'Orateur, Assemblée législative, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 15, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 25 novembre dernier:

Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer, avec son argent, les ressources naturelles purement canadiennes.

Et le débat se continue.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Fisher:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

ATTENDU que la canalisation du Saint-Laurent soulève des questions d'ordre national et présente un aspect international des plus sérieux;

ATTENDU que la motion en discussion n'est basée sur aucun renseignement officiel et ne tient aucun compte des procédés diplomatiques et constitutionnels en semblables matières;

ATTENDU qu'aucun projet à ce sujet ne peut être accepté ni réalisé sans le consentement de toutes et chacune des parties intéressées, et particulièrement sans le consentement nécessaire de la province de Québec dont les droits doivent être intégralement respectés;

Cette Chambre considère inopportune et prématurée la motion en discussion.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 113) intitulé: "Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi concernant les successions d'Alexander Lindsay et de son épouse".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 95) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à Frank J. Knox".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 112) intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à dame Marie-Eugénie Morin".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Églises protestantes autorisées à tenir des registres de l'état civil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bll (No 47) intitulé: "Loi concernant les licences de mariage".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 18, intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

Bill 28, intitulé: "Loi modifiant la loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

Bill 32, intitulé: "Loi modifiant la loi des élections contestées de Québec".

Bill 34, intitulé: "Loi modifiant l'article 546 de la loi des cités et villes".

Bill 79, intitulé: "Loi concernant la succession Chénier Émond".

Bill 83, intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Georges-Hector Pettigrew à l'étude de la chirurgie dentaire, à compter du mois de septembre, 1930."

Bill 105, intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Shawinigan Falls' General Hospital."

Bill 106, intitulé: "Loi modifiant la charte de "Montreal Light, Heat and Power Consolidated".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill 101, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains."

Bill 110, intitulé: "Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à contracter un emprunt de trente-cinq mille dollars, pour certaines fins".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 110) intitulé: "Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à contracter un emprunt de trente-cinq mille dollars, pour certaines fins", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise en délibération.

M. Vautrin propose par voie d'amendement, secondé par M. Fauteux:

Que la Chambre agrée les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant:

"La dernière ligne desdits amendements est retranchée."

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle" et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pépinière de Berthier: entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 17 DÉCEMBRE 1931

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Casgrain, il est—
Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte", et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.
Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:
Bill 2.—Loi modifiant l'article 2157*b* du Code civil.
Bill 3.—Loi modifiant les articles 59 et 143 de la Loi des compagnies de Québec.
Bill 8.—Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale.
Bill 30.—Loi modifiant l'article 5 de la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.
Et avec amendement:
Bill 155.—Loi modifiant les articles 648 et 728 du Code de procédure civile.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:
Bill 94.—Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

M. Delisle, du comité des règlements, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:
De la ville de Saint-Pierre, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.
Des Curé et Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominingue, demandant l'adoption d'une loi amendant la Loi 7 Édouard VII, chapitre 118, de manière à porter à $35,000.00 le pouvoir d'emprunt, et la cotisation à prélever.

Ordonné que M. Lortie ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi concernant le pouvoir d'emprunt de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominingue".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 121) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville St-Pierre".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Dillon, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

———

Sur un message reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur-Suppléant et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

15 Loi modifiant le Code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas.
16 Loi modifiant l'article 121 du Code de procédure civile.
18 Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
21 Loi modifiant la Loi de la pêche relativement à certaines infractions.
24 Loi modifiant la Loi de la chasse relativement à certaines infractions.
28 Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
32 Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec.
34 Loi modifiant l'article 546 de la Loi des cités et villes.
77 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Philippe Simard à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
79 Loi concernant la succession Chénier Emond.
81 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à accorder une licence pour la profession de médecin dans la province de Québec à Flavius Lebel, après examens devant le Collège.
83 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Georges-Hector Pettigrew à l'étude de la chirurgie dentaire, à compter du mois de septembre, 1930.

91 Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.
92 Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.
97 Loi concernant la succession de Hubert Morin.
105 Loi modifiant la charte de "The Shawinigan Falls' General Hospital"
106 Loi modifiant la charte de "Montreal Light, Heat and Power Consolidated".
108 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres.
110 Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à contracter un emprunt de trente-cinq mille dollars, pour certaines fins.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Et à leur retour,

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 123) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gérard Viau, de la cité d'Outremont, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier ledit bill" est mise aux voix et la Chambre l'adopte de consentement unanime.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 46) intitulé: "Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer".

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le délai pour le parachèvement du chemin de fer visé par le paragraphe *b* de l'article 1 de la loi 17 George V, chapitre 3, tel que modifié par la loi 21 George V, chapitre 4, section 1, soit prolongé pour une période de quatre ans à compter de la date de la sanction de

la loi qui sera basée sur la présente résolution, nonobstant les dispositions de l'article 2 de la loi 17 George V, chapitre 3, et du contrat accordant une subvention passé en vertu des dispositions de ladite loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 46) intitulé: "Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant l'article 139 de la Loi des chemins de fer".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Bélanger, secondé par M. Taschereau (Bellechasse), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 82) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la "Morton Engineering & Dry Dock Company, Limited", pendant une période d'années", a été rejeté, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs du bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de Nazareth, pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile St-Joseph du Bon-Pasteur, 1730, rue Fullum (antérieurement Hospice St-Joseph du Bon-Pasteur), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de St-Vincent-de-Paul, Montréal,pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Catholic Sailors' Club", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Church Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph, Sœurs Grises, rue Cathédrale, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Dispensary", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Sailors' Institute", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Old Brewery Mission", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat St-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Petites Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Prisoners' Aid Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "St. Patrick's Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Sheltering Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour L'Alliance Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique de Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Club des marins catholiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Œuvre du Patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Patronage Laval, 40, ave Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Quebec Seamen's Institute", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Salvation Army", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Young Women's Christian Association", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital de Beauceville, Cté Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital N.-D. de la Protection, Ste-Marie, Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat St-Joseph, Cté Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence de Lanoraie, Cté Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades (Longueuil), Co. Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots, Co. Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Youville de St-Benoît, Co. des Deux-Montagnes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Jardin de l'Enfance St-Joseph, Joliette, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat de la Providence Ste-Elizabeth, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité, St-André, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Anne-de-la-Pocatière, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-André-Avellin, Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence, L'Assomption, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence, St-Henri-de-Mascouche, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Antoine, St-Lin, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Maison de la Providence, St-Vincent-Paul, Co. Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph de la Délivrance, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph de la Délivrance (section orphelinat), Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôtel-Dieu, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Édouard, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité, St-Jean-Deschaillons, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Ursule, Co. Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité (antérieurement "Children's Hospital"), St-Louis, Black-Lake, Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Elizabeth-de-Farnham, Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Célestin, Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Casimir, Co. Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital de Magog, Co. Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Brehmer Rest", Ste-Agathe-des-Monts, Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Dominicains du Rosaire, Co. Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Victor, Belœil, Co. Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Lachine General Hospital", Co. Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Annuité à Mlle Marie-Regina Drolet, par résolution de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Barreau de la province de Québec: aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Royal Military College of Canada Rifle Association", pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour La Société de géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comité France-Amérique, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comité France-Amérique, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Fondation Strahcona, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

72. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Last Post Fund"—(5ième de 10 versements annuels, O.C. 1264-1928), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

73. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Maison des Étudiants canadiens à Paris, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

74. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Musée Laurier à Arthabaska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

75. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Société Provancher d'Histoire Naturelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

76. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association des Maréchaux-Ferrants de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

77. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Aide aux esquimaux indigents dans la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill 75, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 1931

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, et désire recommander qu'il soit imprimé de nouveau avec les amendements pour les membres de votre honorable Chambre.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 155) intitulé: "Loi modifiant les articles 648 et 728 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant l'article 2157*b* du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant les articles 59 et 143 de la Loi des compagnies de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant l'article 5 de la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement dont elle a été saisie le mercredi 16 décembre courant, à la motion:

"Que cette Chambre adopte maintenant les amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains".

Lequel amendement se lit comme suit:

Que la Chambre agrée lesdits amendements, avec l'amendement suivant: "La dernière ligne desdits amendements est retranchée".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et le rejette.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 94) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 116) intitulé: "Loi concernant le pouvoir d'emprunt de "l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace de Loyola de Nominingue".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 121) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville St-Pierre".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 22 DÉCEMBRE 1931

Prière.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Caron, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la part de "Quebec Power Co." demandant l'autorisation d'acquérir le "Quebec Railway," le "Quebec County Railway" et autres fins, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Gagnon (Kamouraska), il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Adélard Lépine, Adolphe Lemay, Jos.-E. Vallée, Magnus Poirier, Georges Vandelac et Thos. Kane, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation les directeurs de funérailles de la province de Québec avec les pouvoirs nécessaires à la bonne administration d'icelle, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 29.—Loi concernant certains officiers de municipalités de cité et de ville.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 120.—Loi constituant en corporation "L'Ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu".

Votre comité fait aussi rapport que les promoteurs des bills No 103, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe" et No

111, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval", ont déclaré qu'ils désiraient les retirer.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport es lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De "The Beauharnois Light, Heat & Power Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Ordonné que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat & Power Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 36) intitulé: "Loi concernant les sociétés historiques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 159)) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Casgrain, il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code civil de procédure".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 124",

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à certains districts électoraux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 48) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur certaines compagnies".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la ville d'Amos".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 48) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 46) intitulé: "Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'aucune personne ne pourra, dans cette province, acheter de la gazoline pour son usage ou celui de sa famille, de son agent, employé, associé ou patron, sans payer un droit équivalent à six centins par gallon, mesure impériale, tel que prévu par les sections 2 et 6 de la loi qui accompagne la présente résolution, au lieu du droit de cinq centins imposé par le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi de la gazoline (Statuts refondus, 1925, chapitre 36,) tel que modifié par la loi 18 George V, chapitre 23, section 1.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province en vertu du chapitre 229 des Statuts refondus de Québec (1925), depuis le 1er janvier 1928, inclusivement jusqu'au 12 décembre 1931.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Duplessis, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le gouvernement ou tout ministre ou fonctionnaire et la "Price Waterhouse & Co." relativement au maniement des deniers de la province, à la tenue, à l'apurement et à la vérification des comptes publics; ainsi que copie de tout contrat et arrêté en conseil concernant l'engagement et le travail de ladite firme; de plus, copie de tous rapports ou recommandations faits par cette firme.

L'honorable M. David dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1930-1931. (*Document de la session No* 26.)

Conformément à l'odre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement de M. Sauvé à la motion dont elle a été saisie le mercredi, 25 novembre dernier:

Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer, avec son argent, les ressources naturelles purement canadiennes.

Lequel amendement se lit comme suit:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

ATTENDU que la canalisation du Saint-Laurent soulève des questions d'ordre national et présente un aspect international des plus sérieux;

ATTENDU que la motion en discussion n'est basée sur aucun renseignement officiel et ne tient aucun compte des procédés diplomatiques et constitutionnels en semblables matières;

ATTENDU qu'aucun projet à ce sujet ne peut être accepté ni réalisé sans le consentement de toutes et chacune des parties intéressées, et particulièrement sans le consentement nécessaire de la province de Québec dont les droits doivent être intégralement respectés;

Cette Chambre considère inopportune et prématurée la motion en discussion.

Et le débat se continue sur l'amendement.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable Perrault, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. Résolu qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Institutions protestantes, S. R., 1925, c. 133, a. 464 et c. 134, a. 5, tel que modifié par les lois 17 Geo. V, c. 40, s. 1, 19 Geo. V, c. 51 et 21 Geo. V, c. 67 et 68, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-un mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles primaires élémentaires et primaires complémentaires catholiques romaines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université Laval de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "McGill Université", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université de "Bishop's College", Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "High Schools", Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour École polytechnique, Montréal, en vertu de 57 Vict., c. 23, a. 17, tel que modifié par les lois 17 Geo. V, c. 45, s. 2 et 20 Geo. V, c. 62, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Corporation des écoles techniques ou professionnelles, 16 Geo. V, c. 49, a. 16: École technique de Québec, $100,000.00; École technique de Montréal, $145,000.00; École technique de Hull, $60,000.00; École des hautes études commerciales, $165.000.00; pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles techniques en dehors des cités de Québec, Montréal et Hull et cours professionnels, S.R., 1925, c. 136, a. 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Technical Institute", pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inspecteur des écoles supérieures protestantes—Traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Allocation spéciale à l'enseignement protestant dans la province, pour être appliquée tel que recommandé par une résolution du comité protestant du conseil de l'Instruction publique. (Paiement sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles des sourds-muets et des aveugles: Inst. cath. pour garçons, Montréal, $25,000.00; Inst. cath. pour filles, Montréal, $25,000.00; Institut Nazareth, Montréal, $25,000.00; Institut McKay, Montréal, $4,600.00; "Montreal Ass'n for the Blind", $8,000.00; "Quebec Ass'n for the Blind", $2,500.00; pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'enseignement du français, par des spécialistes français, dans les académies protestantes, conformément aux recommandations du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, tel qu'approuvé par un arrêté ministériel, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles publiques rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133,

arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent vingt-cinq dollars, $125,000.00; d'au moins deux cent cinquante dollars, $60,000.00; d'au moins deux cent soixante et quinze dollars, $30,000.00; d'au moins trois cent vingt-cinq dollars, $10,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles dans les municipalités pauvres, spécialement dans les centres de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Allocation aux municipalités scolaires de village et de la campagne qui emploient des instituteurs porteurs d'un diplôme d'école normale, pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association des instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à la littérature et aux beaux-arts: Livres de récompenses, reliure, etc, $20,000.00; Littérature, $7,500.00; Beaux-Arts, $7,500.00; pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comité protestant du conseil de l'instruction publique, aide supplémentaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, aux conditions et de la manière à être fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Rapports du département, annuel, financier et statistique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conférences pédagogiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Gratifications aux instituteurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Allocation aux municipalités les plus méri-

tantes, sujet au rapport des inspecteurs, arrêté ministériel 759 du 2 déc. 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement (provenant autrefois du fonds des écoles élémentaires), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Mérite scolaire, 18 Geo. V, c. 46, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Économie domestique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Centralisation des écoles protestantes rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill No 44, intitulé: "Loi modifiant la Loi des Églises protestantes autorisées à tenir des registres de l'état civil".

Bill No 47, intitulé: "Loi concernant les licences de mariage".

Bill No 123, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gérard Viau, de la cité d'Outremont, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen."

Sur un message reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

44 Loi modifiant la Loi des Églises protestantes autorisés à tenir des registres de l'état civil.
47 Loi concernant les licences de mariage.
75 Loi modifiant la charte de la cité de Sorel.

101 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains.
123 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gérard Viau, de la cité d'Outremont, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:
"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills."

Au retour des députés:
Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1931

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:
Bill 115.—Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline", rapportée du comité plénier, lue la première et la seconde fois le mardi 22 décembre courant.

L'honorable M. Perrault propose: "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution".
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bastien,
Bercovitch,
Caron,
Casgrain,
Chouinard,

Cohen,
Crête,
David,
Delilsle,
Desmarais,
Drouin,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Giguère,
Moreau (Roberval),
Paquet,
Perrault,
Plante,
Power,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—28.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Duplessis,
Gault,
Sauvé.—4.

Et la motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 29) intitulé: "Loi concernant certains officiers de municipalité de cité et de ville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bédard,
Bélanger,
Caron,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,

Crête,
Desmarais,
Drouin,
Filion (Laval),
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Gabias,
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Godbout,
Moreau (Roberval),
Perrault,
Plante,
Poulin,
Power,
Rochette,
Saintonge,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—26.

CONTRE:

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Duplessis,
Gault,
Sauvé.—5.

La motion est ainsi adoptée.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 124".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la ville d'Amos".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Conformément à l'odre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

Bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat & Power Company".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. David, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapport du Directeur de l'Assistance Publique pour l'année finissant le 30 juin 1931. (*Document de la session No* 27.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 27 novembre, 1931, pour copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1927 inclusivement jusqu'à date, concernant soit la "Beauharnois Light, Heat & Power Co." soit la "Beauharnois Railway Co.", soit la "Beauharnois Construction Co.", et se rapportant au développement de cette partie de la force hydraulique du fleuve Saint-Laurent, entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis et qui a été concédée par le gouvernement de la province de Québec. (*Document de la session No* 28.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 4 décembre, 1931, pour copie authentique de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement, se rapportant à la coupe du bois dans cette province. (*Document de la session No* 29).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 4 décembre, 1931, pour copie authentique de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement, se rapportant à la perception des droits de coupe en cette province.
(*Document de la session No* 30).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 10 décembre, 1931, pour copie de tous documents relatifs à la destitution de M. J.-Albert Dumas, comme cantonnier à Sainte-Angèle-de-Mérici, comté de Matane. (*Document de la session No* 31).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 10 décembre, 1931, pour copie de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le gouvernement ou tout ministre ou fonctionnaire et toute personne au sujet des argents de chômage demandés pour la municipalité de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, en vertu de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930. (*Document de la session No* 32).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi le 11 janvier prochain (1932) à huit heures et demie du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 11 JANVIER 1932

Huit heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 57) intitulé: "Loi créant la Commission municipale".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement des droits réels."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 37) intitulé: "Loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception de certains actes et documents, et validant certains actes et documents reçus dans ces comtés."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 13) intitulé: "Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnere, sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 54) intitulé: "Loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant l'article 6 de la Loi des syndicats professionnels."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Giguère, secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que M. Giguère ait la permission de présenter un bill (No 161) intitulé: "Loi détachant certains lots de la division d'enregistrement et du comté de Beauce et les annexant à la division d'enregistrement et au comté de Dorchester."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Fillion (Lac-Saint-Jean), secondé par M. Crête, il est—

Ordonné que M. Fillion (Lac-Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill (No 162) intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté de Lac Saint-Jean-Est."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 56) intitulé: "Loi modifiant l'article 24 de la Loi des compagnies de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 115) intitulé: "Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code civil".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Frigon, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Shawinigan Falls' General Hospital", concerne une institution d'assistance publique, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 57) intitulé: "Loi créant la commission municipale".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55 imposant la "taxe d'hôpital".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 14) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les personnes du sexe féminin."

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et Les sœurs servantes du Cœur Immaculé de Marie dites Révérendes sœurs du Bon Pasteur de Québec, concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les personnes du sexe féminin et la réception, la garde et l'entretien de ces personnes qui seront incarcérées dans ladite prison, passé devant Mtre Charles Delagrave, no-

taire, le quatre novembre, mil neuf cent trente et un, sous le numéro douze mille six cent vingt-huit de ses minutes, et reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur la présente résolution, soit ratifié.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les personnes du sexe féminion."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 19) intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que nonobstant les dispositions du paragraphe *a* de l'article 1 de la loi 20 George V, chapitre 11 et toutes dispositions à ce contraires du contrat passé entre le gouvernement de la province et *Verdun Protestant Hospital*, confirmé et ratifié par la loi 21 George V, chapitre 14, le gouvernement de la province de Québec paiera aux ayants droit, semi-annuellement, les intérêts sur l'emprunt de trois cent mille dollars contracté par *Verdun Protestant Hospital* et pourvoira chaque année au fonds d'amortissement requis pour le remboursement de cet emprunt à son échéance, et que les sommes nécessaires pour ces objets seront prises à même les crédits affectés par la Législature pour les asiles d'aliénés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi concernant *Verdun Protestant Hospital*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 35) intitulé: "Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville."

Bill (No 48) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane".

Bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur certaines compagnies".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 12 JANVIER 1932

Prière.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Bissonnet, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Des Syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi", demandant l'adoption d'une loi concernant un certain emprunt et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 48.—Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis dans la division d'enregistrement de Matane.

Bill 116.—Loi concernant le pouvoir d'emprunt de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Saint-Ignace de Loyola de Nomingue.

Bill 117.—Loi constituant en corporation "The St. John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine".

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 121.—Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.

Bill 102.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill No 118, intitulé: "Loi constituant en corporation "St. Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal", n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Adélard Lépine et autres, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation les directeurs de funérailles de la province de Québec avec les pouvoirs nécessaires à la bonne administration d'icelle.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Arcand, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Commission des Assurances Sociales de Québec, deuxième rapport. (*Document de la session No* 33).

Question par M. Duplessis.—1. Combien de nouveaux ponts de péage sont en voie de construction dans cette province?

2. Dans quelles localités est construit chacun de ces ponts?

3. Quand chacun de ces ponts sera-t-il ouvert à la circulation?

4. Quel sera le coût de chacun de ces ponts?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. Cinq.

2. Sur le Saint-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la Côte Beaupré. Sur la Rivière Richelieu, entre St-Joseph de Sorel et la cité de Sorel. Sur la rivière Yamaksa, entre Yamaska Est et Yamaska Ouest. Sur la rivière Saguenay, entre Ste-Anne et la cité de Chicoutimi. Sur la rivière St-François, entre St-François du Lac et Pierreville.

3. Les trois ponts de la rive sud seront ouverts à la circulation à l'automne 1932. Quant aux deux autres ponts, il est impossible de répondre actuellement à la question, car tous les contrats ne sont pas encore donnés.

4. Il est impossible de répondre à cette question avant le parachèvement de tous les travaux et l'acquisition des terrains.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 14) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Sœurs Servantes du Cœur Immaculée de Marie concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les personnes du sexe féminin".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 54) intitulé: "Loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant l'article 6 de la Loi des syndicats professionnels."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 56) intitulé: "Loi modifiant l'article 24 de la Loi des compagnies de Québec".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 161) intitulé: "Loi détachant certains lots de la division d'enregistrement et du comté de Beauce et les annexant à la division d'enregistrement et au comté de Dorchester."
M. Giguère propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 162) intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté municipal du Lac-Saint-Jean-Est".
M. Fillion (Lac Saint-Jean) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. Lamoureux propose, secondé par M. Plante:
Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre copie de correspondance, documents, etc., relatifs à l'établissement d'un système de crédit agricole en cette province.
La motion est mise en délibération et un débat s'élève.
Sur la motion de M. Authier, secondé par M. Delisle, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour entretien de certains édifices publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour nettoyage des bureaux, édifices de la Législature et des départements, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille neuf cent sept dollars et soixante-quinze centins soit ouvert à Sa Majesté pour taxe d'eau sur les édifices parlementaires, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureau de poste: traitements, dépenses contingentes, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 13 JANVIER 1932

Prière.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Fisher, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition du "Bureau des Syndics d'école protestant de la cité de Verdun", demandant l'adoption d'une loi pour autoriser ladite municipalité scolaire de la cité de Verdun à former un bureau de six syndics et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit.

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 124.—Loi modifiant la charte de la Beauharnois Light, Heat and Power Company".

Votre comité a aussi examiné le bill No 119, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire" y a fait certains amendements et a retranché du préambule le premier paragraphe.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Des syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi concernant un certain emprunt.

De "Quebec Power Company", demandant l'adoption d'une loi pour l'autoriser à acquérir le "Quebec Railway" le "Quebec County Railway" et autres fins, ce dernier rapport est adopté sur division.

M. Duplessis s'oppose à la réception du rapport en ce qui concerne la pétition de "Quebec Power Company".

M. l'Orateur prend la question en délibéré.

Sur la motion de M. Poulin, secondé par M. Gabias, il est—

Ordonné que les deux rapports de la Commission des Assurances sociales de Québec qui ont été déposés le mardi 12 janvier 1932, sur le bureau de la Chambre soient imprimés en français et en anglais.

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 126) intitulé: "Loi concernant l'association des directeurs de funérailles de la province de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi concernant un certain emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 72) intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les buandiers et non réclamés."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rrapport du Bibliothécaire de la Législature de Québec, janvier à octobre 1931. (*Document de la session No* 34.)

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 48) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ

Résolu,—Que les frais de transcription des copies dans le registre spécial prévu par le paragraphe 1 de l'article 2 de la loi qui accompagne la présente résolution, et ceux de transmission au régistrateur de Matane dudit registre, de la copie de l'index des immeubles et des autres documents, seront payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 48) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 48) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement de M. Sauvé à la motion dont elle a été saisie le mercredi 25 novembre dernier: que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer, avec son argent, les ressources naturelles purement canadiennes.

Lequel amendement se lit comme suit:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

ATTENDU que la canalisation du Saint-Laurent soulève des questions d'ordre national et présente un aspect international des plus sérieux;

ATTENDU que la motion en discussion n'est basée sur aucun renseignement officiel et ne tient aucun compte des procédés diplomatiques et constitutionnels en semblables matières;

ATTENDU qu'aucun projet à ce sujet ne peut être accepté ni réalisé sans le consentement de toutes et chacune des parties intéressées, et particulièrement sans le consentement nécessaire de la province de Québec dont les droits doivent être intégralement respectés;

Cette Chambre considère inopportune et prématurée la motion en discussion.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Sauvé.—10.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Bercovitch,
Bissonnet,
Caron,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Dansereau,
David,
Desmarais,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux
Lortie,
Marchand,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimouski),
Morel,
Paquet,
Perrault,
Piché,
Plante,
Poulin,
Power,
Sabourin,
Saintonge,
Saurette,
Savoie,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—59.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et le débat se continue sur la motion principale.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé: "Loi concernant le pouvoir d'emprunt de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Saint-Ignace-de-Loyola de Nominingue".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation "The St. John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 2, intitulé: "Loi modifiant l'article 2157*b* du Code civil".

Bill No 3, intitulé: "Loi modifiant les articles 59 et 143 de la Loi des compagnies de Québec".

Bill No 8, intitulé: "Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale".

Bill No 30, intitulé: "Loi modifiant l'article 5 de la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques."

Bill No 42, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930.

Bill No 43, intitulé: "Loi modifiant l'article 139 de la Loi des chemins de fer de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 36) intitulé: "Loi concernant les sociétés historiques".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur rend sa décision et déclare ce qui suit au sujet du rapport qui a été présenté au commencement de la présente séance au nom du comité des règlements relativement à la pétition de "Quebec Power Company" demandant l'adoption d'une loi pour l'autoriser à acquérir le "Quebec Railway", le "Quebec County Railway" et autres fins; et à la réception duquel rapport M. Duplessis s'est opposé:

L'article "présentation de rapports de comités élus" étant appelé l'assistant-greffier donne lecture du dix-septième rapport du comité des règlements.

M. Duplessis s'objecte à ce que ce rapport soit reçu en soulevant le point d'ordre que les avis sont insuffisants et irréguliers dans le cas de la pétition et du bill de la "Quebec Power Corporation".

Pour maintenir le point d'ordre soulevé il faudrait que l'Orateur décidat lui-même de l'insuffisance des avis. Or l'article 550 est formel sur le point que cette décision n'est pas du domaine de l'Orateur. Il se lit comme suit: "Il appartient à la Chambre ou aux comités, et non à l'Orateur ou aux présidents de comités, de décider de l'insuffisance des pétitions, des avis ainsi que des écritures qui doivent être déposés avec les bills privés."

Le comité des règlements qui est chargé spécialement d'étudier et de juger de la question de la suffisance des avis par l'article 514 du Règlement de la Chambre a été chargé par un ordre de la Chambre d'étudier la question qui a donné lieu au point d'ordre et il fait un rapport favorable.

Je ne crois pas qu'il soit de mon ressort de renverser son jugement et je renvoie le point d'ordre.

M. Duplessis propose, secondé par M. Elie:

Que la pétition de la part de "Quebec Power Co.", demandant l'autorisation d'acquérir le "Quebec Railway", le "Quebec County Railway", et autres fins, soit renvoyée de nouveau au comité des Règlements.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur.—9.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Bercovitch,
Charbonneau,
Cohen,
Dansereau,
Delisle,
Fauteux,
Fillion (Lac-St-Jean),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Morel,
Paquet,
Perrault,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Vautrin.—34.

La motion est ainsi rejetée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales, (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante mille quatre cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour arpentage, (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil, et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les résolutions No 1 et No 2 sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

La résolution No 3 est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

M. Rochette propose qu'il ait la permission de présenter un bill (No 125) intitulé: "Loi concernant "Quebec Power Company".

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséqueuce, il présente ce bill, qui est une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 14 JANVIER 1932

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 23.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes.

Bill 160.—Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile.

Bill 161.—Loi détachant certains lots de la division d'enregistrement et du comté de Beauce et les annexant à la division d'enregistrement et au comté de Dorchester.

Bill 162.—Loi annexant un certain territoire à la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté de Lac-Saint-Jean-Est.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 90.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

Du "Bureau des Syndics d'école protestant de la cité de Verdun", demandant l'adoption d'une loi pour autoriser ladite municipalité scolaire de la cité de Verdun à former un bureau de six syndics.

Ordonné que M. Lafleur ait la permission de présenter un bill (No 128) intitulé: "Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de Verdun à avoir un bureau de six syndics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution du budget rapportée du comité des subsides et lue la première fois le mercredi 13 janvier courant.

La résolution est, en conséquence, lue une deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant ladite résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement des droits réels."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 25 novembre dernier:

Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a des négociations en cours, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le creusage du St-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique;

Que cette Chambre, tout en regrettant de n'avoir pas été invitée à prendre part à ces négociations, exprime l'opinion que ce projet est prématuré, que son coût énorme pèsera sur le Canada, déjà lourdement taxé, et que, avant de développer des forces hydrauliques internationales, destinées à être utiles aux États-Unis, il est préférable de mettre en valeur celles qui sont canadiennes;

Que cette Chambre croit de plus que ce serait une erreur de permettre au gouvernement des États-Unis de développer, avec son argent, les ressources naturelles purement canadiennes.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Bouthillier,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Duffy,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gault,
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lafleur,
Lahaie,
Lapierre,
Legault,
Lemieux,
Lortie,

McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Poulin,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Saintonge,
Saurette,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Vautrin.—54.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Guertin,
Sauvé.—7.

La motion est ainsi adoptée.

M. Charbonneau propose, secondé par M. Messier:

Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, copie de documents, correspondance, etc., relatifs au progrès de l'agriculture en cette province

La motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Côté (Bonaventure), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Filion (Laval), secondé par M. Sabourin, il est—

Ordonné que le bill No 111, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval" soit réinscrit sur le feuilleton pour étude en comité plénier.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 15 décembre 1925 jusqu'au 1er janvier 1932 et se rapportant au chapitre 36 des Statuts refondus de Québec (1925).

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 31 mars 1927 jusqu'au 1er janvier 1932 et se rapportant à la loi 17 Geo. V, chapitre 55.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 10 mars 1931 jusqu'au 1er janvier 1932 et se rapportant à la loi 21 George V, chapitre 30.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation "St. Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal" a été rejeté, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 126) intitulé: "Loi concernant l'Association des directeurs de funérailles de la province de Québec."

Bill (No 127) intitulé: "Loi concernant un certain emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 125) intitulé: "Loi concernant "Quebec Power Company".

M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

La motion est mise en délibération.

Et un débat s'élève.

M. Élie propose par voie d'amendement, secondé par M. Fisher:

Que la motion en discussion soit amendée en y retranchant le mot: "maintenant" et en y ajoutant les mots: "dans cinq jours".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Francœur (*Montréal-Dorion*),
Gault,
Lamoureux,
Lemieux,
Morel,
Power,
Samson,
Sauvé.—13.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bastien,
Bédard,
Bélanger,
Charbonneau,
Côté (Gaspé-Nord),
David,
Duffy,
Dugas,
Duval,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Mercier,
Perrault,
Rochette,
Sabourin,
Saintonge,
Savoie,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Vautrin.—34.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bastien,
Bédard,
Bélanger,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Gaspé-Nord),
David,
Duffy,
Dugas,
Duval,

Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
McDonald,
Mercier,
Moreau (Roberval),
Paquet,
Perrault,
Rochette,
Sabourin,
Saintonge,
Savoie,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Vautrin.—37.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Francœur (Montréal-Dorion),
Gault,
Guertin,
Lamoureux,
Morel,
Power,
Samson,
Sauvé.—13.

La motion principale est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill No 40, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline".

Bill No 46, intitulé: "Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer."

Bill No 84, intitulé: "Loi concernant les successions d'Alexander Lindsay et de son épouse."

Bill No 87, intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Saint-Clément."

Bill No 107, intitulé: "Loi autorisant "The Montreal Trust Company" et dame Jeanne Élizabeth D'Alton, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et fiduciaires du testament de feu Roland Wentworth Tupper Robb, en son vivant de la ville Mont Royal, district de Montréal, à retirer certaines sommes d'argent du capital de la succession."

Bill No 112, intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Marie Eugénie Morin."

Bill No 113, intitulé: "Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 89, intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Sainte-Catherine, de Montréal".

Bill No 114, intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Sainte-Catherine, de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Services d'hydroplans, (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 15 JANVIER 1932

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Fortin, il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des habitations salubres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 162) intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté de Lac-Saint-Jean-Est."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 161) intitulé: "Loi détachant certains lots de la division d'enregistrement et du comté de Beauce et les annexant à la division d'enregistrement et au comté de Dorchester."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences."

M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions."

M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval".

Sur la motion de M. Filion (Laval), il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 128) intitulé: "Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de Verdun à avoir un bureau de six syndics".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 72) intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les buandiers et non réclamés".

M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Question par M. Barré.—1. Depuis la réponse du 26 mars 1931 à date, quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la Coopérative Fédérée de Québec, à quelque titre que ce soit?

2. Pour quelles fins ces divers montants ont-ils été versés dans chaque cas?

3. Quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la Coopérative Fédérée de Québec à quelque titre que ce soit, pendant le dernier exercice fiscal?

4. Pour quelles fins ces montants ont-ils été versés pour chaque cas?

5. Quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la Coopérative Fédérée de Québec, à quelque titre que ce soit pendant les premiers quatre mois de l'exercice en cours?

6. Pour quelles fins ces montants ont-ils été versés dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. $342,233.81.

2. Remboursement de salaires et dépenses pour fins de propagande agricole..... $ 57,881.11
   Remboursement de salaires et dépenses pour la Coopérative Canadienne de Bétail..... 12,659.37
   Achat et construction d'entrepôts..... 2,666.67
   Livres de comptabilité pour coopératives affiliées... 628.64
   Grains, engrais, insecticides, etc., pour fermes et champs de démonstration..... 39,858.46
   1% sur chiffre des ventes..... 200,829.49
   Avance pour achat de brebis remboursés le 5 mai 1931..... 10,000.00
   Diverses marchandises..... 2,239.83
   Achat de graines de semence pour distribution chez les colons..... 5,261.10
   Montant payé pour rembourser le déficit de quelques coopératives de pêcheurs à la demande de Monseigneur Ross..... 5,298.85

Remboursement des salaires et dépenses payés aux officiers des Coopératives de Pêcheurs dont la Coopérative Fédérée de Québec a aujourd'hui le contrôle	4,910.29
3. $316,833.81.	
4. Remboursement de salaires et dépenses pour fins de propagande agricole	54,839.87
Remboursement de salaires et dépenses pour la Coopérative Canadienne de Bétail	14,916.90
Achat et construction d'entrepôts	9,999.33
Ferme de multiplication des semences à Ste-Rosalie	2,221.25
Livre de comptabilité pour coopératives affiliées	2,778.47
Grains, engrais, insecticides, etc., pour fermes et champs de démonstration	53,535.93
1% sur chiffre des ventes	164,000.00
Avance pour achat de brebis remboursée le 5 mai 1931	10,000.00
Diverses marchandises	2,154.02
Achat de graines de semence pour distribution chez les colons	1,272.10
Remboursement des salaires et dépenses payés aux officiers des Coopératives de Pêcheurs dont la Coopérative Fédérée de Québec a aujourd'hui le contrôle	1,115.94
5. $78,236.81.	
6. Remboursement de salaires et dépenses pour fins de propagande agricole	6,206.03
Grains, engrais, insecticides, etc., pour fermes et champs de démonstration	12,102.92
1% sur chiffre des ventes	36,829.49
Avance pour achat de brebis à être remboursée	10,000.00
Diverses marchandises	1,810.52
Achat de graines de semence pour distribution chez les colons	3,989.00
Montant payé pour rembourser le déficit de quelques Coopératives de Pêcheurs à la demande de Monseigneur Ross	5,298.85

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Neuvième Rapport Annuel du Service Provincial d'Hygiène pour l'année 1930-31, et de la Démographie pour l'année 1930.

(*Document de la Session No* 35).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à huit heures et demie du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 18 JANVIER 1932

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de M. Grant, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que les articles 503 à 508 et 510 à 516 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "La Corporation de la paroisse de Saint-Adelphe", demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à contracter un emprunt au montant de cinquante-sept mille dollars pour pourvoir à la consolidation de sa dette; que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 130, intitulé: "Loi autorisant la Corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, dans le comté de Champlain, à emprunter $57,000.00 pour la consolidation de sa dette," et que ledit bill soit lu la première fois à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Grant, en conséquence, présente le bill (No 130) intitulé: "Loi autorisant la Corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, dans le comté de Champlain, à emprunter $57,000.00 pour la consolidation de sa dette", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 207) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Cercles agricoles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Laferté ait la permission de présenter un bill (No 52) intitulé: "Loi modifiant la section VIII*a* de la Loi de la chasse".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Laferté ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi pour promouvoir le retour à la terre".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant l'article 11 de la Loi du département de l'agriculture".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 29, intitulé: "Loi concernant certains officiers de municipalités de cité et de ville."

Bill No 14, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Sœurs servantes du Cœur Immaculé de Marie concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les personnes du sexe féminin".

Bill No 19, intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

Bill No 45, intitulé: "Loi modifiant l'article 6 de la Loi des syndicats professionnels".

Bill No 54, intitulé: "Loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage".

Bill No 56, intitulé: "Loi modifiant l'article 24 de la Loi des compagnies de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 52) intitulé: "Loi modifiant la section VIII*a* de la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité plenier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 69) intitulé: "Loi pour promouvoir le retour à la terre".

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 201) intitulé: "Loi modifiant la Loi 21 George V, chapitre 7, concernant la construction d'un édifice pour services divers de l'administration, à Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception de certains actes et documents, et validant certains actes et documents reçus dans ces comtés".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 19 JANVIER 1932

Prière.

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Fauteux, il est—

Ordonné que les articles 510–511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Bercovitch, il est—

Ordonné que les articles 510–511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Joseph Vasilofsky", demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son nom de "Joseph Vasilofsky" en celui de "Joseph Vassal", et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Question par M. Guertin.—1. Combien a coûté le pont de la Pointe-Gatineau sur la rivière Gatineau entre la cité de Hull et la municipalité de Pointe-Gatineau?

2. Des soumissions ont-elles été demandées?

3. Le contrat a-t-il été accordé au plus bas soumissionnaire?

4. Quels étaient les soumissionnaires et quel était le montant de leurs soumissions respectives?

5. Quelle est la proportion du coût payé par le gouvernement?

6. L'entretien de ce pont est-il à la charge du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. Le coût à date est de $213,493.65.

2. Oui.

3. Oui.

4.—

Soumissionnaire	*Entreprise au complet*	*Entreprise sans superstructure*
Théo. Lambert, Farley & Grant, de Hull.....	$ 213,590.20	$ 113,924.20
Laflamme & Laflamme, de Montréal.....	217,372.00	122,752.00
Cie de Construction de Québec.....	240,024.42	129,544.42
Amyot, Frère & Pelton, de Hull.....	248,600.00	153,680.00
Cyprien Gagnon, de St-Félicien.....	261,814.41	166,894.41

Soumissions séparées pour superstructure :

Soumissionnaires	*Montants*
Dominion Bridge Company, de Montréal.....	$ 94,920.00
MacKinnon Steel Corporation, de Sherbrooke..	98,100.00
Canadian Bridge Company, de Montréal.....	99,500.00

5. Deux tiers (⅔) payés par le gouvernement de cette province et un tiers par le gouvernement fédéral.

6. A l'entretien du gouvernement de cette province.

Question par M. Guertin.—1. Combien ont coûté les travaux du "Fer à Cheval" sur la route Hull-Maniwaki"?

2. Quand les travaux ont-ils été commencés?

3. Les travaux ont-ils été suspendus?

4. Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

5. Des soumissions ont-elles été demandées?

6. Le contrat a-t-il été accordé au plus bas soumissionnaire?

7. Quels étaient les soumissionnaires et quel était le montant de leurs soumissions respectives?

8. Quelle est la proportion du coût payé par le gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Les travaux du "Fer à Cheval", situé dans la municipalité de la partie ouest du canton de Hull, ont coûté à date $7,257.71. La balance des travaux à faire s'élève à $2,611.89. Le montant du contrat est de $9.869.60.

2. Vers la fin d'août 1931.

3. Oui, vers le commencement d'octobre 1931.

4. Les travaux ont été arrêtés avant la pose du gravier et des garde-fous pour donner le temps au remblai de se tasser. La balance des travaux ne sera faite que le printemps prochain après le dégel et le tassement du remblai.

5. Oui.

6. Le contrat a été accordé à La Cie de Construction Hull & Gatineau, au prix du plus bas soumissionnaire, $9,869.60.

7. Les soumissionnaires étaient:

W. A. McCarthy & Company, Québec....	$9,869.60
Chs-V. Billy, Montréal.....	9,922.13
Laflamme & Laflamme, Low, P.Q.....	9,980.56
Peter Walters, Lennoxville, P.Q.....	10,149.14
Louis Zuanetti, Pointe-au-Pic, P.Q.....	11,692.85
La Cie de Construction Hull & Gatineau, Hull.....	12,638.10
Quebec Paving Company, Limited, Montreal.....	13,276.57
R. M. Freeman, Ironside, P. Q.....	15,156.70

8. Le gouvernement paie le coût en entier.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant l'article 571*c* de la Loi des cités et villes".

M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires".

M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant les articles 871 et 802 du Code de procédure civile."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des habitations salubres".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 14 janvier courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de documents, correspondance, etc., relatifs au progrès de l'agriculture en cette province.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de Vautrin, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 115) intitulé: "Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci" a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique," les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bouthillier, secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 108) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres", a été déposé en retard dû à l'absence du promoteur, qui avait le bill en sa possession, les droits additionnels que le promoteur de ce bill a payés lui soient remboursés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appel de nouveau, la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 23) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant l'article 144 de la Loi des terres et forêts".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre cent soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 48, intitulé: "Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 20 JANVIER 1932

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

M. Delisle, du comité des Règlements, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition de "L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte", est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par la pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et à l'avis

qui en a été donné, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée, mais que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—Quels sont: *a.* les revenus bruts; *b.* les revenus nets de la province provenant de la loi 16 George V, chapitre 55, depuis le 1er janvier 1931 inclusivement, jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Les revenus de la province, provenant de la loi 16 George V, chapitre 55, depuis le 1er janvier 1931 inclusivement, jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement: *a.* Les revenus bruts: $180,496.37; *b.* les revenus nets: $173,580.19.

Question par M. Fisher.—1. Quels ont été les revenus bruts provenant des licences ou permis d'autobus en 1930-31?

2. Pour combien d'autobus les licences ou permis ont-ils été ainsi payés?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Honoraires d'enregistrement en vertu de l'article 5 de la Loi des véhicules automobiles, chapitre 35, Statuts refondus de Québec, 1925: $47,842.05.

2. 524.

Question par M. Guertin.—Quel montant a exigé le gouvernement de la cité de Hull et de la municipalité de Pointe-Gatineau, autorisées à faire des emprunts en 1930-31?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Cité de Hull: $358.00; Pointe-Gatineau: $65.00.

Question par M. Guertin.—1. Quels ont été les droits perçus en 1930-31, dans le comté de Hull, pour les licences de lieux d'amusements, conformément à la Loi des licences de Québec?

2. Quels ont été les droits perçus: en 1930-31, dans le comté de Hull, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la Loi des licences de Québec?

3. Quel a été le revenu en 1930-31, dans le comté de Hull, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la Loi des licences de Québec ?

4. Quels ont été les droits du pauvre perçus en 1930-31 dans le comté de Hull, en vertu des dispositions de la section VI, chapitre 189, du volume III des Statuts refondus, 1925, article 49 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. $320.00.

2. Licences, $7,010.00; droits d'entrée, $5,980.94.

3. Appareils, $190.00; droits sur paris ou gageures, (montant net), $31,420.98.

4. $6,819.27.

Question par M. Guertin.—Quel montant a exigé le gouvernement des corporations scolaires de Hull et de Pointe-Gatineau autorisées à faire des emprunts en 1930-31 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau.

Hull, $60.00; Pointe-Gatineau, $45.00.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 14 janvier 1932 pour copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 31 mars 1927 jusqu'au 1er janvier 1932 et se rapportant à la loi 17 Geo. V, chapitre 55. (*Document de la session No* 36.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 14 janvier 1932, pour copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 15 décembre 1925 jusqu'au 1er janvier 1932 et se rapportant au chapitre 36 des Statuts refondus de Québec (1925). (*Document de la session No* 37.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 14 janvier 1932, pour copies authentiques des ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 10 mars 1931 jusqu'au 1er janvier 1932 et se rapportant à la loi 21 George V, chapitre 30. (*Document de la session No* 38.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 14 janvier 1932 pour copie de documents, correspondance, etc., relatifs au progrès de l'agriculture en cette province. (*Document de la session No* 39.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 153) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

M. Plante propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Bélanger propose par voie d'amendement, secondé par M. Giguère.

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot: "maintenant" et en y ajoutant les mots: "dans six mois".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Barré,
Bédard,
Bélanger,
Bergeron,
Bertrand,
Bouthillier,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Dansereau,
Delisle,
Desmarais,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Farand,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Giguère,
Godbout,
Grant,
Guertin,
Lamoureux,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Messier,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimo ski),
Morel,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Poulin,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Savoie,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—52.

CONTRE

Messieurs:

Bastien,
Béique,
Bercovitch,
Chouinard,
Cohen,
Dillon,
Drouin,
Fauteux,
Fisher,
Fortier,

Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion),
Gabias,
Gault,
Gauthier,
Laferté,
Lafleur,
Lahaie,
Mercier,
Plante,
Power,
Smart,
Stockwell.—23.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, il est—

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois dans six mois.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport sur les taux de l'électricité dans les compagnies et sur un projet de coopératives rurales de moteurs électriques.

(*Document de la session No* 40).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que ce rapport (document de la session No 40) soit immédiatement imprimé.

M. Marchand propose, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion):

Que toutes les règles se rapportant aux avis, à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions, ainsi qu'à l'examen et à la lecture des bills privés soient suspendues;

Qu'il lui soit permis de présenter la pétition du Club Saint-Denis, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

Que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance; que le règlement 498 soit suspendu;

Qu'il lui soit permis de présenter le bill No 132, intitulé: "Loi concernant le Club Saint-Denis", comme s'il avait été déposé dans les délais prescrits par l'article 497 dudit règlement et que ce bill soit maintenant lu une première fois.

Et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Marchand, en conséquence, présente le bill (No 132) intitulé: "Loi concernant le Club Saint-Denis", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 21 JANVIER 1932

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bill suivants:

Bill 71.—Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires.

Et avec des amendements:

Bill 72.—Loi relative à la vente des effets déposés chez les buandiers et non réclamés.

Retiré:

Bill 152.—Loi concernant certains modes de transport de liqueurs alcooliques.

Avec des amendements:

Bill 127.—Loi concernant un certain emprunt par les Syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi.

Sans amendements:

Bill 128.—Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de Verdun à avoir un bureau de six syndics.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Perrault, il est:—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi concernant les enquêtes en matière de différends industriels, 1932".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Perrault, il est:—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la Loi des bureaux de placement".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement le bill suivant:

Bill No 117, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Saint John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 120, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bille (No 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 52, intitulé: "Loi modifiant la section VIIIA de la Loi de la chasse".

L'honorable M. Laferté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Laferté informe alors la Chambre qu'il est autorisé par son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'en vertu des dispositions de l'article 34*a* de la Loi de la chasse (Statuts refondus, 1925, chapitre 86) tel qu'édicté par la loi 20 George V, chapitre 44, section 2 et modifié par la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, le ministre de la colonisation, de la chasse et des pêcheries pourra établir, maintenir et exploiter, en rapport avec la ferme expérimentale, un jardin zoologique pour l'instruction et l'amusement du public et que ce jardin sera appelé et désigné sous le nom de "Jardin zoologique de Québec."

Résolu, 2.—Que dans le but de se procurer les terrains nécessaires pour l'établissement de la ferme expérimentale et du jardin zoologique ci-dessus mentionnés, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le ministre de la colonisation, de la chasse et des pêcheries à acquérir à l'amiable ou par expropriation les immeubles nécessaires ainsi que tous les droits immobiliers, charges, baux à loyer ou baux emphytéotiques, rentes constituées ou autres droits quelconques affectant ces immeubles.

Résolu, 3.—Que le coût de l'établissement de cette ferme expérimentale et de ce jardin zoologique, y compris l'acquisition des terrains nécessaires, l'achat des animaux, l'outillage et l'ameublement requis, ne devra

pas excéder la somme de cent soixante-quinze mille dollars, dont cent trente-sept mille cinq cents dollars, payable à même le fonds consolidé du revenu et la balance, trente-sept mille cinq cents dollars, payable par le Gouvernement Fédéral.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 52) intitulé: "Loi modifiant la section VIIIA de la Loi de la chasse".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 52) intitulé: "Loi modifiant la section VIIIA de la Loi de la chasse".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company".

M. Bercovitch propose par voie d'amendement, secondé par M. Cohen que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instruction de l'amender en remplaçant le dernier alinéa de l'article projeté 13*e* par le suivant:

"Rien dans les sections 13*d* et 13*e* ci-dessus n'affectera le droit qu'un contribuable des municipalités y mentionnées pourra avoir à des dommages-intérêts".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de l'amendement soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 130) intitulé: "Loi autorisant la Corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, dans le comté de Champlain, à emprunter $57,000.00 pour la consolidation de sa dette".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 132) intitulé: "Loi concernant le Club Saint-Denis".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'odre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 201, intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 7, concernant la construction d'un édifice pour services divers de l'administration, à Québec".

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le coût de la construction de l'édifice pour les divers services de l'administration, à Québec, y compris l'acquisition des terrains nécessaires et de l'ameublement, ne devra pas excéder la somme de un million cent mille dollars au lieu de la somme de huit cent cinquante mille dollars autorisée par la loi 21 George V, chapitre 7.

Résolu, 2.—Que pour assurer l'acquisition des terrains nécessaires et la construction de cet édifice et pour pourvoir à son aménagement et à son ameublement, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à payer, de temps à autre, à même le fonds consolidé du revenu, sur les certificats du ministre des travaux publics, les sommes requises pour payer, jusqu'à concurrence de un million cent mille dollars, au lieu de huit cent cinquante mille dollars autorisé par la loi 21 George V, chapitre 7, le coût de ces acquisitions et constructions; ou que le

lieutenant-gouverneur en conseil pourra pour les mêmes fins autoriser le trésorier de la province à contracter un ou des emprunts n'excédant pas en tout la somme de un million cent mille dollars au lieu de la somme de huit cent cinquante mille dollars déjà autorisée, au moyen d'obligations ou de rentes inscrites émises sur le crédit de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 201) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 7, concernant la construction d'un édifice pour services divers de l'administration, à Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Saint John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine", a pour objet le développement du culte religieux, les honoraires additionnels payés par les promoteurs leur soient remboursés.

Sur la motion de M. Lortie, secondé par M. Dansereau, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 116) intitulé: "Loi concernant la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola-de-Nominingue" a pour objet le développement du culte religieux les honoraires ordinaires et additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction".

Sur la motion de M. Saintonge, secondé par M. Morel, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 94) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield", a été déposé en retard dû à une erreur dans la livraison par le bureau de poste, les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 22 JANVIER 1932

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Gagnon (Kamouraska), il est—

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 164) intitulé: "Loi concernant les agents de perception".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Gault.—1. Quelle quantité de bétail Ayrshire a été achetée par la province de Québec durant les deux dernières années?

2. Quelle quantité a été achetée pour les fermes agricoles de la province?

3. Quelle quantité a été achetée pour être placée chez les cultivateurs?

4. De qui ces bestiaux ont-ils été achetés?

5. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. 44 têtes.

2. 44 têtes.

3. Aucune.

4. et 5. R. R. Ness & Sons, Howick, P.Q., 4 têtes, dont un taureau, $3,500.00; The Sun Trust Company, Limited, Montréal, 21 têtes, $1,300.00; Duke-Price Power Company Limited, Roberval, 19 têtes, $1,020.00.

Sur la motion de M. Gabias, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 76) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Luc", a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Dorion), secondé par M. Côté (Gaspé-Nord), il est—

Ordonné que, vu le bill (No 88) intitulé: "Loi concernant la fabrique de Saint-Étienne de Montréal" a été retiré, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle l'adoption de l'amendement que le comité plénier a apporté au bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company".

M. Bercovitch propose "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement".

Et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 127) intitulé: "Loi concernant un certain emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de Verdun à avoir un bureau de six syndics".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 201) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 7, concernant la construction d'un édifice pour divers services de l'administration, à Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 72) intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les buandiers et non réclamés".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 71) intitulé: "Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant l'article 11 de la Loi du département de l'agriculture".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que la commission de deux et demi pour cent visée par l'article 2 de la Loi des salaires de certains officiers de justice (Statuts refondus, 1925, chapitre 155,) que le shérif est autorisé à charger et retenir sur les ventes d'immeubles faites par lui ou par les curateurs ou les liquidateurs sera calculée sur le montant le plus élevé que donne soit le montant réalisé sur la vente, soit celui de l'évaluation municipale de l'immeuble, si

cette évaluation existe, et que, si l'immeuble n'est pas évalué pour les fins municipales, le trésorier de la province évaluera l'immeuble et la commission sera calculée sur cette évaluation.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Statistiques municipales pour l'année civile 1930.
(*Document de la session No* 41).

Statistiques de l'Enseignement pour l'année scolaire 1930-31.
(*Document de la session No* 42.)

Statistiques des Établissements Pénitentiaires (prisons, écoles de réforme et écoles d'industrie,) pour l'année 1930.
(*Document de la session No* 43.)

Annuaire statistique de Québec, 1931.
(*Document de la session No* 44.)

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à huit heures et demie du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 25 JANVIER 1932

Huit heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 212) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'école polytechnique."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Taschereau (Bellechasse), il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 91 du Code du notariat."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—A même la somme de 17 millions de dollars mentionnée à la Loi 19 George V, chapitre 32, depuis le premier janvier 1931 inclusivement jusqu'au premier novembre 1931 exclusivement: *a.* combien a été dépensé; *b.* combien a été payé; *c.* à combien se chiffre le prix total des travaux ordonnés ou des contrats accordés à même ladite somme de 17 millions?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

a. Il a été dépensé une somme de $3,070,186.13; *b.* Il a été payé une somme de $2,321,592.03. La différence entre le montant dépensé et celui payé est représentée par le pourcentage retenu pour la fidèle exécution des contrats et le coût des travaux exécutés en octobre, lequel coût n'était pas parvenu au département au 1er novembre; *c.* $3,111.505.16.

Question par M. Guertin.—1. Quel est le montant total provenant des ventes faites par les magasins de la Commission de liqueurs, dans la ville de Hull, pour l'année 1930-1931?

2. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., dans le comté de Hull, pour l'année 1930-31?

3. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs dans le district de Hull pour l'année 1930-31?

4. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs dans le district de Hull, pour l'année 1930-31 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. $943,476.60.
2. $17,379.05.
3. $1,585.00.
4. .24c.

Question par M. Guertin.—Quel est l'état des recettes et déboursés en argent de la province de Québec pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours, comprenant les mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin de ces quatre mois ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Recettes :—		
Ordinaires	$ 12,714,322.09	
Fonds en fidéicommis	1,520,461.80	
		$14,234,783.89
Dépenses :—		
Ordinaires	$ 22,799,739.69	
Au compte du capital	7,582,829.21	
Fonds en fidéicommis	4,206,300.45	
		$34,588,869.35

Question par M. Guertin.—1. Quelle somme représentent les mandats émis et non payés au 31 décembre 1931, pour les premiers six mois de l'exercice en cours ?

2. Quelle était la balance en banque le 31 décembre 1931 ?

3. Quels sont les emprunts temporaires qui ont été contractés pour la période du premier janvier au 31 décembre 1931 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. $1,296,275.81.
2. Le 31 décembre 1931, nos comptes accusaient un découvert de $14,128,632.27, dont $8,794,183.38 au compte de l'excédent des dépenses ordinaires, et la balance au compte du capital et des fonds en fidéicommis.
3. Aucune.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Samson, il est—

Ordonné que les droits que le promoteur du bill No 133, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Hartt à la pratique du droit, après examen", qui a été présenté à la session de 1930, lui soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Drouin, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation les Frères Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu",

a pour objet l'expansion d'une œuvre de bienfaisance publique, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés après déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 123, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gérard Viau, de la cité d'Outremont, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen", a été présenté en retard pour des raisons incontrôlables, les amendes que le promoteur de ce bill a payées lui soient remboursées.

Sur la motion de M. Poulin, secondé par M. Samson, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 112, intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Marie-Eugénie Morin", a été présenté en retard, les amendes que le promoteur de ce bill a payées lui soient remboursées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles."

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social."

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre."

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 13) intitulé: "Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnerre, sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent."

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'école polytechnique."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 9, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme."

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur la présente résolution et concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme, passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Frères de la Charité, le dix-huitième jour de décembre, mil neuf cent trente et un, devant Emile Gravel, notaire, sous le numéro quatre mille trois cent six de ses minutes, soit approuvé et ratifié.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 26 JANVIER 1932

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:.

Bill 130.—Loi autorisant la corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, comté de Champlain, à emprunter cinquante-sept mille dollars pour la consolidation de sa dette.

M. Taschereau (Bellechasse) propose, secondé par M. Reed:

Que les articles 506, 510, 511, 513, 514 et 516 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association, Inc.", demandant l'adoption d'une loi pour ratifier un acte de vente, que la présente pétition soit maintenant lue et reçue, et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 133, intitulé: "Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "The Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No 33 Building Association, Inc.", le 9 novembre, 1931."

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Taschereau (Bellechasse), en conséquence, présente le bill (No 133) intitulé: "Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "The Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association, Inc"., le 9 novembre 1931", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la question suivante:

Par M. Barré:

1. Combien ont coûté à la province tous les travaux de voirie faits dans la province pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, 1931?

2. Ces travaux sont-ils tous payés?

3. Dans la négative, quelle somme reste-t-il à payer?

L'honorable M. Perrault propose, secondé par l'honorable M. Laferté: que cette question soit convertie en motion pour production de documents sessionnels.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Et la motion ainsi amendée étant mise aux voix, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: État démontrant:

1. Combien ont coûté à la province tous les travaux de voirie faits dans la province pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, 1931?

2. Ces travaux sont-ils tous payés?

3. Dans la négative, quelle somme reste-t-il à payer?

L'ordre du jour appelle la question suivante:

Par M. Barré:

1. Combien le ministère de la voirie a-t-il eu d'employés surnuméraires et temporaires à son service pour tous travaux qu'il a fait exécuter pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, 1931?

2. Quel est le montant global des salaires ainsi payés ou à être payés depuis le 1er avril 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement?

3. Quel montant global de salaires restait-il à payer le 1er novembre 1931?

4. Y a-t-il de ces salaires encore en souffrance?

5. Dans l'affirmative, pour quelle somme?

6. Quand le gouvernement va-t-il payer ces salaires passés dus?

L'honorable M. Perrault propose, secondé par l'honorable M. Laferté: que cette question soit convertie en motion pour production de documents sessionnels.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Et la motion ainsi amendée étant mise aux voix, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: État démontrant:

1. Combien le ministère de la voirie a-t-il eu d'employés surnuméraires et temporaires à son service pour tous travaux qu'il a fait exécuter pendant chacun des mois d'avril mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, 1931?

2. Quel est le montant global des salaires ainsi payés ou à être payés depuis le 1er avril 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement?

3. Quel montant global de salaires restait-il à payer le 1er novembre 1931?

4. Y a-t-il de ces salaires encore en souffrance?

5. Dans l'affirmative, pour quelle somme?

6. Quand le gouvernement va-t-il payer ces salaires passés dus?

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Dorion), secondé par M. Chouinard, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de documents et de correspondances entre le Gouvernement fédéral et celui de notre province, relatifs au retour à la terre.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Dorion), secondé par M. Chouinard, il est—

Résolu que cette Chambre est d'avis qu'il serait du plus grand intérêt que le gouvernement donne le plus grand encouragement possible à la création d'Écoles Industrielles dans tous les plus grands centres de cette province.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi, 12 janvier courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de correspondance, documents, etc., relatifs à l'établissement d'un système de crédit agricole en cette province.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Barré, il est

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Question par M. Bercovitch.—1. Le département du procureur général a-t-il reçu des plaintes par lesquelles on accusait la firme de courtiers de McDougall & Cowans d'avoir commis des offenses prévues par le Code criminel?

2. Certains magistrats du district de Montréal ont-ils refusé d'accorder des sommations ou des mandats contre la firme de courtiers de McDougall & Cowans, en la cité de Montréal, bien qu'une preuve *primâ facie* de la perpétration de ces crimes par cette firme ait été soumise à ces magistrats?

3. Depuis 1928, combien d'actes d'accusation portés ont été soumis au grand jury, avec l'autorisation ou le consentement du procureur général: *a.* dans le district de Montréal; *b.* dans le district de Québec?

4. Est-ce l'intention du gouvernement de faire une enquête relative aux affaires de McDougall & Cowans, afin de s'assurer si cette firme a commis une offense contre les lois criminelles du Dominion?

5. Est-ce l'intention du procureur général de présenter un acte d'accusation contre les anciens membres de la firme de McDougall & Cowans?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.

2. Le gouvernement l'ignore, car les magistrats ne sont pas tenus de faire rapport et ne font pas rapport des demandes de sommations ou de mandats qui leur sont adressés.

3. Tous les actes sont soumis au tribunal et portés par le Procureur-Général de la province.

4. et 5. Si des plaintes sont jugées bien fondées par un juge ou un magistrat, le Procureur-Général agira comme dans les autres cas.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 23, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes."

Bill No 36, intitulé: "Loi concernant les sociétés historiques".

Bill No 38, intitulé: "Loi modifiant l'article 144 de la loi des terres et forêts."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 91 du Code du notariat".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 13, intitulé: "Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnerre, sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Attendu que le 30 août, 1926, Ernest-Jacques Duguay a, par acte sous seing privé, cédé à demoiselle Eveline Bignell, infirmière du service provincial d'hygiène, un certain immeuble, pour y établir un dispensaire;

Qu'en considération des améliorations qui devaient être faites à l'immeuble le cédant consentait à ne pas réclamer de loyer pour cinq années et accordait une option pour l'achat de l'immeuble, au prix de deux mille dollars;

Que de fait, des réparations et des améliorations, pour une somme excédant six mille dollars, ont été faites à cet immeuble et le coût en a été payé par le gouvernement de la province;

Qu'au moment où le gouvernement a voulu exercer le droit d'option, il fut informé par Germain Bélanger que ce dernier réclamait un droit de propriété sur cet immeuble;

Que des doutes se sont élevés sur le droit de propriété que réclame ledit Germain Bélanger;

Qu'il est dans l'intérêt public que le dispensaire opéré à cet endroit depuis plus de cinq années continue ses opérations;

Qu'il est nécessaire d'accorder au gouvernement un titre à cette propriété en laissant les tribunaux décider lequel des réclamants a droit à la somme versée pour cette acquisition;

EN CONSEQUENCE il est

Résolu, 1.—Que le gouvernement de la province de Québec soit déclaré seul et unique propriétaire du terrain situé à la Rivière-au-Tonnerre, dans le district électoral de Saguenay, mesurant cinq cent soixante pieds dans sa plus grande profondeur et deux cent trente-quatre pieds dans sa plus grande largeur, borné au nord par la seigneurie de Mingan, au sud par le chemin public, à l'est par Sydney Foley et à l'ouest par Ernest Jacques Duguay, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et

dépendances, tel que le tout est actuellement occupé par le dispensaire de la Rivière-au-Tonnerre, et désigné comme étant le lot numéro vingt-neuf (29) sur le plan de la Rivière-au-Tonnerre fait par J.-B.-A. Hould, arpenteur-géomètre, le quatre octobre, mil neuf cent un.

Résolu, 2.—Que l'indemnité que le gouvernement sera tenu de payer pour cet immeuble y compris les bâtisses dessus construites, soit fixée à la somme de deux mille dollars.

Résolu, 3.—Que dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, le procureur général devra déposer entre les mains du protonotaire de la Cour supérieure pour le district de Saguenay, une somme de deux mille dollars, avec l'intérêt pour six mois, et transmettre au protonotaire dudit district une copie de ladite loi.

Résolu, 4.—Que sur réception des deniers déposés et de la copie de ladite loi, le protonotaire publiera deux fois dans l'espace d'un mois dans la *Gazette officielle de Québec*, un avis contenant la mention des deniers déposés, la désignation de ladite loi, la description de l'immeuble et le jour auquel une requête sera présentée au tribunal pour obtenir une ordonnance de distribution des deniers déposés et sommant toutes les personnes qui, avant l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, avaient des droits à cet immeuble, ou leurs représentants, ou les maris des personnes intéressées, de présenter leurs réclamations dans les dix jours après celui indiqué pour la présentation de la requête; et qu'au jour fixé dans l'avis, le procureur général présentera au tribunal une requête accompagnée des copies de la *Gazette officielle de Québec*, contenant l'avis, pour obtenir une ordonnance relative à la distribution des deniers ainsi déposés, et que le tribunal, sur cette requête, ordonnera la distribution et le paiement des deniers déposés à la ou aux personnes désignées dans le jugement comme y ayant droit selon que justice.

Résolu, 5.—Que le jugement éteindra à jamais toutes les réclamations contre l'immeuble mentionné ci-dessus, y compris le douaire non encore ouvert, aussi bien que les hypothèques et charges dont il pourrait être grevé.

Résolu, 6.—Que les frais sur cette requête seront déterminés par le tribunal et seront payés par le gouvernement ou par toute autre partie, suivant l'ordonnance du tribunal.

Résolu, 7.—Que si le jugement est obtenu moins de six mois après la date du dépôt de l'indemnité entre les mains du protonotaire, le tribunal ordonnera qu'une part proportionnelle des intérêts soit restituée au gouvernement.

Résolu, 8.—Que si ce jugement n'est obtenu qu'après l'expiration de six mois après la date de ce dépôt, le tribunal ordonnera au gouvernement de payer au protonotaire les intérêts pour un plus long espace de temps, suivant qu'il est trouvé juste.

Résolu, 9.—Que le trésorier de la province soit autorisé à payer à même le fonds consolidé du revenu, sur certificat du procureur général, les sommes nécessaires pour la mise à exécution des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnerre, sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 93) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 207) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cercles agricoles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi concernant les enquêtes en matière de différends industriels".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 41, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour administration, vente et inspection des terres publiques pour fins d'agriculture, (colonisation, etc), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour primes de défrichement, de labour et de résidence, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour sociétés de colonisation en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour publication de cartes et brochures (Colonisation, etc.), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour immigration, colonisation et publicité, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour pêche, chasse et pisciculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour comptes en suspens (Colonisation, etc.) pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service d'enregistrement (cadastre) (colonisation, etc) pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des parcs (colonisation, etc.), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour commission sur perception de royauté et de licence de pêche et de chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour association de la protection de la chasse et de la pêche: octroi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour pêcheries maritimes, S.R., 1925, c. 84, a. 6, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour aide à l'industrie des animaux à fourrure (colonisation, etc.), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 69) intitulé: "Loi pour promouvoir le retour à la terre",

L'honorable M. Laferté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 27 JANVIER 1932

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 96.—Loi concernant la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Hull.

Votre comité recommande de prolonger au 5 février prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 5 février prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le para-

graphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu ue première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 130) intitulé: "Loi autorisant la corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, comté de Champlain, à emprunter cinquante-sept mille dollars pour la consolidation de sa dette."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 133) intitulé: "Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "The Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association Inc.", le 9 novembre, 1931."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. Poulin propose, secondé par M. Grant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre copies de tous documents relatifs au mouvement ouvrier en cette province et à la législation sociale qui intéresse les ouvriers.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Lafleur, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Power, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Copie de toute correspondance, demandes, rapports, résultats d'expérimentation, en rapport avec l'expédition de M. Édouard Brisebois, agronome, pour promouvoir l'agriculture et l'horticulture sur la Côte Nord du Saint-Laurent, de Bersimis à Blanc-Sablon.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre."

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant l'article 11 de la Loi du département de l'agriculture."

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Dillon, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier.

Ordonné que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 13) intitulé: "Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnerre, sur la Côte nord du fleuve Saint-Laurent."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Guertin.—1. Combien de licences complimentaires de chasse et de pêche ont été accordées du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1931?

2. Quels sont les noms et adresses des personnes à qui de telles licences ont été émises?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. 163.

2. Son Excellence le Gouverneur-Général, Ottawa; A.-F. Lascelles, M.V.O., M.C., Ottawa; Lieutenant D. Fuller, R. N., Ottawa; Capitaine R. Stuart French, Ottawa; Capitaine Sir John Child, Ottawa; L'Honorable E. Michaud, Edmundston; Capt. A.-V. Seferovitch, consul général, Montréal; M. A. Fiot, chancelier de l'ambassade de France, Washington; F. Guerra, consul général du Mexique, Montréal; H. Iwanaga, consul japonais, Montréal; K. Moser, consul général, Tchéquoslovaquie, Montréal; Charles-Arsène Henry, Légation française, Ottawa; Hon. Blake, orateur de la Chambre des Communes, Ottawa; Hon. Juge Newcombe, Ottawa; M. Thomas Mulvey, Secrétaire-d'Etat, Ottawa; M. John Mulvey, fils, Ottawa; Honorable Juge Anglin, Ottawa; M. Ed. Anglin, Ottawa; E.-R.-E. Chevrier, député, Ottawa; Richard E. Follett, naturaliste, Détroit; Morris Ackerman, journaliste, Cleveland; Ivan Peterman, journaliste, Philadelphie; Edward Balinger, journaliste, Pittsburg; Maurice Shevelin, St-Louis, (journaliste); J. Taylor, Spink, journaliste, St-Louis; Lewis Comiskey, journaliste, Chicago; Ed. Baker, journaliste, Ottawa; Arthur Grahan, gérant, Ass. Protectrice, Ottawa; J. B. Harkin, Canadian National Parks, Ottawa; Hores Lloyd, naturaliste, Rockliffe Park, Ottawa; W. J. Egan, sous-ministre Immigration, Ottawa; W. A. Found, sous-ministre, Ottawa; J. A. Rodd, directeur pisciculteures, Ottawa; P. A. Taverner, naturaliste, Ottawa; W. E. Cory, sous-ministre, Ottawa; Colonel Gérard Garneau, Ottawa; A. B. Tenney, naturaliste, Boston; E. B. Gallagher, naturaliste, Norwalk; Winthrop Parker, commissaire, Concord, N.H.; A. F. MacKenzie, affaires Indiennes, Ottawa; J.-E. Tremblay, commissaire du service civil, Ottawa; J.-M. Chalifour, travaux-publics, Ottawa; Henri Bance, travaux publics, Ottawa; A. A. Rivard, travaux-publics, Ottawa; A.-R. Morisset, Immigration, Ottawa; Louis de Puyjalon, Parc Nationaux, Ottawa; G. F. Worden, Immigration, Ottawa; John S. Forsyth, dept. Revenu, Ottawa; James W. Stuber, journaliste, St-Louis; G. B. Goff, naturaliste, Chicago; Major Général Panet, Ottawa; H. T. Gussow, botaniste, Ottawa; Commander C. P. Edwards, Radio Service;

Dr Chs Camsel, sous-ministre, Ottawa; F. H. Peters, arpenteur-général, Ottawa; Dr L. J. Violette, Edmundston; H. C. Johnson, inspecteur de la prévention, Ottawa; C.-E. Mortureux, entomologiste, Ottawa; Charles Ott, journaliste, Chicago; Jim Hudson, Waldo Flo., naturaliste; John Ambrose, naturaliste, Waldo Flo.; David Sims, Dept. Douane, Ottawa; E. D. Lennie, chef insp. Douanes, Ottawa; C. E. Wood, chef Dept. Douanes, Ottawa; J. Bradley, Dept des Terres, Ottawa; L. L. Brethon, Ottawa; Eugène Bourgeois, Ottawa; Benj. Reath Riggs, Ottawa; Jas. S. H. Bonbright, Ottawa; Lynn W. Meekins, Ottawa; Oliver B. North, Ottawa; Irving N. Linnell, Ottawa; Monnett, B. Davis, Ottawa; Jos. Landriault, Ottawa; Docteur Carisse, Ottawa; J.-B. Arbick, Ottawa; R. B. Davidson, Ottawa; Oscar St-Aubin, Ottawa; O. Thérien, Ottawa; Dr C. M. Dent, Ottawa; R. W. Braedner, Ottawa; John B. Fraser, Ottawa; John D. Frasier, Ottawa; Frank Hennessey, Ottawa; William Hull, Ottawa; Gustave Brault, Ottawa; F. S. Coghill, lieutenant, Ottawa; J. A. Macleod, gérant général, Banque Nova Scotia; W. B. McDonald, rue Bank, Ottawa; C. S. Parsons, ingénieur minier, Ottawa; A. Thivierge, Ottawa; Ernest Montandon, Ottawa; P. T. Sulvain, Ottawa; A. Maynon, Davis, Ottawa; O. C. Toller, Ottawa; F. T. C. O'Hara, sous-ministre du Commerce, Ottawa; Georges Lafontaine, Ottawa; Edgar Huot, Ottawa; F.-X. Talbot, Ottawa; William Niedner, U.S.A.; B. F. Butterfield, U.S.A. Allain J. Moore, U.S.A.; James Roberts, U.S.A.; Harvey Warner, U.S.A.; O. C. Toller, Ottawa; W. A. Latimer, Ottawa; Eugène-C. Hamel, Ottawa; Louvigny de Montigny, Ottawa; Lieutenant-Colonel H. J. Oughill, Ottawa; J.-O. Beaudry, Ottawa; Fred Cook, Ottawa; R. Sharp, Ottawa; E. A. Birchard, Ottawa; H. T. Nowell, Ottawa; Charles H. Lewis, Ottawa; Charles Blow, Ottawa; D. H. Christie, Ottawa; A. W. G. Wilson, Ottawa; L. H. Cole, Ottawa; G. G. Keezer, Ottawa; Geo. C. Anderson, Ottawa; Frank H. Plant, Ottawa; Éric Quéry, Ottawa; Huhg H. Spence, ingénieur minier, Ottawa; R. Y. Douglass, Sup. Roy, Can. Mnt. Police, Ottawa; A. Lemay, asst., Ottawa; R. M. McLeod, Ottawa; Jas. A. Oborne, Lake of W. Ottawa; Jos. Brown, Comme. de la Ch. Etat Vermont; S. W. Hennessey, Ottawa; Wilfrid Langevin, 201 Catchcart, Ave., Ottawa; A. M. McCallum, Ottawa; Michael Feeney; Wilfrid Foisy, Max. M. Mowatt, Ottawa; L. S. Breadner, directeur, Ottawa; Docteur J. C. Reid, Ottawa; J. M. Roberts, sec.-Int., Ottawa; Alf. Goulet, M.P., Ont.; F. P. Quin; M. LeReougetel, Ottawa; Frank Morse, Lt.-Col. H. W. Snow, Ottawa; J. S. Stevenson, Ottawa; J. W. Swaine, Ottawa; Roy Fraser, Sackville, N.B.; H. Bonneau, Ottawa; J. Laundy, Chambre des Communes, Ottawa; Adrien Arcand, Ottawa; Dr A. Mackay, Monestel, Mich.; M. L. Von Kleinwatchter, Ottawa; M. Robert F. Harris, sec., Ottawa; M. D'Arcy Finn, Ottawa; R. Dumoulin, trav.-Publics, Ottawa; Henri Lefebvre, Ottawa; Sanford L. Fogg, Maine; Louis H. Winship, Maine; H. H. Chapman; S. J. Walpole, Chicago; J.-A. Fortier, 541, rue Besserer, Ottawa; J.-E. St-Laurent, Ottawa; Major E. D. MacKenzie, Ottawa; Redmond Code, Ottawa.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 28 JANVIER 1932

Prière.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 129.—Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la jeunesse canadienne française.

Votre comité fait aussi rapport que les promoteurs du bill No 125, intitulé: "Loi concernant "Quebec Power Company", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Sur la motion de M. Poulin, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que M. Poulin ait la permission de présenter un bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 52, intitulé: "Loi modifiant la section VIII*a* de la Loi de la Chasse".

Bill No 72, intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les buandiers et non réclamés.

Bill No 121, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre".

Bill No 154, intitulé: "Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Armand-Ouest et les annexant à la municipalité du village de Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, pour les fins municipales."

Bill No 155, intitulé: "Loi modifiant les articles 648 et 728 du Code de procédure civile".

Bill No 116, intitulé: "Loi concernant la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola-de-Nominingue".

Bill No 161, intitulé: "Loi détachant certains lots de la division d'enregistrement et du comté de Beauce et les annexant à la division d'enregistrement et au comté de Dorchester".

Bill No 162, intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté de Lac-Saint-Jean-Est".

Bill No 201, intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 7, concernant la construction d'un édifice pour divers services de l'administration, à Québec".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 85, intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

Bill No 94, intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

Bill No 115, intitulé: "Loi concernant les Œuvres de Notre-Dame-de-la-Merci".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 94) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 115) intitulé: "Loi concernant les Œuvres de Notre-Dame-de-la-Merci", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil élgislatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

M. Sauvé propose, secondé par M. Barré qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le gouvernement ou tout ministre ou fonctionnaire et toute personne, depuis le 1er septembre 1931 au sujet de l'épidémie de fièvre typhoïde dans Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Saurette, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 113, intitulé: "Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec", a pour objet la réorganisation d'une œuvre de nécessité publique et religieuse, les droits additionnels et ordinaires soient remboursés aux promoteurs.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 96) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 20, intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouvernuer à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que chaque reviseur nommé en vertu des dispositions de l'article 178*a* de la Loi électorale de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 4,) tel qu'édicté par la section 12 de la loi qui accompagne la présente résolution, recevra, conformément à l'article 27 de la deuxième annexe de ladite loi électorale, tel qu'édicté par la section 57 de ladite loi qui accompagne la présente résolution, une somme de vingt dollars y compris ses dépenses de toutes sortes.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 20 intitulé:) "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles normales: entretien et réparation, (Travaux publics), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour ponts-routes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour embellissement des édifices et des terrains du parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureaux du gouvernement, Montréal: entretien et réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prisons: entretien et réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prisons: assurance, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prison: Rivière-du-Loup: annexe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Vingtième rapport de La Commission des Eaux Courantes de Québec, 1931. (*Document de la session No* 45).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 29 JANVIER 1932

Onze heures du matin.

Prière.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 111.—Loi constituant en corporation la ville de Plage-Laval.

Bill 50.—Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 124, et désire recommander qu'il soit imprimé de nouveau avec les amendements pour les membres de votre honorable Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné qu'à partir de mardi, le 2 février prochain, la Chambre tienne deux séances tous les jours, excepté le samedi et le dimanche: la première de trois à six heures du soir, et la seconde de huit heures et demie à l'ajournement; et qu'à chaque séance, l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mardi.

M. Bercovitch propose, secondé par M. Cohen, qu'il ait la permission de présenter un bill (No 167) intitulé: "Loi concernant la publication et la distribution de matières méprisantes contre toute secte religieuse, croyance, classe, dénomination, race ou nationalité".

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

M. Bercovitch, en conséquence, présente ledit bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Quel est le taux de l'intérêt payé par le gouvernement de cette province sur le découvert de $14,128,632.27 que ses comptes accusaient le 31 décembre 1931, ainsi qu'il appert à la page 164 des Journaux de l'Assemblée législative, 25 janvier 1932?

2. Quel a été le taux de l'intérêt payé par le gouvernement sur le découvert que ses comptes accusaient le 31 décembre 1930, ainsi qu'il appert à la page 145 des journaux de l'Assemblée législative 1931?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 5½% par année.
2. 5% par année.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 9, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Frères de la Charité concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme".

Bill No 90, intitulé: "Loi modifiant la charté de la cité des Trois-Rivières".

Bill No 102, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 100, intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 9) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Frères de la Charité concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, huit heures et demie du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 1er FÉVRIER 1932

Huit heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Messier, secondé par M. Piché, il est—

Ordonné que M. Messier ait la permission de présenter un bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Gauthier, il est—

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du Code de procédure civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant l'article 72 de la Loi des terres et forêts."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 215) intitulé: "Loi modifiant l'article 3 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—
Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 217) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et l'enregistrement du droit de coupe de bois."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier, 1932 pour copie de documents et de correspondances entre le Gouvernement Fédéral et celui de notre province, relatifs au retour à la terre.
(*Document de la session No* 46.)

Question par M. Guertin.—1. Un nommé J.-Raoul Desbiens, d'Hébertville-Station, Lac-St-Jean, a-t-il obtenu du gouvernement de cette province un contrat pour la construction d'une partie de la route nationale Québec-Saint-Jérôme et Hébertville?
2. Dans l'affirmative, à quelle date ce contrat a-t-il été signé?
3. Quelle longueur de ce chemin doit-il faire et quelle est la nature de ce travail?
4. Quel était l'estimé de la valeur de ce travail?
5. Quel est le montant accepté pour ce contrat et comment est-il payable?
6. Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions et dans la négative, pourquoi?
7. Le contracteur a-t-il donné des garanties et dans la négative, pourquoi?
8. Le gouvernement a-t-il obligé le contracteur à employer les travailleurs sans distinction de couleur politique?
9. Quand le contrat doit-il être terminé?
10. Depuis quelle date les travaux en question sont-ils suspendus et pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. Le 24 novembre 1931.
3. Une longueur de 2.42 milles sur une largeur de 60 pieds entre les clôtures. Les travaux consistent en défrichement, terrassements, fossés, clôtures, ponceaux, murs en pierre et gravelage.
4. $47,623.82.
5. L'entrepreneur exigeait $52,678.36, mais il a accepté de faire les travaux pour le montant de l'estimation. Ce montant est payable de la façon suivante: "Les travaux exécutés par l'entrepreneur dans le cours

d'un mois lui sont payés dans le cours du mois suivant, après déduction du prix des matériaux que le ministre a convenu d'acheter, et des retenues.

6. Non. Ces travaux devaient être faits par les chômeurs de la région du Lac-St-Jean, spécialement par ceux d'Hébertville, et afin de ne pas retarder le travail, le département a accordé le contrat pour le montant de l'estimation faite par ses ingénieurs.

7. Lors des paiements, il est fait une retenue de 10% sur la valeur des travaux exécutés; cette retenue est payé à l'entrepreneur un an après l'exécution des travaux sur la valeur desquels elle a été faite.

8. Le contrat n'en parle pas.

9. En 1932.

10. Le 8 décembre 1931, suivant l'ordre de l'ingénieur du département, à cause de l'impossibilité d'exécuter les travaux de terrassements durant l'hiver à cet endroit.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement a-t-il payé des extra en plus des prix du contrat donné à Paul Tremblay, d'Hébertville-Station, pour le remplissage de deux coulées dans le chemin de front du rang de l'Église de Saint-Bruno du Lac-St-Jean en 1930 et 1931?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il payé et pour quels extra?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2. Répondu au No 1.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 164) intitulé: "Loi concernant les agents de perception."

M. Desmarais propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons."

M. Poulin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5, et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les les ponts de l'Ile Perrot."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 62, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera défendu de vendre des alcools ou des spiritueux en bouteilles, à moins qu'un timbre spécial émis et oblitéré conformément à la Loi des timbres (Statuts refondus, 1925, chapitre 24), ne soit apposé sur chaque bouteille.

Résolu, 2.—Que ces timbres porteront les dénominations suivantes:

a. Cinq centins si la capacité de la bouteille est de treize onces ou moins; ou,

b. Dix centins si la capacité de la bouteille est de plus de treize onzes mais n'excède pas vingt-sept onces; ou,

c. Quinze centins si la capacité de la bouteille excède vingt-sept onces.

Résolu, 3.—Que ces timbres seront achetés d'avance par la Commission des liqueurs de Québec et fournis par le trésorier de la province.

Résolu, 4.—Que cette taxe qui sera désignée comme taxe du chômage sera payable par l'acheteur des alcools ou des spiritueux à ladite commission qui en ce cas agira comme agent du revenu de la province.

Résolu, 5.—Que le produit de la vente de ces timbres sera versé, par le trésorier de la province, à un fonds spécial affecté au remboursement, en capital et intérêts, des emprunts qui ont été ou qui seront faits aux fins de venir en aide aux chômeurs.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre."

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra fixer le montant de la solde des officiers de police mentionnés dans la section 1 de la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 212) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 2 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que les articles 510-511-513-514 et 516 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Montreal Tramways, Limited", demandant l'adoption d'une loi modifiant la section 18 de la loi 1 George V, 2ième session, chapitre 77, que la présente pétition soit maintenant lue et reçue et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 134, intitulé: "Loi modifiant la section 18 de la loi 1 George V, 2ième session, chapitre 77".

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

M. Cohen, en conséquence, présente le bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant la section 18 de la loi 1 George V, 2ième session, chapitre 77", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 133.—Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "The Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association Inc." le 9 novembre 1931.

Bill 53.—Loi concernant la ville d'Amos.

Bill 61.—Loi modifiant la Loi des licences.

Bill 63.—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.

Bill 74.—Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice.

Bill 159.—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles.

Bill 165.—Loi modifiant l'article 91 du Code du notariat.

Bill 210.—Loi modifiant la Loi des vues animées.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 156.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à certains bureaux publics.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le vingt et unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 122.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.

L'honorable M. Godbout, du comité spécial permanent de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements le bill suivant:

Bill 69.—Loi pour promouvoir le retour à la terre.

Votre comité recommande aussi de restreindre le plus possible les créances privilégiées sur les immeubles, telles qu'énumérées à l'article 209 du Code civil.

Il a également entendu des suggestions relativement à l'opportunité qu'il y aurait de grouper les jeunes gens des villes qui le désirent, sur des terres.

Question par M. Guertin.—1. Combien a coûté l'élargissement de la route entre les lots 7*a* et 7*b* du rang 10 de Signaï dans la paroisse de Saint-Gédéon, Lac-Saint-Jean?

2. Qui étaient les conducteurs de ce travail et quel salaire a reçu chacun d'eux?

3. MM. Georges Tremblay et Jos.-A. Simard ont-ils reçu de l'argent au sujet de ce travail et dans l'affirmative pourquoi?

4. Quel montant chacun d'eux a-t-il reçu ?
5. Qui étaient les contremaîtres et quel salaire a reçu chacun d'eux ?
6. Quels salaires ont été payés aux journaliers et aux hommes avec cheval et voiture ?
7. De combien de pieds cette route a-t-elle été élargie et sur quelle longueur ?
8. De quelle date à quelle date a duré ce travail ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1 $10,440.00.
2. MM. André Bouchard, Hermas Laberge et David Fortin; $4.00 par jour.
3. et 4. M. Georges Tremblay n'a rien reçu; M. Jos.-Augustin Simard a reçu $27.50 soit 110 heures d'ouvrage comme journalier à $0.25 de l'heure.
5. Répondu au No 2.
6. $2.50 pour un homme; $3.50 pour un homme et un attelage simple; $4.50 pour un homme et un attelage double.
7. De 20 pieds additionnels sur une longueur de 6236 pieds.
8. Du 13 juillet au 26 septembre 1931.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill No 62, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", rapportées du comité plénier et lues la première et la seconde fois, le lundi 1er février courant.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 215) intitulé: "Loi modifiant l'article 3 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la présente séance.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bils publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 28 janvier dernier:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le gouvernement ou tout ministre ou fonctionnaire et toute personne, depuis le 1er septembre, 1931, au sujet de l'épidémie de fièvre typhoïde dans Saint-Scholastique, comté des Deux-Montagnes.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi, 27 janvier dernier:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies de tous documents relatifs au mouvement ouvrier en cette province et à la législation sociale qui intéresse les ouvriers.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 202, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que les deniers requis pour la mise à exécution des dispositions du paragraphe 5 de la Loi des mines de Québec, tel qu'édicté par la section 3 de la loi qui accompagne la présente résolution seront pris à même le montant voté, chaque année, par la Législature pour les mines.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec."

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas

terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 220) intitulé: "Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellecahsse), secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission services publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour des jeunes délinquants".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 133) intitulé: "Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "The Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association Inc.", le 9 novembre 1931."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est proposée.

M. Vautrin propose par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Arcand:

Que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements, mais avec l'amendement suivant:

"Que l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 70 proposé dans l'amendement 23ième:

"Toutefois les procédures en expropriation ne seront prises que lorsque la construction du tunnel de la rue Wellington sera totalement terminée".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements au bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill No 202, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", rapportée du comité plénier et lue la première et la seconde fois, ce jour.

L'honorable M. Perrault propose "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution", et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 124".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi consituant en corporation l'école polytechnique".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération,

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir le paiement du capital et de l'intérêt du ou des emprunts contractés par la corporation de l'école polytechnique, n'excédant pas en tout cent quarante mille dollars, mentionnés dans l'article 6*c* de la loi 57 Victoria, chapitre 23, tel qu'édicté par la loi qui accompagne la présente résolution, à la condition que la corporation assure ses édifices pour les trois quarts de leur valeur et transporte au gouvernement les polices constatant ces assurances, et à toutes autres conditions qu'il fixera.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'école polytechnique".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 55)intitulé: "Loi modiant la Loi constituant en corporation l'école polythecnique".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 91 du Code du notariat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 3 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt et unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 163.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social.

Et avec des amendements:

Bill 93.—Loi constituant en corporation "l'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi concernant la manutention de la gazoline".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné que M. Sauvé ait la permission de présenter un bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics relativement aux experts, techniciens et employés de la commission".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Lafleur, il est—

Ordonné que M. Guertin ait la permission de présenter un bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant la section 18 de la loi 1 George V (2e session), chapitre 77".

M. Cohen propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Chouinard, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Résolu que cette Chambre est d'avis qu'il serait opportun d'appeler la coopération du gouvernement fédéral en vue du développement de nos pêcheries maritimes.

Question par M. Guertin.—1. Depuis le mois d'août 1931, y a-t-il eu quelques augmentations de salaires parmi les employés de la Commission des Accidents du Travail, y compris les commissaires, médecins, etc.?

2. Dans l'affirmative: *a.* Quels sont les noms et prénoms de ces employés; *b.* Le montant de chacune de ces augmentations; *c.* Le salaire actuel de chacun de ces employés qui ont reçu lesdites augmentations?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. Oui.

2. *a.* Dr J.-E. Bélanger, M. Jules Vézina, M. J.-E. Cantin, M. J.-O. Bresse, M. Léo-Paul Nadeau, Mesdemoiselles Cécile Duchaine, Annette Bernard, Christine Brodrique, Adrienne Corriveau, Alida Couchy, Anna-Marie Létourneau.

b. Dr J.-E. Bélanger, $500.00; M. Jules Vézina, $300.00; M. J.-E. Cantin, $600.00; M. J.-O. Bresse, $600.00; M. Léo-Paul Nadeau, $400.00; Mlle Cécile Duchaine, $120.00; Mlle Annette Bernard, $60.00; Mlle Christine Brodrique, $60.00; Mlle Adrienne Corriveau, $60.00; Mlle Alida Couchy, $60.00; Mlle Anna-Marie Létourneau, $60.00.

c. Dr J.-E. Bélanger, $7,000.00; M. Jules Vézina, $4,300.00; M. J.-E. Cantin, $3,000.00; M. J.-O. Bresse, $3,000.00; M. Léo-Paul Nadeau, $2,000.00: Mlle Cécile Duchaine, $960.00; Mlle Annette Bernard, $780.-00; Mlle Christine Brodrique, $780.00; Mlle Adrienne Corriveau, $780.-00; Mlle Alida Couchy, $780.00; Mlle Anna-Marie Létourneau, $780.00.

Question par M. Guertin.—1. Quel est le nombre d'accidents soumis à la Commission des Accidents du Travail, depuis le 1er septembre 1931?

2. Combien ont été réglés définitivement?

3. Combien sont actuellement en suspens?

4. Combien n'ont pas été réglés?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. Sous la Loi des accidents du travail, 1928, (18 Geo. V, chap. 79) du 1er septembre 1931 jusqu'au 28 janvier 1932: 1,390. Sous la Loi des accidents du travail, 1931, (21 Geo. V, chap. 100) du 1er septembre 1931 jusqu'au 28 janvier 1932: 15,120.

2. Loi des accidents du travail, 1928, 1,134; Loi des accidents du travail, 1931, 3,337.

3. Loi des accidents du travail, 1928, 256; Loi des accidents du travail, 1931, 11,783.

4. Loi des accidents du travail, 1928, 256; Loi des accidents du travail, 1931, 11,783.

Question par M. Guertin.—1. Depuis le 1er septembre 1931, des plaintes ont-elles été portées contre la Commission des Accidents du Travail: *a.* Contre son fonctionnement; *b.* Contre ses décisions ou jugements; *c.* Contre ses médecins?

2. Dans l'affirmative, quel est le nombre de plaintes portées: *a.* Par les industriels ou leurs représentants; *b.* Par les ouvriers ou leurs organisations?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. *a.* On s'est plaint assez souvent de la lenteur apportée au paiement des compensations; *b.* Je l'ignore; *c.* Je l'ignore.

2. Les plaintes étaient verbales ou écrites; il est impossible d'en donner la statistique.

Question par M. Guertin.—1. Quel était: *a.* Le 1er janvier 1931; *b.* Le 1er septembre 1931; *c.* Le 1er janvier 1932, le nombre d'employés à la Commission des Accidents du Travail?

2. Sur ce nombre, combien y avait-il de femmes ou filles et combien d'hommes?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. et 2.—

Date	*Hommes*	*Femmes ou filles*	*Total*
a. Le 1er janvier 1931:	24	55	79
b. Le 1er septembre 1931:	28	59	87
c. Le 1er janvier 1932:	44	81	125

Question par M. Guertin.—1. Y a-t-il des représentants ouvriers dans la Commission des Accidents du Travail?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms et traitements de chacun d'eux?

3. Dans la négative est-ce l'intention du gouvernement de faire une nomination qui représente l'élément ouvrier? et quand?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. Les membres de la Commission des Accidents du Travail de Québec, ont été nommés conformément à l'article 116 de la Loi des Accidents du Travail, 1931, 21 Geo. V, chap. 100).

2. Les Commissaires actuels sont: M. Robert Taschereau, président et Messieurs Simon Lapointe et O. E. Sharpe, commissaires. Leur traitement est prévu par l'article 52 du Statut 21 Geo. V, chap. 100.

3. L'article 52 de la Loi 21 Geo. V, chap. 100 décrète que la Commission des Accidents du Travail de Québec est composée de trois Commissaires.

Question par M. Guertin.—1. Un nommé Louis Parent, de Dolbeau, ou des environs de Dolbeau, a-t-il été nommé à un poste quelconque

dans la distribution des secours aux nouveaux colons dans les environs de Mistassini?

2. Dans l'affirmative, quel salaire avait-il et combien lui a été payé?
3. Qui a recommandé M. Parent pour cet emploi?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. Non.
2. et 3. Répondu précédemment.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du Budget, qui se lit comme suit:

"Qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933", rapportée du comité des subsides et lue la première et la seconde fois, le mardi 2 février courant.

L'honorable M. Taschereau propose "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution",

Et un débat s'élève.

M. Guertin propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en étant prête à voter le crédit demandé pour chemins de colonisation, regrette qu'au lieu d'exercer l'économie d'une manière judicieuse, le gouvernement a crû devoir l'exercer aux dépens des colons de cette province, en diminuant de $200,000.00 l'item en question, ce qui représente une diminution de six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars sur le montant total dépensé jusqu'à date pour l'exercice en cours et pour le même item;

Cette Chambre regrette en plus que la politique d'établissement de chômeurs industriels sur les terres, de colonisation, instituée au mois de juillet 1931, au coût initial de $803,212.14 d'après l'état des mandats spéciaux émis durant la vacance du parlement, soit abandonnée puisqu'aucun crédit n'est demandé pour cette fin.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur.—8.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bastien,
Bédard,
Bélanger,
Bercovitch,
Bergeron,
Bissonnet,
Bouthillier,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Bonaventure),
Crête,
Dansereau,
Delisle,
Dillon,
Drouin,
Duffy,
Dugas,
Dugal,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Legault,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimouski),
Morel,
Piché,
Plante,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—62.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
La résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la ville d'Amos".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 4 décembre 1931 pour copie de toute correspondance (télégrammes ou lettres) entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers et se rapportant à la canalisation du fleuve Saint-Laurent et à tout développement de la force hydraulique du fleuve Saint-Laurent, et cela depuis le 1er janvier 1921 inclusivement jusqu'au 23 novembre 1931 inclusivement.

(*Document de la session No* 47).

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 93) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à l'agriculture en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles d'agriculture, École de médecine vétérinaire et École de laiterie de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 4 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 98.—Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 215.—Loi modifiant l'article 3 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux.

Bill 132.—Loi concernant le club Saint-Denis.

Et avec des amendements:

Bill 12.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté.

Bill 20.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.

Bill 158.—Loi modifiant la Loi des habitations salubres.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 221) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance,

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 222) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Savoie, il est—

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant l'article 61 de la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 70, intitulé: "Loi concernant les enquêtes en matière de diéffrends industriels".

Bill No 206, intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture".

Bill No 207, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cercles agricoles".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, son amendement aux amendements faits par le Conseil législatif au bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Question par M. Béique.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités autorisées à faire des emprunts en 1930–31, jusqu'à concurrence de $61,824,116.41 tel qu'il apparaît à la page 232 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1931?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Cités:	*Comtés:*	*Montants:*
Cap-de-la-Madeleine,	Champlain,	$ 221.50
Grand-Mère,	Champlain,	112.50
Hull,	Hull,	358.00
Joliette,	Joliette,	110.00
Lachine,	Jacques-Cartier,	1,132.50
Lévis,	Lévis,	20.00
Longueuil,	Chambly,	755.00
Montréal,		2,400.00
Commission Métropolitaine de l'île de Montréal,		555.00
Outremont,	Hochelaga,	320.00
St-Hyacinthe,	St-Hyacinthe,	167.50
Salaberry-de-Valleyfield,	Beauharnois,	227.50
Shawinigan-Falls,	St-Maurice,	562.50
Sherbrooke,	Sherbrooke,	242.50
Sorel,	Richelieu,	232.50
Trois-Rivières,	St-Maurice,	1,608.50
Verdun,	Jacques-Cartier,	75.00
Westmount,	Hochelaga,	147.50

Villes:	*Comtés:*	*Montants:*
Acton-Vale,	Bagot,	$ 20.00
Beauceville,	Beauce,	10.00
Beauceville-Est,	Beauce,	45.00

Villes:	*Comtés:*	*Montants:*
Beauharnois,	Beauharnois,	92.50
Bromptonville,	Richmond,	60.00
Buckingham,	Labelle,	10.00
Chicoutimi,	Chicoutimi,	212.50
Drummondville,	Drummond,	177.50
East-Angus,	Compton,	175.00
Ile-Cadieux,	Vaudreuil,	77.00
Jonquière,	Chicoutimi,	192.50
Kénogami,	Chicoutimi,	127.50
Lachute,	Argenteuil,	73.20
Lasalle,	Jacques-Cartier,	180.00
La-Tuque,	Champlain,	306.00
Louiseville,	Maskinongé,	80.00
Marieville,	Rouville,	10.15
Montréal-Est,	Hochelaga,	342.50
Mont-Royal,	Hochelaga,	305.15
Nicolet,	Nicolet,	45.00
Pointe-Claire,	Jacques-Cartier,	20.00
Rimouski,	Rimouski,	45.00
Roberval,	Lac-St-Jean-Ouest,	90.00
Ste-Agathe-des-Monts,	Terrebonne,	107.50
St-Jérôme,	Terrebonne,	40.00
St-Joseph-d'Alma,	Lac-St-Jean-Est,	117.50
St-Laurent,	Jacques-Cartier,	290.50
Ste-Rose,	Laval,	.....
Terrebonne,	Terrebonne,	35.00
Trois-Pistoles,	Témiscouata,	.....
Victoriaville,	Arthabaska,	100.00
Waterloo,	Shefford,	82.50
Windsor,	Richmond,	55.00

Villages:	*Comtés:*	*Montants:*
Annaville,	Nicolet,	55.00
Chambly-Bassin,	Chambly,	30.00
Chambly-Canton,	Chambly,	45.15
Côte-St-Luc,	Hochelaga,	45.00
Cowansville,	Missisquoi,	70.00
Deux-Rivières,	Champlain,	92.00
Gracefield,	Hull,	20.00
Knowlton,	Brôme,	45.00
L'Abord-à-Plouffe,	Laval,	72.45
Lac-Bouchette,	Lac-St-Jean-Ouest,	30.00
La-Malbaie,	Charlevoix-Est,	100.00
La-Providence,	St-Hyacinthe,	30.00
Luceville,	Rimouski,	45.00
Maniwaki,	Hull,	30.00

Masson,	Papineau,	20.00
N.-D.-des-Anges,	Portneuf,	10.00
Pointe-Fortune,	Vaudreuil,	10.00
Pointe-à-Gatineau,	Hull,	65.00
Pont-Rouge,	Portneuf,	30.00
Priceville,	Matane,	.....
Princeville,	Arthabaska,	30.00
Quyon,	Pontiac,	60.00

Villages:	*Comtés:*	*Montants:*
Sacré-Cœur-de-Jésus,	Beauce,	167.50
St-Césaire,	Rouville,	75.00
St-Joseph,	Richelieu,	66.50
Ste-Marie,	Beauce,	30.00
St-Ubald,	Portneuf,	20.00
Sawyerville,	Compton,	30.00
Verchères,	Verchères,	30.00

Paroisses:	*Comtés:*	*Montants:*
L'Annonciation,	Deux-Montagnes,	.....
La-Présent.-de-la-Ste-Vierge,	Jacques-Cartier,	55.00
N.-D.-de-la-Doré,	Lac-St-Jean-Ouest,	40.00
N.-D.-de-Standbridge,	Missisquoi,	81.00
Précieux-Sang,	Nicolet,	10.00
Ste-Agathe,	Lotbinière,	83.50
Ste-Angèle-de-Mérici,	Rimouski,	40.00
St-Canut,	Deux-Montagnes,	10.00
St-Charles-de-Caplan,	Bonaventure,	10.00
St-Étienne-de-Beauharnois,	Beauharnois,	110.00
Ste-Flore,	St-Maurice,	60.10
Ste-Foy,	Québec,	102.50
Ste-Genev.-de-Berthier,	Berthier,	152.50
Ste-Jeanne-d'Arc,	Lac-St-Jean-Ouest,	25.00
St-Jos.-de-Mt-Rolland,	Terrebonne,	10.00
St-Laurent,	Jacq.-Cartier,	30.00
St-Léon-de-Gd-de-Dumont,	Maskinongé,	.....
St-Ls-de-Terrebonne,	Terrebonne,	60.00
St-Malachie,	Papineau,	35.00
Ste-Martine-de-Beauharnois,	Châteauguay,	45.00
St-Pierre-de-la-Malbaie, No 1,	Gaspé-Est,	10.00
Ste-Pudentienne,	Shefford,	55.00
Ste-Rose-de-Watford,	Dorchester,	10.00
St-Ubald,	Portneuf,	10.00

Cantons:	*Comtés:*	*Montants:*
Bégon,	Témiscouata,	10.00
Ham-Nord,	Wolfe,	20.00
Hull, partie-Est,	Hull,	87.50

Cantons:	*Comtés:*	*Montants:*
Law,	Hull,	127.50
Marchand,	Labelle,	55.00
Mulgrave et Derry,	Labelle,	20.00
Otis,	Chicoutimi,	35.00
Potton,	Brôme,	30.00
Wolfe,	Terrebonne,	20.00

Municipalités rurales:	*Comtés:*	*Montants:*
Aubert-Gallion,	Beauce,	40.00
Bouchette-Sud,	Hull,	10.00
Buckingham,	Papineau,	20.00
Huberdeau,	Argenteuil,	30.00
Jeanne-d'Arc,	Lac-St-Jean,	30.00
La-Petite-Rivière,	Québec,	55.00
Lemieux,	Nicolet,	30.00
Messine,	Hull,	30.00
St-Louis-de-Gonzague,	Dorchester,	10.00
Ste-Marie-de-la-Beauce,	Beauce,	10.00
St-Michel-de-Mistassini,	Lac-St-Jean-Ouest,	35.15
St-Octave-de-Métis-Sud,	Matane,	.....
Sydenham-Sud,	Gaspé-Est,	50.00
Villeroy,	Lotbinière,	30.00
Winslow-Sud,	Frontenac,	92.50

Comté:	*Montant:*
Nicolet,	75.00

Question par M. Béique.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes corporations scolaires autorisées à faire des emprunts en 1930-31 jusqu'à concurrence de $2,438,073.33, tel qu'il apparaît à la page 247 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1931?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Abitibi: Clermont, $10.00; Colombourg, $20.00; Arthabaska: Chenier, $10.00; Victoriaville, $82.50; Beauce: St-Côme, paroisse, $10.00; St-Côme-de-Kennebec, $10.00; St-Pierre-de-Broughton, $10.00; Beauharnois: Salaberry-de-Valleyfield, $107.50; Bonaventure: Shoolbred, (Protestante), $10.00; St-Alphonse-de-Caplan, $10.00; St-Jules, $10.00; St-Siméon, 10.00; Charlevoix: Baie-St-Paul, village, $36.50; Chicoutimi: Chicoutimi, ville, $72.50; Jonquière, village, $70.00; Port-Alfred, $72.50; Dorchester: St-Prosper, $10.00; Drummond: Drummondville, $70.00; Frontenac: St-Samuel-de-Gayhurst, $20.00; Hull: Hull, cité, $60.00; St-Joseph-de-Wakefield, $10.00; Jacques-Cartier: Lasalle, ville, $20.00; Pointe-Claire et Beauconsfield, $65.00; Joliette: Sacré-Cœur-de-Jésus, $10.00; St-Côme, $10.00; St-Félix-de-Valois, $10.00; Lac-St-Jean:

St-Augustin, 30.00; St-François-de-Sales, $10.00; St-Michel-de-Mistassini, $37.15; Lévis: Lévis, cité, $10.00; Lotbinière: St-Patrice-de-Beauvage, $10.00; Villeroy, $20.00; Matane: Métis Beach, village, $20.00; St-Octave, $10.00; Matapédia: Amqui, 32.65; Mégantic: Ireland-Nord (St-Adrien), $10.00; Missisquoi: Dunham, village, $20.00; Montcalm: St-Émile-de-Montcalm, $10.00; Montmorency No 1: L'Ange-Gardien, $10.00; St-Tite-des-Caps, 10.00; Montreal Protestant Central School Board, $500.00; Nicolet: Nicolet, ville, $72.00; St-Célestin, No 2, $00.00; Papineau : N.-D.-des-Neiges-de-Masson, $10.00; Pointe-à-Gatineau, $45.00; St-Jean-Vianney, $119.00; Pontiac: Campbell's Bay (Protestante), $35.00; Portneuf: Les-Ecureuils, $10.00; Québec: N.-D.-des-Laurentides, $00.00; Richelieu: Filiatrault, $20.00; Richmond: Danville, (Protestante), $25.00; Windsor et Brompton (Protestante), $25.00; Windsor, ville, $70.00; Sherbrooke: Sherbrooke, cité, $187.50; Soulanges: St-Zotique, $10.00; Stanstead: Barford, $10.00; Coaticook, $65.00; Magog, canton, $20.00; St-Hyacinthe: N.-D.-de-St-Hyacinthe, $20.00; St-Hyacinthe, cité, $105.00; St-Jean: St-Jean, ville, $110.00; St-Maurice: Charette, $35.00; Shawinigan-Falls, $105.00; Trois-Rivières, Cité, $97.00; Trois-Rivières, $35.00; Témiscamingue: N.-D.-de-Lourdes-de-Lorrainville, $10.00; Témiscouata: Rivière-Bleue, $35.00; Terrebonne: St-Benoit-Abbé, $10.00; St-Jérôme, ville, $65.00; Verdun: Verdun, cité, $230.50; Verdun, $448.00; Westmount: Ste-Madeleine, $75.00; Wolfe: Disraéli, $10.00; St-Adolphe-de-Dudsweell, $10.00; St-Julien-de-Wolfestown, $30.00.

Question par M. Guertin.—Quel est l'état des recettes et déboursés en argent de la province de Québec pour les quatre premiers mois de l'exercice 1930–31, comprenant les mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin de ces quatre mois?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Recettes: Ordinaires, $14,880,777.28; Fonds en fidéicommis, etc., $1,395,635.55 – $16,276,412.83.

Dépenses: Ordinaires, $16,448,374.70; Au compte du capital, $7,589,330.08; Fonds en fidéicommis, $3,771,403.98 – $27,809,108.76.

Question par M. Gault.—1. A quels chiffres se sont élevés la recette ordinaire et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours?

2. A quels chiffres se sont élevés les recettes et les paiements de toutes sortes pour la même période?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Recettes ordinaires, $17,648,087.46; Dépenses ordinaires, $26,442,-270.84.

2. Recettes totales, $26,700,560.71; Dépenses totales, $45,497,-894.26.

Question par M. Guertin.—Quel est l'état des recettes et déboursés en argent de la province de Québec: *a.* Pour juillet 1931; *b.* Pour août 1931; *c.* Pour septembre 1931; *d.* Pour octobre 1931: comprenant les mandats autorisés mais non payés au commencement et la fin de chacun de ces quatre mois?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

	1931			
Recettes:	*Juillet:*	*Août:*	*Septembre:*	*Octobre:*
Ordinaires:	5,718,881.09	1,557,000.70	3,032,208.42	2,406,231.88
Au compte du Capital:	5,945.00	101,598.01	1.00	2,467.94
Fonds en fidéicommis:	539,211.52	359,399.89	238,783.57	273,054.87
Dépenses:				
Ordinaires:	5,071,017.75	6,021,184.18	5,052,526.54	6,655,011.22
Au compte du capital:	3,738,674.22	1,048,729.14	1,241,741.37	1,553,684.48
Fonds en fidéicommis:	2,739,459.41	542,398.37	233,325.57	691,117.10

Question par M. Barré.—1. Des 627 familles agricoles composées de 3,187 personnes qui, d'après la réponse du 20 mars 1931, auraient été rapatriées, du mois d'avril 1928 au 31 décembre 1930, au coût de $372,313.45, combien: *a.* de familles agricoles; *b.* de personnes sont encore sur les fermes, d'après les statistiques les plus récentes compilées par le gouvernement?

2. De quelle date sont lesdites statistiques.

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. et 2. Toutes ces familles n'ont pas été recensées, mais celles établies dans les comtés d'Arthabaska, de Richelieu, de Bellechasse, de Montmagny, de St-Maurice, de Nicolet,et d'Yamaska, l'ont été par un missionnaire colonisateur, au cours de l'été dernier, et une seule famille aurait quitté la terre.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 218) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 219) intitulé: "Loi concernant certaines dépenses imputables au compte du capital et les emprunts y relatifs".

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité

plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 226) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 9".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

L'honorable M. Laferté dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport sur le Rapatriement dans la province de Québec, 1931.

(*Document de la session No* 48.)

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que la troisième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Plante propose, secondé par M. Grant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre: Copie de documents relatifs aux Unités sanitaires en cette province.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Bergeron, secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 210, intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra établir, modifier, remplacer et abroger le tarif des honoraires qui peuvent être accordés aux greffiers, huissiers, officiers de la paix, constables, avocats, inspecteurs et officiers de la commission, dans toute poursuite ou action intentée en vertu de la loi des vues animées (Statuts refondus, 1925, chapitre 174).

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Arcand, du consentement unanime de la Chambre, fait la déclaration suivante au sujet des réponses qu'il a faites à certaines questions de M. Guertin, à la première séance du 3 février 1931–2, (page 203 des Journaux), comme suit:

"On sera peut-être surpris que les réponses 2 et 4 aux questions de l'honorable député de Hull,—"Combien de réclamations pour compensations d'accidents sont actuellement en suspens" et "combien n'ont pas été règlées"—sont identiques. Nous n'avons pas vu de distinction entre les deux questions. Le nombre 11,783, répondant à la question relative aux réclamations actuellement en suspens ou non-règlées, indique que ces réclamations sont réellement en cours de règlement: que des paiements d'indemnité se font et se prolongeront jusqu'à la fin de l'incapacité, dont il est impossible de déterminer maintenant la durée."

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Question par M. Élie.—1. Combien de fermes dans la province ont été mises en vente par l'entremise du ministère de l'agriculture en 1931?

2. Combien de fermes ont été vendues?

3. Combien: *a.* Dans les vieilles paroisses; *b.* Dans les régions de colonisation?

4. Combien de propriétaires de fermes le ministère de l'agriculture a-t-il mis en communication avec des acheteurs possibles en 1931?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

Le ministère de l'Agriculture n'a pas recueilli de renseignements à ce sujet depuis 1930. Il a constaté alors que beaucoup de cultivateurs, qui offraient leurs fermes à vendre, demandaient des prix trop élevés ou étaient sous l'impression que le gouvernement désiraient les acheter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 98) intitulé: "Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 13, intitulé: "Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnerre, sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent".

Bill No 71, intitulé: "Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires."

Bill No 124, intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat & Power Company".

Bill No 128, intitulé: "Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de Verdun à avoir un bureau de six syndics".

Bill No 203, intitulé: "Loi modifiant l'article II de la Loi du département de l'Agriculture".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 119, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire."

Bill No 127, intitulé: "Loi concernant un certain emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 127) intitulé: "Loi concernant un certain

emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 132) intitulé: "Loi concernant le Club Saint-Denis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Horticulture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Agronomie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 5 FÉVRIER 1932

Onze heures du matin.

Prière.

Question par M. Guertin.—Quels sont: *a.* les élèves à qui il a été octroyé des bourses pour aller suivre les cours additionnels, à Paris, en vertu de 10 George V, chapitre 9, depuis la réponse du 27 janvier 1931, jusqu'à date; *b.* quels sont les professeurs?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

a. Dr Jean Panet-Raymond, Dr Gérard Garon, Dr Charles Grignon, Eugène Joliat, Charles Lapointe, Dr Rodrigue Lefebvre, Maurice Lebel, J.-Campbell Merrett, Gérard Morisset, Dr Victor Potvin, Jean-Louis Tremblay, Dr Lionel Groleau, Dr Charles-Auguste Painchaud. *b.* Lionel Groleau, Eugène Joliat, Charles Lapointe, Maurice Lebel, Gérard Morisset, Jean-Louis Tremblay.

Question par M. Guertin.—1. Depuis la date couverte par la réponse paraissant dans les Journaux de cette Chambre séance du 19 mars 1931, quels sont les ponts qui ont été construits entièrement aux frais du gouvernement à l'exclusion des travaux de colonisation?

2. Quel est le coût dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

Pont Vincelotte à Cap St-Ignace.

2. $9,736.66.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Guertin propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "Que" soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre est d'avis que la Loi électorale de Québec devrait être modifiée plus à fond et qu'un comité, composé d'un nombre égal des membres de la droite et des membres de la gauche, en plus de l'honorable premier ministre comme président, devrait être formé et invité à préparer,

durant la vacance parlementaire, avec l'aide du greffier de la Couronne en Chancellerie, une revision complète de ladite Loi et soumettre ses suggestions à la Chambre lors de la prochaine session.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre le rejette.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill No 74, intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice", rapportée du comité plénier et lue la première et la seconde fois le vendredi 22 janvier dernier.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 226) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 9".

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, nonobstant toute disposition à ce contraire de la loi 18 George V, chapitre 9, la garantie que prévoit la clause 10 du contrat ratifié, s'étendra, à compter du 1er février 1932, à une somme additionnelle de quarante et un mille cent quarante-sept dollars et soixante-dix-neuf centins qui a été requise, en plus de celle de quatre cent mille dollars, pour parfaire la construction du pont visé par ladite loi et que la cité de Grand'Mère a dû emprunter à cette fin.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 226) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 9."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec."

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 57) intitulé: "Loi créant la commission municipale."

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 215) intitulé: "Loi modifiant l'article 3 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social."

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des habitations salubres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 173) intitulé, "Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du Code de procédure civile."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Bastien, secondé par M. Gagnon (Kamouraska), il est—

Ordonné que, vu que le bill No 109, intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph Guy", a été rejeté par le Conseil législatif après avoir été voté par l'Assemblée législative, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés après déduction faite des frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 49.—Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies.

Et avec des amendements:

Bill 200.—Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes.

Bill 211.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.

Bill 212.—Loi modifiant le Code municipal.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour des jeunes délinquants."

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,— Que le maximum du traitement que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra accorder au juge de la Cour des jeunes délinquants sera de cinq mille dollars au lieu de trois mille dollars, conformément aux dispositions de l'article 255 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus, 1925, chapitre 145,) tel que modifié par la loi qui sera basée sur la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour des jeunes délinquants."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI 8 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 230) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 224) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 225) intitulé: "Loi abrogeant la Loi des compagnies d'assurance des beurreries et fromageries."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 227) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement au paiement de certaines dotations."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 231) intitulé: "Loi modifiant l'article 49 de la Loi des véhicules automobiles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Question par M. Béïque.—1. Qu'a coûté: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités; la construction de 15,090 milles de "chemins améliorés de façon permanente", tel qu'il appert à la page 14 du rapport du ministère de la voirie 1931?

2. Combien de milles desdits chemins ont dû être refaits?

3. Qu'a coûté la réfection: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités?

4. Qu'ont coûté l'entretien et la réparation: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Pour les 12,502 milles améliorés antérieurement à 1930, voir les journaux de l'Assemblée législative, 3ème session, 17ème législature, 1930, page 89. Pour les 2,588 milles améliorés en 1930 et 1931; *a.* $9,637,372.54; *b.* $3,716,110.45.

2. Aucun chemin amélioré d'une façon permanente n'a été refait. Pour les revêtements de surface faits antérieurement à 1930, voir les journaux de l'Assemblée législative, 3ème session, 17ème législature, 1930, page 89. Pour 1930 et 1931, des revêtements de surface ont été faits sur 218.43 milles.

3. Pour les revêtements de surface faits antérieurement à 1930, voir les journaux de l'Assemblée législative, 3ème session, 17ème législature, 1930, page 89. Pour les revêtements de surface faits en 1930 et 1931; *a.* $6,079,092.67; *b.* rien.

4. *a.* Pour 1930 et 1931: $14.383,026.46. Pour les années antérieures à 1930, voir les journaux de l'Assemblée législative, 3ème session, 17ème législature, 1930, page 89; *b.* Rien depuis 1927. Pour les années antérieures à 1927, le gouvernement l'ignore.

Question par M. Fisher.—A la page 17 du rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec, pour l'année finissant le 30 avril 1931, apparaît un item: "Loyer payé d'avance pour le magasin No 1: $73,840.-23;" *a.* Où est situé ce magasin; *b.* Quels sont les propriétaires de l'immeuble; *c.* Quelles sont les conditions du bail; *d.* Quel est le loyer annuel; *e.* Pourquoi le loyer a-t-il été payé d'avance?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

a. No 1446 rue Peel, Montréal; *b.* Le docteur Max. Lauterman; *c.* 15 ans; *d.* $7,000.00 moins $5,000.00 sous location; *e.* Le montant indiqué comme "loyer payé d'avance", représente le coût de reconstruction et réparation de l'immeuble.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont été les droits perçus en 1930-31: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences des lieux d'amusements, conformément à la Loi des licences de Québec?

2. Quels ont été les droits perçus en 1930-31: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la Loi des licences de Québec?

3. Quel a été le revenu en 1930-31: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la Loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. *a.* $53,855.99; *b.* $15,889.37.
2. *a.* Pour les licences, $11,376.00; pour les droits d'entrée, $13,-238.10; *b.* pour les licences, $15,826.00; pour les droits d'entrée, $21,773.-32.
3. *a.* Appareils, $470.00; droits sur paris ou gageures, $107,294.82. *b.* Appareils, $735.00; *c.* droits sur paris ou gageures, $193,285.95.

Question par M. Lafleur.—Quels ont été les droits perçus dans toute la province en 1930-31: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, en vertu des dispositions de la section VI, du chapitre 189, volume III des Statuts refondus, 1925, article 49?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
a. $500,612.18; *b.* $655,752.16.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 230) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga."

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 228) intitulé: "Loi modifiant la loi 20 George V, chapitre 12, relativement à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec".

Question par M. Guertin.—1. Quelles sont les routes ou parties de routes entretenues par le gouvernement pour la circulation des véhicules moteurs durant la présente saison?
2. Quelle est la longueur totale de ces routes?
3. Quel est le coût de leur entretien et dans quelle proportion les municipalités sont-elles appelées à souscrire?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Durant la présente saison, le Département de la Voirie entretient les chemins suivants:

La route No 15, depuis le tunnel du C.N.R. dans la cité de Québec jusqu'à l'Église de Notre-Dame-des-Laurentides; le rang St-Joseph et l'entrée du couvent Ste-Marie-des-Anges dans le village de Charlesbourg; le chemin St-Joseph dans la paroisse de Charlesbourg; le chemin de l'Orme, le chemin de l'Ormière et une partie du chemin St-Claude dans St-Ambroise de la Jeune-Lorette; une partie du chemin Principal, le chemin Valcartier et le chemin St-Claude dans le village de Loretteville; le chemin de Valcartier dans Château-d'Eau; la rue St-Vallier, de la route du Pont Scott à la route des Bell, dans la cité de Québec; le chemin St-Charles-Sud dans la Petite-Rivière; le chemin St-Charles Sud et côte St-Paul, la route du Moulin et chemin St-Charles, le chemin de l'Ormière, la route Bureau, le chemin Grand-Désert, Haut et Bas, la route No 2 de la Station de l'Ancienne-Lorette à la traverse du C.N.R. dans l'Ancienne-Lorette; le chemin du Lac St-Charles et le chemin de la Grande Ligne dans Notre-Dame-des-Laurentides; le chemin St-Louis, l'Avenue Sheppard, une partie du chemin Gomin, une partie de l'Avenue Maguire, l'Avenue Holland, l'Avenue de Spencer Wood, une partie de la côte de l'Église, le chemin du Champ d'Aviation, l'entrée de A. C. Price, l'Avenue du Couvent de Mérici, l'entrée de la Prison des Femmes dans Sillery; le chemin St-Louis, le chemin du Calvaire, la route de l'Église, une partie du chemin Principal, une partie du chemin Ste-Foy, l'entrée de la Ferme Expérimentale dans Cap-Rouge; la route No 1, le chemin St-Louis, une partie de la route No 2, l'entrée de l'Hôpital Laval, l'entrée des Frères des Écoles Chrétiennes, l'entrée du Cimetière Belmont dans Ste-Foy; la route No 15 de Giffard à l'Ange-Gardien; la route Giffard-Montmorency de Giffard à St-Grégoire la route No 3; de Lévis au pont de Québec; la voie sur le pont de Québec ainsi que les chemins d'approches de ce pont; la rue de l'Église, la rue de la Fabrique, la route Wade et le chemin du Sault dans St-Romuald; le chemin du Sault, les rues Poirier, St-Frédéric, St-Joseph, Routhier et St-Jean dans Charny; la route Beaulieu dans St-Jean-Chrysostôme; le chemin St-Augustin dans Breakeyville; le chemin Côte des Neiges, Côte de Liesse dans la ville Mont-Royal; le chemin Côte de Liesse, dans la ville St-Laurent; la Montée Cartierville, le chemin Côte de Liesse, Côte Vertu, Côte St-Louis, Côte St-François, Montée de Liesse, Montée St-François, Grande et Petite Montée du Bois Franc dans la paroisse St-Laurent; le chemin Côte St-Louis dans la ville de Saraguay; la route No 37 de Roxboro à Senneville; la montée St-Rémi ou des Sources dans la ville de Roxboro; la rue du Pont dans le village de Ste-Geneviève; la Montée St-Charles, chemin du Cap St-Jacques, Montée St-Jean, Montée St-Rémi, chemin à ma Baie dans Ste-Geneviève; la rue du Pont, chemin du village, chemin Monk, chemin du Lac, Montée d'en Haut, Montée d'en Bas dans St-Raphaël de l'Ile Bizard; les rangs St-Jean et St-Rémi dans Dollard des Ormeaux; le chemin de Liesse, l'entrée de l'Orphelinat et de la Crèche dans Notre-Dame de Liesse; l'Avenue Elmwood et la Montée Ste-Marie dans le village de Senneville; la route No 2 dans la ville de Baie d'Urfée et de Beaconsfield; une partie du chemin du Roi, la Montée St-Charles et l'Avenue Kirkwood dans la ville de Beaconsfield; le rang St-Charles et la Montée St-Rémi dans la paroisse de Pointe-Claire; le chemin St-Léonard et la Montée St-Léonard dans la ville de Montréal-Est; la route No 37 de Montréal-

Nord à la Pointe-aux-Trembles; la route No 2, les approches du pont du bout de l'Ile, le chemin de la Rousselière dans la ville de Pointe-aux-Tremble; les approches du Pont de la Commission du Havre de Montréal; le chemin St-Michel et la Montée de la Savane dans la ville de St-Léonard de Port-Maurice; le chemin St-Léonard, la Montée de la Savane et la Montée St-Léonard dans la paroisse de St-Léonard de Port-Maurice; la route No 3 dans le village de Boucherville, la paroisse de Boucherville et la paroisse de Longueuil; la route No 1 dans la paroisse de Longueuil et la paroisse St-Hubert; la route No 11 du Pont Viau à St-Jérôme; le chemin de la Station du C.N.R. et la route No 38 dans la ville de Ste-Rose; la route No 18 de Pont-Viau à St-François de Sales; la rue du Collège dans St-Vincent-de-Paul; la route No 8 du Pont Viau à la ville de Plage Laval; les approches du Pont de Cartierville; la route No 38, la rue du Pont, l'Avenue Wilfrid, les Boulevards Romain, Lorrain, de Paris et Laurier dans l'Abord-à-Plouffe; la Montée des Côtes, la route Tour de L'Ile Jésus, le rang St-Elzéar en Bas, le chemin Bas St-Martin, la Montée Gagnon, le rang du Trait-Carré en Bas et en Haut, la Montée du Couvent, le chemin du Petit Bois dans St-Martin; la Montée Gravel, le rang St-Antoine-Est et Ouest, les Montées Lachapelle, Champagne et Paquet, le rang St-Antoine, la route No 38 et le chemin du Petit Bois dans la paroisse de Ste-Dorothée; la route No 38, le chemin du Sault, le chemin du Pont Bellefeuille dans Laval-sur-le-Lac, les approches des ponts Galipeault et Taschereau; la route No 2 de l'Ile Perrot à Rivière Beaudette; la route No 17 dans la ville de Dorion, le village de Vaudreuil et la paroisse St-Michel; le chemin Nord-Est Rivière Beaudette dans Ste-Claire d'Assise; la route No 3 de Laprairie à Valleyfield; la route No 9 dans la paroisse et la ville de Laprairie; la route No 14 de Laprairie à St-Jean; la route No 2 de l'Ile Bourdon à l'Assomption; la route No 33 de l'Assomption à l'Epiphanie.

2. 368.44 milles.

3. Comme la présente saison n'est pas terminée, le département ignore le coût de l'entretien. Quant aux municipalités, elles doivent contribuer à raison de $100.00 du mille.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 226) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 9".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à certains districts électoraux".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois .

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 212) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 222) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que nul ne devra faire le commerce de regrattier à moins qu'une licence ne lui ait été accordée à cet effet, sur paiement des droits suivants:

1° Dans la cité de Montréal, cent dollars;

2° Dans la cité de Québec, cinquante dollars;

3° Dans toute autre municipalité, dix dollars,

conformément aux dispositions de l'article 119 de la Loi des licences (Statuts refondus, 1925, chapitre 25,) tel qu'édicté par la section 4 de la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit mantenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première, une deuxième fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant l'article 72 de la Loi des terres et forêts".

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—1. Combien a coûté en 1930-31 chaque unité sanitaire: *a.* au gouvernement; *b.* au comté ou groupe de comtés où elle a été établie?

2. Depuis la réponse du 19 février 1931, combien d'unités sanitaires ont-elles été établies dans la province?

3. Quand chacune d'elles a-t-elle été établie?

4. De combien de membres se compose chacune de ces unités sanitaires et quel est le traitement de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1.—	*a. Gouvernement:*	*b. Comté ou comtés:*
Argenteuil:	$ 9,862.12	1,256.00
Beauce:	8,438.18	4,401.75
Ecole d'entraînement:	4,407.40	.....
Bonaventure:	11,241.34	.....
Châteauguay-Laprairie-Napierville:	10,275.14	1,670.97
Chicoutimi:	6,331.17	5,731.13
Frontenac:	12,461.28	1,983.18
Gaspé-Est:	2,969.62	.....
Joliette:	8,921.14	1,815.00
Kamouraska-L'Islet:	6,940.98	2,522.49

Labelle:	9,439.73	.....
Lac-St-Jean:	5,919.36	6,154.76
Assomption-Montcalm:	6,322.87	3,157.45
Lévis:	8,455.68	2,751.06
Lotbinière:	7,664.84	2,325.08
Mégantic:	6,810.19	3,070.45
Matane:	10,808.87	1,600.00
Matapédia:	12,097.79	1,000.00
Nicolet:	7,932.70	2,708.45
Papineau:	2,304.80	.....
Rimouski:	11,055.37	2,400.00
St-Hyacinthe-Rouville:	5,771.55	5,956.91
St-Jean-Iberville:	6,410.69	3,993.37
Témiscamingue:	7,403.34	1,250.00
Témiscouata:	8,929.59	3,425.00
Terrebonne:	5,095.38	5,100.97

2. Trois.

3. Gaspé-Est, 1er mai 1931; Papineau, 1er mai 1931; Gaspé-Ouest, 1er octobre, 1931.

4. Gaspé-Est: 1 officier médical à $3,000.00 par année; 3 infirmières à $1,200.00; 1 inspecteur sanitaire à $1,500.00; 1 secrétaire à $480.00. Papineau: 1 officier médical à $3,000.00 par année; 2 infirmières à $1,200.-00; 1 inspecteur sanitaire à $1,500.00; 1 secrétaire à $480.00. Gaspé-Ouest: 1 officier médical à $3,000.00 par année; 2 infirmières à $1,200.00; 1 secrétaire à $420.00.

Question par M. Élie.—1. Combien y a-t-il à date de fermes de démonstration dans la province et qu'on-elles coûté au gouvernement ?

2. Combien ont été établies par le gouvernement depuis la réponse du 3 février 1931 ?

3. Quels sont les noms des propriétaires, des paroisses et comtés où ces fermes sont situées ?

4. Qu'a coûté au gouvernement chacune de ces fermes jusqu'à date ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. 44: $290,333.72.
2. 1.
3. Orphelinat Agricole, Ste-Germaine, Cté Dorchester.
4. $290.03.

Question par M. Élie.—1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour les fermes de démonstration pendant les six premiers mois de l'exercice en cours ?

2. Combien pour champs de démonstration de toutes sortes ?

3. Combien pour l'industrie des conserves alimentaires ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:
1. $25,596.68.
2. $31,983.59.
3. $9,138.85.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état démontrant: 1. Quels sont les marchands dans les comtés de Roverbal et Lac Saint-Jean et Chicoutimi, qui ont été chargés par le gouvernement de cette province de fournir dans le mouvement de "retour à la terre" les matériaux de construction et la nourriture et tout ce qui était nécessaire aux colons entrés dans ce mouvement, ainsi que les chevaux et vaches nécessaires à leur installation; 2. Quel est le montant payé ou dû à chacun de ces fournisseurs à date; 3. Le gouverment a-t-il contrôlé les prix payés; 4. Dans l'affirmative, a-t-il découvert que des prix exorbitants avaient été payés, surtout dans l'achat des chevaux.

Question par M. Barré.—1. Depuis le 1er janvier 1931 au 31 décembre inclusivement, quelle somme globale a été dépensée par le gouvernement pour fins de rapatriement des Canadiens émigrés?
2. Combien de familles et combien de personnes ont été ainsi rapatriées?
3. A combien par tête revient le rapatriement de ces personnes?

Réponse par l'honorable M. Laferté:
1. $214,341.89.
2. 841 familles composées de 3,693 personnes, plus 70 familles composées de 372 personnes rapatriées en 1930 mais dont les allocations ont été payés en 1931.
3. $51.77.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant l'article 22*b* de la Loi de l'assistance publique de Québec".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics relativement aux experts, techniciens et employés de la commission".

M. Sauvé propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Duplessis,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé.—7.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bachand,
Bédard,
Chouinard,
Fillion (Lac-St-Jean),
Frigon,
Godbout,
Laferté,
Mercier,
Paquet,
Perrault,
Piché,
Power,
Savoie,
Taschereau (*Bellechasse*),
Taschereuu (*Montmorency*).—16.

La motion est rejetée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 220) intitulé: "Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subside.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million cent quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Économie rurale, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf cent trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service de l'élevage y compris aide *re*-animaux tuberculeux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 9 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 220.—Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle.

Et avec des amendements:

Bill 35.—Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville.

Bill 37.—Loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception de certains actes et documents reçus dans ces comtés.

Bill 134.—Loi modifiant l'article 18 de la loi 1 George V (2ième session), chapitre 77.

Bill 169.—Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du Code de procédure civile.

Les bills suivants ont été retirés:

Bill 150.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury en matière civile.

Bill 126.—Loi concernant l'Association des directeurs de funérailles de la province de Québe.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 166.—Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement a-t-il accordé au conseil municipal du village de Saint-Gédéon du Lac Saint-Jean en 1930 et 1931 un octroi pour la construction de trottoirs qui aurait été payé vers le mois d'août 1931?

2. Dans l'affirmative, à quelle date précise ce paiement a-t-il été fait au conseil municipal?

3. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il versé au provincial sa contribution à cet octroi?

4. Les noms de Georges Tremblay, Jos.-A. Simard apparaissent-ils sur les listes de paie?

5. Dans l'affirmative, à quel titre?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. Oui.
2. Le 12 août 1931.
3. Le 11 août 1931.
4. Oui.
5. A titre de maire ou de secrétaire pour certifier les pièces.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement a-t-il reçu une requête du conseil de la paroisse de Saint-Gédéon du Lac Saint-Jean, demandant un montant d'argent de chômage pour aider ces chômeurs, à être employé dans la construction d'un aqueduc sur une partie du rang A du canton Signaï ou d'une route entre ce rang et celle des rangs VI et VII de ce canton?

2. Le gouvernementa-t-il répondu à cette requête et dans l'affirmative, qu'elle réponse a-t-il donnée?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. Oui.
2. Oui. La corporation a été autorisée à dépenser $2,400.00.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions du Budget rapportées du comité des Subsides et lues la première et la seconde fois, le lundi 8 février courant, lesquelles résolutions se lisent comme suit:

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million cent quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Économie rurale, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant par neuf cent trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service de l'Élevage, y compris aide *re* animaux tuberculeux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

L'honorable M. Taschereau propose "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions".

Et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à certains districts électoraux".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 69, intitulé: "Loi pour promouvoir le retour à la terre".

L'honorable M. Laferté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Laferté informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil, aux fins de promouvoir le retour à la terre, suivant les dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions, pourra autoriser le ministre ou la personne désignée par celui-ci à se porter adjudicataire pour le gouvernement, de tout immeuble ou partie d'immeuble mis en vente pour taxes municipales, ou acheter les immeubles que les municipalités possèdent déjà suivant les dispositions de l'article 737 du Code municipal, lorsque le ministre jugera qu'il est de l'intérêt de la colonisation dans une localité d'agir ainsi et pourvu que le montant de l'acquisition n'excède pas dans chaque cas la somme de cent dollars ou cinq dollars l'arpent.

Résolu, 2.—Que les deniers requis pour la mise à exécution de la présente loi seront pris à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 69) intitulé: "Loi pour promouvoir le retour à la terre".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 69) intitulé: "Loi pour promouvoir le retour à la terre."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 227) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement au paiement de certaines dotations".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant l'article 61 de la Loi des véhicules automobiles".

M. Vautrin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 176) intitulé: "Loi abrogeant la loi 21 George V, chapitre 36."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour apelle la deuxième lecture du bill (No 67) intitulé: "Loi concernant la manutention de la gazoline".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour apelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 220) intitulé: "Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 35) intitulé: "Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au faureuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour apelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant l'article 18 de la loi 1 George V, (2ième session), chapitre 77. "

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant l'article 61 de la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 37) intitulé: "Loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception de certains actes et documents, et validant certains actes et documents reçus dans ces comtés."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 10 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Le bill suivant est rapporté à la Chambre:—

Bill 164.—Loi concernant les agents de perception.

L'honorable M. Francœur, du comité des Chemins de Fer et autres moyens de communication, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements le bill suivant:

Bill 104.—Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 232) intitulé: "Loi modifiant l'article 13 de la Loi des sociétés coopératives agricoles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 233) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corpora-

tion la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec."

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Combien de calendriers le Département du Secrétaire Provincial a-t-il fait imprimer pour l'année courante?

2. Combien ces calendriers ont-ils coûté?

3. Le département a-t-il l'intention d'en commander davantage?

4. Des soumissions ont-elles été demandées?

5. Quels étaient les soumissionnaires et quel était le montant de leurs soumissions respectives?

6. A quel soumissionnaire le contrat a-t-il été accordé?

Réponse par l'hohorable M. Perrault:

1. 40,000 en deux lots de 20,000 exemplaires.

2. Prix moyen de .48 cents l'exemplaire.

3. Non.

4. Oui pour le premier lot de 20,000.

5. "The Gazette Printing Company," 0.61 cents l'exemplaire pour les premiers 20,000 et .35 cents pour les seconds 20,000. "The Southam Press, Limited "de Montréal, 0.62 cents l'exemplaire plus le coût des clichés.

6. Au plus bas soumissionnaire, "The Gazette Printing Company".

Question par M. Barré.—1. Combien y-a-t-il eu de faillites dans la province de Québec: *a.* en 1929; *b.* en 1930; *c.* en 1931?

2. Sur ce nombre combien de faillites de fabricants: *a.* en 1929; *b.* en 1930; *c.* en 1931?

3. Combien de faillites de négociants: *a.* en 1929; *b.* en 1930; *c.* en 1931?

4. Combien de faillites de cultivateurs: *a.* en 1929; *b.* en 1930; *c.* en 1931?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. 3. et 4. Le gouvernement l'ignore; aucune statistique n'est tenue à ce sujet.

Question par M. Gault.—1. Une commande de 200 statuettes en bois a-t-elle été donnée au sculpteur Alfred Laliberté, de Montréal, pour le Musée d'Histoire Naturelle?

2. Dans l'affirmative, par quel membre ou quel fonctionnaire du gouvernement?

3. Quelle est la hauteur de ces statuettes et quel prix ont-elles été payées chacune?

4. Combien de statuettes ont actuellement été délivrées au Musée?

5. A-t-on offert à d'autres sculpteurs une partie de ce travail d'art?

6. Dans l'affirmative, à qui?

7. Dans la négative, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. La collection de sculptures d'art qui sera connue sous le nom de collection des "Vieux Métiers", "Vieilles Coutumes", et "Vieilles Légendes" de chez nous, comprend 215 pièces de bronze du sculpteur Alfred Laliberté, de Montréal.

2. Cette collection a été réservée par la Province alors que Monsieur C.-J. Simard était sous-secrétaire de la Province, avec l'assentiment du Secrétaire de la Province. Elle constitue une œuvre d'art unique, propriété exclusive de la Province, hors commerce et est destinée au Musée de Québec.

3. Cette collection comprend des sujets différents de un, deux, trois et quatre personnages. Les dimensions en sont très variées suivant le sujet traité. Le prix est de $200.00 chacune. Une somme de $20,000.00 a déjà été payée à même le budget des Beaux-Arts au cours des années 1928-29, 1929-30 et 1930-31. La balance est payable $5,000.00 par année à même le budget des Beaux-Arts.

4. La plus grande partie de cette collection est actuellement à l'École des Beaux-Arts de Montréal et la balance chez le sculpteur Laliberté qui y travaille à la patine en vue de l'exposition qui doit être tenue à la dite école en mars prochain.

5. Étant donné qu'il s'agissait d'une œuvre formant un tout, achetée après exécution, il ne pouvait être question d'offrir à d'autres sculpteurs une partie du travail.

6. Répondu par 5.

7. Répondu par 5.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement de cette province a-t-il reçu en 1931 une requête signée par MM. Jean-Bte Lapointe, Joseph Claveau, Liguori Claveau, Alfred Gauthier, J.-Ad. Lessard, et approuvée par le conseil municipal de Saint-Gédéon, demandant un octroi pour le creusage d'un fossé sur les lots 25, 26*a*, 26*b* et 27 du rang "A" du canton Signaï, en vue d'améliorer une partie de terre humide sur chacun des ces lots?

2. Le gouvernement s'est-il rendu à cette demande et dans l'affirmative: *a.* quel montant a-t-il accordé; *b.* à quelles conditions; *c.* quelle longueur, largeur et profondeur ce fossé devait-il avoir; *d.* quels salaires devaient être payés?

3. Ce travail a-t-il été fait?

4. Dans l'affirmative, des listes de paie ont-elles été fournies et qui les a signées?

5. Quel montant a été payé?

6. Quelle était la longueur du fossé fait et sur quels lots?

7. Quelle longueur de fossé a été faite sur le lot de M. J.-Ad. Lessard (lot 26*b*) et quelle est la superficie de ce lot?

8. Quelle longueur de fossé a été faite sur les lots 26*a* et 27?

9. Quels salaires ont été payés aux travailleurs, d'après les listes de paie?

10. Combien a été payé à chacun de ceux qui apparaissent sur la liste de paie?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Le gouvernement a reçu une requête de MM. Adélard Lessard, Joseph Claveau, J.-B. Lapointe et Alfred Gauthier, de St-Gédéon, mais non de M. Liguori Claveau.

2. Oui, *a.* $200.00; *b.* le gouvernement s'est engagé à payer 50% du coût des travaux jusqu'à concurrence de $200.00, sur production d'un rapport et d'un rôle-de-paie signés sous serment par le conducteur des travaux, approuvés par une résolution du conseil municipal, et après inspection; les intéressés devaient s'unir par un acte d'accord et le faire approuver par une résolution du conseil municipal; *c.* longueur: 15 arpents; largeur du fond, 3 pieds, largeur à la surface: 7 pieds; profondeur: 3 pieds; *d.* $2.50 par jour pour les journaliers; $4.50 pour deux chevaux et leur conducteur.

3. Oui.

4. Oui, M. Adélard Lessard, conducteur.

5. $200.00.

6. 15 arpents de longueur sur les lots 26*a* et 26*b*.

7. Environ 7½ arpents, la superficie du lot n'est pas mentionnée.

8. Environ 7½ arpents sur le lot 26*a*, aucun creusage sur le lot 27.

9. $2.50 par jour pour les journaliers et $3.50 pour un homme et un cheval.

10. Le gouvernement ignore le montant exact reçu par chacun.

Question par M. Béïque.—1. Quelle a été la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémentaires pour toute la province: *a.* pour l'année scolaire 1929-30; *b.* pour l'année scolaire 1930-31?

2. Quelle a été la moyenne dans chacun des comtés de la province: *a.* pour l'année scolaire 1929-30; *b.* pour l'année scolaire 1930-31?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a.* Pour toute la province: $543.00; *b.* Cette compilation n'est pas terminée. (1 et 2).

2. *a.*—

Abitibi	$353.	Dorchester	271.
Argenteuil	523.	Drummond	314.
Arthabaska	257.	Frontenac	304.
Bagot	284.	Gaspé	333.
Beauce	268.	Hull	553.
Beauharnois	482.	Huntingdon	528.
Bellechasse	261.	Iberville	317.
Berthier	282.	Iles-de-la-Madeleine	253.
Bonaventure	365.	Jacques-Cartier	986.
Brome	465.	Joliette	308.
Chambly	741.	Kamouraska	239.
Champlain	355.	Labelle	339.
Charlevoix	288.	Lac-St-Jean	357.
Châteauguay	445.	Laprairie	367.
Chicoutimi	379.	L'Assomption	294.
Compton	492.	Laval	534.
Deux-Montagnes	340.	Lévis	313.

L'Islet	$ 247.	Rimouski	269.
Lotbinière	272.	Rouville	331.
Maskinongé	272.	Saguenay	349.
Matane	281.	Shefford	383.
Matapédia	274.	Sherbrooke	750.
Mégantic	332.	Soulanges	389.
Missisquoi	488.	Stanstead	580.
Montcalm	320.	St-Hyacinthe	331.
Montmagny	270.	St-Jean	414.
Montmorency	306.	St-Maurice	399.
Montréal, cité	1181.	Témiscamingue	462.
Napierville	317.	Témiscouata	293.
Nicolet	235.	Terrebonne	390.
Papineau	422.	Trois-Rivières, cité	613.
Pontiac	557.	Vaudreuil	431.
Portneuf	292.	Verchères	325.
Québec, cité	768.	Westmount	1444.
Québec, comté	331.	Wolfe	327.
Richelieu	273.	Yamaska	218.
Richmond	448.		

Question par M. Élie.—Combien d'après les renseignements les plus complets et les plus récents obtenus par le ministère de l'agriculture, y aurait-il de fermes à vendre actuellement dans la province ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Le ministère de l'Agriculture n'a pas recueilli de statistiques spéciales à ce sujet en 1931, mais 31 cultivateurs l'ont informé que leurs terres étaient à vendre.

2. et 3. Le gouvernement n'en est pas informé.

4. 9, par communications écrites, à part les renseignements verbaux donnés par les agronomes et les autres officiers du département.

Question par M. Fisher.—1. Combien ont coûté les annonces indiquant les surplus depuis 1919, à la page 15 de la "Montreal Gazette Commercial and Financial Review" de 1931 ?

2. Même question, pour les annonces du département de la Voirie, page 19 ?

3. Même question, pour les annonces du bureau des Mines, page 27 ?

4. Même question pour les annonces du département du secrétaire de la Province, pages 43, 44 et 45 ?

5. Même question pour les annonces du département de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche, page 57 ?

6. Même question pour les annonces du département de l'Agriculture, page 67 ?

7. Même question pour les annonces du département du Travail, page 77 ?

8. Même question pour les annonces du département des Terres et Forêts, page 81 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. $300.00.
2. $300.00.
3. $300.00.
4. $800.00.
5. $300.00.
6. $350.00.
7. $300.00.
8. $250.00.

Question par M. Lafleur.—Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées par les contribuables et payées par le gouvernement: *a.* en 1929-30; *b.* en 1930-31?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
a. En 1929-30: par les contribuables, 75%; par le gouvernement 25%; *b.* En 1930-31: Les statistiques des contribuables ne sont pas prêtes.

Question par M. Élie.—1. Combien d'exemplaires de l'"Agenda pour les Cultivateurs de la province de Québec, 1932", le gouvernement a-t-il achetés?
2. De qui?
3. Combien l'exemplaire?
4. Combien ont été distribués?
5. Le gouvernement a-t-il l'intention d'en commander davantage?

Réponse par l'honorable M. Godbout:
1. 10,000.
2. Société d'expertise agricole.
3. $0.15.
4. 8,660.
5. Non.

Question par M. Fisher.—Quel montant a été alloué à chaque comté, pour des travaux de secours en vertu de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1931, jusqu'au 30 janvier?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

	Travaux municipaux	*Travaux provinciaux*	*Total*
Abitibi:	$ 82,700.00	$ 80,500.00	$ 163,200.00
Argenteuil:	65,500.00	.....	65,500.00
Arthabaska:	13,000.00	.....	13,000.00
Beauce:	78,000.00	50,000.00	128,000.00
Beauharnois:	99,000.00	.....	99,000.00
Bellechasse:	27,400.00	6,000.00	33,400.00
Berthier:	26,500.00	10,000.00	36,500.00
Bonaventure:	97,100.00	62,250.00	159,350.00
Brome:	3,000.00	.....	3,000.00
Chambly:	65,600.00	.....	65,600.00

	Travaux municipaux	*Travaux provinciaux*	*Total*
Champlain:	83,900.00	.....	83,900.00
Charlevoix-Saguenay:	127,800.00	179,100.00	306,900.00
Chicoutimi:	1,110,750.00	108,700.00	1,219,450.00
Compton:	71,700.00	.....	71,700.00
Deux-Montagnes:	33,000.00	.....	33,000.00
Dorchester:	60,500.00	11,500.00	72,000.00
Drummond:	58,000.00	.....	58,000.00
Frontenac:	37,000.00	8,000.00	45,000.00
Gaspé-Nord:	21,000.00	92,000.00	113,000.00
Gaspé-Sud:	81,300.00	119,250.00	200,550.00
Gatineau:	110,000.00	21,000.00	131,000.00
Hull:	250,000.00	18,000.00	268,000.00
Iberville:	6,500.00	.....	6,500.00
Iles-de-la-Madeleine:	27,000.00	.....	27,000.00
Jacques-Cartier:	141,000.00	.....	141,000.00
Joliette:	102,000.00	23,000.00	125,000.00
Kamouraska:	7,000.00	4,000.00	11,000.00
Labelle:	65,500.00	27,000.00	92,500.00
Lac-St-Jean:	188,100.00	1,100.00	189,200.00
Laprairie-Napierville:	45,000.00	.....	45,000.00
L'Assomption:	7,000.00	.....	7,000.00
Laviolette:	463,700.00	11,000.00	474,700.00
Lévis:	82,000.00	76,250.00	158,250.00
L'Islet:	28,900.00	.....	28,900.00
Lotbinière:	14,600.00	19,100.00	33,700.00
Maskinongé:	19,000.00	.....	19,000.00
Matane:	109,300.00	25,000.00	134,300.00
Matapédia:	71,600.00	46,000.00	117,600.00
Mégantic:	188,000.00	.....	188,000.00
Missisquoi:	20,000.00	.....	20,000.00
Montcalm:	8,500.00	5,000.00	13,500.00
Montmagny:	77,600.00	3,400.00	81,000.00
Montmorency:	29,200.00	6,000.00	35,200.00
Montréal:	5,283,000.00	.....	5,283,000.00
Nicolet:	10,000.00	.....	10,000.00
Papineau:	104,000.00	.....	104,000.00
Pontiac:	2,000.00	12,000.00	14,000.00
Portneuf:	31,000.00	8,000.00	39,000.00
Québec:	1,331,000.00	75,000.00	1,406,000.00
Richelieu:	129,000.00	.....	129,000.00
Richmond:	75,000.00	.....	75,000.00
Rimouski:	39,500.00	14,000.00	53,500.00
Rivière-du-Loup:	84,600.00	5,000.00	89,600.00
Roberval:	123,500.00	11,500.00	135,000.00
Rouville:	4,000.00	.....	4,000.00
Shefford:	122,000.00	.....	122,000.00
Sherbrooke:	328,000.00	5,000.00	333,000.00

	Travaux municipaux	*Travaux provinciaux*	*Total*
Stanstead:	114,000.00	.....	114,000.00
St-Hyacinthe:	50,000.00	.....	50,000.00
St-Maurice:	43,775.00	.....	43,775.00
St-Jean:	110,000.00	.....	110,000.00
Témiscamingue:	72,000.00	56,250.00	128,250.00
Témiscouata:	40,000.00	15,500.00	55,500.00
Terrebonne:	124,000.00	.....	124,000.00
Trois-Rivières:	505,000.00	.....	505,000.00
Vaudreuil:	16,000.00	.....	16,000.00
Verchères:	25,800.00	.....	25,800.00
Wolfe:	9,500.00	8,000.00	17,500.00
Parc National des Laurentides:	.....	250,000.00	250,000.00

Question par M. Guertin.—1. Combien a été dépensé pour la construction, l'agrandissement et l'amélioration des écoles élémentaires en 1930-31?

2. Quel a été le montant et le pourcentage de la contribution du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $2,026,340.00 en dehors des villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke.

2. $831,804.00 - 41%.

Question par M. Guertin.—A quel titre M. Oliver B. North, Ottawa, a-t-il reçu une licence complimentaire de chasse et de pêche, d'après la réponse du 27 janvier 1932, et sur recommandation de qui?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

A titre d'attaché commercial à la légation américaine. Recommandé par E. Haldeman Dennison, consul américain.

Question par M. Guertin.—A quel titre M. Louvigny de Montigny a-t-il reçu une licence complimentaire de chasse et de pêche, d'après la réponse du 27 janvier, 1932, et sur recommandation de qui?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

Comme compliments du Ministre et sur sa recommandation.

Question par M. Guertin.—A quel titre M. E. R. E. Chevrier, député, Ottawa, a-t-il reçu une licence complimentaire de chasse et de pêche, d'après la réponse du 27 janvier 1932, et sur recommandation de qui?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

A titre de député d'une province-sœur à la Chambre des Communes et sur sa recommandation personnelle.

M. Sauvé propose, secondé par M. Barré:

QUE, vu la déclaration faite par le premier ministre de cette province le 14 janvier 1932 qu'il a, le même jour, communiqué aux journaux une correspondance entre lui et le premier ministre du Canada concernant la canalisation du Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il ressort de ladite correspondance que, le 10 novembre 1931, le premier ministre du Canada avisait le premier ministre de cette province d'une discussion projetée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis concernant la canalisation des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et lui exprimait le désir de conférer le plus tôt possible avec le gouvernement de cette province relativement aux aspects de la discussion qui offrent un intérêt particulier pour la province de Québec;

ATTENDU qu'il ressort de la même correspondance que, le 31 décembre 1931, le premier ministre du Canada a de nouveau écrit au premier ministre de Québec pour lui suggérer de fixer au 14 janvier 1932 la date de la conférence que le gouvernement du Canada désirait avoir avec les autorités de cette province;

ATTENDU que le premier ministre de cette province n'a pas communiqué cette correspondance à la Chambre avant le 14 janvier 1932 ni depuis:

Cette Chambre regrette que le premier ministre de cette province ait ainsi négligé de lui communiquer une copie officielle d'une correspondance aussi importante, et presque indispensable pour bien juger de l'attitude passée et future des autorités de cette province ainsi que de celles du Canada, et elle invite le gouvernement de cette province à ne pas conclure d'engagements relativement au développement des forces hydrauliques du Saint-Laurent sans l'autorisation spéciale de la Législature.

La motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:

Copie d'une lettre du très honorable M. R.-B. Bennett à l'honorable M. L.-A. Taschereau, datée du 10 novembre 1931.

Copie d'une lettre de l'honorable M. L.-A. Taschereau, datée du 10 novembre 1931. (*Document de la session No* 49.)

Et le débat se continue.

L'honorable M. Perrault propose par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Mercier:

Que tous les mots, après que, dans le premier paragraphe de la motion, jusqu'aux mots: "elle invite" le gouvernement, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre regrette que le député des Deux-Montagnes ait insisté pour faire produire une lettre que l'honorable Premier Ministre du Canada a voulu faire confidentielle laquelle, du reste, n'invitait nullement le gouvernement de la Province à prendre part aux négociations de Washington, et si, il est invité à telles négociations, "elle invite le Gouvernement de cette Province à ne pas conclure d'arrangements relative-

ment au développement des forces hydrauliques du Saint-Laurent sans l'autorisation spéciale de la Législature.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Bédard,
Bélanger,
Bercovitch,
Bergeron,
Bissonnet,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Bonaventure),
Crête,
Dansereau,
Delisle,
Dillon,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon, (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval,)
Moreault (Rimouski),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Power,
Reed,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—61.

CONTRE

Messieurs.

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Sauvé,
Smart.—11.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Bastien,
Bédard,
Bélanger,
Bercovitch,
Bergeon,
Bissonnet,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Bonaventure),
Crête,
Dansereau,
Delisle,
Dillon,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimouski),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Power,
Reed,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—61.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Sauvé,
Smart.—11.

La motion est ainsi adoptée.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 67) intitulé: "Loi concernant la manutention de la gazoline".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 225) intitulé: "Loi abrogeant la Loi des compagnies d'assurance des beurreries et fromageries".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill No 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre".

Bill 50, intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 124."

Bill No 53, intitulé: "Loi concernant la ville d'Amos".

Bill No 55, intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'école polytechnique".

Bill No 62, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Bill No 63, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:
Bill No 61, intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.
Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 164) intitulé: "Loi concernant les agents de perception".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend place au fauteuil.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 4 février courant:
Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de documents relatifs aux Unités sanitaires en cette province.
Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Dorion), secondé par M. Gabias, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant la Loi des bureaux de placement".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Lortie, il est—

Ordonné que, vu le retrait du bill No 126, intitulé: "Loi concernant l'Association des directeurs de funérailles de la province de Québec", les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Lafleur, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre: Copie de tous contrats, estimations, bordereaux de paye, de tous documents et correspondance entre le ministre des Travaux Publics ou les employés du ministère des Travaux Publics et toutes personnes, en rapport avec les travaux faits au Palais de Justice de Sherbrooke au cours des années 1928, 1929, 1930, 1931.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 11 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 57.—Loi créant la Commission municipale.

Bill 214.—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.

Question par M. Guertin.—1. Des 11,783 cas soumis à la Commission des Accidents du Travail en vertu de la loi des accidents du travail, 1931, qui, d'après la réponse du 3 février 1932, étaient alors en suspens, combien y a-t-il de cas où aucun paiement d'indemnité n'a encore été commencé?

2. Des 256 cas soumis à la Commission des Accidents du Travail, en vertu de la loi des accidents du travail, 1928, qui, d'après la réponse du 3 février 1932, étaient alors en suspens, combien y a-t-il de cas où aucun paiement d'indemnité n'a encoré été commencé ?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. Les 11,783 dossiers auxquels on réfère dans la question ne comportent pas tous le paiement d'une indemnité. Un grand nombre de ces dossiers sont pour frais médicaux, seulement. Quant aux dossiers où il y aurait lieu de payer compensation et dans lesquels compensation n'a pas été payée jusqu'à date, le nombre approximatif est de 3,500.

2. Approximativement 25.

Question par M. Sauvé.—1. Depuis le 1er juillet 1931 jusqu'au 1er août 1931: *a.* Combien de contrats ont été accordés, combien d'entreprises ont été données par l'administration provinciale et relatifs au département de la voirie; *b.* A combien se chiffre la somme totale de tous lesdits contrats et entreprises; *c.* Combien desdits contrats ou entreprises ont été donnés après demande de soumissions publiques; *d.* Combien sans soumissions; ?

2. Depuis le 1er août 1931 inclusivement jusqu'au 15 septembre 1931: *a.* Combien de contrats ont été accordés, combien d'entreprises ont été données par l'administration provinciale et relatifs au département de la voirie; *b.* A combien se chiffre la somme totale de tous lesdits contrats et entreprises; *c.* Combien desdits contrats ou entreprises ont été donnés après demande de soumissions publiques; *d.* Combien sans soumissions ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a.* Quinze; *b.* $672,124.12; *c.* Six contrats ont été accordés après demande de soumissions, et six autres comme extensions à des contrats déjà accordés mais pour lesquels des soumissions avaient été demandées; *d.* Trois.

2. *a.* Trente-sept; *b.* $1,059,053.79; *c.* Huit contrats ont été accordés après demande de soumissions, et quatorze autres comme extensions à des contrats déjà accordés mais pour lesquels des soumissions avaient été demandées; *d.* Quinze.

Question par M. Fisher.—1. Quel a été le coût jusqu'à date de la nouvelle route entre Laprairie et Montréal-Sud ?

2. Quelle est la longueur de cette route ?

3. Les travaux ont-ils été exécutés par contrat ?

4. Dans l'affirmative, quels sont les entrepreneurs ?

5. Les premiers entrepreneurs ont-ils complété les travaux? Dans la négative, pourquoi ?

6. Est-ce que le département de la voirie a été poursuivi pour rupture de contrat se rattachant à ces travaux ?

7. Dans l'affirmative, quelle a été la décision des tribunaux ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $2,149,445.59.
2. 9.31 milles.
3. Oui.
4. "The Kennedy Construction Company, Limited"; La Société Générale de Ponts et Chaussés, Limitée; Angus W. Robertson & M. A. Janin; Pacifique Baillargeon.
5. Pacifique Baillargeon a terminé son contrat. Angus W. Robertson & M. A. Janin et "The Kennedy Construction Co. Ltd" termineront complètement leurs travaux le printemps prochain. La Société Générale de Ponts et Chaussées n'a pas rempli son contrat; elle l'a abandonné, et "The Kennedy Construction Company, Limited" a continué les travaux qu'elle avait entrepris.
6. Oui, par la Société Générale de Ponts et Chaussées, Limitée.
7. La cause est en délibéré devant la Cour supérieure.

Question par M. Guertin.—1. Combien de calendriers le département des Terres et Forêts a-t-il fait imprimer pour l'année courante?

2. Combien ces calendriers ont-ils coûté et qui en a fait l'impression?
3. Des soumissions ont-elles été demandées?
4. Dans l'affirmative, quels étaient les soumissionnaires et quel était le montant de leurs soumissions respectives?
5. Dans la négative, pourquoi?
6. Le département a-t-il l'intention d'en commander davantage?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 130,000.
2. $0.17¾ par unité. Charrier & Dugal, Limitée.
3. 4. 5. Non, le prix payé pour ces calendriers étant de beaucoup inférieur au tarif déterminé par l'Imprimeur du Roi pour un travail de même nature et de même qualité.
6. Non.

Question par M. Barré.—1. Depuis la réponse du 16 mars 1931, à combien d'animaux le gouvernement de cette province a-t-il fait subir l'épreuve de la tuberculine dans chaque comté?

2. Combien d'animaux ont été condamnés dans chaque comté?
3. Quel est le montant de l'indemnité que le gouvernement a accordé à ceux dont les animaux ont été condamnés?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. et 2.—

	Nombre d'animaux tuberculinés	*Nombre de tuberculeux*
Drummond:	361	1
Frontenac:	2,090	18
Joliette:	1,343	29

Kamouraska:	769	10
Labelle:	302	15
Lévis:	1,304	84
L'Islet:	288	0
Mégantic:	1,036	34
Rimouski:	1,555	0
St-Maurice:	344	19
Témiscouata:	3,339	4
	12,731	214

3. Aucune indemnité n'a été payée.

Question par M. Fisher.—A la page 5 des Comptes Publics pour 1931 figurent des emprunts de banque garantis pour un montant de $513,000. En faveur de qui cette garantie a-t-elle été donnée ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

$500,000 ont été garantis à La Banque Canadienne Nationale pour la Société Coopérative Fédérée des Agriculteurs de la province de Québec, en vertu de la loi 20 George V, chapitre 7, article 3, et de l'arrêté ministériel No 453, en date du 14 février 1931.

$13,000 ont été garantis à La Banque Canadienne Nationale pour la Laiterie des Producteurs de lait de la province de Québec, Incorporée, en vertu de l'article 3 de la loi concernant le département de l'Agriculture, S.R.Q., 1925, chapitre 51, tel qu'amendé par 20 George V, chapitre 35, article 1.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est —

Ordonné que le bill No 164, intitulé: "Loi concernant les agents de perception," soit inscrit au feuilleton pour étude en comité plénier.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

L'honorable M. Taschereau propose "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 221) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 11, intitulé: "Loi modifiant l'article 22*b* de la Loi de l'Assistance Publique de Québec."

Bill No 12, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté."

Bill No 20, intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec."

Bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour des Jeunes délinquants."

Bill No 49, intitulé: "Loi modifiant la loi des renseignements sur les compagnies."

Bill No 74, intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice."

Bill No 210, intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées."

Bill No 212, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

Bill No 215, intitulé: "Loi modifiant l'article 3 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux."

Bill No 222, intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles."

Bill No 226, intitulé: "Loi modifiant la Loi 18 George V, chapitre 9."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 96, intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles Catholiques de Montréal."

Bill No 98, intitulé: "Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller."

Bill No 99, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull."

Bill No 111, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage-Laval."

Bill No 130, intitulé: "Loi autorisant la corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, comté de Champlain, à emprunter cinquante-sept mille dollars pour la consolidation de sa dette."

Bill No 132, intitulé: "Loi concernant le Club Saint-Denis."

Bill No 133, intitulé: "Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association Inc., le 9 novembre 1931."

Bill No 134, intitulé: "Loi amendant l'article 18 de la loi 1 George V (1911), chapitre 77."

Bill No 160, intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 98) intitulé: "Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller," et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 130) intitulé: "Loi autorisant la corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, comté de Champlain, à emprunter cinquante-sept mille dollars pour la consolidation de sa dette," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 133) intitulé: "Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association Inc., le 9 novembre 1931," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que Cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 96) intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles Catholiques de Montréal," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Plage-Laval," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 132) intitulé: "Loi concernant le Club Saint-Denis," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers, que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile," et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 134) intitulé: "Loi amendant l'article 18 de la loi 1 George V (1911), chapitre 77," et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Perrault dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier, 1932, pour: 1. Combien ont coûté à la province tous les travaux de voirie faits dans la province pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1931; 2. Ces travaux sont-ils tous payés; 3. Dans la négative, quelle somme reste-il à payer.

(*Document de la session No* 50.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier, 1932, pour: 1. Combien le ministère de la voirie a-t-il eu d'employés surnuméraires et temporaires à son service pour tous travaux qu'il a fait exécuter pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1931; 2. Quel est le montant global des salaires ainsi payés ou à être payés depuis le 1er avril 1931 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1931 exclusivement; 3. Quel montant global de salaires restait-il à payer le 1er novembre 1931; 4. Y a-t-il de ces salaires encore en souffrance; 5. Dans l'affirmative, pour quelle somme; 6. Quand le gouvernement va-t-il payer ces salaires passés dus.

(*Document de la session No* 51.)

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre une lettre qu'il a reçue de M. R. J. Wright en date du 8 février, 1932.

(*Document de la session No* 52).

L'honorable M. Taschereau informe aussi la Chambre qu'il a donné l'Avis de motion suivant:

Que cette Chambre est d'opinion qu'elle ne peut accepter ces demandes de la "United Front Unemployee Conference" et elle prie le Premier Ministre d'en informer les délégués lorsqu'ils se présenteront à Québec le 19 février 1932.

L'ordre du jour appelle de nouveau, la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 221) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

M. Taschereau (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No171)intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics."

M. Taschereau (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 228, intitulé: "Loi modifiant la loi 20 George V, chapitre 12, relativement à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, en sus de la garantie, par le gouvernement de la province, du paiement de l'intérêt et de l'amortissement de la somme de cinq cent cinquante mille dollars empruntée par les Sœurs de la Charité de Québec, prévue par l'arrêté en conseil No 22 du 7 janvier 1930 et des contrats qui ont été ratifiés par la section 1 de la loi 20 George V, chapitre 12, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de décréter que le gouvernement de la province s'engagera à payer, aux termes et taux qu'il déterminera, à même les deniers affectés au fonds des asiles d'aliénés, l'intérêt et l'amortissement de toute somme additionnelle n'excédant pas cent mille dollars que lesdites sœurs emprunteront pour les fins mentionnées dans le préambule dudit arrêté en conseil; et il sera également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, si ladite garantie est décrétée, d'autoriser tout membre du conseil exécutif à accepter pour et au nom du gouvernement tout transport, à un fiduciaire pour le bénéfice des obligataires, qui pourra être consenti par lesdites Sœurs de la Charité de Québec.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 228) intitulé: "Loi modifiant la loi 20 George V, chapitre 12, relativement à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 64, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que la résolution soit renvoyée au comité des bills publics en général, chargé de l'étude du bill (No 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que toutes les sociétés de secours mutuels ou charitables et toute compagnies d'assurance, en général, sauf dans le cas prévu par l'article 112 de la Loi des assurances de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 243,) devront, avant d'avoir droit à l'enregistrement, obtenir un permis du trésorier de la province.

Résolu, 2.—Que les compagnies fédérales seront tenues de se conformer aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 106 de ladite Loi des assurances de Québec.

Résolu, 3.—Que pour défrayer les dépenses du bureau de l'inspecteur mentionné dans l'article 254 de ladite Loi des assurances de Québec, il sera également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer la somme que devront fournir et payer au trésorier de la province, chaque année, les compagnies d'assurances porteurs d'un permis et non sujettes à l'autorité législative de cette province.

Résolu, 4.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire et modifier le tarif des droits et honoraires qu'il pourra juger à propos de déclarer payables sur tous les permis accordés aux compagnies d'assurance, aux sociétés de secours mutuels et aux sociétés charitables et sur leur certificat d'enregistrement.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Rochette, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:
Copie de tout document relatif au tracé de la route transcanadienne dans la partie est de la province de Québec.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Bergeron, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 95) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à Frank-J. Knox", a été rejeté par le Conseil législatif, les droits que le promoteur de ce bill a payés lui soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

De consentement général de la Chambre, les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 134) intitulé: "Loi amendant l'article 18 de la Loi 1 George V, (1911), chapitre 77", et qui ont été lus une première fois, ce jour, et dont la seconde lecture avait été remise à la prochaine séance, sont lus une seconde fois.
Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Dugas, il est—
Résolu que cette Chambre agrée l'amendement du Conseil législatif avec les amendements suivants:
a. En remplaçant les mots: "ces municipalités", dans la troisième ligne, par les mots: "la cité de Longueuil et la ville de Montréal-Sud";
b. En y ajoutant les mots suivants: "tel qu'établi par la Commission des Tramways de Montréal".
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec des amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des différends ouvriers de Québec, S. R., 1925, c. 97: traitement du régistraire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des établissements industriels, S. R., 1925, c. 182, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Et la Chambre continue à siéger après minuit vendredi matin.

Vendredi, 12 février 1932

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI 12 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 64.—Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.

Bill 68.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement des droits réels.

Question par M. Guertin.—1. Des soumissions ont-elles été demandées à d'autres firmes qu'à "The Gazette Printing Company", et de "The Southern Press, Limited", pour l'impression des 40,000 calendriers que le Département du Secrétaire Provincial a fait imprimer pour l'année courante à raison de .48 cts l'exemplaire ainsi qu'il appert par la réponse du 10 février 1932?

2. Dans l'affirmative, à qui ces soumissions ont-elles été demandées, dans la négative, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2. Parce que ce sont les deux seules compagnies qui étaient prêtes à exécuter les travaux de façon à livrer les calendriers au mois de décembre 1931.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant l'article 72 de la Loi des terres et forêts."

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 57) intitulé: "Loi créant la commission municipale".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que la rémunération des membres de la Commission municipale établie en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions sera celle déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2.—Que le membre "*ad hoc*" que désignera le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de l'article 8 de ladite loi, recevra la rémunération que celui-ci déterminera.

Résolu, 3.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil nommera un secrétaire de la commission et déterminera sa rémunération et que ce secrétaire occupera sa charge durant bon plaisir.

Résolu, 4.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra aussi nommer les employés nécessaires au bon fonctionnement de la commission et pourvoir à leur rémunération.

Résolu, 5.—Que lorsque la commission, dans les limites de ses attributions, nommera quelque personne en dehors de ses employés réguliers pour exécuter un service autorisé par la loi qui accompagne les présentes résolutions, ou la chargera d'exécuter ce service, il sera payé à cette personne, pour ses services et déboursés, telle somme que le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation de la commission, pourra déterminer.

Résolu, 6.—Que les rémunérations ci-dessus, et toutes les dépenses encourues par la commission dans l'exécution de ses devoirs et de ses attributions, y compris tous les frais raisonnables de voyage réellement encourus par les membres, le secrétaire, les officiers, les employés de la commission et les membres du personnel dont elle a pu avoir besoin, seront payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption des dites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi créant la commission municipale".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour apelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que personne ne pourra assister ou prendre part à un amusement dans un lieu d'amusements, sans avoir au préalable payé à la province un droit équivalant à vingt-cinq pour cent du droit équivalant à dix pour cent du prix d'entrée imposé par l'article 3 de la Loi des droits sur les divestissements (Statuts refondus, 1925, chapitre 125), en sus de ce dernier droit.

1° Toute fraction d'un centin de cette surtaxe doit être comptée comme un entier.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une secondé fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5 et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'Ile Perrot".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il pourra être perçu et prélevé des péages sur le pont mentionné dans la loi 10 George V, chapitre 5, et que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire, modifier et remplacer un tarif des taux de péage exigibles de tous les conducteurs de véhicules automobiles, pourvu qu'aucun tel taux de péage ne soit perçu des habitants de la paroisse de Batiscan.

Résolu, 2.—Qu'il pourra être perçu et prélevé des péages sur les ponts mentionnés dans la loi 11 George V, chapitre 9, et que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire, modifier et remplacer un tarif des taux de péage exigibles.

Résolu, 3.—Que les péages perçus dans le passé en vertu de l'article 5 de la loi 10 George V, chapitre 5 et de l'article 5 de la loi 11 George V, chapitre 9 tels qu'originairement édictés, et ceux qui seront perçus à l'avenir en vertu desdits articles tels que modifiés par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions formeront partie du fonds consolidé du revenu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Élie.—1. Quelle sont les ponts qui, d'après le rapport du Ministre des Travaux publics et du Travail 1931, (Page 16), ont été construits en 1930-31, et subventionnés par le gouvernement et dans quels municipalité et comté est situé chacun d'eux. ?

2. Combien a coûté chacun de ces 78 ponts ?

3. Quelles ont été: *a.* les subventions du gouvernement; *b.* la contribution des municipalités dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

(1) *Comtés et municipalités*	(1) *Rivières ou nom du pont*	(2) *Coût du pont*	(3*a*) *Subvention du gouvernement*	(3*b*) *Contribution des municipalités*
Arthabaska:—				
Chester-Ouest	Blanche	$ 12,702.90	$ 9,527.18	$ 3,175.72
" "	P. Morissette	14,150.00	10,612.50	3,537.50
St-Christophe	P. Houle	5,820.00	4,365.00	1,455.00
Bagot:—				
Ste-Christine	Desmarais	4,415.00	3,090.50	1,324.50
St-Nazaire	P. Collard	5,798.00	3,768.70	2,029.30
Bellechasse:—				
Honfleur	P. Létourneau	2,397.10	1,917.68	479.42
"	P. Paré	2,831.30	2,265.04	566.26
St-Nérée	P. Dion	3,483.50	2,786.64	696.86
"	P. Roy	2,985.00	2,388.72	596.28
"	P. Abénakis	2,797.00	2,237.60	559.40
"	P. du 6eme Rang	3,789.15	3,031.32	757.83
St-Damien	Aux-Billots	7,431.00	5,573.25	1,857.75
St-Gervais	P. Lemieux	3,555.80	2,666.85	888.95
St-Magloire	Blanche	6,178.52	4,942.42	1,236.10
St-Lazare	P. Labrecque	6,800.00	5,100.00	1,700.00
"	P. Pelchat	3,459.80	2,594.85	864.95
St-Raphael	R. St-Nérée	5,373.71	4,298.97	1,074.74
Brome:—				
Canton Brome	San Stone	2,897.11	1,448.76	1,448.35
Chambly:—				
St-Bruno	P. du Canal	5,181.70	5,181.70	.....
Champlain:—				
St-Stanislas	P. Germain	20,282.00	15,211.50	5,070.50
Charlevoix:—				
Baie-St-Paul	Du Moulin	5,796.00	4,057.20	1,738.80
Malbaie	P. Gaudreau	3,347.43	2,310.42	837.01
Riv. du Gouffre	Du Gouffre	7,947.00	4,768.20	3,178.80
Baie-St-Paul	P. de la Halle	6,519.85	3,911.91	2,607.94

(1) *Comtés et municipalités*	(1) *Rivières ou nom du pont*	(2) *Coût du pont*	(3a) *Subvention du gouvernement*	(3b) *Contribution des municipalités*
Châteauguay:—				
Ste-Martine	Esturgeon	7,854.40	7,854.40	.....
Dorchester:—				
St-Léon-de-Standon	Eau Chaude	10,983.57	7,139.32	3,844.25
St-Luc	Etchemin	11,527.25	9,221.80	2,305.45
Ste-Germaine	Etchemin	3,022.56	1,964.66	1,057.90
Drummond:—				
St-Edmond	Aux Vaches	6,490.00	4,867.50	1,622.50
Grantham & Wickham	Kelley	4,685.30	2,811.18	1,874.12
Iberville:—				
St-Gérard-d'Henryville	P. Woods	17,675.85	13,256.88	4,418.97
Joliette:—				
St-Félix-de-Valois	Bayonne	11,472.26	8,604.19	2,868.07
Kamouraska:—				
St-Louis	Aux Perles	34,718.00	22,093.00	7,625.00
Lac-St-Jean:—				(1) 5,000.00
St-Jérôme	Couchepægaeniche	44,549.79	31,184.85	13,364.94
Laprairie:—				
St-Philippe	P. Dupuis	7,717.00	7,717.00	.....
L'Assomption:—				
L'Epiphanie	P. Prévost	14,980.00	10,486.00	4,494.00
L'Islet:—				
St-Cyrille	Bras d'Apic	16,358.80	13,904.98	2,453.82
Lotbinière:—				
St-Octave-de-Dosquet	Henri	11,757.00	9,405.62	2,351.38
" "	P. Duchêne	10,502.30	8,401.84	2,100.46
St-Narcisse	Noire	5,510.50	4,132.87	1,377.63
Maskinongé:—				
St-Justin	Trompe Souris	10,285.00	7,713.75	2,571.25
St-Léon	P. Barthelemy	18,746.00	14,059.50	4,686.50
Ste-Ursule	P. Crête de Coq	9,035.00	6,776.25	2,258.75
Matane:—				
Canton McNider	Aux-Basques	14,483.70	11,586.96	2,896.74
Mégantic:—				
Ireland-Sud	P. Bennett	9,565.00	6,695.50	2,869.50
" "	P. Paquet	12,000.00	8,400.00	3,600.00
Inverness	P. Bullard	15,990.20	10,393.63	5,596.57
Thetford-Mines	Thetford	21,649.00	15,154.30	6,494.70
Plessisville	Blanche	17,557.35	12,290.15	5,267.20
Montcalm:—				
N.-D.-de-la-Merci	Dufresne	15,000.00	10,500.00	4,500.00
St-Liguori	P. Lepine	13,471.80	8,756.67	4,715.13
St-Théodore	P. J. Vennes	6,343.80	5,392.23	951.57
"	Burton	4,251.50	3,613.77	637.73
Rawdon	Rouge	6,421.25	4,173.82	2,247.43
Montmagny:—				
Cap-St-Ignace	P. Fournier	19,827.60	13,879.32	5,948.28
Canton Talon	P. Croteau	2,984.84	2,537.11	447.73

(1) Payé par le Conseil du Comté.

(1) *Comtés et municipalités*	(1) *Rivières ou nom du pont*	(2) *Coût du pont*	(3a) *Subvention du gouvernement*	(3b) *Contribution des municipalités*
Montmorency:—				
Laval	P. Vallière	4,193.00	4,193.00	.....
Nicolet:—				
Ste-Perpétue	P. Pelletier	5,700.00	3,705.00	1,995.00
St-Grégoire	P. Cormier	5,133.10	3,336.52	1,796.58
Ste-Gertrude	St-Louis	17,328.00	8,664.00	8,664.00
Portneuf:—				
St-Ubald	P. Denis	11,114.05	8,335.54	2,778.51
"	Côte Perron	22,620.96	15,834.67	6,786.29
Richelieu:—				
St-Robert	P. McClure	9,000.00	6,300.00	2,700.00
St-Marcel	P. Giguère	10,233.34	7,163.34	3,070.00
Richmond:—				
Richmond	P. Jonesville	11,571.06	8,678.29	2,892.77
Rimouski:—				
Bic Ste-Cécile	Bic	6,779.09	4,908.46	1,870.63
Ste-Flavie & Gd Métis	Métis	68,789.70	61,910.73	6,878.97
St-Maurice:—				
St-Elie	Yamachiche	8,997.50	7,647.88	1,349.62
St-Gérard	De la Ferme	9,376.40	7,282.30	2,094.10
Charette	Yamachiche	6,483.50	4,862.63	1,620.87
St-Sévère	Rg. Bellechasse	19,472.59	14,604.44	4,868.15
St-Jean:—				
L'Acadie	P. Brunelle	8,224.00	6,168.00	2,056.00
St-Luc	P. Horbec	19,806.72	19,806.72	.....
Shefford:—				
St-Valérien	Reynolds	4,954.70	3,220.56	1,734.14
Canton Roxton	P. Pariseau	10,174.00	7,121.80	3,052.20
Vaudreuil:—				
Ste-Marthe	La Roquette	3,260.00	1,956.00	1,304.00
Verchères:—				
Contrecœur	Des-Aulnaies	6,780.00	5,085.00	1,695.00

Question par M. Élie.—1. Quels sont les 77 ponts qui d'après le rapport du Ministre des Travaux publics et du Travail, 1931 (page 16), étaient en construction au 1er juillet 1931?

2. Quel est le coût de chacun d'eux?

3. Quelles sont: *a*) les subventions du gouvernement; *b*) la contribution des municipalités dans chaque cas?

4. Quels ponts sont actuellement terminés?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

(1) *Comtés et municipalités*	(1) *Rivières ou nom du pont*	(2) *Coût du pont*	(3a) *Subvention du gouvernement*	(3b) *Contribution des municipalités*
Argenteuil:—				
Grenville & Haskesbur.	Ottawa	416,394.17	138,798.06	277,596.11
Arthabaska:—				(1)
St-Paul-Chester	P. Campagna	5,275.00	3,956.25	1,318.75
" "	P. Laroche	4,925.00	3,693.75	1,231.25
Beauce:—				
Ste-Marie	Chassé	4,948.05	3,948.05	1,000.00
St-Ephrem	Hamel	12,221.80	10,388.53	1,833.27
Beauceville	Chaudière	120,205.00	100,205.00	20,000.00
Bellechasse:—				
Armagh	Du-Sud	27,330.00	20,497.50	6,832.50
St-Gervais	P. Breton	16,000.00	12,000.00	4,000.00
St-Nérée	P. Therrien	2,914.50	2,185.88	728.62
"	P. Labrecque	2,583.00	1,937.25	645.75
St-Raphael	Petit-Trois	6,151.56	4,921.25	1,230.31
Berthier:—				
St-Cuthbert	Côte-à-Joly	15,590.00	11,692.50	3,897.50
Brome:—				
Farnham-Est	P. Messier	18,553.50	11,132.10	7,421.40
Champlain:—				
Ste-Anne	Charest	3,671.00	2,386.15	1,284.85
N.-D.-du-Mont-Carmel	Cachée	8,764.95	6,135.47	2,629.48
Charlevoix:—				
St-Irénée	Gros-Ruisseau	11,618.82	8,132.60	3,486.22
Chicoutimi:—				
Chicoutimi	Chicoutimi	36,275.00	21,765.00	14,510.00
Compton:—				
Canton Eaton	P. Chaddock	3,942.00	3,153.60	788.40
Dorchester:—				
Ste-Justine	P. Marquis	6,999.65	5,249.74	1,749.91
Ste-Hénédine	P. Gd.-Ligne	1,828.87	3,559.03	1,186.34
"	Rang-Ste-Thérèse	2,916.50		
Frontenac:—				
Mégantic	P. Agnès	20,691.85	17,588.07	3,103.78
Gaspé:—				
Ste-Adélaïde-de-Pabos	Petit-Pabos	46,990.12	39,941.50	7,048.62
Hull:—				
Maniwaki	P. C.P.R.	45,000.00	15,000.00	30,000.00
Iberville:—				(2)
Iberville	P. Hazen	6,466.21	4,526.35	1,939.86
Joliette:—				
Ste-Émélie-de-l'Énergie	David	8,568.00	5,997.60	2,570.40
Joliette & St-Charles	L'Assomption	66,892.00	56,858.20	10,033.80
Lac-St-Jean:—				
Normandin	P. Mignault	26,427.41	17,177.82	9,249.59
Laprairie:—				
Laprairie	P. Lamarche	18,095.95	18,095.95	.....

(1) Payé moitié par le Gouvt. d'Ontario et moitié par Gouvt. Fédéral.

(2) La moitié payable par le C.P.R. et l'autre moitié par le Gouvt. Fédéral.

(1) Comtés et municipalités	(1) Rivières ou nom du pont	(2) Coût du pont	(3a) Subvention du gouvernement	(3b) Contribution des municipalités
L'Islet:—				
St-Roch-des-Aulnaies..	Ferrée.....	11,320.50	8,490.38	2,830.12
St-Clément.....	Ouelle.....	15,747.64	11,810.73	3,936.91
L'Assomption:—				
St-Roch.....	P. Gd.Ravin.....	13,978.00	10,483.50	3,494.50
Lotbinière:—				
St-Jacques.....	P. Chandonnet.....	22,000.00	17,600.00	4,400.00
St-Octave.....	Henri.....	22,547.40	20,292.66	2,254.74
St-Apollinaire.....	Beaudet.....	7,862.50	6,290.00	1,572.50
Ste-Philomène.....	Aux-Ormes.....	1,550.00	1,240.00	310.00
"	P. Bélanger.....	4,926.00	5,936.80	989.20
"	L'Espérance.....	3,545.13	2,826.00	719.13
"	P. Paré.....	6,642.26	5,313.81	1,328.45
Maskinongé:—				
St-Léon.....	St-Charles.....	16,387.72	12,290.79	4,096.93
St-Justin.....	L'Ormière.....	14,191.35	12,062.65	2,128.70
Matane:—				
Canton Dalibaire.....	R. A. Sam.....	17,420.67	13,936.53	3,484.14
Mégantic:—				
Plessisville.....	P. Savoy.....	16,787.00	11,750.90	5,036.10
Ireland-Nord.....	P. Lambert.....	14,020.58	9,814.41	4,206.17
Missisquoi:—				
Cowansville.....	Yamaska.....	22,241.25	15,568.88	6,672.37
Montcalm:—				
Ste-Marie.....	Vacher.....	4,700.00	2,820.00	1,880.00
Montmagny:—				
St-Fabien.....	Skigill.....	3,299.24	2,804.35	494.89
Canton Montminy....	Boilard.....	4,000.00	3,200.00	800.00
Cap-St-Ignace.....	P. Vincelette.....	9,736.66	9,736.66	.....
St-François.....	P. Simard.....	3,000.00	2,250.00	750 00
Nicolet:—				
Ste-Cécile.....	Des-Orignaux.....	2,945.82	1,914.78	1,031.04
St-Cél. & Ste-Gertrude.	Bécancour.....	87,267.50	65,450.63	21,816.87
Pontiac:—				
Cambell's Bay.....	P. McLennon.....	12,000.00	9,000.00	3,000.00
Portneuf:—				
St-Casimir.....	Ste-Anne.....	62,955.70	50,364.00	12,591.70
St-Basile.....	Portneuf.....	11,379.40	8,534.55	2,844.85
Pont-Rouge.....	J. Cartier.....	23,978.85	17,984.39	5,991.46
Pte-aux-Trembles.....	Aux Pommes.....	3,903.20	2,732.24	1,170.96
St-Rémi.....	Propre.....	25,878.50	19,408.00	6,470.50
St-Ubald.....	P. Savard.....	6,152.71	4,306.90	1,845.81
Québec:—				
St-Félix-du-Cap-Rouge	Cap-Rouge.....	11,864.00	10,864.00	1,000.00
Rimouski:—				
Ste-Cécile-du-Bic.....	Du-Bic.....	13,948.75	9,764.12	4,184.63
" " ..	P. Landry.....	9,144.30	6,401.00	2,743.30
Shefford:—				
Canton-Roxton.....	Noire.....	5,134.30	3,850.73	1,283.57
St-Joachim.....	P. Rodin.....	4,975.51	3,482.86	1,492.65
Soulanges:—				
Ste-Claire.....	Beaudette.....	12,500.00	10,625.00	1,875.00
St-Jean:—				
St-Luc.....	Montréal.....	19,582.59	16,645.20	2,937.39

(1) *Comtés et municipalités*	(1) *Rivières ou nom du pont*	(2) *Coût du pont*	(3a) *Subvention du gouvernement*	(3b) *Contribution des municipalités*
St-Maurice:—				
St-Barnabé	Yamachiche	10,856.50	8,142.38	2,714.12
Yamachiche	"	11,042.25	8,281.69	2,760.56
Charette	"	7,319.85	5,489.89	1,829.96
St-Bonif. & St-Étienne	Côte des Bras	14,246.30	10,684.72	3,561.58
St-Sévère	Ruisseau	13,164.00	10,873.00	2,291.00
Témiscouata:—				
Canton-Estcourt	Pohenegamook	41,500.00	40,500.00	1,000.00
St-Jean-de-Dieu	Boisbouscache	8,691.75	6,518.81	2,172.94
St-Clément	Trois-Pistoles	16,545.95	11,582.16	4,963.79
St-Ludger	Du-Loup	22,985.00	14,940.25	8,044.75
Vaudreuil:—				
Ste-Madeleine	Raquette	1,538.10	1,538.10	.....
Wolfe:—				
N.-D.-de-Ham	P. Morasse	3,743.50	2,807.62	935.88
Stratford	Maskinongé	4,790.90	3,593.18	1,197.72

Question par M. Lafleur.—Combien les unités sanitaires ont-elles coûté à date: *a.* au gouvernement; *b.* aux comtés ou groupes de comtés où elles ont été établies?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
a. $841,100.00; *b.* $172,722.17.

Question par M. Guertin.—Quel montant a été alloué à chaque comté, pour les travaux de secours en vertu de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

Comtés:	*Montant:*
Abitibi	$ 118,900.
Argenteuil	54,600.
Arthabaksa	64,800.
Bagot	29,500.
Beauce	94,600.
Beauharnois	77,200.
Bellechasse	36,400.
Berthier	35,000.
Bonaventure	132,200.
Brome	23,200.
Chambly	85,000.
Champlain	253,800.
Charlevoix	79,300.
Châteauguay	3,000.
Chicoutimi	415,250.
Compton	66,900.

Comtés :	*Montant :*
Deux-Montagnes	46,000.
Dorchester	44,500.
Drummond	33,300.
Frontenac	71,700.
Gaspé	164,600.
Hull	558,800.
Iberville	27,000.
Iles-de-la-Madeleine	24,000.
Jacques-Cartier	124,500.
Joliette	91,500.
Kamouraska	22,600.
Labelle	56,600.
Lac-St-Jean	220,900.
Laprairie	29,000.
L'Assomption	15,000.
Laval	17,500.
Lévis	76,500.
L'Islet	9,500.
Lotbinière	26,500.
Maskinongé	42,300.
Matane	69,100.
Matapédia	97,100.
Mégantic	131,200.
Missisquoi	40,500.
Montcalm	13,900.
Montmagny	100,850.
Montmorency	19,500.
Montréal	3,721,000.
Nicolet	73,900.
Papineau	51,800.
Pontiac	45,500.
Portneuf	96,900.
Québec	700,800.
Richelieu	52,000.
Richmond	69,000.
Rimouski	102,500.
Rouville	18,100.
Saguenay	116,700.
Shefford	76,500.
Sherbrooke	191,000.
Soulanges	12,500.
Stanstead	73,500.
St-Hyacinthe	81,000.
St-Jean	75,000.
St-Maurice	368,500.
Témiscamingue	83,300.
Témiscouata	122,983.72
Terrebonne	94,000.

Comtés:	*Montant:*
Vaudreuil	24,500.
Verchères	12,000.
Wolfe	35,400.
Yamaska	14,000.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Sauvé, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières" se rapporte à des institutions éducationnelles, et, de plus, a été nécessité par une erreur d'impression, dont les promoteurs ne sont point responsables, dans 21 Geo. V, ch. 66, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés après déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Bergeron, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire", a été présenté en retard à la suite de circonstances que le promoteur n'a pu prévoir les droits additionnels que le promoteur de ce bill a payés lui soient remboursés.

Sur la motion de M. Grant, secondé par M. Plante, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 130) intitulé: "Loi autorisant la corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, comté de Champlain, à emprunter cinquante-sept mille dollars pour la consolidation de sa dette", a été présenté dans le but d'aider aux sans-travail de ladite municipalité, les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés.

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Dugas, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française", a pour objet de favoriser l'installation d'établissements pour l'enseignement et la pratique de la culture physique et des exercices athlétiques ou sportifs, tous les droits que les promoteurs du bill ont payés leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—
Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 234) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Combien ont coûté les travaux faits en 1930 sur la route nationale No 5 dans la municipalité de Saint-Giles, Cté Lotbinière?

2. Quel est le nom des propriétaires qui, en 1930, ont vendu du terrain pour l'élargissement de la route dans ladite municipalité?

3. Quel prix a été payé à chaque propriétaire pour le terrain ou pour les bâtisses?

4. Combien a été dépensé en 1931 sur la route nationale No 5 dans la municipalité de Saint-Giles, Co. Lotbinière, pour défaire les travaux faits en 1930 et refaire de nouveaux travaux?

5. Quel est le nom des propriétaires qui ont vendu du terrain en 1931?

6. Quel montant a été payé à chaque propriétaire pour l'achat de terrain ou pour les bâtisses en 1931?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $1,683.23, non compris les achats de terrains.

2. et 3. Dame Alfred Têtu, $525.00; Alfred Labonté, $125.00; Ferdinand Croteau, $35.00; Gaudias Têtu, $50.00; Wilfrid Marois, $100.00; Samuel Gendron, $50.00.

4. $134.00.

5. et 6. Albert Châtigny, $25.00; Eusèbe Béland, $300.00; Hercule Têtu, $30.00; Wilfrid Marois, $50.00; Alfred Labonté, $250.00; Samuel Gendron, $30.00; Ferdinand Croteau, $200.00.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill (No 57) intitulé: "Loi créant la commission municipale", rapportées du comité plénier et lues une première et seconde fois, ce jour.

L'honorable M. Taschereau propose "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions".

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bergeron,
Chouinard,
Francœur (Montréal-Dorion),
Grant,
Laferté,
McDonald,
Mercier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Perrault,
Piché,
Plante,
Samson,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Vautrin.—18.

CONTRE

Messieurs:

Barré, *Fisher*,
Duplessis, *Gault*.—5.
Élie,

La motion est ainsi adoptée.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 57) intitulé: "Loi créant la commission municipale".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi créant la commission municipale".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5 et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'Ile Perrot", rapportées du comité plénier et lues une première et une seconde fois, ce jour.

L'honorable M. Taschereau propose "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions".

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5 et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'Ile Perrot".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que cette Chambre est d'opinion qu'elle ne peut accepter les demandes de la "United Front Unemployed Conference", qui sont contenues dans une lettre de M. R. J. Wright datée du 8 février 1932 et déposés le 11 février 1932 comme document No 52, et elle prie le Premier-Ministre d'en informer les délégués lorsqu'ils se présenteront à Québec, le 19 février 1932.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le droit de deux et demi pour cent visé par l'article 2 de la Loi des droits sur certaines mutations de propriété (Statuts refondus, 1925, chapitre 28,) sera perçu par le bureau du revenu, à Québec, et sera calculé sur le montant le plus élevé que donne soit la considération du transport, vente ou cession, soit l'évaluation municipale de l'immeuble, si cette évaluation existe.

Résolu, 2.—Que la considération comprendra:

a) Le prix;

b) Les charges, privilèges, hypothèques et autres réclamations qui appartiennent à des personnes autres que l'acquéreur et dont le paiement est fait ou assumé par l'acquéreur, avec ou sans novation, ou est autrement mis ou pris à sa charge;

c) Les charges, privilèges, hypothèques et autres réclamations et droits qui appartiennent à l'acquéreur et qui sont libérés, abandonnés ou rendus caducs, à raison de ou par suite de son acquisition.

Résolu, 3.—Que si le transport ou la cession de l'immeuble est faite sans considération et si l'immeuble n'est pas évalué pour les fins municipales, le trésorier de la province évaluera l'immeuble et le droit sera calculé sur cette évaluation.

Résolu, 4.—Qu'immédiatement après l'exécution de l'acte de transport, vente ou cession de l'immeuble, l'acquéreur devra fournir au bureau du revenu, à Québec, les documents requis pour établir le montant du droit à payer, notamment, une copie officielle de cet acte et de l'ordonnance de la Cour ou du régistraire des faillites, et le certificat de l'officier municipal en charge, donnant l'évaluation municipale de l'immeuble à la date de l'exécution de cet acte.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les réslutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement des droits réels."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 231) intitulé: "Loi modifiant l'article 49 de la Loi des véhicules automobiles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 65, intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

L'honorable M. David, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas

terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 217) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et l'enregistrement du droit de coupe de bois".

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 224) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI 15 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Drouin, il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 2154 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Depuis la date couverte par la réponse apparaissant dans les journaux de l'Assemblée législative, de la séance du 19 mars 1931, quelles sont les routes qui ont été construites entièrement aux frais du gouvernement à l'exclusion des travaux de colonisation?

2. Quel est le coût dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. et 2.—

Route Montréal–Sherbrooke–Thetford-Mines–Québec:	
Section East Angus	$ 3,631.14
" Westbury	14,736.71
Route Edmundston–Riv.-du-Loup–Québec–Montréal–Toronto:—	
Section Cap-de-la-Madeleine	43,523.75
Route Lévis–Fort Covington:—	
Section St-Joseph-de-Sorel	33,595.42
Route Montréal–Mont-Laurier–Maniwaki–Hull:—	
Section Hull-Ouest	7,031.94
Route Montréal–St-Hyacinthe–Richmond:	
Section Notre-Dame-de-St-Hyacinthe	23,188.99
" paroisse de Ste-Madeleine	18,799.69
" Village de Ste-Madeleine	1,158.50
Route Québec-Chicoutimi–Tour du lac St-Jean-Québec:	
Section canton St-Jean	24,727.64
" canton Dumas	24,064.66
" Grande-Baie	35,174.84
" St-Alexis-de-la-Grande-Baie, v	2,028.15
" Québec-Lac-St-Jean	236,789.56
" St-Jérôme, paroisse	153.00
Route St-Siméon–Tadoussac–Portneuf:—	
Section village de St-Siméon	483.10
" canton Callières	24,470.87
Route Richmond-Yamaska:—	
Section paroisse de St-Guillaume	1,738.39
" " " St-Ed.-de-Grantham	1,301.91
Route Montréal-Ottawa (via Pointe-Fortune):—	
Section paroisse de St-Lazare	27,713.39
" de Vaudreuil (paroisse)	235,819.64
" paroisse de Ste-Madeleine-de-Rigaud	110,474.56
Route Trois-Rivières-La-Tuque	34,640.13
Route Sorel-Iberville-St-Jean:—	
Section paroisse de St-Athanase	16,769.63
" " Notre-Dame-de-Bon-Secours	11,301.50
Route East-Angus–Birchton-Beecher Falls:—	
Section St-Venant-de-Hereford	15,857.04
Route Buckingham-Mont-Laurier:—	
Section cantons de Wabassee, Dudley et Bouthillier	29,785.14
Route Fabre-Témiscamingue:—	
Section canton Mazenod	40,683.18
" " Dozois	9,379.47
Boulevard Laprairie-Montréal-Sud	402,103.82

Question par M. Lafleur.—1. Combien de permis de tavernes la Commission des liqueurs a-t-elle donnés dans la cité de Montréal pour l'année 1931?
2. Combien dans la cité de Québec?
3. Combien dans le reste de la province?

4. Combien de transports de licences de tavernes ont-ils été accordés dans la même année: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans la cité de Québec; *c.* dans le reste de la province?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. 314.
2. 61.
3. 255.
4. *a.* 19; *b.* 4 *c.* 31.

Question par M. Guertin.—1. Au cours de décembre 1931 ou de janvier 1932, le gouvernement ou le comité de chômage a-t-il acheté et expédié à l'ingénieur en charge des travaux de construction sur la route Québec-Saint-Jérôme du Lac Saint-Jean, une certaine quantité de dynamite, de fer etc., destinés à ces travaux?

2. Dans l'affirmative, des demandes de soumissions ont-elles été faites et à qui?

3. *a.* De qui ces marchandises ont-elles été achetées? *b.* Quel prix la dynamite a-t-elle été payée par boîte ou à la quantité?

4. Le gouvernement a-t-il reçu pour la dynamite, une soumission de $17.00 la boîte?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. Non.
3. Un char de dynamite achetée de Zachée Langlais & Cie, au prix de $11.80 la boîte et 2000 livres de dynamite achetée de "Manufacturers' Agencies, Limited", au prix de $14.00 la boîte.
4. Non.

Question par M. Lafleur.—Qu'a rapporté: *a.* en 1930-31 chacune des sources de revenus comprises sous la rubrique générale: "Licences, hôtels, restaurants," tel qu'il appert à la page 31 des Comptes Publics 1930-31; *b.* du 1er juillet 1931 au 31 décembre 1931?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

	(*a*)	(*b*)
Hôtels	$ 63,152.44	$ 10,713.47
Restaurants	52,078.25	9,925.63
Maisons de logement	10,009.70	2,702.20
Echange de Films	2,615.00	105.00
Encanteurs	14,798.71	5,548.78
Colporteurs	42,906.81	6,692.94
Billards et Quilles	67,823.86	28,678.63
Buanderies	24,961.68	7,214.58
Courtiers	78,107.20	9,326.00
Bureaux de Prêts	1,336.00	.....
Poudre	311.30	8.00
Prêteurs sur gages	4,020.00	.....
Distributeurs automatiques	1,056.80	.....
Amendes	1,334.50	314.55
	$ 364,512.25	$ 81,229.78

Question par M. Lafleur.—Qu'a rapporté à la province, chaque année à date, la taxe sur la gazoline perçue dans la cité de Montréal?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

La taxe sur la gazoline est perçue dans environ 5000 endroits dans la province. Les perceptions sont centralisées chez les vendeurs de gazoline et ne sont pas réparties par territoire de perception. Par conséquent, il est impossible de connaître le montant de la taxe sur la gazoline, perçu dans la cité de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 176) intitulé: "Loi abrogeant la loi 21 George V, chapitre 36".

M. Duplessis propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion est mise en délibération.

L'honorable M. Taschereau propose par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Mercier:

"Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot: "maintenant" et en y ajoutant les mots: "dans six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bastien,
Bélanger,
Chouinard,
Delisle,
Dugas,
Fauteux,
Filion (Laval),
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Grant,
Laferté,
Mercier,
Perrault,
Plante,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—28.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Duplessis,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé.—7.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile".

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 65, intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Question par M. Barré.—1. Des trois cent mille dollars que le trésorier de la province était autorisé à verser au ministre de l'agriculture à même le fonds consolidé du revenu en vertu de la loi 21 George V, chapitre 10, combien ont été dépensé à date?

2. Combien a été affecté pour l'achat ou le transport d'engrais chimiques et de chaux?

3. Quels comtés ont bénéficié de ces octrois et quel montant a été ainsi affecté dans chacun de ces comtés?

4. Combien a été affecté pour indemniser les cultivateurs de la perte de leurs animaux abattus comme tuberculeux ou pour leur aider à remplacer ces animaux ainsi abattus ?

5. Quels comtés ont bénéficié de ces octrois et quel montant a été ainsi affecté dans chacun de ces comtés ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. $60,258.18.

2. Aide à l'achat d'engrais chimiques $10,390.51. Contribution au coût de transport d'amendements calcaires, $31,063.17.

4. $18,804.50.

3. et 5.—

Comtés	*Contribution au coût de transport d'amendements calcaires*	*Aide à l'achat d'engrais chimiques*	*Indemnité pour remplacement d'animaux tuberleux*
Abitibi	$ 290.70	$	$ 15.00
Argenteuil	135.08	.....	172.50
Arthabaska	1,176.63	379.97	360.00
Bagot	5,193.85	.....	.....
Beauce	275.86	.....	.....
Bellechasse	1,492.82	2,112.64	150.50
Berthier	102.00	.....	115.00
Bonaventure	282.10	.....	.....
Brôme	35.20	.....	33.50
Champlain	231.35	.....	110.00
Charlevoix-Saguenay	86.25	.....	330.00
Châteauguay	173.91	.....	.....
Chicoutimi	.....	.....	91.50
Compton	531.93	.....	.....
Deux-Montagnes	.....	.....	735.25
Dorchester	896.68	2,232.96	810.00
Drummond	1,357.92	68.80	1,750.00
Frontenac	877.81	.....	440.00
Gaspé-Nord	.....	900.21	.....
Gaspé-Sud	21.00	.....	.....
Gatineau	.....	.....	255.00
Huntingdon	110.48	.....	.....
Iberville	147.57	.....	.....
Jacques-Cartier	105.75	.....	225.00
Joliette	.....	.....	135.00
Kamouraska	202.90	345.60	.....
Lac-St-Jean	93.00	.....	27.75
L'Assomption	32.48	.....	764.25
Laprairie-Napierville	1,012.04	.....	13.50
Laviolette	206.00	.....	45.00

Comtés	*Contribution au coût de transport d'ademenments calcaires*	*Aide à l'achat d'engrais chimiques*	*Indemnité pour remplacement d'animaux tuberleux*
Lévis	2,484.38	464.90	73.00
L'Islet	533.82	173.35	.....
Lotbinière	89.78	1,094.77	.....
Matane	166.40	.....	.....
Matapédia	78.30	.....	130.00
Mégantic	131.09	.....	.....
Missisquoi	191.55	182.40	.....
Montmagny	207.39	276.80	240.00
Montmorency	1,846.63	685.44	.....
Nicolet	723.42	130.88	520.00
Papineau	219.62	.....	.....
Pontiac	151.09	.....	.....
Portneuf	1,507.48	134.40	.....
Québec	52.00	420.00	.....
Richelieu	48.58	64.00	.....
Richmond	1,627.45	.....	3,292.50
Rimouski	1,057.89	.....	.....
Rivière-du-Loup	533.53	.....	.....
Roberval	90.54	.....	226.50
Rouville	.....	64.00	.....
Shefford	371.61	.....	525.75
Sherbrooke	136.10	.....	.....
Soulanges	216.60	60.16	121.50
Stanstead	168.48	.....	100.50
St-Hyacinthe	663.16	71.20	134.25
St-Jean	296.69	96.00	71.25
St-Maurice	379.05	.....	.....
Témiscamingue	52.70	.....	.....
Témiscouata	75.00	.....	.....
Terrebonne	.....	.....	6,313.50
Vaudreuil	484.28	133.44	207.00
Wolfe	314.39	80.00	.....
Yamaska	1,092.86	218.59	270.00

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné qu'il soit déposé, sur le bureau de la Chambre, un état indiquant: 1. Qui ont été employés à des travaux de voirie sur la route Nationale No 5, dans la municipalité de Saint-Giles, Co. Lotbinière, en 1930, et combien chacun d'eux a-t-il reçu? 2. Même question pour l'année 1931.

L'honorable M. Perrault dépose, sur le bureau de la Chambre, Réponse à un ordre de la Chambre, de ce jour, pour production d'un état indiquant: 1. Qui ont été employés à des travaux de voirie sur la route Nationale No 5, dans la municipalité de Saint-Giles, Cté Lotbinière, en 1930, et combien chacun d'eux a-t-il reçu ? 2. Même question pour l'année 1931.

(*Document de la session No* 53.)

Question par M. Guertin.—I. Quelle est la longueur du chemin qui a été élargi ou construit dans la municipalité de Saint-Giles, Cté Lotbinière ?

2. Combien d'hommes ont été employés pour faire ces travaux ?

3. Quand ces travaux ont-ils été faits ?

4. Des enfants de 10 à 16 ans ont-ils été payés $2.50 par jour au cours du mois de juillet ou août 1931 ?

5. Ces enfants ont-ils été congédiés, d'après les instructions de l'ingénieur Talbot et à quelle date ?

6. Combien de chevaux ont été employés à ces travaux ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 1.24 mille.

2. 282 hommes.

3. En 1930 et 1931.

4. et 5. Pas à la connaissance des officiers du département de la voirie.

6. 123 chevaux.

L'ordre du jour appelle de nouveau, la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 65, intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital."

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'une taxe de cinq pour cent sera imposée sur le prix dû ou payé de chaque repas de trente-cinq centins ou plus, donné ou pris dans un établissement ou, moyennant une considération pécuniaire, on donne à manger, au lieu de la taxe d'hôpital déjà imposée par la loi 16 George V, chapitre 65, section 1, telle que modifiée par la loi 21 George V, chapitre 82, section 11, et que toute fraction d'un centin de cette taxe soit comptée comme un entier.

Résolu, 2.—Que le mot "établissement" pour les fins de la résolution précédente désignera un hôtel ou un restaurant situé dans la province, ainsi que tout convoi de chemin de fer et tout vaisseau dans la province et tout autre local dans la province, où, moyennant une considération pécuniaire, on donne à manger, mais qu'il ne désignera pas les établissements

généralement connus sous le nom de "maisons de pension" qui ne sont pas tenus de prendre une licence de la province non plus que les institutions d'éducation, de charité, d'hospitalisation, de refuge ou autres institutions similaires, qui donnent à manger moyennant une considération pécuniaire.

Résolu, 3.—Que cette taxe ne sera pas exigible des employés d'une personne qui tient un établissement visé par la résolution 2, pour les repas qui sont servis à ces employés dans cet établissement.

Résolu, 4.—Que pour les repas donnés ou pris dans un tel établissement, la personne qui le tient devra préparer et garder une addition ou note du prix des repas sur laquelle devront être inscrits les mots "taxe d'hôpital" avec le montant de la taxe en regard; que cette taxe, devra être payée, par la personne qui doit ou paie cette addition ou note, à la personne qui tient l'établissement, laquelle agira en ce cas comme l'agent de la province et devra percevoir et remettre cette taxe mensuellement au secrétaire de la province, avec un état attesté sous serment.

Résolu, 5.—Que le secrétaire de la province pourra indemniser la personne qui tient l'établissement, pour la perception et la remise de la taxe.

Résolu, 6.—Que lorsqu'une seule personne paie plus qu'une addition ou note, la taxe est calculée sur la somme globale des additions ou notes qu'elle paie, quel que soit le montant de chacune d'elle; que si le prix de la pension est fixé à un montant global par jour ou fraction de jour ou autre période, de jour ou de temps, sans distinction entre le prix des repas et celui du coucher, le prix du coucher devra être déduit du prix global et la taxe calculée sur la différence et que le prix du coucher ne pourra en aucun cas excéder celui qui a été réellement convenu ni celui qui a été mentionné dans l'état fourni au bureau du revenu de la province, conformément à l'article 5 de la Loi de l'inspection des hôtels (Statuts refondus, 1925, chapitre 183).

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bastien,
Bélanger,
Casgrain,
Cohen,
Crête,
Delisle,

Dugas,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Mercier,
Morel,
Paquet,
Perrault,
Plante,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—32.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Duplessis,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé.—7.

La motion est ainsi adoptée.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital."

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand
Authier,
Bastien,
Bélanger,
Casgrain,
Cohen,
Crête,
Delisle,
Dugas,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,

Mercier,
Morel,
Paquet,
Perrault,
Plante,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—32.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Duplessis,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé.—7.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence,la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bastien,
Bélanger,
Casgrain,
Cohen,
Crête,
Delisle,
Dugas,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Mercier,
Morel,
Paquet,
Perrault,
Plante,
Power,
Rochette,
Sabourin,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—32.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Duplessis,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé.—7.

La motion est ainsi adoptée.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 231) intitulé: "Loi modifiant l'article 49 de la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5 et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'Ile Perrot '.

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Fauteux, secndé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copies de documents relatifs aux travaux de chômage à Montréal.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 132) intitulé: "Loi concernant le Club Saint-Denis", a été présenté en retard à la suite de circonstances incontrôlables, les droits additionnels que le promoteur de ce bill a payés lui soient remboursés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre millions neuf cent soixante-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour construction, réparation et entretien des chemins S.R., 1925, c. 91, a. 74, tel qu'amendé par 18 Geo. V, c. 35, s. 6*b* pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour comptes en suspens (Voirie et Mines), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour fonds de pension des instituteurs, au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu des S.R., 1925., c. 133, a. 542, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour académie de musique de Québec, S.R., 1925, c. 139, a. 2.—Bourses aux étudiants pour compléter leurs études musicales en Europe. (Sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Monument national Montréal, sous le contrôle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal: (sujet à un arrêté ministériel et aux conditions de l'arrêté ministériel No 187, du 29 mai 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour archives de la province de Québec, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles d'arts et métiers, 18 Geo. V, c. 47, s. 39*m*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, 12 Geo. V, c. 55, a. 12, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million six cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 16 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 217.—Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois.

Bill 224.—Loi modifiant la Loi des Assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 235) intitulé: "Loi concernant les conserves alimentaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapport sur les Sociétés de Secours Mutuels, 1931, (opérations de 1930). (*Document de la session No* 54.)

Compagnies de Fidéicommis, États de Comptes Annuels, États financiers présentés par les compagnies de Fidéicommis (enregistrées) dans la province de Québec, pour l'année finissant le 31 décembre 1930.
(*Document de la session No* 55).

L'honorable M. Perrault dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 11 février 1932 pour: Copie de tout document relatif au tracé de la route transcanadienne dans la partie est de la province de Québec.
(*Document de la session No* 56).

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative, au bill (No 235) intitulé: "Loi concernant les conserves alimentaires."

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5 et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'Ile Perrot."

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières."

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Question par M. Élie.—A quel titre M. J.-E. Tremblay, commissaire du service civil, Ottawa, a-t-il reçu une licence complimentaire de chasse et de pêche d'après la réponse du 27 janvier 1932, et sur recommandation de qui?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

Comme compliments du ministre et sur sa recommandation.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 230, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics à faire pour et au nom du gouvernement, un contrat ou des contrats avec La corporation du pont du Lac Saint-Louis et toutes personnes pour aider et assister ladite corporation à parvenir aux fins pour lesquelles elle est créée.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra décréter l'insertion dans ce ou ces contrats de toutes conditions non incompatibles avec la loi 18 George V, chapitre 110, qui pourraient assurer la construction du pont, son entretien, son exploitation, et en même temps mieux protéger et garantir la province à raison des obligations qu'elle assumera en vertu de ladite loi 18 George V, chapitre 110.

Résolu, 3.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de garantir tout emprunt temporaire effectué en vertu des dispositions de l'article 15*c* de ladite loi 18 George V, chapitre 110, tel qu'édicté par la loi qui accompagne les présentes résolutions, aux termes et conditions qu'il déterminera.

Résolu, 4.—Que le total des emprunts de la corporation effectués tant en vertu de l'article 14 qu'en vertu de l'article 15*c* de ladite loi 18 George V, chapitre 110 ne pourra, en aucun temps, excéder trois millions de dollars.

Résolu, 5.—Que toute les sommes que le gouvernement pourra être appelé à payer en vertu des dispositions de ladite loi 18 George V, chapitre 110, le seront à qui de droit par le trésorier de la province, à même le fonds consolidé du revenu, sur les certificats du ministre des travaux publics, déclarant que les conditions du contrat ont jusqu'à date été observées, et spécifiant le montant dû.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption des dites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 167) intitulé: "Loi concernant la publication de la diffamation écrite."

M. Bercovitch propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion est mise en délibération.
Un débat s'élève.
Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Casgrain, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

Question par M. Guertin.—1. Au cours de 1931, M. Amédée Coulombe, de Saint-Gédéon-du-Lac-Saint-Jean, a-t-il reçu quelque argent du gouvernement et dans l'affirmative, quel montant et à quel titre ?

2. Ledit M. Coulombe a-t-il obtenu du comité de chômage ou de l'entrepreneur Raoul Desbiens, un contrat pour la construction d'une partie de la route Québec-Saint-Jérome ?

3. Dans l'affirmative, des soumissions ont-elles été demandées, et, si non, pourquoi ?

4. En quoi consiste ce travail et quel est le montant du contrat ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui; $64.00; à titre de contremaître.
2. Non.
3. et 4. Répondu au No 2.

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Dugas, il est—
Ordonné que les droits payés par les promoteurs du bill No 93, intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec", qui a été présenté à cette session, leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Question par M. Guertin.—Quel est l'état des recettes et des déboursés en argent de la province de Québec: *a.* pour juillet 1930; *b.* pour août 1930; *c.* pour septembre 1930; *d.* pour octobre 1930; *e.* pour novembre 1930; *f.* pour décembre 1930; comprenant les mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin de chacun de ces six mois ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

——	*a.* Juillet	*b.* Août	*c.* Septembre	*d.* Octobre	*e.* Novembre	*f.* Décembre
Recettes:—						
Ordinaires.....	6,718.242.45	3,426,750.64	3,020,659.61	1,715,124.58	3,289,857.90	4,236,807.74
Au compte du capital.....	2,456.00	23,932.02	29,783.44	4,964.60	315,083.63	126,672.25
Fonds en fidéicommis, etc...	459,230.49	317,169.95	352,020.78	206,078.27	275,372.58	186,702.86
Total.....	7,179,928.94	3,767,852.61	3,402,463.83	1,926,167.45	3,880,314.11	4,550,182.85
Déboursés:—						
Ordinaires.....	4,811,439.52	3,299,481.79	3,967,096.62	4,370,356.77	4,049,322.63	3,697,454.44
Au compte du capital.....	3,382,218.91	591,752.66	2,976,105.54	639,252.97	589,432.46	434,779.44
Fonds en fidéicommis, etc...	400,631.98	2,451,371.83	354,576.47	564,823.70	504,444.33	378,278.48
Total.....	8,594,290.41	6,342,606.28	7,297,778.63	5,574,433.44	5,143,199.42	4,510,512.36

Question par M. Lafleur.—Quel est le nombre d'automobiles de touristes qui ont traversé les lignes à différents endroits de la province en 1931?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Voir "Statistiques des automobiles étrangères venues dans la province de Québec", à la page 84 du rapport du ministère de la voirie pour 1931.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill No 230, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga," rapportées du comité plénier et lues une première et une seconde fois, ce jour.

L'honorable M. Mercier propose "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions."

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 230) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga."

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Authier, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer concernant les taux de transport des chemins de fer dans la province de Québec.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que les amendes que les promoteurs du bill (No 133) intitulé: "Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "The Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans of Quebec Unit No. 33, Building Association, Inc.", le 9 novembre 1931", leur soient remboursées, vu que cette institution poursuit une fin charitable et patriotique.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 4 février courant: qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de documents relatifs aux Unités sanitaires en cette province.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill No 10, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à certains districts électoraux".

Bill No 37, intitulé: "Loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception de certains actes et documents, et validant certains actes et documents reçus dans ces comtés."

Bill No 69, intitulé: "Loi pour promouvoir le retour à la terre."

Bill No 200, intitulé: "Loi modifiant l'article 571c de la loi des cités et villes."

Bill No 220, intitulé: "Loi validant certaines polices d'assurances émises par des compagnies d'assurance mutuelle."

Bill No 227, intitulé: "Loi modifiant la loi des assurances de Québec relativement au paiement de certaines dotations."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 39, intitulé: "Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques".

Bill No 211, intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques," et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes," et lesdits amendements et sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles de réforme et d'industrie, y compris dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec, S.R., 1925, c. 186, a. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile dans la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin pour Québec et Montréal y compris $500. pour inspection, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933,

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour maladies vénériennes—(Aide à la protection du public contre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter..

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 127, intitulé: "Loi concernant un certain emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi" se rapporte à une institution religieuse, les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés après déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 17 FÉVRIER 1932

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 59.—Loi modifiant la loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.

Bill 170.—Loi modifiant la loi du régime des eaux courantes.

Le bill suivant a été retiré:
Bill 171.—Loi modifiant la loi de la commission des services publics.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—
Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 236) intitulé: "Loi modifiant l'article 44 du Code civil."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Lafleur, il est—
Ordonné qu'il soit déposer sur le bureau de la Chambre, un état indiquant: 1. Depuis la réponse à un ordre de la Chambre en date du 11 février 1931 (document de la session 1931, No 41) jusqu'au 30 juin 1931, quels sont les noms des journaux, personnes ou compagnies auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun dans chacune de ces périodes: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre: Réponse à ordre de la Chambre en date de ce jour pour
Un état indiquant: 1. Depuis la réponse à un ordre de la Chambre en date du 11 février 1931 (document de la session 1931, No 41) jusqu'au 30 juin 1931, quels sont les noms des journaux, personnes ou compagnies auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun dans chacune de ces périodes: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers.

(*Document de la session No* 57.)

Sur la motion de M. Lafleur, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, un état indiquant: A quelle date ont été payées les diverses sommes que "Le Soleil, Limitée" a reçues du gouvernement pendant l'exercice 1930-31, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre: Réponse à un ordre de cette Chambre en date de ce jour, pour:
Un état indiquant: A quelle date ont été payées les diverses sommes que "Le Soleil, Limitée" a reçues du gouvernement pendant l'exercice 1930-31, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé.

(*Document de la session No* 58.)

Question par M. Lafleur.—A quelle date ont été payées les diverses sommes que l'"Abeille" ou "L'Abeille et l'Érable", ou "L'Abeille, Enr." a reçues du gouvernement pendant l'exercice 1930-31, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
Aucun montant n'a été payé durant l'exercice 1930-31.

Question par M. Lafleur.—A quelle date ont été payées les diverses sommes que le "Bulletin de la Ferme", ou le "Bulletin de la Ferme, Limitée" a reçues du gouvernement pendant l'exercice 1930-31, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
Services divers :—
Services divers: 1930 août, 22, $6,000.00.
Département de l'Agriculture: 1931, janvier 21, $150.00; février, 26, $150.00; mars, 18, $2.64; avril, 20, $2.64; mai, 4, $166.75; mai, 21, $2.31; juin, 9, $0.60; juin, 30, $150.00.
Département de la colonisation, chasse et pêcheries:—1931, mai, 8, $9.00.
Département de la voirie:—1930, juin, 23, $6.00.

Sur la motion de M. Barré, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, un état indiquant: 1. Combien le ministère de la Colonisation a-t-il dépensé dans le comté de Drummond, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1931 inclusivement; 2. *a.* Quels sont ceux qui ont bénéficié de ces argents octroyés par le ministère de la colonisation; *b.* Dans quelle paroisse résidait chacun d'eux; *c.* Quel montant chacun d'eux a-t-il reçu.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 12 janvier dernier:
Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de correspondance, documents, etc., relatifs à l'établissement d'un système de crédit agricole en cette province.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné qu'à partir de demain, le 18 février, la Chambre tienne trois séances tous les jours, excepté le dimanche: la première de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; la deuxième de trois à six heures de l'après-midi; et la troisième de huit heures et demie à l'ajournement; et qu'à chaque séance, l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mardi.

Sur la motion de M. Lafleur, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état indiquant: 1. Quels sont les noms des journaux, personnes et compagnies auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure, pendant les six premiers mois de l'exercice en cours; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun dans chacune de ces périodes: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau réponse à un Ordre de la Chambre en date de ce jour, pour production:

Un état indiquant: 1. Quels sont les noms des journaux, personnes et compagnies auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure, pendant les six premiers mois de l'exercice en cours; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun dans chacune de ces périodes: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers.

(*Document de la session No* 59.)

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 237) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que dans la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières (Statuts refondus, 1925, chapitre 27.):

1° Les mots "gouvernement étranger" désignent tous autres gouvernements que ceux du Dominion du Canada et des provinces de ce dominion.

2° L'expression "valeur mobilière" signifie et comprend:

a. Toute action (share), obligation (debenture) action-obligation (debenture stock), et tout bon (bond) émis par toute corporation, compagnie ou gouvernement étranger;

b. Tout intérêt indivis communément appelé "unité", dans un groupement d'actions, obligations, actions-obligations et/ou bons tenus en fidéicommis ou en propriété, par une personne, société ou corporation, constaté par un document quelconque.

Résolu, 2.—Que pour subvenir aux besoins du service public, il sera imposé, conformément aux règles ci-après, une taxe: sur toute mutation de propriété résultant de la vente, du transfert ou de la cession, de valeurs mobilières faite ou mise à effet dans la province et sur toute commande donnée dans la province pour la vente ou la cession, de valeurs mobilières, pourvu que cette commande soit suivie d'exécution hors de la province mais que la première mutation de propriété résultant de la vente, du transport ou de la cession par la corporation ou compagnie qui émet ces valeurs mobilières ne soit pas sujette à la taxe édictée par la présente loi.

Résolu, 3.—Que lorsqu'il s'agira d'une valeur mobilière ayant une valeur au pair, cette taxe sera de deux centins pour chaque telle valeur mobilière si cette valeur au pair est de moins de dix dollars, de trois centins, si cette valeur au pair est de dix dollars ou plus mais n'excède pas cent dollars, et de trois centins par chaque cent dollars ou fraction de cent dollars si cette valeur au pair excède cent dollars; mais que, si la valeur sur le marché de la valeur mobilière est de moins de dix dollars, cette taxe ne sera seulement que de deux centins pour chaque telle valeur mobilière.

Résolu, 4.—Que lorsqu'il s'agira d'une action, ou d'une unité visée par la résolution no 1, sans valeur au pair, cette taxe sera de deux centins pour chaque telle action ou unité, si sa valeur sur le marché est de moins de dix dollars, de trois centins pour chaque telle action ou unité si sa valeur sur le marché est de dix dollars ou plus mais n'excède pas cent dollars et de trois centins pour chaque cent dollars ou fraction de cent dollars si la valeur sur le marché de cette action ou de cette unité excède cent dollars.

Résolu, 5.—Que lorsqu'il s'agira d'une action, ou d'une unité visée par la résolution no 1, qui n'a pas de valeur au pair ni valeur sur le marché, cette taxe sera de trois centins pour toute telle action ou unité.

Résolu, 6.—Que cependant, dans le cas d'actions ou d'unités visées par la résolution no 1, émises par des compagnies minières, cette taxe sera de trois centins pour chaque cent dollars ou fraction de cent dollars de la valeur sur le marché de ces actions, formant une seule transaction.

Résolu, 7.—Que tout transfert, vente ou cession, commandé (*ordered*,) fait ou mis à effet, par l'intermédiaire d'une personne faisant dans la province le commerce de courtier soit pour elle-même, soit pour le compte d'une autre personne, sera censé commandé (*ordered*), fait ou mis à effet dans la province, à moins que le trésorier de la province ne certifie que le contraire a été établi à sa satisfaction."

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill, et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 236) intitulé: "Loi modifiant l'article 44 du Code civil".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill, et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 224) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute demande, correspondance, résolutions, etc., concernant le projet de refondre et consolider toutes nos lois municipales, spécialement les demandes de l'Union des Municipalités de la Province de Québec.

Sur la motion de M. Authier secondé par M. Lemieux, il est—

Résolu que, vu la nécessité de réformes dans le système fédéral actuel de prêt agricole institué en vertu de la "Loi du prêt agricole canadien;"

Vu, en particulier, la baisse qui s'est produite depuis deux ans dans la valeur des fermes au Canada;

Cette Chambre invite le gouvernement:

a. A s'entendre avec le conseil provincial formé en vertu de la "Loi du prêt agricole canadien" ainsi qu'avec les autorités compétentes du gouvernement fédéral, en vue d'obtenir un taux d'intérêt à cinq pour cent sur les prêts de la Commission du prêt agricole canadien;

b. A faire aussi des démarches pour obtenir que le montant du prêt soit plus élevé par rapport à l'évaluation de la propriété hypothéquée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 35, intitulé: "Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville."

Bill No 64, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés."

Bill No 67, intitulé: "Loi concernant la manutention de la gazoline."

Bill No 158, intitulé: "Loi modifiant la Loi des habitations salubres."

Bill No 163, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social."

Bill No 165, intitulé: "Loi modifiant l'article 91 du Code du notariat."

Bill No 174, intitulé: "Loi modifiant l'article 61 de la Loi des véhicules automobiles."

Bill No 204, intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes."

Bill No 205, intitulé: "Loi modifiant la Loi des bureaux de placement."

Bill No 221, intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers."

Bill No 225, intitulé: "Loi abrogeant la Loi des compagnies d'assurances des beurreries et fromageries."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif au bill No 134, intitulé: "Loi amendant l'article 18 de la Loi 1 George V (1911), chapitre 77."

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et un débat s'élève.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Elie:

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Vu les déclarations des ministres que les revenus de la province ont considérablement diminués et qu'il est nécessaire d'imposer de nouvelles taxes pour boucler le budget;

Attendu qu'il convient de pratiquer l'économie mais que d'autre part il est nécessaire de pourvoir à la solution de certains problèmes d'une importance capitale;

Attendu qu'il est très urgent d'établir un système de crédit agricole approprié aux besoins des cultivateurs et aux moyens de la province et favorisant davantage les cultivateurs de cette province;

Cette Chambre recommande au gouvernement de mettre fin aux dépenses considérables provoquées par la construction du pont de l'Ile d'Orléans et d'adopter les mesures nécessaires pour employer les argents ainsi épargnés à venir immédiatement en aide à la classe agricole de cette province.

L'honorable M. Taschereau demande que l'amendement soit déclaré irrégulier, parce qu'il contreviendrait au paragraphe 8 de l'article 245 du règlement de la Chambre.

M. l'Orateur réserve sa décision.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 18 FÉVRIER 1932

Onze heures de l'avant-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 239) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—1. Combien a coûté le restaurant de la Commission des liqueurs au Pied-du-Courant, du 1er mai 1930 au 30 avril 1931 et combien a-t-il rapporté?

2. Même question du 30 avril 1931 à date?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. $2,793.87. Rien.
2. $1,985.10. Rien.

Question par M. Guertin.—Quelle quantité d'électricité est actuellement exportée de la province dans: *a.* la province d'Ontario; *b.* la province du Nouveau-Brunswick?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

L'énergie électrique vendue dans ces provinces et provenant d'usines fonctionnant en vertu de baux emphytéotiques est la suivante:

Exportée en Ontario :—

De l'usine de Paugan Falls, Rivière Gatineau, pour l'année 1931 ..... 101,022 HPan.

De l'usine de la "Northern-Quebec Power Company, rivière des Quinze, du 1er mai 1930 au 30 avril 1931 .. 9,805 HPan.

Nous n'avons pas de statistiques complète sur l'énergie électrique vendue à l'Ontario ou au Nouveau-Brunswick, qui provient d'usines privés sur lesquelles le Gouvernement n'a plus de droits. Toutefois, nous pouvons donner les chiffres approximatifs suivants:

Exportée au Nouveau-Brunswick :—
De l'usine de Mitis (1926)..... 1,000 HPan
Exportée en Ontario :—
Des usines de la "Gatineau Power Company", autres que Paugan: (1931)..... 89,000 HPan.

Question par M. Lafleur.—1. Combien la Commission des liqueurs de Québec a-t-elle dépensé pour le compte du gouvernement depuis la réponse du 18 février 1931?

2. Pour quels travaux, constructions, etc., ces sommes ont-elles été dépensées et combien dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. $399,072.48.
2. Entrepôt de Québec (annexe).

Question par M. Lafleur.—1. Quel est le montant provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec dans la cité de Montréal: *a.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

2. Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc., dans la cité de Montréal: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

3. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., dans la cité de Montréal: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

4. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la Loi des liqueurs dans la cité de Montréal: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

5. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la Loi des liqueurs dans la cité de Montréal: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. *a.* $22,711,639.81; *b.* $13,442,176.43.
2. *a.* $46,075,00; *b.* $49,025.00.
3. *a.* $944,532.54; *b.* $956,473.24.
4. *a.* $59,989,67; *b.* $30,605.75.
5. *a.* $22,915.54; *b.* $2,984.48.

Question par M. Guertin.—Combien chacun de ceux qui ont travaillé au creusage d'un fossé sur les lots 26*a*, 26*b* et 27 du rang "A" du canton Signaï a-t-il reçu d'après le rôle-de-paie produit au gouvernement et signé sous serment par le conducteur des travaux, M. Adélard Lessard, tel qu'il apparaît dans la réponse faite le 10 février 1932, par l'honorable ministre de l'Agriculture?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

D'après le rôle-de-paie, les personnes qui ont travaillé au creusage de ce cours d'eau ont reçu les montants suivants:

MM. Adélard Lessard, $95.00; Horace Lessard, $95.00; Joseph Lessard, $95.00; Georges Lessard, $7.00; L.-H. Claveau, $11.25; Alfred Claveau, $5.00; Samuel Gaudreault, $58.75; Phil. Gaudreault, $57.50; Simon Gaudreault, $7.00.

Question par M. Lafleur.—1. Quel est le montant provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec; *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1930 au 1er janvier 1931?

2. Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc.: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

3. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc.: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

4. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la Loi des liqueurs: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

5. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la Loi des liqueurs: *a.* du 1er mai 1930 au 1er mai 1931; *b.* du 1er mai 1931 au 1er janvier 1932?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. *a.* $13,175,695.10; *b.* $7,631,515.45.
2. *a.* $15,000.00; *b.* $15,000.00.
3. *a.* $597,588.00; *b.* $573,028.35.
4. *a.* $47,981.17; *b.* $24,545.75.
5. *a.* $10,183.91; *b.* $1,792.87.

Sur la motion de M. Lafleur, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, un état indiquant: Depuis la réponse du 10 février 1931 au 31 décembre 1931 inclusivement, quelles sommes ont été payées ou sont dues par le gouvernement pour travaux de voirie faits dans chacun des comtés de la province?

Sur la motion de M. Fisher, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, un état indiquant: Quelle somme d'argent a été accordée, par comtés, aux diverses municipalités pour travaux de voirie à raison de 50%, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1931?

Sur la motion de M. Barré, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, un état indiquant: 1. Combien le ministère de la voirie a-t-il eu d'employés surnuméraires et temporaires à son service pour tous travaux qu'il a fait exécuter pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et

octobre, 1930; 2. Quel est le montant global des salaires ainsi payés depuis le 1er avril 1930 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1930 exclusivement.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Dillon, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 238) intitulé: "Loi concernant les caisses populaires dites "Desjardins" organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 234) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 218, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que les résolutions soient retirées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 219, intitulé: "Loi concernant certaines dépenses imputables au compte du capital et les emprunts y relatifs".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que les résolutions soient retirées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 237, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que les résolutions soient retirées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 60, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement de M. Sauvé à la motion de l'honorable M. Taschereau pour que la Chambre se forme en comité des subsides, le mercredi 17 février courant; lequel amendement se lit comme suit:

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Vu les déclarations des ministres que les revenus de la province ont considérablement diminués et qu'il est nécessaire d'imposer de nouvelles taxes pour boucler le budget;

Attendu qu'il convient de pratiquer l'économie mais que d'autre part il est nécessaire de pourvoir à la solution de certains problèmes d'une importance capitale;

Attendu qu'il est très urgent d'établir un système de crédit agricole approprié aux besoins des cultivateurs et aux moyens de la province et favorisant d'avantage les cultivateurs de cette province;

Cette Chambre recommande au gouvernement de mettre fin aux dépenses considérables provoquées par la construction du pont de l'Ile d'Orléans et d'adopter les mesures nécessaires pour employer les argents ainsi épargnés à venir immédiatement en aide à la classe agricole de cette province.

M. l'Orateur rend sa décision sur le point d'ordre soulevé le 17 février courant par l'honorable M. Taschereau au sujet du susdit amendement de M. Sauvé:

"La Chambre en étant rendu à l'Ordre du Jour de sa formation de nouveau en Comité des Subsides, l'honorable M. Taschereau propose:

"Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil".

Monsieur Sauvé propose en amendement, secondé par Monsieur Élie:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacé par les suivants:

"Vu les déclarations des ministres que les revenus de la province ont considérablement diminués et qu'il est nécessaire d'imposer de nouvelles taxes pour boucler le budget;

"Attendu qu'il convient de pratiquer l'économie mais que, d'autre part, il est nécessaire de pourvoir à la solution de certains problèmes d'une importance capitale;

"Attendu qu'il est urgent d'établir un système de crédit agricole approprié aux besoins des cultivateurs et aux moyens de la province et favorisant davantage les cultivateurs de cette province;

"Cette Chambre recommande au gouvernement de mettre fin aux dépenses considérables provoquées par la construction du pont de l'Ile d'Orléans et d'adopter les mesures nécessaires pour employer les argents ainsi épargnés à venir immédiatement en aide à la classe agricole de cette province."

L'honorable M. Taschereau s'objecte à la prise en considération de cet amendement parce qu'il est contraire au paragraphe 8 de l'article 245 des règlements de la Chambre empêchant tout député qui a la parole "de critiquer une décision de la Chambre ou une loi de la province, sauf en discutant une motion ayant pour objet de rescinder cette décision ou un bill portant modification ou abrogation de cette loi".

Après consultation avec l'Orateur suppléant nous en sommes venus à décider ce qui suit:

La règle qui s'applique aux débats s'applique-t-elle aux amendements proposés en vertu de l'article 322 permettant de soumettre, lors de la formation du Comité des subsides et du Comité des voies et moyens, un amendement se rapportant à n'importe quel sujet d'intérêt public.

Il semble qu'il est impossible de ne pas appliquer cette règle aux motions et à leurs amendements puisque ces motions et ces amendements ne sont en somme que la substance essentielle des discours. Si une règle se rapporte à un discours elle doit s'appliquer à ce qui en est un résumé ou une syntèse.

La motion d'amendement ci-dessus est-elle une critique d'une loi de la province ? Ceci ne fait aucun doute puisqu'elle demande de mettre fin aux dépenses des deniers qu'elle a appropriés à une entreprise particulière; puisque, en deuxième lieu elle recommande d'approprier ces deniers à une autre fin. Si cette deuxième instruction était votée par la Chambre et qu'elle était suivie par le Gouvernement la loi deviendrait inopérante par le manque de fond. On ne peut demander l'annulation pratique d'une loi sans la critiquer.

Le point d'ordre soulevé par l'honorable M. Taschereau est donc bien fondé sous ce rapport.

Il y a aussi une autre raison pour déclarer cet amendement hors d'ordre: Il est absolument contraire aux principes établis par les articles 157 et 670 des règlements de la Chambre en ce qu'il change l'affectation de deniers publics sans l'approbation préalable du lieutenant-gouverneur.

Ces articles se lisent comme suit:

ART. 157.—"Une motion ayant pour objet ou entraînant l'allocation ou l'affectation de deniers publics ou l'imposition ou l'augmentation de quelque charge sur le peuple ne peut être délibérée et mise aux voix, à moins que le lieutenant-gouverneur n'en ait au préalable recommandé l'objet pendant la session en cours et qu'elle n'ait été renvoyée à un comité plénier et rapportée par ce comité".

ART. 670.—"Aucune proposition portant affectation de deniers publics ou imposition de charges nouvelles ou additionnelles sur le peuple ne peut être votée à moins que le lieutenant-gouverneur n'en ait recommandé l'objet pendant la session en cours.

"*Note No 1.*—"Il est irrégulier de proposer, sans recommandation du lieutenant-gouverneur, d'augmenter un crédit au delà du chiffre proposé par la couronne ou d'en changer l'affectation. M., pp. 563; Lowell, L. p. 342."

Donc aucune proposition ne peut être faite, sans recommandation du lieutenant-gouverneur, proposant de changer l'affectation d'un crédit.

L'amendement en question comprend une résolution complexe:

1° Elle recommande "de mettre fin aux dépenses considérables provoquées par la construction du pont de l'Ile d'Orélans, et 2° d'adopter les mesures nécessaires pour employer les argents ainsi épargnés à venir immédiatement en aide à la classe agricole de cette province".

Elle recommande donc l'affectation de deniers publics à une autre fin que celle à laquelle ces deniers ont été destinés par une loi publique.

Comme cet amendement n'a pas reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur il est donc en contravention avec les deux articles ci-dessus mentionnés.

C'est pourquoi, je maintiens l'objection soulevée et je déclare que l'amendement Sauvé n'est pas dans l'ordre parce qu'il demande un vote qui tendrait à changer l'affectation d'un crédit, sans recommandation du lieutenant-gouverneur".

Et appel de la décision de l'Orateur étant fait, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Bercovitch,
Bergeron,
Bouthillier,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Gaspé-Nord),
Delisle,
Dillon,
Duffy,
Dugas,
Fillion (Lac-St-Jean),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Grant,
Lapierre,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Paquet,
Perrault,
Plante,
Sabourin,
Saintonge,
Saurette,
Savoie,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte.—41.

CONTRE

Messieurs:

Barré,	*Gault,*
Duplessis,	*Guertin,*
Elie,	*Sauvé,*
Fisher,	*Smart.*—8.

Ladite décision est ainsi maintenue.

Et le débat se continue sur la motion principale.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables conseillers que cette Chambre accepte leurs amendements audit bill avec l'amendement suivant:

Les mots suivants sont insérés après le mot "publié", dans l'avant-dernière ligne du premier amendement: "Suivant les prescriptions du même article."

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 60, intitulé: "Loi modifiant la Loi des la taxe sur les corporations".

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'en sus des taxes spécifiées dans l'article 5 de la Loi de la taxe sur les corporations (Statuts refondus, 1925, chapitre 26,) il sera imposé à chaque corporation, compagnie, société, raison sociale, association et personne visée par l'article 3 de ladite loi, à l'exception des banques et des compagnies de chemin de fer, une taxe annuelle égale à un et demi pour cent du montant des profits réalisés dans la province, par chaque telle corporation, compagnie, société, raison sociale, association

ou personne et avant déduction, de ces profits, de toute charge ou réserve pour les dividendes sur le capital acquitté, ou de toute autre charge de même nature, et aussi avant déduction, de ces profits, de toute réserve au compte capital; mais que la dépréciation sera déduite de ces profits, pourvu qu'elle soit appropriée et que le montant en soit raisonnable.

Résolu, 2.—Que la taxe prévue par l'article 5*a* de ladite loi, tel qu'édicté par la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, sera payable dans les quatre mois qui suivront immédiatement le dernier jour de l'année fiscale de chacune des corporations, compagnies, sociétés, raisons sociales, association ou personnes qui la doit, et qu'elle sera imposée pour une période de temps comprenant deux années fiscales consécutives, l'année fiscale en cours à la date de l'entrée en vigueur de ladite loi devant, dans chaque cas, compter comme étant la première de ces deux années.

Résolu, 3.—Que chacune des corporations, compagnies, sociétés, raisons sociales, associations et personnes tenue de payer la taxe prévue par ledit article 5*a* devra, dans le délai de quatre mois fixé par l'article 5*b* de ladite loi, tel qu'édicté par la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, devra fournir les états qui pourront être requis pour établir le montant de cette taxe et donner les autres renseignements qui pourront être jugés nécessaires à cette fin, au contrôleur du revenu de la province, à Québec.

Résolu, 4.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra accorder, pour un temps déterminé ou non, telle réduction de taxes qu'il croira juste, à une corporation ou à une compagnie constituée en corporation et visée par la section II*a* de ladite Loi de la taxe sur les corporations, telle qu'édictée par la loi qui accompagne les présentes résolutions, et ayant son bureau-chef dans la province mais n'y faisant aucune autre affaire que de détenir les actions, obligations (*debentures*) et autres garanties d'autres compagnies constituées en corporation, et de corporations et gouvernements.

Résolu, 5.—Que la taxe prévue par le paragraphe 1 de la division X de l'article 5 de ladite loi, soit de soixante dollars par mille pour chaque ligne principale de chemin de fer, pour une voie simple et quand la ligne se compose de deux voies ou plus, de quarante dollars par mille pour chaque voie additionnelle, et qu'aucune taxe ne soit chargée pour un embranchement soit d'une voie simple ou de deux voies ou plus.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 66, intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les divertissements".

Bill No 122, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec."

Bill No 129, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française."

Bill No 169, intitulé: "Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du Code de procédure civile."

Bill No 173, intitulé: "Loi modiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull."

Bill No 223, intitulé: "Loi modifiant la loi des licences, relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers."

Bill No 228, intitulé: "Loi modifiant la loi 20 George V, chapitre 12, relativement à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française," et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du Code de procédure civile," et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi

relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull," et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences, relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs omendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 228) intitulé: "Loi modifiant la loi 20 George V, chapitre 12, relativement à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec," et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. Perrault propose que les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements," soient maintenant lus une première fois.

M. Duplessis objecte que l'amendement du Conseil législatif empiète sur les privilèges de l'Assemblée législative, parce qu'il modifie une disposition portant affectation de deniers publics.

M. l'Orateur prend l'objection en délibéré et réserve sa décision.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 16 février courant:

Que le bill (No 167) intitulé: "Loi concernant la publication de la diffamation écrite," soit maintenant lu une deuxième fois.

Et le débat se continue:

M. Dugas propose, par voie d'amendement, secondé par M. Casgrain:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Ce bill ne soit pas lu maintenant, mais référé à un comité composé de MM. Mercier, Perrault, Gault, Bédard, Dugas, Lemieux, Plante, Duplessis et Sauvé, avec instruction d'en examiner les dispositions et de

faire rapport à cette Chambre, la Chambre, dans l'intervalle, exprimant l'opinion que toute campagne destinée à créer, dans la province, des dissensions de races et de croyances,est condamnable et malheureuse et ne rencontre pas l'approbation des députés de cette Législature."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Barré,
Bédard,
Bélanger,
Bertrand,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Dansereau,
Delisle,
Dillon,
Dufour,
Dugas,
Duplessis,
Duval,
Elie,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Guertin,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Paquet,
Perrault,
Sabourin,
Saintonge,
Saurette,
Sauvé,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—53.

CONTRE

Messieurs:

Bercovitch,
Bissonnet,
Cohen,
Duffy,
Gault,
McDonald,
Plante,
Power.—8.

L'amendement est ainsi adoptée.

Et la motion principale ainsi amendée étant mis aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 232) intitulé: "Loi modifiant l'article 13 de la Loi des sociétés coopératives agricoles".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 164) intitulé :"Loi concernant les agents de perception".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Delisle, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 117, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Saint John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine", a pour objet le développement du culte religieux, les honoraires ordinaires payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Delisle, il est—

Ordonné que les droits additionnels payés par les promoteurs du bill No 85, intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited", leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur rend sa décision sur l'objection soulevée, ce jour, à la motion proposant la première lecture des amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

M. l'Orateur décide que l'objection est bien fondée et que l'amendement du Conseil législatif empiète sur les privilèges de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre refuse d'accepter leur amendement au bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements", parce que cet amendement modifie une disposition portant affectation de deniers publics et empiète en conséquence sur les privilèges de l'Assemblée législative.

Ordonné que le greffier porte le message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill No 60, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations", rapportées du comité plénier et lues une première et une seconde fois ce jour.

L'honorable M. Taschereau propose "que cette Chambre adopte maintenant les résolutions".

Et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 60) intitulé: "Loi modifint la Loi de la taxe sur les corporations".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Gaspé-Nord),
Delisle,
Dugas,
Duval,
Fauteux,

Fillion (Lac-St-Jean),
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Gabias,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Perrault,
Piché,
Rochette,
Sabourin,
Samson,
Saurette,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—41.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Gault,
Guertin.—6.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement", est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 235, intitulé: "Loi concernant les conserves alimentaires".

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Godbout informe alors la Chambre qu'il est autoriser par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que des inspecteurs et des fonctionnaires, nécessaires à la mise à exécution des dispositions de la Loi des conserves alimentaires, telle qu'édictée par la section 1 de la loi qui accompagne la présente résolution, pourront être nommés conformément à la Loi du service civil (Statuts refondus, 1925, chapitre 10,) ou à la Loi du service extérieur (Statuts refondus, 1925, chapitre 10A.)

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 235) intitulé: "Loi concernant les conserves alimentaires."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 235) intitulé: "Loi concernant les conserves alimentaires."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 238) intitulé: "Loi concernant les caisses populaires dites "Desjardins" organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs".

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Godbout informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

ATTENDU qu'il est opportun d'encourager le développement des caisses populaires dites Desjardins, qui depuis leur fondation ont démontré leur utilité générale;

Attendu que ces caisses populaires établies dans les villes et les campagnes de cette province, ont sans cesse augmenté leurs prêts essentiellement coopératifs à leurs membres et ont servi à promouvoir grandement les meilleurs intérêts économiques et sociaux des classes laborieuses, ainsi que le prêt agricole;

Attendu que la Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires dites Desjardins, dans les limites de ses statuts et règlements, de sa propre initiative et sous son contrôle autonome, voit à la fondation, au maintien et à l'inspection efficaces desdites caisses et qu'il est opportun en conséquence d'octroyer un subside annuel à ladite Fédération;

Qu'il soit en conséquence,

Résolu, 1.—Qu'un montant de vingt mille dollars sera affecté annuellement à la propagande et la surveillance efficaces des caisses populaires dites Desjardins, régies par la Loi des syndicats coopératifs de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 254).

Résolu, 2.—Que le secrétaire de la province sera autorisé à signer avec la Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires dites Desjardins, prévue aux dispositions de l'article 49 de ladite loi, un contrat pour une période n'excédant pas dix ans, déterminant les conditions du paiement annuel ou pour toute fraction d'année, de cet octroi à ladite fédération.

Résolu, 3.—Que cette somme sera payée à ladite fédération par le trésorier de la province, à même le fonds consolidé du revenu, sur certificat du secrétaire de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 238) intitulé: "Loi concernant les caisses populaires dites "Desjardins" organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 239) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec."

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le biil et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 2154 du Code civil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 233) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Grant, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies de toute la correspondance, télégrammes, etc., concernant les plaintes reçues par le département du procureur-général, au sujet des offenses supposées avoir été commises par la firme de courtiers McDougall & Cowans, de Montréal, et copies de la correspondance, télégrammes, etc., concernant les mises en accusation soumises au grand jury dans le district de Montréal avec l'autorisation ou le consentement du procureur-général, durant 1931, et copies des télégrammes, de la correspondance, etc., concernant le refus des magistrats dans le district de Montréal, d'accorder des sommations ou mandats, contre les membres de la firme McDougall & Cowans, de Montréal, et de la correspondance, des télégrammes, etc., concernant la Bourse de Montréal, la manière et la méthode suivant lesquelles elle est contrôlée, et la manière suivant laquelle elle contrôle les affaires de ses membres.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Grant, il est—

Résolu que cette Chambre invite le gouvernement à considérer l'opportunité d'accorder un octroi annuel de $10,000.00 à la "Catholic High School of Montreal", comme il le fait maintenant pour les Collèges classiques de la province.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 19 FÉVRIER 1932

Onze heures du matin.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur:

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1932, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, le 19 février 1932.

H. G. CARROLL.

(*Document de la Session No* 1A).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que le message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, avec le budget supplémentaire qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Rapport sur les Compagnies d'Assurances 1931 (Opérations de 1930). Service des assurances, département du Trésor, Province de Québec. (*Document de la session No* 60).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 17 février courant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides).

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-six dollars et trente-cinq centins soit ouvert à Sa Majesté pour frais d'administration (dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur, S. R., 1925, c. 3, a. 13, amendé par 18 Geo. V, c. 12, s. 1 (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente et un mille huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq mille trois cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R., 1925, c. 3, a. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de livres (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille neuf cent soixante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour greffier de la couronne en chancellerie et un commis traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, S. R., 1925, c. 10, a. 36, remplacé par la loi 16 Geo. V, c. 14, s. 16 (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million deux cent soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour juges de la Cour des sessions de la paix et magistrats de police, constables et messagers à Québec et à Montréal, S. R., 1925, c. 145, a. 219-242, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des bureau publics, asiles d'aliénés et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureau des Statistiques de Québec (Affaires municipales), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses, commissions et remboursements se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions, taxes sur les corporations, etc., et inspection des hôtels, restaurants et maisons de logement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour timbres, licences, etc. (charges sur le revenu), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour régistrateurs: traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour imprimeur du Roi: *Gazette officielle de Québec*, S. R., 1925, c. 18, div. 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des véhicules automobiles, S. R., 1925, c. 35, a. 71, amendé par 18 Geo. V, c. 20, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi concernant la gazoline, S. R., 1925, c. 36, a. 13, amendé par 18 Geo. V, c. 20, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier du bill (No 233) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour divers en général (services divers), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour agent de la province à Ottawa: traitement, comprenant toutes ses dépenses de voyage et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour officier spécial, côte nord du St-Laurent: traitement et dépenses de voyage (arrêté ministériel No 51 du 31 janvier 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour directeur de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conservatoire Lassalle de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service maritime sur la Côte nord et des Iles de la Madeleine: octroi pour 10 ans se terminant à la fermeture de la navigation en 1934. O. C. No 640, 1925, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service entre les Iles de la Madeleine, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "The Clarke Steamship Co., Ltd.", octroi *re:* service hebdomadaire entre Montréal et la Côte de Gaspé, octroi pour 10 ans se terminant à la fermeture de la navigation en 1934. O. C., No 639-1925, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Compagnie de navigation Rimouski-Saguenay, octroi *re:* service entre Rimouski et la Côte Nord (O. C., No 1726-1926), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour *Bulletin de la Ferme:* octroi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 21 Geo. V, c. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Mercier, du comité spécial nommé pour étudier le bill No 167, intitulé: "Loi concernant la publication de la diffamation écrite", présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Le comité fait rapport qu'il s'est réuni, ce jour, et qu'il a nommé et qu'il a choisi l'honorable Honoré Mercier, comme président.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 65, intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital."

Bill No 216, intitulé: "Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5 et 11 George V, chapitre 9 concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'Ile Perrot."

Bill No 231, intitulé: "Loi modifiant l'article 49 de la Loi des véhicules automobiles."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 57, intitulé: "Loi créant la commission municipale."

Bill No 59, intitulé: "Loi modifiant la loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières."

Bill No 224, intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels."

Bill No 236, intitulé: "Loi modifiant l'article 44 du Code civil."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 68, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement des droits réels."

Bill No 104, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis."

Bill No 214, intitulé: "Loi modifiant la loi des assurances de Québec."

Le Conseil législatif informe l'hssemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 202, intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec."

Bill No 230, intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif, au Bill No 211, intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il n'insiste pas sur son amendement apporté au Bill No 66, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enre-

gistrement des droits réels", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 230) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que la séance soit suspendue.

La Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Perrault, du comité conjoint des impressions, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Perrault pour son président et a décidé de faire imprimer les documents dont les numéros suivent: 44, 47, 50, 57, 58, 59, 46 et autres documents.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour frais d'administration—Prime, escompte et change (Dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Conseil Législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent trente-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la législature, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille huit cent soixante-quatre dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes des départements: (Gouvernement civil); Département du secrétaire provincial, $6,000.00; Département de l'Instruction publique, $5,000.00; Département du Travail, $12,000.00; Département des Travaux publics, $2,500.-00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Corporation des écoles techniques ou professionnel: 16 Geo. V, c. 49, s. 16: École technique, Québec, $25,-000.00; École technique, Montréal, $25,000.00; École technique, Hull, $16,000.00; École technique, Shawinigan-Falls, $13,000.00; École technique, Lauzon, $10,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement du français, par des spécialistes français, dans les académies protestantes, conformément aux recommandations du comité protestant du conseil de l'instruction publique, tel qu'approuvé par un arrêté ministériel, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles dans les municipalités pauvres, spécialement dans les centres de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille neuf cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Centralisation des écoles protestantes rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Cours d'été pour professeurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement des classes spéciales pour enfants arriérés, 19 Geo. V, c. 45, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Archives de la province de Québec, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Impression de la Loi de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asiles d'aliénés, y compris le transport des patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles de réforme et d'industrie, y compris dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Entretien de certains édifices publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Nettoyage des bureaux, édifices de la législature et des départements, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille six cent quarante-trois dollars et vingt-cinq centins soit ouvert à Sa Majesté pour Taxe d'eau sur les édifices parlementaires, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-routes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de Justice et prisons, entretien et réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de Justice et prisons, assurance, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour École de papeterie—Entretien (en plus du $25,000.00 autorisé par S. R., 1925, c. 48, a. 4.) (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Primes de défrichement, de labour et de résidence, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Divers en général, (Services divers), pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 21 Geo. V, c. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1932, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $1,517,492.25.

Résolu, 2.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1933, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $22,813,179.10.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à la prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Les résolutions sont lues ainsi qu'il suit:

Résolu, 1.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1932, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $1,517,492.25.

Résolu, 2.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1933, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $22,813,179.10.

Les résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 22) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1932 et le 30 juin 1933 et pour d'autres fins du service public."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill No 60, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations."

Bill No 170, intitulé: "Loi concernant certaines forces hydrauliques de la rivière Gatineau."

Bill No 177, intitulé: "Loi modifiant l'article 2154 du Code civil."

Bill No 232, intitulé: "Loi modifiant l'article 13 de la Loi des sociétés coopératives agricoles."

Bill No 233, intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec."

Bill No 235, intitulé: "Loi concernant les conserves alimentaires."

Bill No 238, intitulé: "Loi concernant les caisses populaires dites Desjardins organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de Québec."

Bill No 239, intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec."

Ordonné que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill 22, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1932 et le 30 juin 1933, et pour d'autres fins du service public," et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a passé sans amendement.

Sur un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

2 Loi modifiant l'article 2157*b* du Code civil.
3 Loi modifiant les articles 59 et 143 de la Loi des compagnies de Québec.
8 Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale.
9 Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Frères de la Charité concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme.
10 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à certains districts électoraux.
11 Loi modifiant l'article 22*b* de la Loi de l'assistance publique de Québec.
12 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création d'une nouvelle division d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté.
13 Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnerre, sur la côté nord du fleuve Saint-Laurent.
14 Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Sœurs servantes du Cœur Immaculé de Marie concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les personnes du sexe féminin.
19 Loi concernant "Verdun Protestant Hospital."
20 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
23 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes.
25 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour des jeunes délinquants.
29 Loi concernant certains officiers de municipalités de cité et de ville.
30 Loi modifiant l'article 5 de la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.
31 Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre.
35 Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville.
36 Loi concernant les sociétés historiques.
37 Loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception de certains actes et documents, et validant certains actes et documents reçus dans ces comtés.
38 Loi modifiant l'article 144 de la Loi des terres et forêts.
39 Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques.
40 Loi modifiant la Loi de la gazoline.
42 Loi modifiant la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930.

43 Loi modifiant l'article 139 de la Loi des chemins de fer de Québec.
45 Loi modifiant l'article 6 de la Loi des syndicats professionnels.
46 Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer.
48 Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane.
49 Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies.
50 Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 124.
52 Loi modifiant la section VIIIA de la Loi de la chasse.
53 Loi concernant la ville d'Amos.
54 Loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage.
55 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'école polytechnique.
56 Loi modifiant l'article 24 de la Loi des compagnies de Québec.
57 Loi créant la commission municipale.
58 Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.
59 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.
60 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.
61 Loi modifiant la Loi des licences.
62 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
63 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
64 Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.
65 Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".
66 Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements.
67 Loi concernant la manutention de la gazoline.
68 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement des droits réels.
69 Loi pour promouvoir le retour à la terre.
70 Loi concernant les enquêtes en matière de différends industriels.
71 Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires.
72 Loi relative à la vente des effets déposés chez les buandiers et non réclamés.
74 Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice.
84 Loi concernant les successions d'Alexandre Lindsay et de son épouse.
85 Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".
87 Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Saint-Clément.
89 Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Sainte-Catherine, de Montréal.
90 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
94 Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
96 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
98 Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller.
99 Loi modifiant la charte de la cité de Hull.
100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.

102 Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
104 Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis.
107 Loi autorisant "The Montreal Trust Company" et dame Jeanne-Élizabeth d'Alton, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et fiduciaires du testament de feu Roland Wentworth Tupper Robb, en son vivant de la ville de Mont-Royal, district de Montréal, à retirer certaines sommes d'argent du capital de la succession.
111 Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval.
112 Loi concernant la donation par Hubert Morin à dame Marie-Eugénie Morin.
113 Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec.
114 Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières.
115 Loi concernant les Œuvres de Notre-Dame-de-la-Merci.
116 Loi concernant la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola-de-Nominingue.
117 Loi constituant en corporation "The Saint John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine."
119 Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire.
120 Loi constituant en corporation l'Ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu.
121 Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.
122 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
124 Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company".
127 Loi concernant un certain emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi.
128 Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de Verdun à avoir un bureau de six syndics.
129 Loi modifiant la charte de l'Association catholique de la jeunessse canadienne-française.
130 Loi autorisant la corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, comté de Champlain, à emprunter cinquante-sept mille dollars pour la consolidation de sa dette.
132 Loi concernant le Club Saint-Denis.
133 Loi ratifiant la vente d'un immeuble par "Ladies City Mission of Quebec" à "The Army & Navy Veterans Quebec Unit No. 33 Building Association Inc.," le 9 novembre, 1931.
134 Loi amendant l'article 18 de la loi 1 George V (1911), chapitre 77.
154 Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Armand-ouest et les annexant à la municipalité du village de Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, pour les fins municipales.
155 Loi modifiant les articles 648 et 728 du Code de procédure civile.
158 Loi modifiant la Loi des habitations salubres.
160 Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile.
161 Loi octroyant certains lots de la division d'enregistrement et du comté de Beauce et les annexant à la division d'enregistrement et au comté de Dorchester.

162 Loi annexant un certain territoire à la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté de Lac-Saint-Jean-Est.
163 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social.
165 Loi modifiant l'article 19 du Code du notariat.
169 Loi modifiant les articles 313, 338 et 1178 du Code de procédure civile,
170 Loi concernant certaines forces hydrauliques de la rivière Gatineau.
173 Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.
174 Loi modifiant l'article 61 de la Loi des véhicules automobiles.
177 Loi modifiant l'article 2154 du Code civil.
200 Loi validant l'article 571c de la Loi des cités et villes.
201 Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 7, concernant la construction d'un édifice pour divers services de l'administration, à Québec.
202 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
203 Loi modifiant l'article 11 de la Loi du département de l'agriculture.
204 Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
205 Loi modifiant la Loi des bureaux de placement.
206 Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.
207 Loi modifiant la Loi des cercles agricoles.
210 Loi modifiant la Loi des vues animées.
211 Loi modifiant la loi des cités et villes.
212 Loi modifiant le Code municipal.
214 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
215 Loi modifiant l'article 3 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux.
216 Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5 et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'Ile Perrot.
220 Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle.
221 Loi modifiant la Loi des produits laitiers.
222 Loi modifiant la Loi des véhicules-automobiles.
223 Loi modifiant la Loi des licences, relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers.
224 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels.
225 Loi abrogeant la Loi des compagnies d'assurance des beurreries et fromageries.
226 Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 9.
227 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement au paiement de certaines dotations.
228 Loi modifiant la loi 20 George V, chapitre 12, relativement à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec.
230 Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga.

231 Loi modifiant l'article 49 de la Loi des véhicules automobiles.
232 Loi modifiant l'article 13 de la Loi des sociétés coopératives agricoles.
233 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.
235 Loi concernant les conserves alimentaires.
236 Loi modifiant l'article 44 du Code civil.
238 Loi concernant les caisses populaires dites Desjardins organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de Québec.
239 Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills."

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

22 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1932 et le 30 juin 1933, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de clore la première session de la dix-huitième Législature de la province de Québec, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Vous avez étudié avec un soin tout particulier les mesures qui vous ont été soumises au cours de cette première session de la dix-huitième Législature, et je vous en félicite.

C'est avec plaisir, croyez-le bien, que j'ai apposé la sanction royale aux lois que vous avez adoptées. J'ai la certitude que ces lois ne manqueront pas d'aider notre population à traverser les jours difficiles que nous vivons et contribueront à maintenir la province dans la bonne voie où elle est depuis longtemps engagée.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires à l'administration publique. Vous pourrez être assurés que ces crédits seront employés d'une façon judicieuse.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

A l'heure où vous vous proposez de retourner dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur personnel et pour le bonheur de vos familles. Je prie aussi la Providence de répandre ses bienfaits sur ceux dont vous êtes les représentants et sur toute la province.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit:

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*, et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR SUR DES QUESTIONS D'ORDRE OU DE RÈGLEMENT

Séance du 13 janvier 1932.

Il n'appartient pas à l'Orateur de décider de l'insuffisance des avis de pétitions, non plus que d'infirmer l'opinion que le comité des règlements a exprimé sur la suffisance de tels avis (cf. art. 550 du règlement).

Première séance du 18 février 1932.

La règle qui défend de critiquer, au cours d'un discours, une décision de la Chambre ou une loi de la Province s'applique aux motions.

C'est critiquer une loi que de demander de mettre fin à la dépense des deniers qu'elle a affectés à une entreprise particulière ou de recommander l'affectation de ces deniers à d'autres fins.

Une motion d'amendement proposant de changer l'affectation d'un crédit est irrégulière si elle n'est pas recommandée par le lieutenant-gouverneur (cf. art. 157 et 670 du règlement et note 1 sous art. 670).

Troisième séance du 18 février 1932.

Un amendement du Conseil législatif qui modifie une disposition portant affectation de deniers publics empiète sur les privilèges de l'Assemblée législative (cf. art. 478 du règlement).

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1931-1932

1ère SESSION DE LA 18ième LÉGISLATURE

La session s'ouvre le 3 novembre 1931.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Fauteux, secondé par M. Stockwell.

Les Chambres sont prorogées le 19 février 1932.

Séances	72
Pétitions présentées relativement à des bills	85
Documents déposés sur le bureau de la Chambre en réponse aux adresses et aux ordres de la Chambre	22
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative	186
Avis de questions	113
Avis de motions proposant le vote d'ordres ou d'adresses	38
Avis de motions relatifs à la présentation de bills	135
Séances de comités pléniers consacrées à l'étude de bills	227
Séances du comité des subsides	25
Rapport du comité spécial chargé de choisir les membres des comités permanents	1
Rapports du comité des bills privés en général	22
" " des chemins de fer, etc	2
" " des règlements	20
" " des bills publics en général	24
" " des comptes publics	1
" " des privilèges et élections	1
" " de l'agriculture, de l'immigration, etc	2
" " de l'industrie et du commerce	1
" " de la bibliothèque de la législature	1
" " du code municipal	4
" " des impressions législatives	1
Bills sanctionnés	156

E. R. ALLEYN,

Greffier des archives.

INDEX

DES

Journaux de l'Assemblée législative

DE QUÉBEC

---

22 GEORGE V, 1931-1932

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—(Voir JEUNES DÉLINQUANTS; CODES; JURY; ÉDIFICE POUR SERVICES DIVERS D'—.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE:—Proposée par M. Fauteux, secondée par M. Stockwell, 10; débat, 10; reprise du débat, 16, 19, 22; adoption de l'adresse, 22.

ADRESSES:—(Pour le dépôt de Rapports et de Documents, voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

AFFAIRES MUNICIPALES:—(Voir COMMISSION MUNICIPALE; DETTES ET EMPRUNTS; TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

AGENTS DE PERCEPTION:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 164.*)

AGRICULTURE:—

1. Loi modifiant l'art. 11 de la Loi du département de—. (Voir BILLS, *No 203.*)
2. (Voir CERCLES AGRICOLES; PRODUITS LAITIERS; RETOUR A LA TERRE; SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DES AGRICULTEURS; SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES; SOCIÉTÉS D'—; SYNDICATS COOPÉRATIFS.)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION (Comité de l'):—(Voir COMITÉS.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

AIDE AUX CHÔMEURS:—(Voir CHÔMAGE; CHÔMEURS.)

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE:—(Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; ORATEUR; LIEUTENANT-GOUVERNEUR.)

AMOS:—Loi concernant la ville—. (Voir BILLS, *No 53.*)

AMUSEMENTS:—(Voir DIVERTISSEMENTS.)

ARMY VETERANS QUEBEC UNIT:—Loi ratifiant vente par "The Ladies City Mission of Quebec" à "The—, No. 33 Building Association, Inc.". (Voir BILLS, *No 133.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—
Se rend auprès du Lieutenant-Gouverneur, à l'ouverture de la session, 2; pour la sanction de certains bills, 46, 60, 88, 108, 342; à la clôture de la session, 342.
Ajourne à une heure plus tôt que celle fixée par le règlement, 26, 28; à une heure plus tard, 141.
Décide d'avoir deux séances par jour, 184; trois séances, 307.
Proclamation convoquant l'—, V.
Séance suspendue, 337; reprend séance, 337.
Ajourne à un autre jour que le jour suivant, 16, 28, 76; ajourne à une date éloignée, 112.
Ajourne sans motion à cet effet, 197, 207.
Se proroge, 347.
Ajoute amend. aux amd. du C. L., 198, 319.

ASSEMBLÉES:—(Voir COMPAGNIES.)

ASSISTANCE PUBLIQUE:—Loi modifiant l'art. 22*b* de la Loi de—. (Voir BILLS, *No 11.*)

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 129.*)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 126.*)

ASSOCIATION DES MARÉCHAUX FERRANTS:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 93.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ASSURANCES:—
1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 214.*)
2. Loi validant certaines polices d'—émises par des compagnies d'assurance mutuelle. (Voir BILLS, *No 220.*)
3. Loi des—de Québec relative à compagnies d'—mutuelle et sociétés de secours mutuels. (Voir BILLS, *No 224.*)
4. Loi abrogeant la Loi des compagnies d'—des beurreries et fromageries. (Voir BILLS, *No 225.*)
5. Loi des—de Québec relative au paiement de certaines dotations. (Voir BILLS, *No 227.*)

AUTOMOBILES:—(Voir VÉHICULES.)

AVOCATS:—(Voir BARREAU.)

BARREAU:—
1. Loi concernant le—et Morin, J.-Arsène. (Voir BILLS, *No 78.*)
2. Loi concernant le—et Viau, Gérard. (Voir BILLS, *No 123.*)

BATISCAN:—(Voir PONT BATISCAN.)

BAUX DE MAISONS:—(Voir CODE CIVIL.)

BEAUCE:—Loi détachant lots d'enregistrement et du comté de—et les annexant au comté de Dorchester. (Voir BILLS, *No 161.*)

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT & POWER CO.:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 124.*)

BEURRERIES ET FROMAGERIES:—Loi abrogeant la Loi de compagnies d'assurance des—. (Voir BILLS, *No 225.*)

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—
1. (Voir COMITÉS.)
2. Conseillers nommés par le Conseil législatif pour—, 17; députés nommés par l'Assemblée, 17, 18.
3. Rapport du bibliothécaire, déposé, 124.

BILLS:—

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présentation (M. Taschereau), 4.

BILLS:—*Suite.*—

No 2.—Loi modifiant l'article 2157*b* du Code civil.—Présentation (M. Taschereau), 51; renv. à comité, 37; rapporté, 87; en comité pl., 3e lect., 98. Message du C. L., 128. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 92.)

No 3.—Loi modifiant les articles 59 et 143 de la Loi des compagnies de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 37; rapporté, 87; en comité pl., 3e lect., 98. Message du C. L., 128. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 76.)

No 8.—Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 30; rapporté, 87; en comité pl., 3e lect., 98. Message du C. L., 128. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 15.)

No 9.—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme.—Rés. renv. à comité pl., 25; en comité, concours, 166. Bill présenté (M. David), 2e et 3e lect., 166. Message du C. L., amend., 185; concours, 186. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 11.)

No 10.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à certains districts électoraux.—Présentation (M. Taschereau), 102; 2e lect., en comité pl., rapporté, 230; 3e lect., 239, message du C. L., 302. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 16.)

No 11.—Loi modifiant l'article 22*b* de la Loi de l'assistance publique de Québec.—Présentation (M. David), 40; 2e lect., renv. à comité pl., 48; en comité pl., 3e lect., 235. Message du C. L., 260. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 68.)

No 12.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté.—Présentation (M. Taschereau), 18; renv. à comité, 30; rapporté, 209; en comité pl., 218; 3e lect., 221. Message du C. L., 261. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 14.)

No 13.—Loi concernant le dispensaire à la Rivière-au-Tonnerre, sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent.—Présentation (M. David), 113; résolutions renv. à comité pl., 165; en comité pl., concours, 170; 2e lect. du bill, renv. à comité pl., 172; en comité pl., 3e lect., 177. Message du C. L., 219. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 70.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 14.—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et Les Sœurs servantes du Cœur Immaculé de Marie concernant l'administration de la prison du district de Québec pour les personnes du sexe féminin.—Résolutions renv. à comité pl., 22; en comité, concours, 116. Bill présenté (M. Taschereau), 2e lect., 117; 3e lect., 120. Message du C. L., 143. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 10.)

No 15.—Loi modifiant le Code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas.—Présentation (M. Taschereau), 19; renv. à comité, 30; rapporté, 38; en comité pl., amend., concours, 3e lect., 48. Message du C. L., amdt, concours, 82. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 102.)

No 16.—Loi modifiant l'article 121 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Taschereau), 29; renv. à comité, 37; rapporté, 41; en comité pl., 3e lect., 49. Message du C. L. 77. Sanction 88. (22 Geo. V: c. 96.)

No 17.—Loi de l'aide aux chômeurs, 1931.—Bill présenté (M. Francœur), 19. Résolution renv. à comité pl., 25; en comité pl., concours, 32; bill 2e lect., en comité pl., 3e lect., 35. Message du C. L., amdt, concours, 46. Sanction, 46. (22 Geo. V, c. 2.)

No 18.—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.—Présentation, (M. Taschereau), 35; renv. à comité, 37; rapporté, 67; en comité pl., 3e lect., 73. Message du C. L., 85. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 79.)

No 19.—Loi concernant *Verdun Protestant Hospital.*—Résolution renv. à comité pl., 35; en comité, concours, 117. Bill présenté (M. Taschereau), 2e lect., 118; 3e lect., 120. Message du C. L., 143. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 13.)

No 20.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.—Bill présenté (M. Taschereau), 29. Résolution renv. à comité pl., 144; en comité, concours, 182. Bill renv. à comité, 183; rapporté, 209; en comité pl., rapporté, 218; amdt à 3e lect. rejeté; 3e lect., 221. Message du C. L., 261. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 19.)

No 21.—Loi modifiant la Loi de la pêche relativement à certaines infractions.—Présentation (M. Laferté), 48; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 66. Message du C. L., 78. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 43.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 22.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1932 et le 30 juin 1933, et pour d'autres fins du service public.—Présentation (M. Taschereau), 2e et 3e lect., 340. Message du C. L., 341. Sanction, 341. (22 Geo. V, c. 1.)

No 23.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes.—Présentation (M. David), 29; renv. à comité, 74; rapporté, 131; en comité pl., 3e lect., 148. Message du C. L., 169. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 59.)

No 24.—Loi modifiant la Loi de la chasse relativement à certaines infractions.—Présentation (M. Laferté), 29; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 65. Message du C. L., 78. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 44.)

No 25.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour des jeunes délinquants.—Résolution renv. à comité pl., 197; en comité, concours, 225. Bill présenté (M. Taschereau), 1ère, 2e et 3e lect., 225. Message du C. L., 261. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 64.)

No 28.—Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.—Présentation (M. Taschereau), 40; renvoi à comité, 52; rapporté, 67; en comité pl., 3e lect., 74. Message du C. L., 85. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 78.)

No 29.—Loi concernant certains officiers des municipalités de cité et de ville.—Présentation (M. Perrault), 45; renv. à comité, 76; rapporté, 100; en comité pl., 3e lect., 110. Message du C. L., 143. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 53.)

No 30.—Loi modifiant l'article 5 de la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.—Présentation (M. Taschereau), 67; renv. à comité, 76; rapporté, 87; en comité pl., 3e lect., 99. Message du C. L., 128. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 33.)

No 31.—Loi modifiant la Loi de la police et du bon ordre.—Bill présenté (M. Taschereau), 159. Résolution renv. à comité pl., 165; en comité; progrès, 177; de nouveau en comité, concours, 191. 2e lect. du bill, en comité pl., 191; 3e lect., 199. Message du C. L., 254. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 66.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 32.—Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec.—Présentation (M. Dillon), 45; amdt à la 2e lect. rejeté, 54; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., 56; en comité pl., progrès, 60; de nouveau en comité pl., progrès; président du comité fait rapport que le député de Hull a traité le bill d'inique; que l'expression a été jugée non parlementaire; appel de la décision; celle-ci maintenue, 61; de nouveau en comité pl., progrès, 62, 68; de nouveau en comité pl., 3e lect., 69. Message du C. L., 85. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 20.)

No 33.—Loi modifiant l'article 72 de la Loi des terres et forêts.—Présentation (M. Mercier), 187; 2e lect., en comité pl., rapporté, 233; 3e lect., 269.

No 34.—Loi modifiant l'article 546 de la Loi des cités et villes.—Présentation (M. Taschereau), 51; renv. à comité, 66; rapporté, 67; en comité pl., 3e lect., 76. Message du C. L., 85. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 51.)

No 35.—Loi relative à la conversion de la dette de la ville de Rouyn et de celle de la corporation des commissaires d'écoles de cette ville.—Présentation (M. Taschereau), 51; renv. à comité, 118; rapporté, 237; en comité pl., rapporté, 242; 3e lect., 254. Message du C. L., 311. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 116.)

No 36.—Loi concernant les sociétés historiques.—Présentation (M. David), 101; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 128. Message du C. L., 169. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 88.)

No 37.—Loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception de certains actes et documents, et validant certains actes et documents reçus dans ces comtés.—Présentation (M. Taschereau), 113; renv. à comité, 144; rapporté, 237; en comité pl., 3e lect., 242. Message du C. L., 302. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 94.)

No 38.—Loi modifiant l'article 144 de la Loi des terres et forêts.—Présentation (M. Mercier), 63; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 148. Message du C. L., 169. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 34.)

No 39.—Loi modifiant la Loi des paroisses et des fabriques.—Présentation (M. Taschereau), 63; 2e lect., renv. à comité pl., 199; en

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

comité, 3e lect., 207. Message du C. L., amdt, concours, 303. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 71.)

No 40.—Loi modifiant la Loi de la gazoline.—Bill présenté (M. Perrault), 88; résolutions renv. à comité pl., 1ère et 2e lect., 102; concours, 109. Bill 2e lect., en comité pl., 3e lect., 109. Message du C. L., 136. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 30.)

No 41.—Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec.—Résolution renv. à comité pl., 155; ordre révoqué, 173. (M. Francœur.)

No 42.—Loi modifiant la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930.—Présentation (M. Francœur), 67; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 90. Message du C. L., 128. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 3.)

No 43.—Loi modifiant l'article 139 de la Loi des chemins de fer.—Présentation (M. Francœur), 77; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 91. Message du C. L., 128. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 80.)

No 44.—Loi modifiant la Loi des Églises protestantes autorisées à tenir des registres de l'état civil.—Présentation (M. Perrault), 75; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 84. Message du C. L., 108. Sanction, 108. (22 Geo. V, c. 73.)

No 45.—Loi modifiant l'article 6 de la Loi des syndicats professionnels.—Présentation (M. Arcand), 114; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 120. Message du C. L., 143. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 87.)

No 46.—Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer.—Résolution renv. à comité pl., 82; en comité pl., concours, 90. Bill présenté (M. Francœur), 2e lect., 91; 3e lect., 102. Message du C. L., 136. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 5.)

No 47.—Loi concernant les licences de mariage.—Présentation (M. Taschereau), 77; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 84. Message du C. L., 108. Sanction, 108. (22 Geo. V, c. 72.)

No 48.—Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane.—Présentation (M. Taschereau), 102. Résolution renv. à comité pl., 102. Bill renv. à comité, 118; rapporté, 118. Réso-

---

BILLS:—*Suite.*

lution en comité pl., 1ère et 2e lect., concours, 124; bill en comité pl., 3e lect., 125. Message du C. L., 149. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 95.)

No 49.—Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies. —Présentation (M. Taschereau), 102; renv. à comité, 118; rapporté, 224; en comité pl., 3e lect., 231. Message du C. L., 261. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 77.)

No 50.—Loi modifiant la Loi 21 George V, chapitre 124.—Présentation (M. Taschereau), 101; renv. à comité, 111; rapporté; à être réimprimé, 184; en comité pl., 3e lect., 199. Message du C. L., 254. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 106.)

No 52.—Loi modifiant la section VIII*a* de la Loi de la chasse.—Présentation (M. Laferté), 142; résolutions renv. à comité pl., 144; en comité, concours, 155. Bill 2e lect., en comité pl., 3e lect., 156. Message du C. L., 180. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 45.)

No 53.—Loi concernant la ville d'Amos.—Présentation (M. Taschereau), 102; renv. à comité, 111; rapporté, 193; en comité pl., 3e lect., 206. Message du C. L., 254. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 115.)

No 54.—Loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage.—Présentation (M. Arcand), 114; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 120. Message du C. L., 143. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 98.)

No 55.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'école polytechnique.—Bill présenté (M. David), 163; résolution renv. à comité pl., 166; en comité, concours, 200. Bill 2e lect., en comité pl., 3e lect., 200. Message du C. L., 254. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 63.)

No 56.—Loi modifiant l'article 24 de la Loi des compagnies de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 115; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 121. Message du C. L., 143. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 76.)

No 57.—Loi créant la Commission municipale.—Bill présenté (M. Taschereau), 113. Résolution renv. à comité pl., 115. Bill renv. à comité, 223; rapporté, 256. Résolutions en comité pl., progrès, 270; concours, 281. Bill en comité pl., 3e lect., 280. Message du C. L., 335. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 56.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 58.—Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.—Présentation (M. Taschereau), 115; 2e lect., en comité pl., rapporté, 121; 3e lect., 127. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 55.)

No 59.—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.—Bill présenté (M. Taschereau), 113. Résolutions renv. à comité pl., 115. Bill renv. à comité, 298; rapporté, 304. Résolutions en comité pl., 307; concours, 309. Bill en comité pl., rapporté, 3e lect., 309. Message du C. L., 335. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 24.)

No 60.—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.—Bill présenté (M. Taschereau), 209. Résolutions renv. à comité pl., 216; en comité, progrès, 315; de nouveau en comité, 1ère et 2e lect., 319; concours 325. Bill 2e lect., en comité pl., 3e lect., 325. Message du C. L., 341. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 23.)

No 61.—Loi modifiant la Loi des licences.—Présentation (M. Taschereau), 119; renv. à comité, 139; rapporté, 193; en comité pl., 3e lect., 207. Message du C. L., amdt., 1ère et 2e lect., 255; concours, 259. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 21.)

No 62.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—Résolutions renv. à comité pl., 116; en comité, 1ère lect., 190; concours, 194. Bill présenté (M. Taschereau), 194; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 207. Message du C. L., 254. Sanction, 342. (22 Geo. V, c. 32.)

No 63.—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.—Présentation (M. Taschereau), 119; renv. à comité, 139; rapporté, 193; en comité pl., 3e lect., 200. Message du C. L., 254. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 26.)

No 64.—Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.—Présentation (M. Taschereau), 2e et 3e lect., 283. Message du C. L., 311. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 25.)

No 65.—Loi modifiant la Loi 16 Georges V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".—Bill présenté (M. David), 114. Résolutions renv. à comité pl., 116; comité pl., progrès, 283, 288; de nouveau en comité pl., 1ère, 2e lect. concours, renvoyées au comité chargé d'étudier bill, 291; bill 2e lect., comité pl., 3e lect., 293. Message du C. L., 335. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 69.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 66.—Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements.—Bill présenté (M. Taschereau), 114. Résolutions renv. à comité pl., 116; en comité, concours, 270. Bill, 2e et 3e lect., 270. Message du C. L., amdt, 320. Question d'ordre à la 1ère lect. des amdts, que ces derniers sont irréguliers *re* dépenses d'argent; l'orateur délibère, 322; question d'ordre maintenue, message du C. L., 325; C. L. n'insiste pas, 335. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 57.)

No 67.—Loi concernant la manutention de la gazoline.—Présentation (M. Perrault), 202; 2e lect., en comité pl., rapporté, 241; 3e lect., 254. Message du C. L., 343. (22 Geo. V, c. 31.)

No 68.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement de droits réels.—Présentation (M. Taschereau), 113; renv. à comité, 132; rapporté, 268; en comité pl., 3e lect., 283. Message du C. L. amdt, 335; concours, 336. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 101.)

No 69.—Loi pour promouvoir le retour à la terre.—Bill présenté (M. Laferté), 143. Résolutions renv. à comité pl., 144. Bill renv. à comité, 175; rapporté, 193; comité recommande restreindre créances privilégiées, 193. Résolutions en comité pl., concours, 239. Bill en comité pl. 3e lect., 240. Message du C. L., 302. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 41.)

No 70.—Loi concernant les enquêtes en matière de différends industriels.—Présentation (M. Arcand), 150; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 173. Message du C. L., 210. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 46.)

No 71.—Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires.—Présentation (M. Taschereau), 143; renv. à comité, 146; rapporté, 154; en comité pl., rapporté, 161; 3e lect., 186. Message du C. L., 319. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 93.)

No 72.—Loi relative à la vente des effets déposés chez les buandiers et non réclamés.—Présentation (M. Taschereau), 124; renv. à comité, 140; rapporté, 154; en comité pl., 3e lect., 160. Message du C. L., 180. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 89.)

No 74.—Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice.—Bill présenté (M. Taschereau), 138. Résolution renv. à comité pl., 139; en comité, 1ère et 2e lect., 161. Bill renv. à comité, 172; rapporté, 193. Résolution concours; bill 3e lect., 222. Message du C. L., 261. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 65.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 75.—Loi modifiant la charte de la cité de Sorel.—Pétition, 20; rapport, 24. Bill présenté (M. Turcotte), 24; renv. à comité, 28; rapporté, 53; en comité pl., 3e lect., 65. Message du C. L., amdt, concours, 97. Sanction, 108. (22 Geo. V, c. 112.)

No 76.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Saint-Luc.—Pétition, 17; rapport, 21. Bill présenté (M. Gabias), 21; renv. à comité, 25; rapporté, 31; en comité pl., progrès, 36; de nouveau en comité pl., rapporté, 3e lect., 40. Message du C. L., amdt, concours, 59. Sanction, 60. Remb. des droits, 159. (22 Geo. V, c. 133.)

No 77.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Philippe Simard à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.—Pétition 17; rapport, 31. Bill présenté (M. Moreault, Rimouski), 32; renv. à comité, 36; rapporté, 42; en comité pl., 3e lect., 48. Message du C. L., 78. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 153.)

No 78.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Arsène Morin, L.S.C., à l'étude du droit, sans examen.—Pétition, 17; rapport, 21. Bill présenté (M. Rochette), 21; renv. à comité, 25; rapporté, 31; en comité pl., 3e lect., 36. Message du C. L., 59. Sanction, 60. (22 Geo. V, c. 149.)

No 79.—Loi concernant la succession Chénier Emond.—Pétition, 17; rapport, 20. Bill présenté, (M. Gabias), 21; renv. à comité, 26; rapporté, 53; en comité pl., 3e lect., 34. Message du C. L., 85. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 139.)

No 80.—Loi autorisant Robert Colville Sinclair à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de Allan Colville Sinclair.—(M. Smart). Pétition, 11; rapport, 20. Bill présenté (M. Smart), 24; renv. à comité, 28; rapporté, 34; en comité pl., 3e lect., 37. Message du C. L., 59. Sanction, 60. (22 Geo. V, c. 155.)

No 81.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à accorder une licence pour la profession de médecin dans la province de Québec à Flavius Lebel, après examens devant le Collège.—(M. Taschereau, Bellechasse). Pétition, 23; rapport, 27. Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 27; renv. à comité, 30; rapporté, 39; en comité pl., 3e lect., 43. Message du C. L., 78. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 152.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 82.—Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la *Morton Engineering & Dry Dock Company, Limited*", pendant une période d'années.—Pétition, 23; rapport, 27. Bill présenté (M. Bélanger), 27; renv. à comité, 30; rapporté rejeté, 58. Remb. des droits, 91.

No 83.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Georges-Hector Pettigrew à l'étude de la chirurgie dentaire, à compter du mois de septembre, 1930.—Pétition, 20; rapport, 24. Bill présenté (M. Casgrain), 24; renv. à comité, 28; rapporté, 34; en comité pl., 3e lect., 38. Message du C. L., 85. Sanction, 88. (22 Geo. V, c. 154.)

No 84.—Loi concernant les successions d'Alexander Lindsay et de son épouse.—Pétition 11; rapport, 20. Bill présenté (M. Marchand), 22; renv. à comité, 26; rapporté, 77; en comité pl., 3e lect., 83. Message du C. L., 136. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 140.)

No 85.—Loi concernant la *Viewmount Land Company, Limited.*—Pétition (règl. susp.) 26; rapport, 39. Bill présenté (M. Marchand), 39; renv. à comité, 43; rapporté, 81; en comité pl., progrès, 89; de nouveau en comité pl., 3e lect., 103. Message du C. L. amdt, 1ère lect., 181; concours, 189. Remb. des droits add., 324. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 131.)

No 86.—Loi régularisant l'état civil de Marie-Lucienne-Gerda-Simonne Côté et autres.—Pétition, 10; rapport, 20. Bill présenté (M. Bachand), 21; renv. à comité, 26; rapporté, 31; en comite pl., 3e lect., 36. Message du C. L. amdt, concours, 59. Sanction, 60. (22 Geo. V, c. 157.)

No 87.—Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Saint-Clément.—Pétition, 16; rapport, 24. Bill présenté (M. Fauteux), 24; renv. à comité, 28; rapporté, 43; en comité pl., 3e lect., 57. Message du C. L., 136. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 145.)

No 88.—Loi concernant la fabrique de Saint-Etienne, de Montréal.—Pétition, 11; rapport, 24. Bill présenté (M. Francœur, Montréal-Dorion), 25; renv. à comité, 28; rapporté, promoteurs désirent retirer bill, 53. Remb. des droits, 160.

No 89.—Loi modifiant la loi concernant l'église de la paroisse de Sainte-Catherine, de Montréal.—Pétition, 17; rapport, 31. Bill présenté

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

(M. Vautrin), 31; renv. à comité, 36; rapporté, 51; en comité pl., 3e lect., 57. Message du C. L. amdt, concours, 137. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 144.)

No 90.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.—Pétition (susp. règl.), 34; rapport, 39. Bill présenté (M. Gabias), 39; renv. à comité, 43, 131; en comité pl., 3e lect., 148. Message du C. L. amdt, 185; 1ère lect., 186; concours, 194. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 108.)

No 91.—Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.—Pétition, 11; rapport, 20. Bill présenté (M. Marchand), 21; renv. à comité, 25; rapporté, 44; en comité pl., 3e lect. 52. Message du C. L. amdt, 1ère lect., 78; 2e lect., concours, 86. Sanction, 89. (22 Geo. V, c. 117.)

No 92.—Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.—Pétition, 23; rapport, 91. Bill présenté (M. Crête), 31; renv. à comité, 36; rapporté, 44; étude en comité pl., 3e lect., 53. Message du C. L., 78. Sanction, 89. (22 Geo. V, c. 113.)

No 93.—Loi constituant en corporation "L'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec".—Pétition, 20; rapport, 44. Bill présenté (M. Drouin), 45; renv. à comité, 52; rapporté, 72; en comité pl., 79; ordre révoqué; renv. de nouveau à comité, 172; rapporté, 202; en comité pl., le comité se lève, 207. Remb. des droits, 300.

No 94.—Loi refondant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.—Pétition, 23; rapport, 44. Bill présenté (M. Saintonge), 44; renv. à comité, 49; rapporté, 87; en comité pl., 3e lect., 99. Remb. des droits add., 158. Message du C. L. amdt, concours, 181. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 111.)

No 95.—Loi ratifiant et validant la vente de certains immeubles à Frank J. Knox.—Pétition, 11; rapport, 24. Bill présenté (M. Marchand), 25; renv. à comité, 28; rapporté, 77; en comité pl., 3e lect., 84. Remb. des droits, 267.

No 96.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 17; rapport, 31. Bill présenté (M. Vautrin), 31; renv. à comité, 36; rapporté, 175; en comité pl., 3e lect., 182. Message du C. L., amdt, 261; concours, 262. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 60.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 97.—Loi concernant la succession de Hubert Morin.—Pétition, 17; rapport, 24. Bill présenté (M. Bercovitch), 24; renv. à comité, 28; rapporté, 38; en comité pl., 3e lect., 42. Message du C. L., 78. Sanction, 89. (22 Geo. V, c. 141.)

Bill 98.—Loi permettant à Morris Yatvis de changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller.—Pétition, 10; rapport, 27. Bill présenté (M. Bercovitch), 27; renv. à comité, 30; rapporté, 208; en comité pl., 3e lect., 219. Message du C. L., amdt, concours, 261. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 156.)

No 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Hull.—Pétition, 17; rapport, 31. Bill présenté (M. Guertin), 32; renv. à comité, 37; rapporté, 175; en comité pl., 3e lect., 182. Message du C. L., amdt, 261; concours, 262. Sanction, 343. (22 Geo. V, c. 109.)

No 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.—Pétition, 16; rapport, 20. Bill présenté (M. Gabias), 21; renv. à comité, 30; rapporté, (à être réimprimé), 98; en comité pl., 3e lect., 103. Message du C. L., amdt, 185; 1ère lect., 185; motion pour ajouter amdt, concours; motion principale amendée adoptée, 198; message du C. L. acceptant, 210. Sanction, 343. (22 Geol V, c. 105.)

No 101.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au système de conduits souterrains.—Pétition, 16; rapport, 20. Bill présenté (M. Gabias), 21; renv. à comité, 25; rapporté, 42; en comité pl., 52; 3e lect., 56. Message du C. L. amdt, 85; 1ère et 2e lect., amdt proposé à la motion de concours, débat, ajourné, 85; rejeté; amdt du C. L. adopté, 99. Sanction, 109. (22 Geo. V, c. 107.)

No 102.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.—Pétition, 17; rapport, 20. Bill présenté (M. Gabias), 21; renv. à comité, 25; rapporté, 119; en comité pl., 3e lect., 127. Message du C. L., amdt, 185; 1ère lect., 186; concours, 195. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 129.)

No 103.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.—Pétition, 23; rapport, 31. Bill présenté (M. Phaneuf), 32; renv. à comité, 37; rapporté, retiré, 100.

No 104.—Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Lévis.—Pétition, 23; rapport, 35. Bill présenté (M. Taschereau, Belle-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

chasse), 35; renv. à comité, 38; rapporté, 243; en comité pl., progrès, 255; de nouveau en comité pl., 3e lect., 259. Message du C. L. amdt, 335; concours, 336. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 125.)

No 105.—Loi modifiant la charte de *The Shawinigan Falls' General Hospital.*—Pétition, 29; rapport, 35. Bill présenté (M. Frigon), 35; renv. à comité, 38; en comité pl., 3e lect., 49. Message du C. L., 85. Sanction, 89. Remb. des droits, 115. (22 Geo. V, c. 134.)

No 106.—Loi modifiant la charte de *Montreal Light Heat and Power Consolidated.*—Pétition, 10; rapport, 39. Bill présenté, (M. Cohen), 39; renv. à comité, 43; rapporté, 51; en comité pl., renv. de nouveau au com. des bills publics, 57; rapporté, 58; en comité, pl., 3e lect., 65. Message du C. L., 85. Sanction, 89. (22 Geo. V, c. 126.)

No 107.—Loi autorisant *The Montreal Trust Company* et dame Jeanne-Elizabeth d'Alton, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et fiduciaires du testament de feu Roland Wentworth Tupper Robb, en son vivant de la ville Mont-Royal, district de Montréal, à retirer certaines sommes d'argent du capital de la succession.—Pétition, 20; rapport, 39. Bill présenté (M. Cohen), 39; renv. à comité, 43; rapporté, 51; en comité pl., 3e lect., 57. Message du C. L., 136. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 138.)

No 108.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul Bouthillier au nombre de ses membres. Pétition, 23; rapport, 27. Bill présenté (M. Bouthillier), 27; renv. à comité, 30; rapporté, 44; en comité pl., 3e lect., 49. Message du C. L., 78. Sanction, 89. Remb. de tous droits, 147. (22 Geo. V, c. 151.)

No 109.—Loi concernant la succession de Joseph Guy.—Pétition, 26; rapport, 53. Bill présenté (M. Bastien), 54; renv. à comité, 62; rapporté, 72; en comité pl., 3e lect., 76. Remb. des droits, 224.

No 110.—Loi autorisant la cité de Rivière-du-Loup à contracter un emprunt de trente-cinq mille dollars, pour certaines fins.—Pétition, 26; rapport, 44. Bill présenté (M. Casgrain), 44; renv. à comité, 49; rapporté, 58; en comité pl., 3e lect., 65. Message du C. L. amdt, concours, 85. Sanction, 89. (22 Geo. V, c. 114.)

No 111.—Loi constituant en corporation la ville de Plage Laval.—Pétition, 26; rapport, 63. Bill présenté (M. Filion, Laval), 63; renv. à

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

comité, 69; rapporté, retiré, 100; réinscrit au feuilleton, 133; ordre pour comité pl. révoqué, renv. de nouveau à comité, 139; rapporté, 184; en comité pl., 3e lect., 189. Message du C. L. amdt, 261; concours, 262. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 120.)

No 112.—Loi concernant la donation par Hubert Morin à dame Marie-Eugénie Morin.—Pétition (susp. règl.), 41; rapport, 53. Bill présenté (M. Poulin), 54; renv. à comité, 62; rapporté, 77; en comité pl., 3e lect., 84. Message du C. L., 136. Remb. des droits, 165. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 142.)

No 113.—Loi modifiant l'acte pour ériger la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec.—Pétition (susp. règl.), 34; rapport, 44. Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 45; renv. à comité, 49; rapporté, 59; en comité pl., progrès, 65; de nouveau en comité pl., 3e lect., 83. Message du C. L., 136. Remb. des droits, 182. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 122.)

No 114.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières.—Pétition, (susp. règl.), 41; rapport, 51. Bill présenté (M. Duplessis), 51; renv. à comité, 57; rapporté, 81; en comité pl., 3e lect., 89. Message du C. L., amdt, cncours, 137. Remb. des droits, 279. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 61.)

No 115.—Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci.—Pétition (susp. règl.), 58; rapport, 63. Bill présenté (M. Vautrin), 63; renv. à comité, 69; rapporté, 109; en comité pl., 3e lect., 115. Remb. des droits, 147. Message du C. L., amend., concours, 181. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 132.)

No 116.—Loi concernant la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola-de-Nominingue.—Susp. règl., pétition lue et reçue, 50; rapport, 87. Bill présenté (M. Lortie), 88; renv. à comité, 99; rapporté, 118; en comité pl., 3e lect., 127. Remb. des droits, 158. Message du C. L., 180. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 147.)

Bill 117.—Loi constituant en corporation *The Saint John of Suchawa Bukowinian Greek Orthodox Church of Lachine.*—Susp. règl., pétition lue et reçue, 50; rapport, susp. règl., 72. Bill présenté (M. Marchand), 75; renv. à comité, 79; rapporté, 118; en comité pl., 3e lect., 127. Message du C. L., 154. Remb. droits add., 158; remb. droits ord., 324. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 143.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 118.—Loi constituant en corporation *St. Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal.*—Susp. règl., pétition lue et reçue, 50; rapport, susp. règl., 72. Bill présenté (M. Fauteux), 73; renv. à comité, 76; rapporté, préambule non prouvé, 119. Remb. droits, 134.

No 119.—Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire.—Susp. règl., pétition lue et reçue, 50. Bill présenté (M. Marchand, 75; renv. à comité, 79; rapporté, partie du préambule retranchée, 123; en comité pl., 3e lect., 134. Message du C. L. amdt, concours, 219. Remb. droits, 279. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 118.)

No 120.—Loi constituant en corporation "l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu".—Susp. règl., pétition lue et reçue, 75; rapport, susp. règl., 81. Bill présenté (M. Vautrin), 81; renv. à comité, 90; rapporté, 100; en comité pl., 3e lect., 111. Message du C. L., amdt, 154; concours, 155. Remb. tous droits, 164. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 135)

No 121.—Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.—Pétition, susp. règl., lue et reçue, 80; rapport, 87. Bill présenté (M. Marchand), 88; renv. à comité, 100; rapporté, 119; en comité pl., 3e lect., 127. Message du C. L., 180. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 119.)

No 122.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.—Pétition, susp. règl., lue et reçue, 87. Bill présenté (M. Drouin), 101; renv. à comité, 111; rapporté, 193; en comité pl., 3e lect., 198. Message du C. L., amdt, 320; concours, 321. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 104.)

No 123.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gérard Viau, de la cité d'Outremont, à l'étude de la profession d'avocat, sans examen.—Pétition, susp. règl., 77; rapport, susp. règl., 81. Bill présenté (M. Marchand), 81; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, 3e lect., 89. Message du C. L., 108. Sanction, 109. Remb. droits, 165. (22 Geo. V, c. 150.)

No 124.—Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*—Pétition, susp. règl., lue et reçue, 80; rapport, 101. Bill présenté (M. Bercovitch), 101; renv. à comité, 111; rapporté, 123; en comité pl., progrès, 147; de nouveau en comité pl., rapporté, 148; motion pour renv. à comité pl., de nouveau en comité, amdt, rapporté, 1ère et 2e lect., 156; concours, 160; bill 3e lect., 160. Message du C. L., 219. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 127.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 125.—Loi concernant *Quebec Power Company.*—Susp. règl., pétition lue et reçue, 100; rapport, 123; objection à réception rapport en ce qui concerne bill; délibéré, 123; objection renvoyée, 128; motion pour renv. de nouveau à comité, rejetée, 129. Bill présenté (M. Rochette), 130; renv. à 6 mois proposé, rejeté, 134; 2e lect., 136; renv. à comité, 136; rapporté, retiré, 180.

No 126.—Loi concernant l'Association des directeurs de funérailles de la province de Québec.—Susp. règl., pétition, lue et reçue, 100; rapporté, 119. Bill présenté (M. Desmarais), 123; renv. à comité, 134; rapporté, retiré, 238. Remb. droits, 256.

No 127.—Loi concernant un certain emprunt par les syndics de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi.—Susp. règl., pétition lue et reçue, 118; rapport, 123. Bill présenté (M. Delisle), 124; renv. à comité, 134; rapporté, 154; en comité pl., 3e lect., 160. Message du C.L. amdt, concours, 219. Remb. droits add. 304. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 146.)

No 128.—Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de Verdun à avoir un bureau de six syndics.—Susp. règl., pétition lue et reçue, 123; rapport, 131. Bill présenté (M. Lafleur), 131; renv. à comité, 140; rapporté, 154; en comité pl., 3e lect., 160. Message du C. L., 219. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 62.)

No 129.—Loi modifiant la charte de l'Association catholique de la jeunesse Canadienne-Française.—Susp. règl., pétition lue et reçue, 144; rapport, 149. Bill présenté (M. Vautrin), 150; renv. à comité, 157; rapporté, 180; en comité pl., progrès, 184; 195; en comité, 3e lect., 218. Remb. des droits, 279. Message du C. L. amdt, 321; concours, 321. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 136.)

No 130.—Loi autorisant la Corporation de la paroisse de Saint-Adelphe, dans le comté de Champlain, à emprunter $57,000.00 pour la consolidation de sa dette.—Susp. règl., pétition lue et reçue. Bill présenté (M. Grant), 142; renv. à comité, 157; rapporté, 167; en comité pl., 3e lect., 176. Message du C. L. amdt, 261; concours, 262. Remb. droits, 279. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 123.)

No 132.—Loi concernant le Club Saint-Denis.—Susp. règl., bill présenté (M. Marchand), 153; renv. à comité, 157; rapporté, 209, en comité

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

pl., 3e lect., 220. Message du C. L., amdt, 261; concours, 263. Remb. droits add., 295. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 137.)

No 133.—Loi ratifiant la vente d'un immeuble par *The Ladies City Mission of Quebec* à *The Army Veterans Quebec Unit No 33 Building Association Inc.*, le 9 novembre 1931.—Susp. règl. pétition lue et reçue; bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 167; renv. à comité, 176; rapporté, 193; en comité pl., 3e lect., 198. Message du C. L. amdt, 261; concours, 262. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 148.)

No 134.—Loi modifiant l'article 18 de la loi 1 George V (2ième session), chapitre 77.—Susp. règl., pétition lue et reçue; bill présenté (M. Cohen), 192; renv. à comité, 202; rapporté, 237; en comité pl., 3e lect., 242. Message du C. L., amdt, 261; 1ère lect., 263; 2e lect., concours avec amdt., 267; amdts adoptés par le C. L., 311. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 124.)

No 150.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury en matière civile.—Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 29; renv. à comité, 58; rapporté, retiré, 238.

No 151.—Loi concernant les personnes employées à certains travaux.—Bill présenté (M. Poulin), 45; renv. à comité, 52; rapporté, rejeté, 77.

No 152.—Loi concernant certains modes de transport de liqueurs alcooliques.—Bill présenté (M. Caron), 45; renv. à Comité, 70; rapporté retiré, 154.

No 153.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité.—Bill présenté (M. Plante), 45; motion pour renv. à 6 mois proposée à la 2e lect. adoptée, 151.

No 154.—Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Armand-ouest et les annexant à la municipalité du village de Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, pour les fins municipales.—Bill présenté (M. Saurette), 59; renv. à comité, 67; en comité pl., 3e lect., 73. Message du C. L., 180. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 121.)

No 155.—Loi modifiant les articles 648 et 728 du Code de procédure civile.—Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 67; renv. à comité,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

79; rapporté, 87; en comité pl., 3e lect., 98. Message du C. L., 180. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 99.)

No 156.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à certains bureaux publics.—Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 67; renv., à comité, 73; rapporté, rejeté, 193.

No 158.—Loi modifiant la Loi des habitations salubres.—Bill présenté (M. Dugas), 138; renv. à comité, 147; rapporté, 209; en comité pl., 3e lect., 223. Message du C. L., 311. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 58.)

No 159.—Loi modifiant l'article 27 de la Loi de véhicules-automobiles.—Bill présenté (M. Caron), 101; renv. à comité, 165; rapporté, 193; en comité pl., le comité se lève, 208.

No 160.—Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile.—Bill présenté (M. Dugas), 101; renv. à comité, 115; rapporté, 131; en comité pl., 3e lect., 147. Message du C. L., amdt, 261; 1ère lect., 263; 2e lect., concours, 288. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 100.)

No 161.—Loi détachant certains lots de la division d'enregistrement et du comté de Beauce et les annexant à la division d'enregistrement et au comté de Dorchester.—Bill présenté (M. Giguère), 114; 2e lect., renv. à comité, 121; rapporté, 131; en comité pl., 3e lect., 139. Message du C. L., 180. Sanction, 344. (22 Geo. V, c. 18.)

No 162.—Loi annexant un certain territoire à la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté de Lac-Saint-Jean-Est.—Bill présenté (M. Fillion, Lac-Saint-Jean), 114; renv. à comité, 121; rapporté, 131; en comité pl., 3e lect., 138. Message du C. L., 180. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 17.)

No 163.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au droit de vote des compagnies à fonds social.—Bill présenté (M. Caron), 138; renv. à comité, 165; rapporté, 202; en comité pl., 216; 3e lect., 223. Message du C. L., 311. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 49.)

No 164.—Loi concernant les agents de perception.—Bill présenté (M. Desmarais), 159; renv. à comité, 189; rapporté, 243; en comité pl., le comité se lève, 255; réinscrit au feuilleton, 259; ordre révoqué, bill retiré, 324.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 165.—Loi modifiant l'article 91 du Code du notariat.—Bill présenté (M. Dugas), 163; renv. à comité, 170; rapporté, 193; en comité pl., 3e lect., 201. Message du C. L., 311. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 74.)

No 166.—Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons.—Bill présenté (M. Poulin), 180; renv. à comité, 190; rapporté, retiré, 238.

No 167.—Loi concernant la publication de la diffamation écrite.—Bill présenté (M. Bercovitch), 185. (Titre changé). Débat à la motion de 2e lect. ajourné, 299; reprise du débat, amdt à l'effet de renv. à comité spécial, 322; motion à l'effet que la Chambre exprime opinion, adoptée, 322; comité spécial, 322; 1er rapport, 334.

No 168.—Loi modifiant la loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage.—Bill présenté (M. Messier). 187; ordre révoqué, bill retiré, 324.

No 169.—Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du Code de procédure civile.—Bill présenté (M. Casgrain), 187; renv. à comité, 224; rapporté, 237; en comité pl., 3e lect., 242. Message du C. L., amdt, concours, 321. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 97.)

No 170.—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.—Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 197; renv. à comité, 264; rapporté, 305; en comité pl., 3e lect.,309. Message du C. L., 341. Titre changé: "Loi concernant certaines forces hydrauliques de la rivière Gatineau." Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 128.)

No 171.—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.—Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 197; renv. à comité, 264; rapporté, retiré, 305.

No 172.—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics relativement aux experts techniciens et employés de la commission.—Bill présenté (M. Sauvé), 202; motion pour 2e lect. rejetée, 236.

No 173.—Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.—Bill présenté (M. Guertin), 202; 2e lect.,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

en comité pl., 3e lect., 224. Message du C. L., amdt., concours, 321. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 110.)

No 174.—Loi modifiant l'article 61 de la Loi des véhicules automobiles.—Bill présenté (M. Vautrin), 209; 2e lect., renv. à comité pl., 241; en comité, 3e lect., 242. Message du C. L., 311. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 29.)

No 176.—Loi abrogeant la loi 21 George V, chapitre 36.—Bill présenté (M. Duplessis), 241; motion de renvoi à 6 mois proposé à la motion de 2e lect., adoptée, 287.

No 177.—Loi modifiant l'article 2154 du Code civil.—Bill présenté (M. Dugas), 284; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 329. Message du C. L., 341. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 91.)

No 200.—Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes.—Présentation (M. Taschereau), 143; renv. à comité, 146; rapporté, 225; en comité pl., rapporté, 231; 3e lect., 239. Message du C. L., 302. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 52.)

No 201.—Loi modifiant la Loi 21 George V, chapitre 7, concernant la construction d'un édifice pour services divers de l'administration, à Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 144; en comité, rapportées, concours, 157. Bill présenté (M. Francœur), 158; 2e et 3e lect., 160. Message du C. L., 180. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 4.)

No 202.—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.—Bill présenté (M. Perrault), 187. Résolution renv. à comité pl., rapportée, 1ère et 2e lect., 196. Bill, 2e lect., en comité pl., progrès, 196; de nouveau en comité pl., progrès, 199. Résolution, concours; bill de nouveau en comité pl., 199; 3e lect., 208. Message du C. L., amdt, 335; concours, 336. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 42.)

No 203.—Loi modifiant l'article 11 de la Loi du département de l'agriculture.—Présentation (M. Godbout), 143; 2e lect., en comité pl., rapporté, 161; ordre pour 3e lect., révoqué, renv. de nouveau à comité pl., en comité, 3e lect., 177. Message du C. L., 219. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 35.)

No 204.—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.—Présentation (M. Arcand), 243; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 260. Message du C. L., 311. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 48.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 205.—Loi modifiant la Loi des bureaux de placement.—Présentation (M. Arcand), 154; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 255. Message du C. L., 311. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 47.)

No 206.—Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.—Présentation (M. Godbout), 142; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 172. Message du C. L., 210. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 36.)

No 207.—Loi modifiant la Loi des cercles agricoles.—Présentation (M. Godbout), 142; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 172. Message du C. L., 210. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 37.)

No 210.—Loi modifiant la Loi des vues animées.—Bill présenté (M. Taschereau), 176. Résolution renv. à comité pl., 176. Bill renv. à comité, 186; rapporté, 193. Résolution en comité pl., concours, 216. Bill en comité pl., 3e lect., 217. Message du C. L., 261. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 67.)

No 211.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.—Présentation (M. Taschereau), 163; renv. à comité, 192; rapporté, 225; en comité pl., 3e lect., 240. Message du C. L., amdt, 1ère lect., 303, 2e lect., concours avec amdt, 319; adoption par le C. L., 335. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 50.)

No 212.—Loi modifiant le Code municipal.—Présentation (M. Taschereau), 163; renv. à comité, 192; rapporté, 225; en comité pl., 3e lect., 231. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 103.)

No 214.—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.—Bill présenté (M. Taschereau), 187. Résolutions renv. à comité pl., 190. Bill renv. à comité, 223; rapporté, 256. Résolutions en comité pl., concours, 266; renv. à comité pl. chargé du bill, 266. Bill en comité pl., 3e lect., 283. Message du C. L., amdt, 335; concours, 236. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 82.)

No 215.—Loi modifiant l'article 3 de la Loi des dettes et des emprunts municipaux.—Présentation (M. Taschereau), 187; 2e lect., renv. à comité pl., progrès, renv. à comité des bills publics, 195; rapporté, 209; en comité pl., 3e lect., 223. Message du C. L., 261. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 54.)

No 216.—Loi modifiant les lois 10 George V, chapitre 5, et 11 George V, chapitre 9, concernant le pont sur la rivière Batiscan et les

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

ponts de l'Ile Perrot.—Résolutions renv. à comité pl., 190; en comité, rapportées, 1ère et 2e lect., 271; concours, 281. Bill présenté (M. Taschereau), 281; 2e lect., 295; 3e lect., 298. Message du C. L., 335. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 7.)

No 217.—Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et l'enregistrement du droit de coupe de bois.—Présentation (M. Mercier), 188; 2e lect., renv. à comité, 284; rapporté, 297.

No 218.—Loi modifiant la Loi de la voirie.—Résolutions renv. à comité pl., 215; retirées, 315. (M. Perrault).

No 219.—Loi concernant certaines dépenses imputables au compte du capital et les emprunts y relatifs.—Résolutions renv. à comité pl., 215; retirées, 315. (M. Taschereau).

No 220.—Loi validant certaines polices d'assurances émises par des compagnies d'assurance mutuelle.—Présentation (M. Taschereau), 197; renv. à comité, 236; rapporté, 237; en comité pl., 3e lect., 241. Message du C. L., 302. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 84.)

No 221.—Loi modifiant la Loi des produits laitiers.—Présentation (M. Godbout), 209; 2e lect., en comité pl., progrès, 260; de nouveau en comité pl., 3e lect., 264. Message du C. L., 311. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 39.)

No 222.—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Perrault), 209; 2e lect., en comité pl., 3e lect., 231. Message du C. L., 261. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 27.)

No 223.—Loi modifiant la Loi des licences, relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers.—Bill présenté (M. Taschereau), 197. Résolutions renv. à comité pl., 198; en comité, concours, 232. Bill 2e lect., comité pl., 3e lect., 232. Message du C. L., amdt, 321; concours, 322. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 22.)

No 224.—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels.—Présentation (M. Taschereau), 226; renv. à comité, 284; rapporté, 297; en comité pl., 3e lect., 310. Message du C. L., 335. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 81.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 225.—Loi abrogeant la Loi de compagnies d'assurance des beurreries et fromageries.—Présentation (M. Taschereau), 226; 2e lect., comité pl., 3e lect., 254. Message du C. L., 311. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 85.)

No 226.—Loi modifiant la Loi 18 George V, chapitre 9.—Résolution renv. à comité pl., 216; comité pl., concours, 222. Bill présenté (M. Francœur), 2e lect., 223; 3e lect., 230. Message du C. L., 261. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 8.)

No 227.—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec relativement au paiement de certaines dotations.—Présentation (M. Taschereau), 226; 2e lect., comité pl., 3e lect. 240. Message du C. L., 302. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 83.)

No 228.—Loi modifiant la loi 20 George V, chapitre 12, relativement à la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Sœurs de la Charité de Québec.—Résolution renv. à comité pl., 228; comité, concours, 264. Bill présenté (M. Perrault), 2e et 3e lect., 265. Message du C. L., amdt, 321; concours, 322. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 12.)

No 230.—Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.—Bill présenté (M. Mercier), 226. Résolutions renv. à comité pl., 228; comité, 1ère et 2e lect., 298; concours, 301. Bill 2e lect., comité pl., 3e lect., 301. Message du C. L., amdt, 335; concours, 336. Sanction, 345. (22 Geo. V, c. 6.)

No 231.—Loi modifiant l'article 49 de la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Taschereau), 226; 2e lect., renv. à comité pl., 283; comité pl., 3e lect., 295. Message du C. L., 335. Sanction, 346. (22 Geo. V, c. 28.)

No 232.—Loi modifiant l'article 13 de la Loi des sociétés coopératives agricoles.—Présentation (M. Godbout), 243; 2e lect., comité pl., 3e lect., 324. Message du C. L., 341. Sanction, 346. (22 Geo. V, c. 38.)

No 233.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province.—Présentation (M. Godbout), 243; 2e lect., comité pl., progrès, 329; de nouveau en comité pl., 3e lect., 333. Message de C. L., 341. Sanction, 346. (22 Geo. V, c. 130.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 234.—Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec. —Bill présenté (M. Taschereau), 279; ordre de 2e lect., révoqué, bill retiré, 315.

No 235.—Loi concernant les conserves alimentaires.—Bill présenté (M. Godbout), 297. Résolution renv. à comité pl., 298; comité, 1ère et 2e lect., concours, 326. Bill 2e lect., comité pl., 3e lect., 327. Message du C. L., 341. Sanction, 346. (22 Geo. V, c. 40.)

No 236.—Loi modifiant l'article 44 du Code civil.—Présentation (M. Taschereau), 2e lect., comité pl., 3e lect., 309. Message du C. L., 335. Sanction, 346. (22 Geo. V, c. 90.) 305 309

No 237.—Loi modifiant la Loi des pensions.—Résolution renv. à comité pl., 307; ordre révoqué, résolution retirée, 315. (M. Perrault.)

No 238.—Loi concernant les caisses populaires dites "Desjardins" organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs.—Résolution renv. à comité pl., 315; comité, concours, 327. Bill présenté (M. Godbout), 2e et 3e lect., 328. Message du C. L., 341. Sanction, 346. (22 Geo. V, c. 9.)

No 239.—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec. —Présentation (M. Perrault), 312; 2e lect., comité pl., 3e lect., 329. Message du C. L., 341. Sanction, 346. (22 Geo. V, c. 86.)

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—
Présentation d'un bill *pro forma,* avant la prise en considération du discours du trône, 4.
Deuxième lecture, renvoi à comité, 25, 28, 30.
Deuxième lecture sur division, ren. à comité, 52, 64, 121.
Deuxième lecture, renv. à comité pl., 48.
Deuxième lecture, en comité pl., 3e lect., 120.
Motion pour 2e lect., rejetée, 236.
Suspension du règlement et pétition présentée, 26, 34, 50, 72.
Suspension du règlement et bill présenté, 153.
Suspension du règl., pétition présentée, lue et reçue et bill présenté, 167.
Motion pour renv. de nouveau pétition au comité des règlements, 129.
Bill présenté sur division, 130.
Première, 2e et 3e lect., 117; avec célérité, 166.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite.*

Deuxième lecture, renvoi à comité plénier, étude en comité plénier, rapporté, 3e lecture, 35, 65, 84, 89.
Deuxième lecture, renv. à comité pl., en comité, rapporte progrès, renv. à comité des bills publics, 195.
Rapport du comité qu'un bill a été rejeté, 77, 91, 193.
Rapport d'un comité qu'un bill a été retiré, 53, 100, 154, 305.
Bill rapporté à la Chambre, 243.
Rapport du comité des bills privés de réimprimer bill 98.
Rapport du comité des bills privés que préambule n'a pas été prouvé, 119.
Rapport du comité des bills privés qu'un paragraphe du préambule a été retranché, 123.
Ordre de 2e lect. revoqué, bill retiré, 315.
Renvoi à 6 mois proposé à la 2e lect. rejeté, 134.
Renvoi à 6 mois proposé à la 2e lect., adopté, 151, 287.
Ordre pour étude en comité plénier révoqué; renv. de nouveau à comité, 139.
Réinscrit sur le feuilleton, 133, 259.
Comité pl. se lève, 207, 208.
Étude en comité pl., renv. de nouveau au comité des bills publics, 57.
Rapport du comité plénier que le travail avance, 36, 52, 60.
Renv. de nouveau à comité pl., étude en comité pl., rapporté, 156.
Troisième lect. remise à proch. séance, 117, 122, 148, 161.
Ordre de 3e lect. révoqué; renv. de nouveau à comité pl., en comité pl., 3e lect., 177.
Troisième lecture sur division 42, 53, 89.
Renv. à un comité spécial, 322.
Comité spécial présente 1er rapport et choix de son président, 334.
Ordre pour étude de résolution en comité pl. révoqué, résol. retirée, 315.
Ordre pour étude de résolution en comité pl. révoqué, renvoyée au comité des bills publics chargé de l'étude du bill ,265.
Amend. du C. L. adopté avec amdt, 198.
Amdt proposé à amdt du C. L., débat, ajournement, 86; reprise du débat, 99; amdt de l'A. L. rejeté; amdt du C. L. adopté, 99.
C. L. n'insiste pas sur son amdt, 335.
Remboursement des droits, 115, 147, 164, 167.
Remboursement des droits additionnels, 158, 165.
Remboursement de tous droits, 164.
Remboursement des droits d'un bill de session 1930, 202.
Sanction, 46, 60, 88, 108, 342.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BILLS PUBLICS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BONAVENTURE ET GASPÉ:—Loi abolissant le régime d'exception dans— pour certains actes et documents. (Voir BILLS, *No 37.*)

BOUCHARD, TÉLESPHORE-DAMIEN:—(Voir ORATEUR.)

BOUTHILLIER, PAUL:—Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—. (Voir BILLS, *No 108.*)

BUANDIERS:—Loi concernant vente des effets déposés chez les—. (Voir BILLS, *No. 72.*)

BUDGET:—(Voir SUBSIDES; MANDATS SPÉCIAUX.)

BUREAUX DE PLACEMENT:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 205.*)

BUREAUX PUBLICS:—(Voir CODE DE PROCÉDURE CIVILE.)

CAISSES POPULAIRES:—Loi concernant les—dites "Desjardins" organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs. (Voir BILLS, *No 238.*)

CANALISATION DU SAINT-LAURENT:—
Motion que, vu déclaration du premier ministre, 14 jan. 1932, celui-ci ayant communiqué aux journaux une correspondance avec le premier ministre du Canada concernant la—; attendu qu'il n'a pas communiqué cette correspondance à la Chambre;
Que cette Chambre regrette qu'il n'ait pas fait la chose et elle invite le gouv. à ne pas conclure d'engagements sans l'autorisation de la Législature. Présentée, débat, 251; amd. proposé, adopté sur vote, 252; motion principale, ainsi amendée, adoptée, 253. M. Taschereau dépose lettre Bennett et lettre Taschereau, 10 nov. 1931, 251. (*No 49.*)
(Voir CREUSAGE DU—; FORCES HYDRAULIQUES.)

CATHOLIC HIGH SCHOOL OF MONTREAL:—Motion que cette Chambre invite le gouv. à accorder octroi annuel de $10,000. Motion adoptée, 320.

CAUGHNAWAGA:—(Voir PONT—.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CERCLES AGRICOLES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 207.*)

CHASSE:—
Loi de la—. (Voir BILLS, *No 24.*)
Loi modifiant la section VIIIA de la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 52.*)

CHEMINS DE FER:—
1. Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 43.*)
2. Loi concernant subvention à un certain—. (Voir BILLS, *No 46.*)

CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (Comité des): —(Voir COMITÉS.)

CHÉNIER-ÉMOND:—Loi concernant la succession—. (Voir BILLS, *No 79.*)

CHIRURGIE DENTAIRE:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS DENTISTES.)

CHÔMAGE:—
1. Loi concernant salaires ou gages des employés aux travaux de—. (Voir BILLS, *No 54.*)
2. Loi concernant salaires et gages des ouvriers et journaliers employés aux travaux de—. (Voir BILLS, *No 168.*)

CHÔMEURS:—
1. Loi de l'aide aux—, 1931. (Voir BILLS, *No 17.*)
2. Loi de l'aide aux—, 1930. (Voir BILLS, *No 42.*)

CITÉS ET VILLES:—
1. Loi modifiant l'art. 546 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 34.*)
2. Loi des—relative au droit de vote des compagnies à fonds social. (Voir BILLS, *No 163.*)
3. Loi modifiant l'art. 571*c* de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 200.*)
4. Loi des—. (Voir BILLS, *No 211.*)
5. (Voir COMMISSION MUNICIPALE; DETTES ET EMPRUNTS; OFFICIERS DES MUNICIPALITÉS; TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

CLUB SAINT-DENIS:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 132.*)

CODE CIVIL:—
1. Loi modifiant l'art. 2157*b* du—. (Voir BILLS, *No 2.*)
2. Loi modifiant les art. 781 et 802 du—. (Voir BILLS, *No 160.*)
3. Loi modifiant le—relativement aux baux de maisons. (Voir BILLS, *No 166.*)
4. Loi modifiant l'art. 2154 du—. (Voir BILLS, *No 177.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CODE CIVIL:—*Suite.*

5. Loi modifiant le—relativement à la désignation et l'enregistrement du droit de coupe de bois. (Voir BILLS, *No 217.*)
6. Loi modifiant l'art. 44 du—. (Voir BILLS, *No 236.*)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—

1. Loi concernant le—pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques. (Voir BILLS, *No 15.*)
2. Loi modifiant l'art. 121 du—. (Voir BILLS, *No 16.*)
3. Loi modifiant le—relativement à la radiation de l'enregistrement de droits réels. (Voir BILLS, *No 68.*)
4. Loi modifiant le—relativement aux procès par jury en matière civile. (Voir BILLS, *No 150.*)
5. Loi modifiant les art. 648 et 728 du—. (Voir BILLS, *No 155.*)
6. Loi modifiant le—relativement à certains bureaux publics. (Voir BILLS, *No 156.*)
7. Loi modifiant les art. 313, 339 et 1178 du—. (Voir BILLS, *No 169.*)

CODE MUNICIPAL:—

1. Loi modifiant le—. (Voir BILLS, *No 212.*)
2. (Voir MUNICIPALITÉS.)

CODE DE NOTARIAT:—Loi modifiant l'art. 91 du—. (Voir BILLS, *No 165.*)

COLLECTION:—(Voir AGENTS DE PERCEPTION.)

COLLÈGE DES CHIRURGIENS DENTISTES:—Loi concernant le—et Georges-Hector Pettigrew. (Voir BILLS, *No 83.*)

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS:—

1. Loi concernant le—et Philippe Simard. (Voir BILLS, *No 77.*)
2. Loi concernant le—et Flavius Lebel. (Voir BILLS, *No 81.*)
3. Loi concernant le—et Paul Bouthillier. (Voir BILLS, *No 108.*)

COMITÉS:—

Comités permanents, institués, 6.
Comité spécial nommé et chargé de préparer la liste des membres des différents comités permanents, 6; rapport, 7; concours, 9.
Noms des députés composant les comités permanents, 8, 9.
Agriculture, immigration et colonisation:—1er rapport, 12; 2e, 193.
Bibliothèque:—Comité mixte de la—nommé par l'Assemblée, 17; par le Conseil, 17, 18.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMITÉS:—*Suite.*

Bills privés en général:—1er rapport, 11; 2e, 31; 3e, 34; 4e, 38; 5e, 42; 6e, 44; 7e, 59; 8e, 58; 9e, 72; 10e, 81; 11e, 87; 12e, 98; 13e, 100; 14e, 109; 15e, 119; 16e, 123; 17e, 131; 18e, 175; 19e, 180; 20e, 184; 21e, 193; 22e, 208.

Bills publics en général:—1er rapport, 12; 2e, 30; 3e, 38; 4e, 41; 5e, 43; 6e, 50; 7e, 53; 8e, 59; 9e, 67; 10e, 72; 11e, 77; 12e, 81; 13e, 87; 14e, 100; 15e, 118; 16e, 131; 17e, 154; 18e, 167; 19e, 175; 20e, 193; 21e, 202; 22e, 209; 23e, 224; 24e, 237; 25e, 243; 26e, 256; 27e, 268; 28e, 297; 29e, 304.

Chemins de fer et autres moyens de communication:—1er rapport, 11; 2e, 243.

Code municipal:—1er rapport, 12.

Comptes publics:—1er rapport, 11.

Impressions législatives:—Comité mixte des — et nommé par l'Assemblée, 18; par le Conseil, 40; premier rapport, 337; 2e, impression de certains documents, 337.

Industrie et commerce:—1er rapport, 12.

Privilèges et élections:—1er rapport, 12.

Règlements:—1er rapport, 11; 2e, 20; 3e, 24; 4e, 26; 5e, 31; 6e, 34; 7e, 39; 8e, 44; 9e, 51; 10e, 53; 11e, 62; 12e, 72; 13e, 81; 14e, 87; 15e, 101; 16e, 119; 17e, 123; 18e, 131; 19e, 149; 20e, 195. Susp. règl., 79.

Comité recommande de restreindre le plus possible les créances privilégiées sur les immeubles, 193.

Comité recommande susp. règl. à l'effet de présenter pétition, 63, 72.

Comité prolonge délais pour dépôt des bills, présentation de pétitions et des bills, pour réception de rapports, 34, 72, 175, 176.

Comité fait rapport qu'un bill a été retiré, 154, 305.

Comité plénier se lève sans faire de rapport, 207, 208, 255.

Comité rejette un bill, 77, 193.

Comité rapporte que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé, 119.

Comité rapporte un bill à la Chambre, 243.

Comité fait rapport que les avis suffisants n'ont pas été donnés et recommande susp. des règlements, adopté, 44, 74, 81.

Comité rapporte progrès, 186.

Comité recommande la réimpression d'un bill, 184.

Comité rapporte qu'il a retranché un paragraphe du préambule d'un bill, 123.

Comité spécial est formé au sujet d'un bill, 322; 1er rapport, 334.

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 96.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS:—
1. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 171.*)
2. Concernant la—relativement à ses experts techniciens et employés. (Voir BILLS, *No 172.*)

COMMISSION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 102.*)

COMMISSION MUNICIPALE:—Loi créant la—. (Voir BILLS, *No 57.*)

COMPAGNIES:—
1. Loi modifiant art. 59 et 143 des—. (Voir BILLS, *No 3.*)
2. Loi des renseignements sur les—. (Voir BILLS, *No 49.*)
3. Loi modifiant l'art. 24 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 56.*)
4. (Voir ASSURANCES; CITÉS ET VILLES; CORPORATIONS.)

COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER:—(Voir CHEMINS DE FER.)

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE LÉVIS:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 104.*)

COMPAGNIES MINIÈRES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 234.*)

COMPTE CAPITAL:—Loi concernant certaines dépenses imputables au —et les emprunts y relatifs. (Voir BILLS, *No 219.*)

COMPTES PUBLICS:—(Voir COMITÉS.)

CONDUITS SOUTERRAINS:—(Voir MONTRÉAL.)

CONSEIL LÉGISLATIF:—
1. *Messages au Conseil:*
   Désignant les députés qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 18; des impressions, 18.
   Qu'un amdt du Conseil a été adopté par l'Assemblée, 189.
2. *Messages du Conseil:*
   Désignant les conseillers qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 17; des impressions, 40.
   Adoptant des bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 59, 77, 78, 82, 85, 108, 127, 136, 137, 143, 149, 154, 169, 180, 181, 185, 210, 219, 254, 255, 260, 261, 302, 303, 320, 335, 341.
   Adoptant des amendements de l'Assemblée à ceux du Conseil, 210; n'insistant pas sur ses amdts, 335.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CONSERVES ALIMENTAIRES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 235.*)

CONSTITUTS:—(Voir HULL.)

CORPORATIONS:—
1. Loi de la taxe sur les—. (Voir BILLS, *No 60.*)
2. (Voir COMPAGNIES.)

CÔTÉ, MARIE-LUCIENNE-GERDA-SIMONNE:—Loi régularisant l'état civil de—et autres. (Voir BILLS, *No 86.*)

COUPE DE BOIS:—(Voir CODE CIVIL; TERRES ET FORÊTS.)

COUR DE JUSTICE:—(Voir JEUNES DÉLINQUANTS; CODES; JURY.)

CREUSAGE DU SAINT-LAURENT:—
Que cette Chambre apprend par les journaux qu'il y a négociations en cours entre gouv. du Canada et les États-Unis pour creusage du Saint-Laurent, l'internationalisation de partie de son cours et le développement d'énergie électrique; exprime opinion que ce projet est prématuré; croit que ce serait erreur de permettre aux États-Unis de développer, avec son argent, ressources naturelles canadiennes, 42; débat ajourné, 42; reprise du débat, 47, 74, 79, amend. proposé, débat, ajournement, 83, reprise du débat sur amdt., 105, 125; amdt rejeté, 125; reprise du débat sur motion principale, 126; débat ajourné, 126; reprise du débat, 132; motion adoptée, 133.
(Voir CANALISATION DU—.)

CULTIVATEURS:—(Voir PRÊT AGRICOLE.)

DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—348.

DENTISTES:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS—.)

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE:—(Voir AGRICULTURE.)

DÉPUTÉS:—
Les—prêtent serment et prennent séance, 1.
Liste des—élus à élection générale 1931, VII; déposée, 7.
Liste des—élus élections partielles (1927-1931), déposée, 7.

DESJARDINS:—(Voir CAISSES POPULAIRES.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DETTES ET EMPRUNTS:—
1. Loi des—municipaux. (Voir BILLS, *No 58.*)
2. Loi modifiant l'art. 3 de la Loi des—municipaux. (Voir BILLS, *No 215.*)
3. (Voir MUNICIPALITÉS.)

DIFFAMATION ÉCRITE:—Loi concernant la publication de la—. (Voir BILLS, *No 167.*)

DIFFÉRENDS INDUSTRIELS:—Loi concernant enquêtes sur—. (Voir BILLS, *No 70.*)

DISCOURS DU TRÔNE:—A l'ouverture de la session, 4; à la clôture de la session, 346; motion pour prise en considération du—, 6. (Voir ADRESSE EN RÉPONSE AU—.)

DISPENSAIRE:—(Voir RIVIÈRE-AU-TONNERRE.)

DISSENTIONS DE RACES:—(Voir RACES ET CROYANCES.)

DIVERTISSEMENTS:—Loi des droits sur les—. (Voir BILLS, *No 66.*)

DIVISION TERRITORIALE:—Loi modifiant l'art. 7 de la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 8.*) (Voir ÉLECTIONS).

DIVISIONS D'ENREGISTREMENT:—(Voir STATUTS REFONDUS; RADIATION.)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Agriculture:—
1. Rapport du ministre de l'—de la province de Québec, pour année finissant 30 juin 1931. (*No 12.*)
2. Correspondance, relative au progrès de l'—, motion, débat ajourné, 133; reprise du débat; ordonné, 147; déposé, 151. (*No 39.*)
3. (Voir *Colonisation; Coopératives rurales; Crédit Agricole; Rapatriement; Retour à la terre; Brisebois.*)

Aide aux chômeurs:—(Voir *Chômage.*)

Affaires municipales:—
1. Rapport du Ministère des—, 1930-31; Déposé, 7. (*No 3.*)
2. (Voir *Corporations municipales; Statistiques; Lois municipales.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Annonces et publicité:—
1. Depuis rép. 11 fév. 1931 (*No 41*) au 30 juin 1931, état indiquant: Quels journaux et compagnies auxquels le gouvernement a payé frais d'—, impression et de reliure: combien payé à chacun, pour frais d'imp.; pour frais d'annonces; pour autres frais. Ordonné, 305; déposé, 305. (*No 57.*)
2. État indiquant: les journaux, et compagnies auxquels ont été payés des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure, pendant les six premiers mois de l'exercice en cours; payé à chacun, *a.* pour frais d'impression; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers. Ordonné, 307; déposé, 307. (*No 59.*)
3. (Voir "*Le Soleil*".)

Annuaire statistique:—L'—de 1931. Déposé, 162. (*No 44.*)

Archiviste:—Rapport de l'—de la province de Québec pour 1930-1931. Déposé, 104. (*No 26.*)

Assistance publique:—
Rapport du Directeur de l'—pour l'année finissant le 30 juin 1931. Déposé, 112. (*No 27.*)

Assurances:—(Voir *Assurances Sociales; Compagnies d'—; Sociétés de Secours mutuels.*)

Assurances sociales:—

1. Deuxième rapport de la commission des—de Québec. Déposé, 119. (*No 33.*) à être imprimé, 123.
1. (Voir *Ouvriers.*)

Auditeur de la province:—(Voir *Mandats spéciaux.*)

Beauharnois Light, Heat & Power Co.:—
1. Adresse pour copies des ordres en conseil depuis janvier 1927 à date, concernant soit la—, soit la *Beauharnois Railway Co.*, soit la *Beauharnois Construction Co., re* force hydraulique du Saint-Laurent, entre lac Saint-François et Saint-Louis. Ordonné, 48; déposé, 112. (*No 28.*)
2. (Voir *Force hydraulique.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Bennett-Taschereau:—
(Voir *Canalisation du Saint-Laurent.*)

Bibliothèque de la législature:—Rapport de la—, janvier à octobre 1931. Déposé, 124. (*No 34.*)

Bourse de Montréal:—
(Voir *McDougall & Cowans.*)

Brisebois, Edouard:—Correspondance en rapport avec M.—agronome, pour l'agriculture et l'horticulture sur Côte Nord du Saint-Laurent, de Bersimis à Blanc-Sablon. Ordonné, 177.

Budget:—Des dépenses pour 1932 et 1933. Déposé, 46, 320. (*Nos 1 et 1a.*) (Voir *Mandats spéciaux;* SUBSIDES.)

Canalisation du Saint-Laurent:—
1. Copie lettre du très hon. Bennett à l'hon. M. Taschereau, et de lettre de celui-ci; 10 nov. 1931. Déposé, 251. (*No 49.*)
2. (Voir *Force hydraulique.*)

Cautionnements:—État des—fournis par les officiers publics, du 3 décembre 1930 au 2 novembre 1931. Déposé, 9. (*No 9.*)

Chemins:—(Voir *Colonisation, Route; Voirie.*)

Chemins de fer:—(Voir *Compagnies de—.*)

Chômage:—
1. Arrêtés ministériels concernant le bill 17, "Loi de l'aide aux chômeurs, 1931". Déposés, 28. (*No 18.*)
2. Correspondance, au sujet des argents de—demandés pour Saint-Placide, Deux-Montagnes, en vertu de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1930. Ordonné, 73; déposé, 112. (*No 32.*)
3. Documents relatifs aux travaux de—à Montréal. Ordonné, 295.
4. (Voir *United Front; Ouvriers; Travaux; Voirie; Retour à la terre.*)

Colonisation, Chasse et Pêcheries:—Rapport du Ministère de la—pour l'année finissant le 30 juin 1931. Déposé, 7. (*No 4.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Colonisation:—État indiquant: Combien dépensé dans comté Drummond, de janvier au 31 décembre 1931, qui ont été octroyés, paroisse, montant. Ordonné, 306.

Commission des Eaux courantes:—Vingtième rapport de la—, 1931. Déposé, 184. (*No 45.*)

Commission des Services publics:—Vingt-deuxième Rapport Annuel de la—pour l'année finissant le 30 juin 1931. Déposé, 19. (*No 17.*)

Compagnies d'Assurances:—
1. Rapport sur les—1931, (opérations de 1930.) Service des assurances, dépt. du Trésor. Déposé, 331. (*No 60.*)
2. (Voir *Assurances sociales; Sociétés de Secours mutuels.*)

Compagnies de chemin de fer:—
1. Rapports des—pour l'année expirée le 31 décembre 1930, article 4, chapitre 31. S.R.Q., 1925. Déposé, 37. (*No 21.*)
2. Statistiques des—au 31 déc. 1930, art. 187, c. 230. S.R.Q. 1925. Déposé, 37. (*No 22.*)
3. Correspondance avec les—concernant les taux de transport. Ordonné, 302.

Compagnies de Fidéicommis:—États des—, année finissant 31 déc. 1930. Déposé, 297. (*No 55.*)

Comptes publics:—
1. État des—pour l'exercice finissant le 30 juin 1931. Déposé, 25. (*No 2.*)
2. Voir *Price, Waterhouse & Co.; Déboursés; Recettes.*

Coopératives rurales:—(Voir *Agriculture; Électricité*).

Corporations municipales:—
1. Liste des—1931-32. Déposé, 19. (*No 16.*)
2. (Voir *Affaires municipales; Statistiques; Voirie; Lois municipales.*)

Corporations scolaires:—
1. État financier des—pour l'année finissant le 30 juin 1930. Déposé, 19. (*No 14.*)
2. (Voir *Instruction publique.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Coupe du bois:—Adresse pour copie ordres en conseil de janvier à novembre 1931, se rapportant à la—, et à la perception de la—. Ordonné, 64; déposé, 112. (*Nos 29 et 30.*)

Crédit agricole:—
1. Copie de correspondance relative à l'établissement d'un système de—, motion, débat ajourné, 121; reprise du débat, 169.
2. Correspondance relative à établissement d'un—. Ordonné, 306.
3. (Voir *Agriculture.*)

Cultivateurs:—(Voir *Agriculture.*)

Déboursés:—
1. État indiquant total pour chacun des quatre premiers mois de l'exercice en cours, des—par départements comme suit: *a.* Dette publique; *b.* Législation; *c.* Gouvernement civil; *d.* Administration de la justice; *e.* Instruction publique; *f.* Asiles d'aliénés; *g.* Écoles de réforme et d'industrie; *h.* Hygiène; *i.* Travaux publics et travail; *j.* Agriculture; *k.* Voirie et mines; *l.* Terres et forêts; *m.* Colonisation, chasse et pêcheries; *n.* Institutions de bienfaisance; *o.* Charges sur le revenu (perception des licences, etc).; *p.* Services divers; *q.* Autres déboursés, capital, etc.; *r.* Fonds en fiducie, dépôts, etc.? Ordonné, 78.
2. (Voir *Mandats.*)

Démographie:—(Voir *Hygiène.*)

Dépenses:—(Voir *Recettes et*—.)

Députés:—(Voir *Élections.*)

Droits de coupe:—(Voir *Coupe du bois.*)

Drummond:—(Voir *Colonisation.*)

Dumas, J.-Albert:—Copie de documents relatifs à la destitution de —, cantonnier à Sainte-Angèle-de-Mérici, Matane. Ordonné, 73; déposé, 112. (*No 31.*)

Pour les Documents de la session et les Questions voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Eaux courantes:—(Voir *Commission des*—.)

Écoles:—(Voir *Corporations scolaires; Instruction publique, Statistiques.*)

Élection générale:—Rapport d'—ou Liste des députés élus à—de 1931, Déposé, 7. (*No 6.*)

Élections partielles:—Rapport sur—1927—1931, Déposé, 7. (*No 6.*)

Électricité:—
1. Rapport sur les taux de l'—dans les compagnies et sur un projet de coopératives rurales de moteurs électriques. Déposé, 153. (*No 40.*) à être imprimé, 153.
2. (Voir *Beauharnois; Force hydraulique.*)

Enseignement:—
1. Statistiques de l'—pour 1929-30. Déposé, 54, (*No 31.*)
2. (Voir *Corporations scolaires, Municipalités scolaires, Instruction publique; Écoles.*)

Établissements pénitentiaires:—Statistiques des—(prisons, écoles de réforme et écoles d'industrie,) pour l'année 1930. Déposé, 162. (*No 43.*)

Fièvre typhoïde:—Correspondance, depuis septembre 1931, au sujet de l'épidémie de—dans Sainte-Scholastique, Deux-Montagnes; motion, débat ajourné, 181; reprise du débat, adoptée, 195.

Force hydraulique:—
1. Adresse pour copie correspondance avec gouv. fédéral se rapportant à la canalisation du St-Laurent, de jan. 1921 au 23 nov. 1931. Ordonné, 64; déposé, 207. (*No 47*).
2. (Voir *Beauharnois.*)

Forêts:—(Voir *Terres et forêts.*)

Horticulture:—(Voir *Agriculture; Brisebois.*)

Hygiène:—(Neuvième rapport du Service provincial d'—1930-31, et de la Démographie pour 1930. Déposé, 68. (*No 35.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Imprimeur du roi:—Rapport de l'—. Présenté, 9. (*No 7.*)

Instruction publique:—
1. Rapport du Surintendant de l'—pour 1930-31. Déposé, 9. (*No 10.*)
2. État financier du surintendant de l'—pour 1931. Déposé, 30. (*No 20.*)
3. État financier des Corporations Scolaires pour 1930. Déposé, 19. (*No 14.*)
4. (Voir *Municipalités scolaires; Corporations scolaires; Statistiques.*)

Journaux:—(Voir *Annonces et Publicité.*)

Législation sociale:—(Voir *Ouvriers; Assurances Sociales; Chômage.*)

"Le Soleil, Ltée.":—
1. État indiquant date à laquelle ont été payées somme que—a reçues du gouv. en 1930-31. Ordonné, 305; déposé, 305. (*No 58.*)
2. (Voir *Annonces et publicité.*)

Loi 17 Geo. V, c. 55:—Ordres en conseil depuis le 31 mars 1927 au 1er janvier 1932 se rapportant à la—. Ordonné, 134; déposé, 151. (*No 36.*)

Loi 21 Geo. V, c. 30.—Ordres en conseil depuis le 10 mars 1931 au 1er janvier 1932 se rapportant à la—. Ordonné, 134; déposé, 151. (*No 38.*)

Loi de l'aide aux Chômeurs, 1931:—(Voir *Chômage.*)

Lois municipales:—
1. Correspondance concernant projet de refondre nos—spécialement les demandes de l'Union des Municipalités. Ordonné, 310.
2. (Voir *Affaires municipales.*)

Mandats spéciaux:—Déposé, 13. (*No 13.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

McDougall & Cowans:—Correspondance concernant plaintes reçues au sujet offences supposées commises par courtiers—, concernant mises en accusation en 1931, concernant Bourse de Montréal, méthodes, etc., Ordonné, 320.

Mines:—Rapport du Ministre des—1930-31. Déposé, 23. (*No 24.*)

Montréal:—(Voir *Chômage.*)

Moteurs électriques:—(Voir *Électricité.*)

Municipalités:—(Voir *Affaires municipales: Corporations municipales; Municipalités scolaires; Statistiques; Voirie.*)

Municipalités scolaires:—
1. Liste des—des Écoles et du Personnel enseignant, 1931. Déposé, 19. (*No 15.*)
2. (Voir *Écoles; Instruction publique; Corporations scolaires; Enseignement; Statistiques.*)

Nominations dans le Service civil:—Rapports du Conseil exécutif concernant—. Déposé, 9. (*No 8.*)

Ordres en Conseil:—(Voir *Statuts refondus; Price Waterhouse; Chômage.*)

Officiers publics:—Voir *Cautionnements; Nominations dans le service civil.*)

Ouvriers:—
1. Documents relatifs au mouvement ouvrier et à la législation sociale. Motion, débat ajourné, 176; reprise du débat; adoptée, 196.
2. (Voir *Chômage, Assurances Sociales.*)

Palais de Justice de Sherbrooke:—Copie contrats, etc., en rapport avec travaux au—, en 1928, 29, 30 et 31. Ordonné, 256.

Price Waterhouse & Co.:—Adresse pour copie de correspondance avec la—relativement aux deniers de la province, à la vérification des comptes publics; tout contrat avec ladite firme. Ordonné, 104.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Publicité:—(Voir *Annonces et*—.)

Rapatriement:—
1. Rapport sur le—dans la province, 1931. Déposé, 216. (*No 48.*)
2. (Voir *Colonisation; Retour à la terre; Agriculture; Chômage.*)

Recettes:—
1. État indiquant total pour chacun des quatre premiers mois de l'exercice en cours, des—par départements comme suit: *a.* Ministère du trésor; *b.* Bureau du revenu; *c.* Bureau des assurances; *d.* Législation; *e.* Administration de la justice; *f.* Secrétaire Provincial; *g.* Travaux publics et travail; *h.* Voirie et mines; *i.* Terres et forêts; *j.* Colonisation, chasse et pêcheries; *k.* Affaires municipales; *l.* Divers; *m.* Imprimeur du roi; *n.* Droits sur les successions; *o.* Loi des véhicules-automobiles; *p.* Taxes sur corporations; *q.* Licences d'hôtels, restaurants, colporteurs, etc.; *r.* Fonds de subventions aux chemins de fer; *s.* Timbres d'enregistrement; *t.* Timbres judiciaires; *u.* Fonds d'honoraires des officiers de justice; *v.* Fonds des bâtisses et des jurés; *w.* Autres recettes, capital, etc.; *x.* Fonds en fiducie, dépôts, *etc.*? Ordonné, 78.
2. (Voir *Déboursés, Mandats; Comptes publics; Recettes et déboursés.*)

Recettes et déboursés:—État des—de l'année terminée le 30 juin 1931. Déposé, 27. (*No 19.*)

Retour à la terre:—
1. Adresse *re* correspondances avec Gouv. Fédéral relative au —. Ordonné, 168; déposé, 188. (*No 46.*)
2. État démontrant les marchands, comtés Roberval, Lac Saint-Jean et Chicoutimi, chargés par le gouv. de fournir dans le mouvement de—les matériaux, la nourriture et tout ce qui était nécessaire aux colons, ainsi que chevaux et vaches. Ordonné, 235.
3. (Voir *Rapatriement; Agriculture; Chômage.*)

Route transcanadienne:—
1. Copie document relatif au tracé de la—dans partie est de la province. Ordonné, 267; déposé, 297. (*No 56.*)
2. (Voir *Voirie.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Saint-Placide:—(Voir *Chômage.*)

Secrétaire et régistraire:—Rapport du—1930-31. Déposé, 41. (*No 23.*)

Service civil:—(Voir *Nominations.*).

Services publics:—(Voir *Commission des*—.)

Société de Secours mutuels:—
1. Rapport sur les—1931, (opérations de 1930.) Déposé, 297 (*No 54.*)
2. (Voir *Assurances.*)

Statistiques:—
1. Municipales pour 1930. Déposé, 162. (*No 41.*)
2. Annuaire Statistique, 1931. Déposé, 162. (*No 44.*)
3. De l'Enseignement pour 1930-31. Déposé, 162. (*No 42.*)
4. Des Compagnies de chemin de fer, 1930. Déposé, 37. (*No 22.*)
5. Des établissements pénitentiaires, pour 1930. Déposé, 162. (*No 43.*)

Statuts:—(Voir *Imprimeur du roi.*)

Statuts refondus, 1925, ch. 36:—Ordres en conseil depuis le 15 décembre 1925 jusqu'au 1er janvier 1932 et se rapportant—.Ordonné, 133; déposé, 151. (*No 37.*)

Statuts refondus, 1925, ch. 229:—Adresse pour ordres en conseil en vertu des—depuis le 1er janvier 1928 jusqu'au 12 décembre 1931. Ordonné, 103.

Taux de chemins de fer:—(Voir *Compagnies de*—.)

Terres et forêts:—
1. Rapport du Ministre des—, pour année expirée le 30 juin 1931. Déposé, 42. (*No 25.*)
2. (Voir *Coupe de bois.*)

Travaux publics et travail:—
1. Rapport du Ministère des—pour l'année finissant le 30 juin 1931. Déposé, 10. (*No 11.*)
2. (Voir *Chômage; Ouvriers.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Union des municipalités:—(Voir *Lois municipales.*)

United Front Unemployee Conference:—(Voir *Wright, R. J.*)

Unités sanitaires:—Correspondance relative aux—. Motion, débat ajourné, 216; reprise du débat, ajourné, 255; reprise du débat, motion adoptée, 302.

Voirie:—
1. Ministère de la voirie, rapport de 1931, déposé, 7. (*No 5.*)
2. État indiquant coût de travaux de voirie faits en avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octrobre 1931; payés; somme à payer. Ordonné, 167; déposé, 263. (*No 50.*)
3. État indiquant combien la—a eu d'employés surnuméraires à son service pour travaux pendant mois d'avril, mai, juin, juilleût, août, septembre et octobre, 1931; montant global des salaires payés ou à être payés d'avril à novembre 1931; à payer; en souffrance. Ordonné, 168; déposé, 263. (*No 51.*)
4. Quels employés aux travaux de—, route No 5, St-Giles, Cté Lotbinière, en 1930, 1931. Ordonné, 290; déposé, 291. (*No 53.*)
5. Depuis rép. 10 fév. 1931 au 31 déc. 1931, quelles sommes payées pour—dans chacun des comtés. Ordonné, 314.
6. État indiquant quelle somme accordée par comté aux diverses municipalités pour—à raison de 50% de jan. à déc. incl. 1931. Ordonné, 314.
7. État indiquant combien d'employés surnuméraires pour travaux de—pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, sept. et oct. 1930; salaires glo. payés d'avril à nov. 1930. Ordonné, 315.
8. (Voir *Route Transcanadienne; Chômage; Recettes.*)

Wright, R. J.:—Lettre de—à l'hon. M. Taschereau, 8 fév. 1932. Déposée, 264. (*No 52.*) Avis de motion que cette Chambre ne peut accepter les demandes de la *United Front Unemployee Conference*, 264; motion adoptée, 281.

DORCHESTER:—(Voir BEAUCE.)

DOWLING, ALLAN COLVILLE:—(Voir SINCLAIR—.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DROIT DE COUPE DE BOIS:—(Voir CODE CIVIL.)

DROITS RÉELS:—(Voir CODE DE PROCÉDURE CIVILE.)

DROITS SUR DIVERTISSEMENTS:—(Voir DIVERTISSEMENTS.)

DROITS SUR MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS:—(Voir MUTATIONS DE—.)

DROITS SUR SUCCESSIONS:—(Voir BILLS, *No 63.*)

EAUX COURANTES:—Loi du régime des—. (Voir BILLS, *No 170.*)

ÉCOLES:—(Voir INSTRUCTION PUBLIQUE.)

ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—(Voir COMMISSION DES—.)

ÉCOLES DE RÉFORME:—(Voir JEUNES DÉLINQUANTS.)

ÉCOLES INDUSTRIELLES:—Motion qu'il serait du plus grand intérêt que le gouv. encourage création d'—dans les grands centres. Adoptée, 168.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 55.*)

ÉCOLES PROTESTANTES:—(Voir VERDUN.)

ÉDIFICE POUR SERVICES DIVERS D'ADMINISTRATION:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 201.*)

ÉGLISES PROTESTANTES:—Loi modifiant la Loi des—et des registres de l'état civil. (Voir BILLS, *No 44.*)

ÉLECTIONS:—
1. Loi des—contestées. (Voir BILLS, *No 32.*)
2. (Voir LOI ÉLECTORALE; DIVISION TERRITORIALE; STATUTS REFONDUS.)

ÉMOND:—(Voir CHÉNIER.)

EMPLOYÉS:—(Voir TRAVAUX.)

EMPRUNTS:—(Voir COMPTE CAPITAL; DETTES ET—; MUNICIPALITÉS.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ENREGISTREMENT:—(Voir STATUTS REFONDUS; BEAUCE; CODE DE PROCÉDURE; RADIATION; SAINT-OCTAVE.)

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES:—(Voir l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS.)

FABRIQUES:—(Voir PAROISSES ET—.)

FEMMES:—
1. Loi relative au droit de vote des — et à leur éligibilité. (Voir BILLS, *No 153.*)
2. Loi du salaire minimum des—. (Voir BILLS, *No 204.*)

FORCES HYDRAULIQUES:—
1. Loi concernant certaines—de la rivière Gatineau. (Voir BILLS, *No 170.*)
2. (Voir CREUSAGE DU SAINT-LAURENT; CANALISATION DU—.)

FRÈRES DE LA CHARITÉ:—(Voir JEUNES DÉLINQUANTS.)

GASPÉ:—(Voir BONAVENTURE ET—.)

GATINEAU, *rivière:*—(Voir FORCES HYDRAULIQUES.)

GAZOLINE:—
1. Loi de la—. (Voir BILLS, *No 40.*)
2. Loi concernant la manutation de la—. (Voir BILLS, *No 67.*)

GENS DE MAINMORTE:—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les—. (Voir BILLS, *Nos 18 et 28.*)

GRAND'MÈRE:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 92.*)

GRANDS-LACS:—(Voir CANALISATION DU SAINT-LAURENT; CREUSAGE DU—.)

GREFFIER DE LA CHAMBRE:—Le — informe la Chambre que l'orateur est absent, 26, 28. Préside première séance, 1.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—Rapport des élections générales (1931) et rapport des élections partielles (1927-1931), 7.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

GUY, JOSEPH:—Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 109.*)

HABITATIONS SALUBRES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 158.*)

HELLER:—(Voir YATVIS.)

HÔPITAL:—Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital". (Voir BILLS, *No 65.*)

HÔPITAL SAINT-LUC:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 76.*)

HÔPITAUX:—(Voir SHAWINIGAN FALLS; VERDUN PROTESTANT.)

HULL:—
1. Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 99.*)
2. Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de —. (Voir BILLS, *No 173.*)

IMPRESSIONS LÉGISLATIVES (COMITÉ DES).—(Voir COMITÉS.)

INDIGENTS:—(Voir ASSISTANCE.)

INDUSTRIES:—(Voir DIFFÉRENDS INDUSTRIELS; ÉCOLES INDUSTRIELLES.)

INSTRUCTION PUBLIQUE:—
1. Loi de l'—relativement à la perception des taxes. (Voir BILLS, *No 23.*)
2. (Voir TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

JEUNES DÉLINQUANTS:—
1. Loi concernant les Frères de la Charité et les—condamnés à une détention dans une école de réforme. (Voir BILLS, *No 9.*)
2. Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour des—. (Voir BILLS, *No 25.*)

JURY EN MATIÈRE CIVILE:—(Voir CODE DE PROCÉDURE CIVILE.)

KNOX, FRANK J.:—Loi ratifiant vente d'immeubles à—. (Voir BILLS, *No 95.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

LACHINE:—Voir SAINT JOHN OF SUCHAWA.)

LAIT:—(Voir PRODUITS LAITIERS.)

LASALLE:—Loi concernant la ville—. (Voir BILLS, *No 91.*)

LAUZON:—(Voir MORTON ENGINEERING.)

LEBEL, FLAVIUS:—Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—. (Voir BILLS, *No 81.*)

LÉVIS:—(Voir COMPAGNIE DE TRAM. DE—.)

LIBELLE:—(Voir DIFFAMATION ÉCRITE.)

LICENCES:—
1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 61.*)
2. (Voir PRÊTEURS SUR GAGES.)

LICENCES DE MARIAGE:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 47.*)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—
Discours du—à l'ouverture de la session, 4; à la clôture de la session, 346; prise en considération, 6; motion pour adresse en réponse au discours du trône, débat, 10, 16, 19, 22; motion adoptée, 22.
Requiert la présence des députés dans la salle des séances du Conseil, à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 46, 60, 88, 108, 342, à la clôture de la session, 342.
Transmission du rapport de l'imprimeur du Roi, 9.
Transmission du budget, 46; du budget supplémentaire, 330.
Transmission de rapports concernant certaines nominations dans le service civil, 9; état des cautionnements, 9.
Proroge les Chambres, 347.

LINDSAY, ALEXANDER *et uxor*:—Loi concernant les successions d'—. (Voir BILLS, *No 84.*)

LIQUEURS ALCOOLIQUES:—
1. Loi modifiant l'art. 5 de la Loi concernant la possession et le transport des—. (Voir BILLS, *No 30.*)
2. Loi des—. (Voir BILLS, *No 62.*)
3. Loi concernant certains modes de transport de—. (Voir BILLS, *No 152.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

LOGEMENTS OUVRIERS:—(Voir HABITATIONS SALUBRES.)

LOI 1 GEO V (2e SESSION), CH. 77, ART. 18:—Loi modifiant l'—. (Voir BILLS, *No 134.*)

LOI 16 GEO. V, c. 55:—(Voir HÔPITAL.)

LOI 18 GEO. V, c. 9:—Loi—. (Voir BILLS, *No 226.*)

LOI 21 GEO. V, c. 7:—Loi modifiant la—, concernant un édifice pour services divers. (Voir BILLS, *No 201.*)

LOI 21 GEO. V, c. 36:—Loi abrogeant la—. (Voir BILLS, *No 176.*)

LOI 21 GEO. V, c. 124:—Loi—. (Voir BILLS, *No 50.*)

LOI ÉLECTORALE:—
1. Loi — de Québec. (Voir BILLS, *No 20.*)
2. Loi — de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité. (Voir BILLS, *No 153.*)
3. (Voir DIVISION TERRITORIALE.)

MAINMORTE:—(Voir GENS DE—.)

MANDATS SPÉCIAUX:—Dépôt, 13.

MARÉCHAUX FERRANTS:—(Voir ASSOCIATION DES—.)

MARIAGES:—(Voir LICENCES DE—.)

MÉDECINS:—(Voir COLLÈGE DES—.)

MINES:—
1. Loi concernant les — de Québec. (Voir BILLS, *No 202.*)
2. Loi concernant les compagnies minières. (Voir BILLS, *No 234.*)

MONTRÉAL:—
1. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 100.*)
2. Loi concernant la Commission métropolitaine de—. (Voir BILLS, *No 102.*)
3. Loi modifiant la charte de la cité de—, relativement au système de conduits souterrains. (Voir BILLS, *No 101.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CONS.:—Loi concernant THE—. (Voir BILLS, *No 106.*)

MONTREAL TRUST CO.:—(Voir ROBB.)

MORIN, HUBERT:—
1. Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 97.*)
2. Loi concernant la donation par — à dame Marie-Eugénie Morin. (Voir BILLS, *No 112.*)

MORIN, J.-ARSÈNE:—Loi concernant le Barreau et—. (Voir BILLS, *No 78.*)

MORTON ENGINEERING & DRY DOCK CO.:—Loi concernant la ville de Lauzon et—. (Voir BILLS, *No 82.*)

MUNICIPALITÉS:—(Voir CODE MUNICIPAL; COMMISSION MUNICIPALE; DETTES ET EMPRUNTS; OFFICIERS DES—; TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

MUNICIPALITÉS DE COMTÉ:—(Voir STATUTS REFONDUS.)

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS:—Loi des droits sur certaines—. (Voir BILLS, *No 64.*)

NOMININGUE:—(Voir SAINT-IGNACE.)

NOTAIRES:—(Voir CODE DU NOTARIAT.)

NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI:—Loi concernant les Œuvres de —. (Voir BILLS, *No 115.*)

OEUVRE DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI : — (Voir NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI.)

OFFICIERS DE JUSTICE:—Loi des salaires de certains—. (Voir BILLS, *No 74.*)

OFFICIERS DES MUNICIPALITÉS:—Loi concernant certains — de cité et de ville. (Voir BILLS, *No 29.*) (Voir CITÉS ET VILLES).

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ORATEUR:—
M. Damien Bouchard, député de Saint-Hyacinthe, élu orateur, prend fauteuil, 2.
Donne lecture du discours du trône prononcé à l'ouverture de la session, 4.
Dépose liste des députés élus, 7.
Prononce l'ajournement, 197, 207.
Rend décision sur des questions d'ordre, 128, 316, 325; prend question en délibéré, 312.
Précis des décisions de l'—, 348.
Dépose le rapport du bibliothécaire, 124.

ORATEUR-SUPPLÉANT:—
M. Irénée Vautrin, député de Montréal-Saint-Jacques, est nommé président des comités (orateur—suppléant), 22.
Prend le fauteuil, l'orateur étant absent, 26, 28, 34, 37, 38, 41, 43, 48, 62, 75, 87, 98, 109, 113, 138, 149, 162, 187, 284, 288.
Rend décision sur question d'ordre en comité plénier; appel de sa décision à la Chambre, décision maintenue, 60.

ORDRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN-DE-DIEU:—Loi constituant en corporation l'—. (Voir BILLS, *No 120.*)

ORDRES DU JOUR:—Ordonnant le dépôt de documents sur le bureau de la Chambre. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

OUVRIERS:—(Voir DIFFÉRENDS INDUSTRIELS; CHÔMAGE; CHÔMEURS; HABITATIONS SALUBRES.)

PAROISSES ET FABRIQUES:—Loi des— (Voir BILLS, *No 39.*)

PÊCHE:—Loi de la — et certaines infractions. (Voir BILLS, *No 21.*)

PÊCHERIES MARITIMES:—Motion qu'il serait opportun d'avoir coopération du gouv. fédéral pour développer nos—. Adoptée, 203.

PENSIONS:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 237.*)

PETTIGREW, GEORGES-HECTOR:—Loi concernant le Collège des chirurgiens dentistes et—. (Voir BILLS, *No 83.*)

PHILIPSBURG:—(Voir SAINT-ARMAND.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PLAGE LAVAL:—Loi constituant en corporation la ville de—. (Voir BILLS, *No 111.*)

POINTE-CLAIRE:—Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 119.*)

POINTS D'ORDRE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

POLICE ET BON ORDRE:—Loi de la—. (Voir BILLS, *No 31.*)

PONT BATISCAN:—Loi modifiant les lois 10 Geo. V, c. 5 et 11 Geo. V, c. 9, concernant — et ponts de l'Ile Perrot. (Voir BILLS, *No 216.*)

PONT CAUGHNAWAGA:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 230.*)

PONT ILE PERROT:—(Voir PONT BATISCAN.)

PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—(Voir ORATEUR.)

PRÉSIDENT DES COMITÉS:—(Voir ORATEUR-SUPPLÉANT.)

PRÊT AGRICOLE:—Motion que, vu la nécessité de réformes dans le—, en vertu de la "Loi du prêt agricole canadien", cette Chambre invite le gouv. à obtenir un taux à 5%, etc., motion adoptée, 310.

PRÊTEURS SUR GAGES:—Loi des licences relative aux — et aux regrattiers. (Voir BILLS, *No 223.*)

PRISON POUR SEXE FÉMININ:—Loi concernant une—, district de Québec. (Voir BILLS, *No 14.*)

PRIVILÈGE ET ÉLECTIONS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

PROCÉDURE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE; CODE DE PROCÉDURE; BILLS; CODES.)

PROCLAMATION:—Convoquant la Législature, V.

PRODUITS LAITIERS:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 221.*)

PROPRIÉTÉS:—(Voir CODE DE PROCÉDURE; DROITS SUR MUTATION DE—.)

PUBLICATION:—(Voir DIFFAMATION ÉCRITE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUÉBEC:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 122.*)

QUEBEC POWER CO.:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 125.*)

QUESTIONS (ET RÉPONSES) :—

Affaires municipales:—1. Combien a-t-il été payé à la province par les corporations municipales à l'occasion de tout acte émis, en rapport avec les—, depuis janvier à novembre 1931; 68.

Agenda pour les cultivateurs:—Combien d'exemplaires de l'"—de la province de Québec, 1932", le gouvernement a-t-il achetés, coût, etc., 248.

Agriculture:—(Voir *Coopérative Fédérée; Fermes; Fermes de démonstration; Fermes à vendre; Familles agricoles; Loi 21 Geo. V, ch. 10; Rapatriement; Tuberculine.*)

Aide aux Chômeurs:—(Voir *Chômeurs.*)

Amusements:—1. Quels droits perçus en 1930-31, comté de Hull, pour les licences de lieux d'—,pour pistes de courses, pour les paris de courses, droits du pauvre, 150; 2. concernant les droits perçus en 1930-31, dans cité de Montréal; dans la province, pour licences des lieux d'amusements, pour courses, pour les paris de courses, 227.

Animaux:—(Voir *Tuberculine.*)

Annonces:—(Voir *Montreal Gazette Commercial; L'Abeille; Calendriers.*)

Autobus:—Concernant revenus bruts provenant des licences ou permis d'—en 1930-31, nombre d'—, 150.

Automobiles de touristes:—Quel est le nombre d'—qui ont traversé les lignes en 1931; 301.

Banques:—(Voir *Emprunts.*)

Batiscan:—(Voir *Pont Batiscan.*)

Bétail Ayrshire:—Quelle quantité de—a été achetée par la province durant les deux dernières années, quantité pour les fermes agricoles, quantité pour les cultivateurs, de qui acheté, prix, 159.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Bourses:—Quels sont les élèves et professeurs à qui il a été octroyé des—pour suivre cours additionnels, à Paris, en vertu de 10 George V, chapitre 9, depuis la réponse du 27 jan. 1931, 221.

Bulletin de la Ferme:—(Voir *L'Abeille.*)

Calendriers:—1. Concernant le nombre de calendriers que le Département du Secrétaire Provincial a fait imprimer, coût, soumissions, 244; 2. Soumissions ont-elles été demandées à d'autres qu'à "The Gazette Printing Company" et de "The Southern Press, Limited", pour les 40,000—que le Secrétaire Provincial a fait imprimer à .48 cts l'exemplaire, appert réponse 10 février 1932; à qui soumissions demandées, 268; 3. Combien de—le département des Terres et Forêts a-t-il fait imprimer pour l'année courante; coût, soumissions, intention d'en commander, 258.

Champs de démonstration:—(Voir *Fermes de—.*)

Chasse et pêche:—1. Combien de licences complimentaires de—ont été accordées de janvier au 31 décembre 1931, noms et adresses des personnes à qui elles ont été émises, 178; 2. A quel titre Oliver B. North, Louvigny de Montigny, E.-R.-E. Chevrier, ont-ils reçu une licence complimentaire de—, d'après la réponse du 27 janvier 1932, 250; 3. A quel titre M. J.-E. Tremblay, commissaire du service civil, Ottawa, a-t-il reçu une licence complimentaire de—(réponse du 27 janvier 1932), 298.

Chemins:—(Voir *Voirie.*)

"*Chemins améliorés de façon permanente*":—Concernant le coût au gouvernement, aux municipalités, les 15,090 milles de—(voirie 1931); refaits, réfection, entretien, 227.

Chemins de colonisation:—(Voir *Voirie.*)

Chevrier, E.-R.-E.:—(Voir *Chasse et Pêche.*)

Chômage:—(Voir *Route Québec-Saint-Jérôme; Saint-Gédéon.*)

Chômeurs:—1. Quel montant a été alloué à chaque comté, pour travaux de secours en vertu de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1931, jusqu'au 30 janvier, 248. 2. Quel montant alloué 1930 à chaque comté, pour travaux de secours aux—, 277.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Colonisation:—(Voir *Rapatriement; Routes.*)

Commission des Accidents du travail:—1. Depuis août 1931, y a-t-il eu augmentations de salaires parmi les employés de la—noms et prénoms, montant, salaire actuel, 203; 2. Quel est le nombre d'accidents soumis à la—depuis septembre 1931? combien réglés, en suspens, 203; 3. Depuis septembre 1931, des plaintes ont-elles été portées contre la—. Contre son fonctionnement, ses décisions, contre ses médecins, plaintes portées par industriels, ouvriers, 204; 4. Quel était le 1er janvier 1931; 1er septembre 1931; 1er janvier 1932, le nombre d'employés à la—; nombre de femmes ou filles et combien d'hommes, 204; 5. Y a-t-il des représentants ouvriers dans la—, noms et traitements, est-ce l'intention de faire une nomination, 204; 6. Des 11,783 cas soumis à la—qui, (d'après la réponse du 3 février 1932) étaient alors en suspens, combien y en a-t-il où aucun paiement n'a encore été commencé; 256 cas soumis (1928), qui, (d'après la réponse du 3 février 1932), combien y en a-t-il de cas où aucun n'a encore été commencé, 256.

Commission des liqueurs:—1. Quel montant total des ventes par magasins de la—, ville de Hull, 1930-1931, licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., comté de Hull, amendes perçues, district de Hull, saisies, 163; 2. A la page 17, rapport de la—, 1931, (item: "Loyer payé d'avance pour le magasin No 1: $73,840.23;") où est situé ce magasin, conditions, loyer annuel, 227; 3. Combien de permis de tavernes la—a-t-elle donnés dans cité de Montréal pour 1931; la cité de Québec; dans reste de la province; transports de tavernes accordés, 285; 4. Coût du restaurant de la—au Pied-du-Courant, 1er mai 1930 au 30 avril 1931; 30 avril 1931 à date, 312; 5. Combien la—a dépensé depuis réponse du 18 fév. 1931; pour quels travaux, constructions, etc., 313; 6. Quel montant provenant des ventes de la—, dans Montréal, 1er mai 1931 au 1er jan. 1932; brasseries, licences, permis, tavernes, hôtels, restaurants, clubs, amendes, saisies, du 1er mai 1930 à 1931, et 1er mai 1931 au 1er jan. 1932; 313; même question pour montant d'une façon générale, 314.

Conserves alimentaires:—(Voir *Fermes de démonstration.*)

Contributions scolaires:—Quel est le pourcentage des—payées par les contribuables, par le gouvernement, en 1929-30; en 1930-31, 248.

Coopérative Fédérée de Québec:—Depuis réponse du 26 mars 1931, quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la—, pour quelles fins;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

montant global payé pendant dernier exercice, pendant les premiers quatre mois de l'exercice en cours, 140.

Coulombe, Amédée:—Au cours de 1931, M.—, de Saint-Gédéon-du-Lac-Saint-Jean, a-t-il reçu argent et a quel titre; a-t-il obtenu du comité chômage ou de Raoul Desbiens, contrat pour construction de la route Québec-Saint-Jérôme; soumissions, montant du contrat, 300.

Courses:—(Voir *Amusements.*)

de Montigny, Louvigny:—(Voir *Chasse et pêche.*)

Desbiens, J.-Raoul:—Un nommé—, d'Hébertville-Station, Lac-St-Jean, a-t-il obtenu un contrat pour partie de la route Québec-Saint-Jérôme et Hébertville, date, longueur, soumissions, 188.

Droits du pauvre:—(Voir *Amusements.*)

Ecoles élémentaires:—1. Combien a été dépensé pour construction, agrandissement et amélioration des—en 1930-31, contribution du gouvernement, 250; 2. (Voir *Institutrices.*)

Electricité:—Quantité d'—est exportée de la province dans Ontario, dans Nouveau-Brunswick, 312.

Emprunts autorisés:—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des municipalités autorisées à faire des emprunts en 1930-31, jusqu'à concurrence de $61,824,116.41 (page 232 de l'Annuaire Statistique 1931) 210; corporations scolaires, à concurrence de $2,438,073.33 (p. 247, en 1931), 213.

Emprunts de banque:—Page 5, Comptes Publics 1931, figurent des—de $513,000. En faveur de qui garantie donnée, 259.

Energie Electrique:—(Voir *Electricité.*)

Faillites:—Combien y a-t-il eu de—dans la province en 1929, 1930, 1931, combien de fabricants, négociants, cultivateurs, 244.

Familles agricoles:—Des 627 familles agricoles composées de 3,187 personnes qui, d'après réponse 20 mars 1931, auraient été rapatriées, (avril 1928 au 31 décembre 1930) au coût de $372,313.45, combien sont encore sur les fermes, 215.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

"Fer à Cheval":—Concernant coût des travaux du—, route Hull-Maniwaki, quand commencés, suspendus, quelles raisons, soumissions demandées, contrat, proportion payée par gouvernement, 146.

Fermes:—Combien de—ont été mises en vente par ministère de l'agriculture en 1931, fermes vendues, vieilles paroisses, régions de colonisation, 218.

Fermes à vendre:—Combien y aurait-il de—actuellement, 247.

Fermes de démonstration:—1. Concernant le nombre à date de—, coût, nombre établies depuis réponse 3 février 1931, noms des propriéraires, 234; 2. Dépenses pour—pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, pour champs de démonstration, pour industrie des conserves alimentaires, 234.

Galipeault:—(Voir *Pont.*)

Gazoline:—Qu'a rapporté chaque année à date, la taxe sur la—perçue dans cité de Montréal, 287.

Horticulture:—(Voir *Fermes de démonstration.*)

Hull:—1. Quel montant a exigé le gouvernement de la cité de—et de Pointe-Gatineau, et de leurs corporations scolaires, autorisées à faire des emprunts en 1930-31, 150, 151. 2. (Voir *Amusements; Commission des liqueurs.*)

Hygiène:—(Voir *Unités sanitaires.*)

Institutrices:—Quelle moyenne de salaires payés aux—des écoles élémentaires pour 1929-30, 1930-31; moyenne dans chacun des comtés, 246.

"L'Abeille":—A quelle date ont été payées les sommes que—ou L'Abeille et l'Érable, ou "L'Abeille, Enr." a reçues en 1930-31, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé, 306; Bulletin de la ferme, 306.

Laliberté, Alfred:—Commande de 200 statuettes en bois a-t-elle été donnée au sculpteur—pour Musée d'Histoire Naturelle, quel fonctionnaire, quel prix, 244.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

"Le Bulletin":—(Voir *"L'Abeille"*).

"Le Bulletin de la Ferme":—(Voir "L'Abeille".)

Licences:—(Voir *Amusements; Autobus; Commission des liqueurs.*)

"Licences, hôtels, restaurants":—Qu'a rapporté en 1930-31 chacune des sources de revenus comprises sous rubrique—appert page 31, Compte Publics 1930-31, du 1er juillet au 31 décembre 1931, 286.

Licences de pistes de courses:—(Voir *Amusements.*)

Licences des lieux d'amusements:—(Voir *Amusements.*)

Liqueurs:—(Voir *Commission des*—.)

Loi 10 Geo. V, ch. 9:—(Voir *Bourses.*)

Loi 16 Geo. V, c. 55:—Concernant les revenus bruts, nets, provenant de la—du 1er janvier à novembre 1931; 150.

Loi 19 Geo. V, ch. 32:—A même la somme de 17 millions de dollars mentionnée à la—depuis janvier à novembre 1931 combien dépensé, payé, prix total des travaux, 163.

Loi 21 Geo. V, ch. 10:—Des trois cent mille dollars que le trésorier était autorisé à verser au ministre de l'agriculture, fonds consolidé du revenu, en vertu de la—combien a été dépensé à date; combien pour engrais chimiques; montant affecté dans chacun de ces comtés; combien affecté pour indemniser cultivateurs pour animaux abattus, 288.

Mandats:—Quelle somme représentent les—émis et non payés au 31 décembre 1931, pour les premiers six mois, balance en banque, emprunts temporaires contractés du premier janvier au 31 décembre 1931, 164. (Voir *Recettes et déboursés; Emprunts.*)

McDougall & Cowans:—Plaintes ont-elles été faites contre—d'avoir commis des offenses prévues par le Code criminel, magistrats de Montréal ont-ils refusé mandats; depuis 1928, combien d'actes d'accusation ont été soumis au grand jury, dans district de Montréal, district de Québec, etc., 169.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Montréal:—(Voir *Amusements; Statuts refondus 1925, ch. 189, s. VI.*)

Montreal Gazette Commercial and Financial Review:—Combien ont coûté les annonces indiquant les surplus depuis 1919, dans—de 1931; même question, pour annonces de la Voirie, des Mines, secrétaire de la Province, de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche, de l'Agriculture, du Travail, des Terres et Forêts, 247.

Musée:—(Voir *Laliberté, Alfred.*)

North, M. O. B.:—(Voir *Chasse et Pêche.*)

Paiements ordinaires:—(Voir *Recette ordinaire.*)

Parent, Louis:—Un nommé—, de Dolbeau, a-t-il été nommé à la distribution des secours aux colons de Mistassini, 204.

Paris ou gageures:—(Voir *Amusements.*)

Permis:—(Voir *Autobus.*)

Pistes de courses:—(Voir *Amusements.*)

Pointe-Gatineau:—(Voir *Hull; Pont Pointe-Gatineau.*)

Pont Batiscan:—Concernant revenus bruts et revenus nets du—de jan. à nov. 1931; 68.

Pont Galipeault:—(Voir *Pont Batiscan.*)

Pont Pointe-Gatineau:—Coût du—entre—et Hull; soumissions, contrat à qui accordé, montant des soumissions, proportion du gouv., entretien, 145.

Pont Sainte-Angèle-Trois-Rivières:—Concernant projet d'un pont sur le St-Laurent, entre—, 40.

Pont Taschereau:—(Voir *Pont Batiscan.*)

Ponts:—1. Depuis la date couverte par réponse (Journaux du 19 mars 1931) quels sont les—construits entièrement aux frais du gouvernement à l'exclusion des travaux de colonisation, 221; 2. Quels sont les—qui, d'après rapport des Travaux publics 1931, (Page 16), construits en

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

1930-31, et subventionnés et où situés; coût de ces 78 ponts; subvention du gouvernement; contribution des municipalités dans chaque cas, 272; 3. Quels sont les 77—qui d'après rapport des Travaux Publics 1931 (page 16), étaient en construction au 1er juillet 1931; coût; subventions et contribution, 274.

Ponts de péage:—1. Concernant le nombre de—construits ou établis de jan. 1930 à date, 68; 2. Combien de nouveaux—en construction, localités, quand à la circulation, coût, 119.

Publicité:—(Voir *L'Abeille; Calendriers.*)

Rapatriement des Canadiens émigrés:—Depuis janvier au 31 décembre 1931, somme globale dépensée pour—, nombre de familles, coût par tête, 235.

Recette ordinaire:—A quels chiffres se sont élevés la—et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours, les recettes et les paiements de toutes sortes pour la même période, 214.

Recettes et déboursés:—Quel est l'état des—en argent de la province pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours, comprenant mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin, 164; 2. Quel est l'état des—de la province pour les quatre premiers mois de l'exercice 1930-31, comprenant mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin, 214; 3. Quel est l'état des—de la province pour juillet 1931; août, septembre, octobre: comprenant mandats autorisés mais non payés au commencement et la fin, 215; 4. Quel est l'état des—en argent pour juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1930; comprenant mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin de chacun de ces six mois, 300.

Restaurant de la Commission des liqueurs:—(Voir *Commission des*—.)

Route Laprairie-Montréal-Sud:—Quel a été le coût de la nouvelle—; longueur, exécutée par contrat, entrepreneurs; le département de la voirie a-t-il été poursuivi pour rupture de travaux; décision, 257.

Route Québec-Saint-Jérôme, Lac Saint-Jean:—En décembre 1931 ou janvier 1932, le gouvernement ou comité chômage a-t-il expédié sur—de la dynamite; soumissions, prix, 286.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Route, rang Signaï:—(Voir *Tremblay, Geo.*)

Routes:—1. Quelles sont les routes entretenues par le gouvernement pour la circulation des véhicules moteurs durant la présente saison, longueur totale, coût, entretien et proportion des municipalités, 228; 2. Depuis date couverte par réponse 19 mars 1931, quelles routes construites aux frais du gouvernement à l'exclusion des travaux de colonisation; coût, 284; 3. (Voir *Voirie; Colonisation.*)

Saint-Gédéon:—1. Le gouvernement a-t-il reçu demande de—du Lac Saint-Jean, pour aider chômeurs, dans construction d'un aqueduc et route sur Signaï, 238; 2. Le gouvernement a-t-il reçu en 1931 une requête signée par MM. Lapointe et autres, autorisée par conseil municipal de—demandant octroi pour creusage d'un fossé sur lots, canton Signaï, quel montant a été payé, 245. (Voir *Tremblay.*)

Saint-Giles:—1. Combien ont coûté travaux en 1930, route No 5 à—Co. Lotbinière; propriétaires qui ont vendu en 1930 et 1931, du terrain pour élargissement; prix; pour défaire les travaux, 280; 2. Quelle longueur chemin élargi dans—, Co. Lotbinière; hommes employés pour ces travaux; enfants de 10 à 16 ans payés $2.50 par jour, etc., 291.

Signaï, rang:—Combien ceux qui ont travaillé au fossé sur lots du rang—ont-ils reçu—conducteur Adélard Lessard—tel qu'il apparaît rép. 10 fév. 1932, 313. (Voir *Route rang Signaï.*)

Statuts refondus, 1925, ch. 189, s. VI:—Concernant les droits perçus en 1930-31 dans toute la province dans la cité de Montréal en vertu de—, 228.

Taux d'intérêt:—Quel est le—payé par le gouvernement sur le découvert de $14,128,632.27, au 31 décembre 1931, (Journaux 25 janvier 1932); sur le découvert que ses comptes accusaient le 31 décembre 1930 (p. 145 Journaux 1931), 185.

Tavernes:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Touristes:—(Voir *Automobiles de*)

Tremblay, Georges et Jos.-A. Simard:—1. Combien a coûté l'élargissement de la route entre les lots 7*a* et 7*b* du rang 10 de Signaï, paroisse

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

de Saint-Gédéon, Lac-Saint-Jean, ont-ils reçu de l'argent, contremaîtres, salaire, 193; 2. Octroi a-t-il été accordé au village de Saint-Gédéon, Lac Saint-Jean, en 1930 et 1931, pour trottoirs, à quelle date, MM.— apparaissent-ils sur les listes de paie, 238.

Tremblay, J.-E.:—(Voir *Chasse et pêche.*)

Tremblay, Paul:—Le gouvernement a-t-il payé des extras à—, d'Hébertville-Station, pour le chemin de front de l'Église de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean en 1930 et 1931, 189.

Tuberculine:—Depuis réponse du 16 mars 1931, combien d'animaux ont subi l'épreuve de la—dans chaque comté; animaux condamnés; indemnité accordée, 258.

Unités Sanitaires:—1. Concernant le coût en 1930-31 de chaque— au gouvernement, aux comtés; combien établies depuis, réponse du 19 février 1931, nombre de membres, 233; 2. Combien les—ont-elles coûté au gouvernement; aux comtés, 277.

Véhicules moteurs:—(Voir *Routes.*)

Voirie:—1. De juillet à août 1931, contrats accordés, relatifs à la—; somme totale des contrats; de soumissions publiques; et du 1er août au 15 septembre 1931, 257; 2. (Voir *Chemins améliorés; Coulombe; Montreal Gazette Commercial; Route Laprairie; Saint-Giles.*)

QUESTIONS D'ORDRE:—

Le président d'un comité plénier ayant fait rapport que lors de l'étude d'un bill (No 32), un député a déclaré que ce projet de loi était inique, le plus inique qui n'a jamais été présenté, et que, lui le Président, a décidé que l'expression n'était pas parlementaire et qu'elle devait être retirée. Appel de cette décision est faite, décision maintenue, 60, 61.

Objection à reception du rapport d'un comité élu en ce qui concerne la pétition relative au bill (No 125) Quebec Power Company. L'orateur délibère, 123; orateur rend sa décision renvoyant point d'ordre, 128.

Objection à un amendement du C. L. parce qu'il modifie une disposition portant affectation de deniers publics; l'orateur réserve sa décision, 322; l'orateur rend décision déclarant objection bien fondée, 325. Message au C. L. en conséquence, 325.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS D'ORDRE:—*Suite.*

Objection soulevée sur l'amendement à la motion pour aller en subsides, lequel amendement disant en substance que cette Chambre recommande au gouv. de mettre fin aux dépenses considérables de construction du pont de l'île d'Orléans et employer les argents ainsi épargnés à venir en aide à la classe agricole. Le point d'ordre est à l'effet que l'amendement est contraire au par. 8 de l'art. 245 des règl., 312. L'orateur déclare que l'amdt n'est pas dans l'ordre parce qu'il demande un vote qui tendrait à changer l'affectation d'un crédit, sans recommandation du lieutenant-gouverneur, 316.

RACES ET CROYANCES:—Que cette Chambre exprime opinion que toute campagne destinée à créer des dissentions de races et de croyances est condamnable et ne rencontre pas l'approbation des députés, (Voir texte d'un amendement proposé à la motion de 2e lect. du bill No 167), 322, adopté, 323. (Voir DIFFAMATION ÉCRITE).

RADIATION DE DROITS RÉELS:—(Voir CODE DE PROCÉDURE CIVILE.)

RÉGIME DES EAUX COURANTES:—Loi du—. (Voir BILLS, *No 170.*)

REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL:—(Voir ÉGLISES PROTESTANTES.)

RÈGLEMENTS (Comité des):—(Voir COMITÉS; QUESTIONS D'ORDRE.)

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE:—
Art. 440 du — amendé, 29.
Susp. du—, quant aux avis de Pétition, 44, 50, 100.
Susp. du—, art. 510 et 511,—34, 50, 100.
Susp. du—, art. 503 à 508 et 510 à 516,—142.
Susp. du—, concernant les avis, présentation, etc., de pétitions et de bills, bill présenté, 153.

REGRATTIERS:—(Voir PRÊTEURS SUR GAGES.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS:—(Voir QUESTIONS ET—.)

RETOUR A LA TERRE:—Loi pour promouvoir le—. (Voir BILLS, *No 69.*)

RIVIÈRE-AU-TONNERRE:—Loi concernant le dispensaire à la—, côté nord du Saint-Laurent. (Voir BILLS, *No 13.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

RIVIÈRE-DU-LOUP:—Loi autorisant la cité de — à contracter un emprunt. (Voir BILLS, *No 110.*)

ROBB, ROLAND WENTWORTH TUPPER:—Loi concernant "The Montreal Trust Company" et Jeanne Elizabeth d'Alton, et la succession de—. (Voir BILLS, *No 107.*)

ROUYN:—Loi relative à la ville et corporation des commissaires d'écoles de—. (Voir BILLS, *No 35.*)

SAINT-ADELPHE:—Loi autorisant la paroisse de—, comté de Champlain, à faire emprunt. (Voir BILLS, *No 130.*)

SAINT ANNUNCIATION RUSSIAN GREEK-ORTHODOX CHURCH:—Loi constituant en corporation — of Montreal. (Voir BILLS, *No 118.*)

SAINT-ARMAND-OUEST:—Loi détachant lots de — et les annexant à Philipsburg, comté Missisquoi. (Voir BILLS, *No 154.*)

SAINTE-CATHERINE:—Loi concernant l'église de—, de Montréal. (Voir BILLS, *No 89.*)

SAINT-CLÉMENT:—Loi concernant l'église de—. (Voir BILLS, *No 87.*)

SAINT-ÉTIENNE:—Loi concernant la fabrique de — de Montréal. (Voir BILLS, *No 88.*)

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE CHICOUTIMI:—Loi concernant un certain emprunt par la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 127.*)

SAINT-HYACINTHE:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 103.*)

SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA-DE-NOMININGUE:—Loi concernant la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 116.*)

SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC:—Loi concernant la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 113.*)

SAINT-JEAN-DE-DIEU:—(Voir ORDRE HOSPITALIER DE—.)

SAINT JOHN OF SUCHAWA BUKOWINIAN ORTHODOX CHURCH OF LACHINE:—Loi constituant en corporation The—. (Voir BILLS, *No 117.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SAINT-LAURENT, RIVIÈRE:—(Voir CANALISATION DU—; CREUSAGE DU—.)

SAINTE-MONIQUE:—Loi annexant territoire à—, comté Lac-Saint-Jean-Est. (Voir BILLS, *No 162.*)

SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS:—Loi concernant certains enregistrements de—, de Matane. (Voir BILLS, *No 48.*)

SAINT-PIERRE:—Loi concernant la ville—. (Voir BILLS, *No 121.*)

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD:—Loi concernant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 94.*)

SALAIRES:—(Voir CHÔMAGE; CHÔMEURS; FEMMES; OFFICIERS DE JUSTICE; TRAVAUX.)

SANCTION DES BILLS:—46, 60, 88, 108, 342.

SÉANCES : — La Chambre décide d'avoir 2 — par jour, 184; 3 — , 307; séance suspendue, 337. (Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.)

SERMENTS D'OFFICE:—Loi relative à la prestation des—. (Voir BILLS, *No 1.*)

SERVICES PUBLICS:—(Voir COMMISSION DES—.)

SHAWINIGAN FALLS' GENERAL HOSPITAL:—Loi concernant The—. (Voir BILLS, *No 105.*)

SIMARD, PHILIPPE:—Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—. (Voir BILLS, *No 77.*)

SINCLAIR, ALLAN COLVILLE:—Loi autorisant Robert Colville Sinclair à adopter Allan Colville Dowling et changeant le nom de ce dernier en celui de—. (Voir BILLS, *No 80.*)

SOCIÉTÉS:—(Voir COMPAGNIES; CORPORATIONS.)

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES:—Loi modifiant l'art. 13 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 232.*) (Voir AGRICULTURE).

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DES AGRICULTEURS:—Loi de la—. (Voir BILLS, *No 233.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 206.*)

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS:—(Voir ASSURANCES.)

SOCIÉTÉS HISTORIQUES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 36.*)

SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC:—Loi modifiant la loi 20 Geo. V, c. 12, relative à la garantie d'un emprunt des—. (Voir BILLS, *No 228.*)

SŒURS SERVANTES DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE:—(Voir PRISON POUR SEXE FÉMININ.)

SOREL:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 75.*)

STATUTS REFONDUS, 1925:—
1. Loi modifiant les — relativement à certains districts électoraux. (Voir BILLS, *No 10.*)
2. Loi modifiant les — relativement à la création de nouvelles divisions d'enregistrement et de nouvelles municipalités de comté. (Voir BILLS, *No 12.*)

STÉNOGRAPHIE:—(Voir CODE DE PROCÉDURE CIVILE.)

SUBSIDES:—
Dépôt du budget de l'exercice 1933 et renvoi à comité des—, 46, 47, (*No 1*).
Dépôt du budget supplémentaire pour 1932, et renvoi à comité des—, 330, 331, 337. (*No 1a.*)
Constitution du comité des—, 22, du comité des voies et moyens, 22.
Motion pour formation du comité des—, 47; débat ajourné, 47, reprise du débat, 52, 58, 70, 74, 80; concours, 82; amendement (Élie) rejeté, 70.
Formation du comité des—, 82, 86, 92, 105, 122, 137, 148, 173, 183, 201, 208, 220, 267, 296, 303, 331, 333, 337.
Résolutions rapportées, adoptées, 82, 86, 97, 108, 122, 130, 137, 149, 173, 183, 208, 237, 268, 297, 304, 333, 334, 340.
Deuxième lecture d'une résolution remise à pro. séance, 130; 2e lect., concours, 131.
Étude en comité de résolution ainsi remise, 130; concours, 131.
Adoption d'une rés. remise à pro. séance, 201; amend. proposé à concours rejeté, résolution adoptée, 205.
Résolution, ainsi remise, adoptée, 238.
Amendement proposé (M. Élie) à la motion pour aller en subsides: Que cette Chambre regrette que le gouv. ait négligé de développer forces hydrauliques afin d'assurer taux raisonnables

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—*Suite.*

d'électricité; de faire inventaire ressources naturelles; de faire vérification des finances, d'adopter mesures sociales, 70; amendement rejeté, 70.

Amendement proposé (M. Sauvé) à la motion pour aller en subsides: Vu déclarations des ministres que les revenus ont diminué et qu'il est nécessaire d'imposer nouvelles taxes; attendu qu'il convient pratiquer économie mais d'autre part il est nécessaire de pourvoir à problèmes importants; attendu qu'il est urgent établir système agricole approprié aux cultivateurs; cette Chambre recommande de mettre fin aux dépenses construction pont Ile d'Orléans et employer argent ainsi épargnés à venir en aide à la classe agricole, 311; objection soulevée, 311, décision de l'orateur réservée, 312; reprise du débat, 316; orateur rend décision, 316; appel de la décision, 318; décision maintenue, 319. Débat sur motion principale ajourné, 319.

Amendement proposé à la motion pour adoption d'une résolution du budget et dont le concours avait été remis: Que cette Chambre regrette qu'au lieu d'exercer économie d'une manière judicieuse l'a exercée aux dépens des colons, en diminuant de $200,000 l'item sous considération; elle regrette que la politique d'établissement de chômeurs industriels sur les terres, de colonisation, soit abandonnée, 205; amendement rejeté, 206.

Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour 1932 et 1933. (Voir BILLS, *No 22.*)

SUCCESSIONS:—Loi des droits sur les—. (Voir BILLS, *No 63.*)

SUFFRAGE FÉMININ:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

SYNDICATS COOPÉRATIFS:—

1. Loi des — de Québec. (Voir BILLS, *No 239.*)
2. (Voir CAISSES POPULAIRES.)

SYNDICATS PROFESSIONNELS:—Loi modifiant l'art. 6 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 45.*)

TAXE D'HÔPITAL:—(Voir HÔPITAL.)

TAXES:—(Voir DROITS SUR DIVERTISSEMENTS; DROITS SUR SUCCESSIONS; INSTRUCTION PUBLIQUE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES:—Loi prolongeant le délai de la prescription des—. (Voir BILLS, *No 71.*)

TAXE SUR CORPORATIONS:—(Voir CORPORATIONS.)

TAXE SUR TRANSFERTS VALEURS MOBILIÈRES:—(Voir VALEURS MOBILIÈRES.)

TERRES ET FORÊTS:—
1. Loi modifiant l'art. 72 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 33.*)
2. Loi modifiant l'art. 144 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 38.*)

THÉATRES:—(Voir DIVERTISSEMENTS.)

TRAVAUX:—
1. Loi concernant les personnes employées à certains—. (Voir BILLS, *No 151.*)
2. (Voir CHÔMAGE.)

TRIBUNAUX JUDICIAIRES:—(Voir JEUNES DÉLINQUANTS.)

TROIS-RIVIÈRES:—
1. Concernant la cité des—. (Voir BILLS, *No 90.*)
2. Loi concernant la Commission des écoles catholiques des—. (Voir BILLS, *No 114.*)

UNITED FRONT UNEMPLOYED CONFERENCE:—Résolution, que cette Chambre est d'opinion qu'elle ne peut accepter demandes de la—, contenues dans lettre R. J. Wright, 8 fév. 1932 (*Doc. 52.*) et prie le Premier ministre d'en informer les délégués, 281. (Voir aussi le même titre au mot: DOCUMENTS.)

UTILITÉS PUBLIQUES:—(Voir COMMISSION DES SERVICES PUBLICS.)

VALEURS MOBILIÈRES:—Loi de la taxe sur les transferts de—. (Voir BILLS, *No 59.*)

VALLEYFIELD:—(Voir SALABERRY-DE—.)

VAUTRIN, IRÉNÉE:—(Voir ORATEUR-SUPPLÉANT.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

VÉHICULES-AUTOMOBILES:—
1. Loi modifiant l'art. 27 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 159.*)
2. Loi modifiant l'art. 61 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 174.*)
3. Loi des—. (Voir BILLS, *No 222.*)
4. Loi modifiant l'art. 49 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 231.*)

VERDUN:—Loi autorisant la municipalité scolaire protestante de la cité de – à avoir un bureau de six syndics. (Voir BILLS, *No 128.*)

VERDUN PROTESTANT HOSPITAL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 19.*)

VETERANS QUEBEC:—(Voir ARMY—.)

VIAU, GÉRARD:—Loi concernant le Barreau et—. (Voir BILLS, *No 123.*)

VIEWMOUNT LAND CO., LTD.:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 85.*)

VILLENEUVE, MGR J.-M.-RODRIGUE:—Résolution que l'Assemblée législative envoie hommages et souhaits pour règne long et heureux à— sur le siège archiépiscopal de Québec, 80.

VILLES:—(Voir CITÉS ET—.)

VOIES ET MOYENS:—
1. Constitution du comité des—, 23; formation en comité des—, 340; rapport de résolutions, concours, 340.
2. (Voir BILLS, *No 22.*)

VOIRIE:—Loi de la—. (Voir BILLS, *No 218.*)

VOTE:—(Voir CITÉS ET VILLES; FEMMES.)

VUES ANIMÉES:—
1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 210.*)
2. (Voir DIVERTISSEMENTS.)

YATVIS, MORRIS:—Loi permettant à — de changer son nom en celui de Heller. (Voir BILLS, *No 98.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".